INCLUS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES :
LIVRE DES FEUX - RIPAM - CARNET DE BORD

2025 - 54e ANNÉE

PLANS PRATIQUES DES PORTS

guidespratiques.fr

GUIDE MÉDITERRANÉE

1520 ADRESSES : *CHANTIERS NAVALS • IMPORTATEURS • SHIPCHANDLERS • CONSTRUCTEURS • ÉLECTRICIENS • MÉCANICIENS DE MARINE • LOCATIONS DE BATEAUX…*

mecanic-med

Tél. 04 94 66 52 95 - mecanicmed@wanadoo.fr - www.mecanicmed.com

FAVIER CASANOVA ASSURANCES

Particuliers / Professionnels

ASSURANCE PLAISANCE

& FINANCEMENT

Larguez les amarres ***en toute sérénité !***

• Pertes et avaries, Vol total • Responsabilité civile • Vol partiel • Vol du moteur amovible
• Effets personnels • Protection juridique • Assistance

• ***Une assurance packagée*** *qui vous protège, vous et vos proches et qui garantit votre bateau toute l'année*
• *En cas de perte totale, la valeur* ***à neuf jusqu'à 6 ans*** *vous assure un remboursement sans surprise*
• ***Réactivité*** *assurée* • ***Interlocuteur unique*** *y compris en cas de sinistre* • ***Financement*** *Leasing et crédit*

TOULON - LA VALETTE 1 avenue Pierre & Marie Curie - BP 30006 - 83040 Toulon Cedex 09
Tél. 04 94 09 79 79 - toulon@faviercasanova.com

SAINT-TROPEZ Villa Délice 1 - 29, avenue Paul Roussel - BP 51 - 83991 Saint-Tropez Cedex
Tél. 04 94 55 80 55 - sttropez@faviercasanova.com

HYÈRES 12 rue de Provence - BP 560 - 83411 Hyères Cedex
Tél. 04 94 65 08 28 - hyeres@faviercasanova.com

CAVALAIRE Résidence Les Régates - Rue du Port - 83240 Cavalaire-sur-Mer
Tél. 04 94 64 14 25 - cavalaire@faviercasanova.com

SANARY 430 avenue de l'Europe Unie - CS 50080 - 83112 Sanary Cedex
Tél. 04 94 63 26 60 - sanary@faviercasanova.com

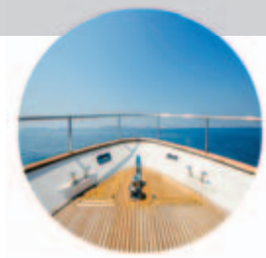

www.faviercasanova.com

MARINE ELECTRICAL SPECIALIST,
SALES & SERVICE SINCE 1961
KOHLER GENERATORS,

IDROMAR, LOFRANS
GIANNESCHI
PUMPS

CEAM

CANNES ELECTRICITÉ AUTO MARINE

1 rue du Docteur Calmette
06400 CANNES - FRANCE

+33 (0)4 93 38 36 41
+33 (0)6 46 45 76 75
ceampierre@gmail.com
www.ceam-marine.com

MARINE SELECTION

Père en fils depuis 1989

Frédéric MACALUSO
06 43 18 27 83
marineselection83230@gmail.com

VENTE DE BATEAUX NEUFS ET OCCASIONS
ENTRETIEN toutes marques
PLACES DE PORTS

MARINE ADMINISTRATION

Contactez Olivia
au **06 03 07 08 65**
ou oliviamarine83@gmail.com

DEMARCHES MARITIMES
POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
Immatriculation bateaux neufs
Mutation de Propriété
Radiation de Pavillon

Résidence l'Esquillette - Immeuble Le Macareux - Port de Bormes
83230 BORMES LES MIMOSAS
www.marineselection.com **www.marine-administration.fr**

MADS
Marine Azur Diffusion Services
BY AZUR YACHTS

Location
Vente de bateaux neufs
Entretien - Réparation

Hyères - Saint-Raphaël
Tél. 04 98 11 58 09 • contact@azur-yachts.com
www.azur-yachts.com

HUNTER · CRUISERS YACHTS · TIGER Marine

RÉSEAU BOATS DIFFUSION YACHT BROKER

LE SPÉCIALISTE DU BATEAU D'OCCASION

8 agences à votre service depuis **1987**

Manche / Atlantique / Méditerranée

Pour l'**achat** ou la **vente**
de votre bateau

contactez nous au
09.54.22.80.56

www.boats-diffusion.com

A TERRE
112 numéro abrégé
pour envoyer les secours au large (depuis un téléphone portable).

EN MER
Canal 16 sur la VHF
La VHF est toujours préférable au téléphone portable, car elle permet une localisation rapide par les secours.

196
appel gratuit depuis un fixe ou un portable

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes !

Bons réflexes en cas de difficulté en mer

- Mettre les brassières à toutes les personnes à bord.
- Contacter le CROSS et donner au moins les éléments suivants :
  - votre position (GPS ou par rapport à des points remarquables) ;
  - la description de votre navire (nom, type…) et de l'équipage (nombre de personnes à bord, comportement et capacité face au problème) ;
  - la nature de la détresse ou de l'avarie ;
  - votre demande et les mesures déjà entreprises (par exemple avoir mouillé pour limiter la dérive en cas d'avarie moteur) ;
  - en cas de demande d'assistance ou de remorquage, le CROSS diffusera un message radio relayant votre demande aux navigateurs sur zone. Vous réglerez vous-même les modalités de votre assistance ou de remorquage avec l'intervenant qui vous proposera ses services (entreprise de remorquage, particulier, moyen d'Etat, SNSM, selon la situation).
- Informer le CROSS de toute aggravation de la situation, mais aussi de toute évolution positive pour ne pas monopoliser les moyens d'intervention inutilement.
- Rester à l'écoute : veiller la VHF.
- Ne pas utiliser inutilement votre téléphone portable. Les moyens de communication ont une autonomie limitée, économisez leur potentiel.

Donnez nous plus que les moyens du bord.
Faites un don sur www.snsm.org

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970 et assumant une mission de service public en France Métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer. Elle a pour vocation de secourir bénévolement les vies humaines en danger, en mer et sur les côtes.

Les membres de l'association sont près de 9000

- 3500 Sauveteurs embarqués bénévoles sont dédiés au sauvetage au large,
- 1200 bénévoles forment l'encadrement des stations, des Centres de Formation et du siège,
- 800 bénévoles forment des jeunes à devenir Nageurs-Sauveteurs,
- 2000 Nageurs-Sauveteurs volontaires sont détachés l'été pour assurer la sécurité des plages,
- 90 salariés répartis entre le siège parisien et le CERO (Centre d'Entretien Régional et de Réparation de l'Ouest) à Saint-Malo.

LISTE DES PORTS (ordre alphabétique)

AGAY (Rade d') 129
ANSE DE LA RESERVE (Port) 23
ANTIBES PORT VAUBAN 148
AUGUIER (Port) 49
BANDOL (Port de) 34
BEAL (Port du) - CANNES LA BOCCA 139
BEAULIEU PLAISANCE (Port de) 154
BORMES-LES-MIMOSAS (Port de) 67
BOUC (Port de) 18
BOULOURIS (Port) 128
BRUSC (Port du) 39
CAMARGUE (Port) 10
CAMILLE RAYON (D-Marin Port) 145
CANNES (Port de) 141
CANNES MARINA (Port de) 137
CAP D'AIL (Port de) 155
CARRY-LE-ROUET (Port de) 19
CARRO (Port de) 18
CASSIS (Port de) 29
COGOLIN (Port) 79
CORBIERES (Port de) 19
CROUTON (Port du) 147
EMBIEZ (Ile et Port des) 39
FERREOL (Port) 85
FONTVIEILLE (Port de) 157
FOS-SUR-MER (Port de) 14
FREJUS (Port de) 123
FRIOUL (Port du) 21
GALLICE (ANTIBES Port) 146
GAPEAU (Port du) 58
GARAVAN (Port de) 159
GARDIAN (Port) STES MARIE 11
GIENS (Presqu'île de) 49
GOLFE-JUAN (Port de) 144
GRIMAUD (Port) 80
HERACLEA CAVALAIRE (Port) 72
HYERES (Iles d') 59
HYERES (Port d') 55
ISTRES (Port d') 15
L'AYGUADE (Port de) 59
LA CAPTE (Port de) 53
LA CIOTAT (Port de) 30-31
LA COUDOULIERE (Port de) 37
LA FIGUEIRETTE (Port de) 130
LA GALERE (Port) 131
LA LONDE (Ports de) 61
LA MADRAGUE (Port de) 33
LA MADRAGUE (Port de) 48
LA NAPOULE (Golfe de) 136
LA POINTE ROUGE (Port de) 25
LA RAGUE (Port de) 133
LA SEYNE SUR MER (Port de) 43
LA TOUR FONDUE (Port de) 53
LAVANDOU (Port du) 71
LAZARET (Port du) 43
L'ESTAQUE (Port de) 20
LE NIEL (Port) 48
LES MARINES DE COGOLIN (Port) 77
LES SALETTES CARQUEIRANNE (Port) 47
MANDELIEU LA NAPOULE (Port) 135
MANDELIEU - PORT INLAND 138
MARINA BAIE DES ANGES (Port) 149
MARTIGUES (Port de) 17
MARSEILLE (Port de) 22
MENTON (Vieux Port de) 158
MONACO HERCULE (Port de) 156
MOURE ROUGE (Port du) 143
NAPOLEON (Port) 11
NICE (Port de) 151
NAVY SERVICE (Port) 13
OURSINIERES (Port des) 46
PIERRE CANTO (Port) 142
PIN ROLLAND (Port) 42
PORQUEROLLES (Port de) 51
PORT-CROS (Port de) 64
ST-AYGULF (Port de) 120
ST-CHAMAS (Port de) 15
ST-CYR LES LECQUES (Port de) 32
ST-ELME (Port de) 40
ST-JEAN CAP FERRAT (Port de) 153
ST-LAURENT DU VAR (Port de) 150
ST-LOUIS DU MOURILLON (Port de) 46
ST-LOUIS DU RHÔNE (Port de) 12
ST-MANDRIER (Port de) 41
ST-RAPHAEL (Vieux port de) 124
ST-RAPHAEL - SANTA LUCIA (Port de) 126
ST-TROPEZ (Golfe de) 78
ST-TROPEZ (Port de) 75
STE-MAXIME (Port de) 83
SANARY (Port de) 36
SAN PEIRE - LES ISSAMBRES (Port de) 85
SAUSSET LES PINS (Port de) 18
TERRA (Port) 17
THEOULE SUR MER (Port de) 132
TOULON (Port de) 44
VILLEFRANCHE DARSE (Port de) 152

CORSE

AJACCIO - CHARLES ORNANO (Port d') 179
AJACCIO - TINO ROSSI (Port) d' 180
BASTIA (Port de) 168
BONIFACIO (Port de) 187
CALVI (Port de) 175
CARGESE (Port de) 177
CENTURI (Port de) 170
GALERIA (Port de) 176
GIROLATA (Port de) 177
L'ILE ROUSSE (Port de) 174
MACINAGGIO (Port de) 171
PIETROSELLA (Mouillage de) 181
PIANOTTOLI-CALDARELLO (Port de) 185
PORTO-OTA (Port de) 177
PORTO POLLO (Port de) 184
PORTO VECCHIO (Port de) 189
PROPRIANO (Port de) 183
SAGONE (Golfe de) 176
ST-FLORENT (Port de) 172
SANT'AMBROGGIO (Port de) 174
SANTA SEVERA (Port de) 170
SOLENZARA (Port de) 190
TAVERNA (Port de) 191
TIZZANO (Port de) 184
TOGA (Port) 169

SARDAIGNE

MADDALENA - CALA GAVETTA (Port de) 186
PALAU (Port de) 186
SANTA TERESA GALLURA (Port de) 186

ITALIE

CALA DEL FORTE 160
MARINA DEGLI AREGAI 162
MARINA DI SAN LORENZO 162
SANREMO PORTOSOLE 161
SANREMO PORTO VECCHIO 161

BORMES les MIMOSAS
OFFICE DE TOURISME

Son Village, Ses Vignobles, Ses Plages

YACHT CLUB INTERNATIONAL
du Port de Bormes-les-Mimosas
B.P. 216
83236 BORMES-LES-MIMOSAS Cedex

Son Port

PAVILLON BLEU
2024

PORTS PROPRES

Tél. 04 94 01 55 81 - ycibm@ycibm.fr - www.portdebormes.com

METEO

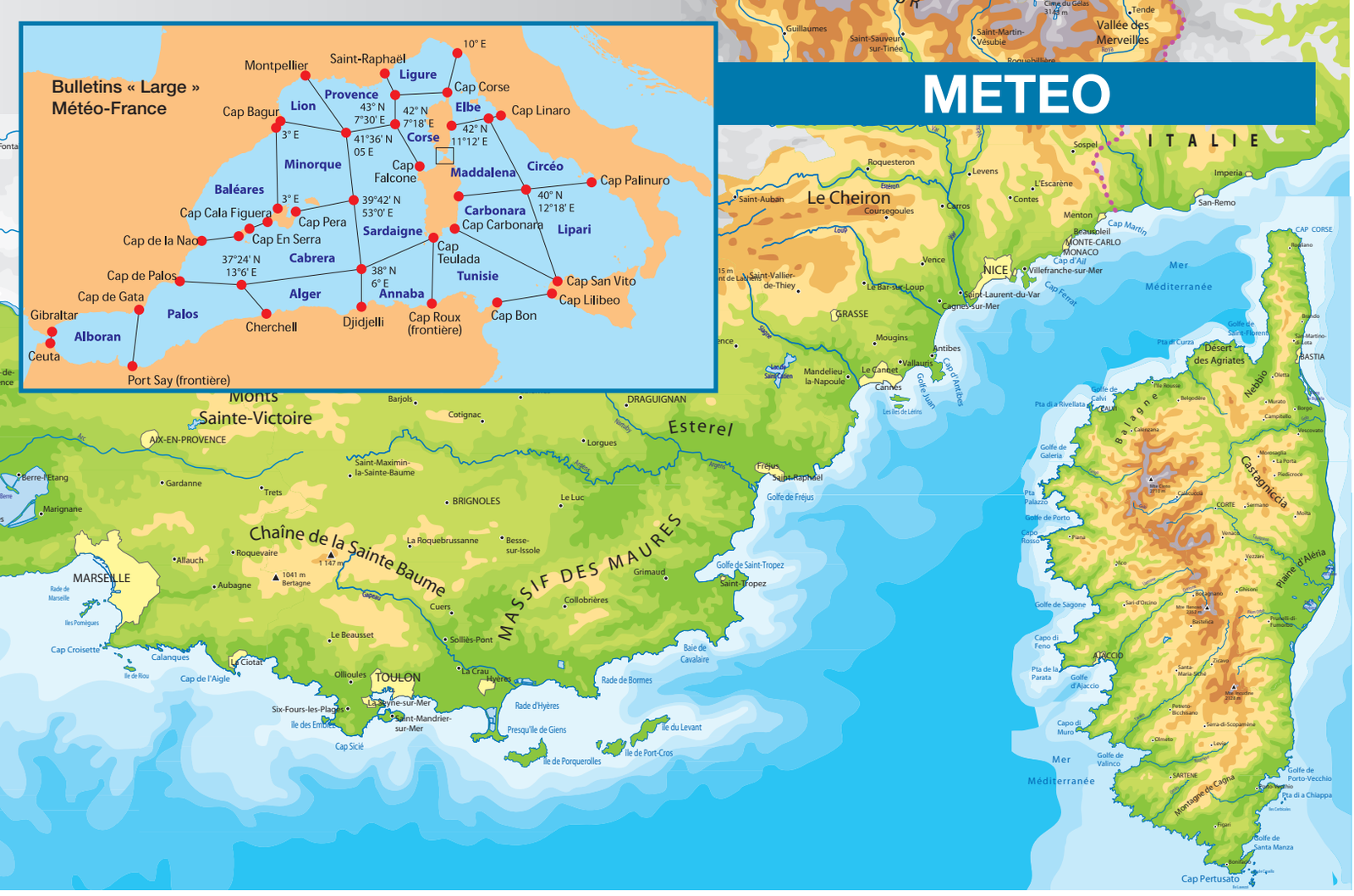

Diffusion VHF "Emetteur Cross en VHF (16)"

La radio VHF marine fixe ou portable reste le moyen incontournable pour assurer sa sécurité à bord. D'une portée supérieure au GSM en zone côtière, la radio VHF permet :

- en cas de détresse en mer, de diffuser l'information à tous les navires sur zone, plaisanciers ou professionnels, de converser avec le CROSS et avec les moyens de sauvetage nautique ou aérien en approche finale ;
- de prendre connaissance d'une demande d'assistance d'un autre navigateur, qui peut être très proche et de communiquer avec les autres bateaux. C'est le premier support de la solidarité des gens de mer ;
- de recevoir les bulletins météo à intervalle régulier et en particulier, les bulletins météo spéciaux élaborés par Météo France en cas d'aggravation de la situation. Ils sont diffusés par les CROSS sur tout le littoral par radio VHF.

• **Cross La Garde :** Canal 80 (Provence - Côte d'Azur)
Canal 79 (Côte de Corse)

• **Monaco Radio :** Canal 25 (Provence de Port Camargue à Port St-Raphaël)
Canal 23 (Côte d'Azur de St-Raphaël à Menton)
Canal 24 (Côte de Corse)
Canal 20 (Méditerranée occidentale)

La VHF (voir modalités et conditions d'utilisation sur 1/2 page à l'intérieur de la brochure)

Diffusion BLU (Bande latérale unique)

• **Cross La Garde :** 1 696 kHz et 2 677 kHz

• **Monaco Radio :** Voies 403 (4 363 kHz), 804 (8 728 kHz), 1 224 (13 146 kHz) et 1607 (17 260 kHz)

Diffusion Navtex

• **Cross La Garde :** 518 kHz - W (ouest ou secteur ouest)

• **Cross La Garde :** 490 kHz - S (sud ou secteur sud) en français

Chaînes de radiodiffusion

• **France Inter grandes ondes :** 162 kHz - 1852 m

• **France Info ondes moyennes :** Marseille 1 242 kHz
Nice 1 557 kHz

Diffusion Inmarsat C

Site : **https://wwmiws.wmo.int/**

Heures de diffusion : 10h et 22h UTC, bulletin en anglais décrivant les avis de coup de vent, la situation générale et la prévision par zone. Diffusion des avis de coup de vent dès réception et répétition 6 minutes plus tard.

Service de Météo-France

• **3250** ou **0 899 71 08 08** (service payant)

• **Mobile :** Télécharger l'application **Smartphone** sur le site de Météo France

• **Internet**
- sites de Météo France : **www.meteofrance.com**, **www.meteofrance.fr** et **www.lachainemeteo.com**
- site des METAREA : **wwmiws.wmo.int/index.php/metareas/display/3** Les zones METAREA sont identiques aux zones NAVAREA. Ce site permet aux navires à la mer de télécharger de façon rapide les avis et prévisions météorologiques pour toutes les zones METAREA.

• **Navimail2**
- Téléchargeable gratuitement sur **www.meteofrance.com**

Service La Météo des Marins

www.meteo-marine.com

Service de Météo Consult

Large gamme de bulletins spécialisés (internet, téléphone, mobile, fax, minitel, satellite). Renseignements au **01 39 28 00 28 - 3201**.

Sémaphores Méditerranée

Canal VHF 10 / VHF 16			
BEAR	04 68 82 01 22	**LA GAROUPE**	04 93 61 32 77
LEUCATE	04 68 40 12 88	**CAP FERRAT**	04 93 76 04 06
SETE	04 67 74 60 81	**CAP CORSE**	04 95 35 61 06
L'ESPIGUETTE	04 66 53 05 44	**ILE ROUSSE**	04 95 60 07 45
COURONNE	04 42 80 70 67	**LA PARATA**	04 95 52 02 03
BEC DE L'AIGLE	04 42 08 42 08	**PERTUSATO**	04 95 73 18 86
CEPET	04 94 63 97 22	**LA CHIAPPA**	04 95 70 03 58
PORQUEROLLES	04 94 58 30 15	**ALISTRO**	04 95 38 80 76
CAMARAT	04 94 79 80 28	**SAGRO**	04 95 35 20 21
DRAMONT	04 94 82 00 08		

Vitesse du vent

Il n'existe pas de définition normalisée des vitesses de vent correspondantes. Néanmoins, on peut avancer la correspondance suivante :

- Vent faible = force 0 à 2 Beaufort (0 à 6 nœuds)
- Vent modéré = force 3 à 5 B. (7 à 21 nœuds)
- Vent assez fort = force 6 B. (22 à 27 nœuds)
- Vent fort = force 7 et 8 B. (28 à 40 nœuds)
- Vent très fort = force 9 B. (41 à 47 nœuds)
- Vent violent = force 10 B. et plus (supérieur à 47 nœuds)

Avant de partir : renseignez-vous sur les prévisions météo

Affichage dans vos capitaineries, bureaux du port, clubs de voile, poste de secours, etc.

EDITO

Marc Emmanuel Quirouard-Frileuse
Président de l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco

Chers plaisanciers,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la certification « Ports Propres » (anciennement européenne) et celle complémentaire « Ports Propres Actifs en Biodiversité » (anciennement nationale) sont intégrées au sein de L'UNIQUE NORME MONDIALE EN ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE AUX PORTS DE PLAISANCE : LA NORME ISO 18725 PORTS PROPRES. Elle est effective depuis novembre 2024.

Un pas de géant à l'échelle planétaire vient donc de s'opérer grâce au travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Union des Ports de la région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco.

Dorénavant, les ports de plaisance du monde entier disposent d'un référentiel pour être exemplaires en matière de maitrise des déchets et des effluents, de pollutions accidentelles, d'économies d'eau et d'énergie et de développement de la biodiversité terrestre et marine.

Nous comptons toujours et encore sur vous pour maintenir vos bonnes pratiques en mer et dans les ports. Ces derniers œuvrent pour vous offrir des services et des infrastructures de premier ordre. N'hésitez pas à faire appel aux agents portuaires ou à vous rendre en capitainerie du port, vous y trouverez accueil, conseils, outils et informations pratiques.

Il vous est proposé quelques rappels ci-dessous.

AU PORT

- Disposez des pare-battages adéquats à votre navire,
- L'eau potable est précieuse, soyez économes,
- Réduisez votre consommation électrique par des gestes simples,
- Micro éolien et petit panneau solaire, pensez-y pour une totale autonomie,
- Utilisez les poubelles adéquates pour vos déchets de bord : pensez au tri sélectif sur le port,
- Le point propre est destiné aux déchets dangereux liés à l'entretien du navire,
- Les shipchandlers vendant des fusées de détresse récupèrent gratuitement les engins pyrotechniques périmées,
- Utilisez les sanitaires du port,
- Une pollution accidentelle pendant l'avitaillement : appelez le port qui la traitera,

AVANT VOTRE DÉPART :

- VHF 16 et 196 (téléphone), c'est la fréquence et le numéro des secours en mer (n'oubliez pas de soutenir la station SNSM de votre port, c'est eux qui vous sauveront)
- Organisez votre sortie et informez-vous sur la météo,
- Réalisez un briefing « sécurité et vie à bord » avec votre équipage,
- Des fiches sur les bons gestes en mer sont disponibles en capitainerie, servez-vous,
- Renseignez-vous sur les zones d'ancrage, les espaces naturels traversés et sur les bonnes pratiques à adopter (privilégier les zones de mouillage sur bouées),
- Vidangez votre cuve à eaux usées avec les services/équipements présents sur le port,
- Favorisez les contenants recyclables pour vos vivres, limitez les emballages inutiles,
- Privilégiez les produits d'entretien et d'hygiène respectueux de l'environnement (à base de végétaux),

EN MER & AU MOUILLAGE :

- Gardez vos déchets à bord, des points de collecte sélective sont présents à terre,
- Vous avez vidangé votre cuve au port, inutile de le faire en mer et surtout pas à côté d'une plage,
- Respectez la faune et la flore aquatiques, gardez vos distances pour les préserver,
- Mouillez dans le sable ou sur un mouillage organisé, pas dans les herbiers de posidonie,
- Remontez l'ancre à l'aplomb du navire et sans traction pour ne pas « labourer » les fonds,
- Réduisez le volume musical pour la faune marine et les autres usagers, tout le monde n'a pas votre goût pour la musique,
- Annoncez votre arrivée au port, tout comme votre départ et votre destination (si vous la connaissez)

Au 1er janvier 2025, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco, 123 ports sont signataires de la charte pour le développement durable des ports de plaisance, 19 ports ont rejoint le collectif Alliance Posidonia, 75 ports sont certifiés Ports Propres (dont 17 sous la norme ISO), 44 sont certifiés Ports Propres Actifs en Biodiversité (dont 2 sous la norme ISO), autant de chiffres montrant que l'environnement est le socle des ports de plaisance. Cette dynamique est similaire sur les autres ports de l'hexagone et dans les DROM.

Ensemble, œuvrons pour des infrastructures toujours plus « exemplaires », « attractives », « modernes », « sécurisées » et « sécurisantes ».

Convaincus de nos valeurs communes, nous vous souhaitons une belle navigation pour l'année 2025 : restons solidaires et bienveillants.

PLANS PRATIQUES DES PORTS
GUIDE MÉDITERRANÉE - 54e ANNÉE

Edité par :

FORM'ACTUEL
GUIDES PRATIQUES

Le Champ du Pinson, 63450 SAINT-SATURNIN
SARL au capital de 70 000 € - SIRET 388 645 806 00026 - PE-NAF 4778C - RC 92 B 413 - N° TVA : FR 49 38 86 45 806
06 65 33 32 81 contact@guidespratiques.fr

- Dépôt légal : 2ème trimestre 2025
- Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, même partiels, sont interdits sans autorisation de l'éditeur.
- Ne pas jeter sur la voie publique
- Sauf stipulations contraires, tout document, reproduction, cliché ou photo, confiés à nos soins, devront être libres de toute contrainte (y compris financière, redevance, droits...) afin de permettre l'édition sur tout support y compris électronique.
- Les renseignements et les plans qui figurent dans notre édition du Plans pratiques des ports sont soumis chaque année pour modification aux capitaineries des ports publics ou privés, des Chambres de Commerce, des Services maritimes, etc. Malgré tous les soins apportés à la rédaction des renseignements et à la réalisation des plans contenus dans cette édition, ils ne peuvent en AUCUN CAS tenir lieu de DOCUMENTS et être considérés comme tels. Toute erreur ou omission ne saurait engager la responsabilité de l'éditeur ainsi que les organismes officiels, publics et privés qui ont collaboré à sa rédaction. Seules font loi les INSTRUCTIONS NAUTIQUES du Service Hydrographique de la Marine. Nous remercions chaleureusement tous ces organismes et toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de collaborer à notre édition pour l'information et la sécurité des bateaux de plaisance.
- AVERTISSEMENT : Aucun service hydrographique officiel n'a vérifié les informations contenues dans ce document et ne peut être tenu responsable de la fidélité de leur reproduction ou de toute modification ultérieure. La possession de ce document n'exonère pas de l'obligation d'utiliser les cartes marines appropriées prévues par les règlements nationaux et internationaux.

Téléchargez gratuitement nos guides sur www.guidespratiques.fr

Compogravure : Monique VALLERY - Tél. 06 30 95 42 45 - E-mail : studio@guidespratiques.fr
Impression : FORM'ACTUEL

LE BIEN PRÉCIEUX DE LA MÉDITERRANÉE

La Posidonie, *Posidonia oceanica*, est présente uniquement en Méditerranée. Visible jusqu'à 40 mètres de profondeur, cette plante à fleurs aquatique forme de vastes prairies appelées herbiers. Sur les plages, ses feuilles mortes s'accumulent en banquettes qui les protègent de l'érosion. Cette espèce est protégée par la réglementation, vivante ou morte.

Photo herbier vivant

Photo banquette

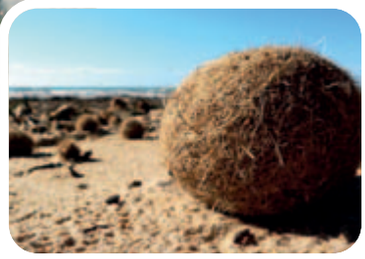

Photo banquette

LA POSIDONIE REND DES SERVICES INESTIMABLES

Les herbiers de Posidonie sont des habitats cruciaux à l'échelle de la Méditerranée, et de la planète. Leur disparation aurait une incidence considérable pour l'environnement et l'Homme. À titre indicatif :

- Près de **400 espèces végétales et 1000 espèces animales** les utilisent pour s'abriter, se nourrir, se reproduire et y grandir ;
- Leur influence sur les écosystèmes voisins, en termes de production de nourriture et de larves est importante. Ceci induit un **réel bénéfice pour la pêche professionnelle en matière de ressource** ;
- Ce sont des **puits de carbone** capables de capter de grandes quantités de CO_2 (estimées à plus de 5 tonnes par hectare et par an, autant que la forêt amazonienne) ; il est stocké au niveau de ses racines qui, entremêlées, forment des mattes ;
- Ils **réduisent naturellement la force de la houle**, par les reliefs sous-marins créés, et donc l'érosion du littoral. Les feuilles mortes de Posidonie permettent également la formation naturelle de banquettes qui protègent les plages de l'action des vagues ;
- Ils piègent les sédiments, contribuant ainsi à la clarté des fonds marins.

DES HERBIERS SOUS PRESSION

L'artificialisation du littoral, le réchauffement climatique, le chalutage, l'introduction d'espèces envahissantes et l'ancrage des navires de plaisance conduisent à son déclin. En 50 ans, 34% de la surface des herbiers a disparu en Méditerranée. Il est essentiel de la protéger par des habitudes simples, et avec l'aide d'outils, présentés dans les pages suivantes…

Posidonia oceanica est une espèce protégée depuis 1988 en France : il est interdit « de détruire, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter et d'utiliser tout ou partie de la plante vivante ou morte ».

Depuis 2019, pour protéger les herbiers, le Préfet maritime a adopté différents arrêtés qui réglementent les zones de mouillages. Affichés dans les ports, ils sont également consultables sur le site de la Préfecture Maritime de Méditerranée, et sur **l'application Nav&Co**, en temps réel via un service de géolocalisation.

Alliance Posidonia

Tous engagés pour une Méditerranée vivante et préservée

Alliance Posidonia a pour objectif de créer une large prise de conscience pour la préservation de la posidonie, auprès des citoyens, des élus, des plaisanciers et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur le littoral méditerranéen français.

Cette démarche innovante et unique associant acteurs publics, privés et ONG est animée par ses membres fondateurs qui travaillent sur de nouveaux supports, stratégies et outils à destination des plaisanciers.

Créée en 2023, Alliance Posidonia a trouvé écho auprès de nombreux ports de plaisance et acteurs de l'industrie nautique qui se sont d'ores et déjà engagés à ce que leur activité professionnelle participe, à leur niveau, à la préservation de la posidonie, de ses herbiers et des banquettes qu'elle forme.

Alliance Posidonia a pour vocation de rassembler largement les organismes qui souhaitent s'engager dans la préservation de la Posidonie.

Renseignements : Secrétariat Alliance Posidonia, CPIE des îles e Lérins et Pays d'Azur, cpieazur@cpieazur.fr

DES OUTILS ET SUPPORTS À VOTRE DISPOSITION

Les partenaires d'Alliance Posidonia ont conçu des outils et supports disponibles en ligne que vous pouvez relayer largement.

S'engager pour la préservation des banquettes de posidonie avec la plateforme **Act4Posidonia**

https://www.act4posidonia.eu/

Réussir mon mouillage avec les conseils de la campagne **Ecogestes Méditerranée**

https://www.youtube.com/watch?v=tFhYmtlwK1I

Repérer une zone sableuse grâce à l'application gratuite **Nav&Co** conçue par l'OFB et le Shom

Ou encore l'application **Donia** réalisée par Andomède et soutenue par l'Agence de l'eau

LES CERTIFICATIONS « PORTS PROPRES » ET VOUS

Peut-être avez-vous remarqué dans de nombreux ports des pavillons avec les logos suivants ?

Cela signifie que vous êtes dans un port certifié « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». C'est-à-dire que leurs actions en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité ont été certifiées conformes par l'AFNOR (Agence Française de Normalisation), sur la base des critères inscrits dans les seules certifications en environnement spécifique aux ports de plaisance. Ces logos sont un gage d'excellence environnementale en matière de gestion des ports de plaisance et traduisent une volonté forte des gestionnaires portuaires de proposer des infrastructures et des services vertueux.

Venez découvrir les ports certifiés sur *www.ports-propres.org*

« Ports Propres » en quelques mots.

L'activité de plaisance génère des déchets et des effluents toxiques (batteries, huiles de vidange, solvants acides, matière plastique, résine, pots de peinture usagés, eaux de carénage, eaux usées, hydrocarbures, etc.) qu'il est nécessaire de prendre en charge afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans le milieu naturel et le détériorent.

C'est dans cet objectif qu'a été créée par l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) la certification « Ports Propres ». Française en 2008, puis Européenne en 2012, la Certification « Ports Propres » est depuis juin 2024 une norme mondiale : **la norme ISO 18725 « Ports Propres »** (applicable dans les ports de plaisance depuis le 1er novembre 2024). Tous les ports de plaisance peuvent y prétendre.

L'obtention de la certification « Ports Propres » est volontaire et conditionnée à la réalisation d'une démarche en 5 étapes où des solutions sont apportées pour maitriser les déchets et les sources de pollution, accidentelles ou chroniques, identifiés sur le port. Des étapes de la démarche sont destinées aux économies d'eau et d'énergie, à la formation du personnel portuaire et à la sensibilisation des usagers. Il en résulte de nombreux équipements à disposition des usagers avec une signalétique associée (aire de carénage, point propre, sanitaires, douches, solutions de pompage des eaux usées, moyens de lutte contre les pollutions accidentelles...). Une fois la démarche intégrée, le port peut prétendre à la certification « Ports Propres » en passant un audit avec AFNOR Certification qui l'octroie de manière indépendante et objective. Elle est délivrée pour une durée de 3 ans, renouvelable, avec des audits de contrôle tous les ans afin de vérifier la logique de progrès imposée.

Le logo « port certifié » (suivant les critères de la certification européenne) à gauche, sera remplacé par le logo à droite au fur est à mesure de l'obtention de la certification suivant les critères de la norme ISO 18725 « Ports Propres ».

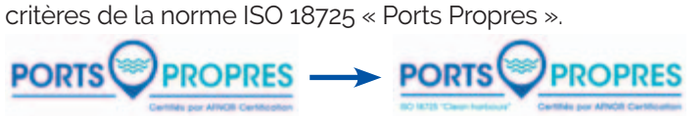

(Aire de carénage, panneaux solaires, barrage antipollution, pompage des eaux usées et eaux de cale)

Une certification complémentaire : « Ports Propres Actifs en Biodiversité »

En 2018, à l'initiative de l'UPACA, la Certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » a été créée. Elle traduit la volonté des gestionnaires portuaires de gravir une marche supplémentaire vers l'exemplarité en conciliant le fonctionnement d'un port de plaisance et développement/préservation de la biodiversité terrestre et/ou marine.

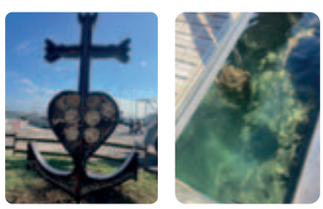

Française en 2018, cette certification est depuis juin 2024 intégrée à la norme Mondiale ISO 18725 « Ports Propres », comme second niveau (applicable dans les ports de plaisance depuis le 1er novembre 2024). Tous les ports de plaisance peuvent être certifiés « Ports Propres Actifs en Biodiversité » dès lors qu'ils sont certifiés « Ports Propres » et satisfont aux nombreux critères relatifs à la biodiversité. Une démarche « biodiversité », est nécessaire pour passer un audit de certification auprès d'AFNOR Certification. Les équipements et les bonnes pratiques sont adaptés à la faune et la flore autochtones identifiées sur le port afin que les espèces puissent y trouver des conditions favorables. La formation du personnel portuaire et la sensibilisation des usagers à ces enjeux sont également de rigueur. Le processus d'audit est similaire à celui de « Ports Propres » tout comme la durée de la certification et les audits de contrôle annuels.

Le logo « port certifié » (suivant les critères de la certification nationale) à gauche, sera remplacé par le logo à droite au fur est à mesure de l'obtention de la certification suivant les critères de la norme ISO 18725 « Ports Propres ».

Pour une plaisance toujours plus vertueuse.

Que le port soit certifié ou pas, dans la démarche ou pas, les usagers du port, parmi lesquels les plaisanciers, ont un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement portuaire, de sa quiétude et des espaces naturels environnants. Une signalétique spécifique « Ports Propres » est présente, actuellement, dans plus de 110 ports. Elle vous aidera à repérer les équipements proposés et vous indiquera comment les utiliser. En cas de doute ou de questions, les équipes portuaires seront là pour vous aider.

L'utilisation optimale des installations aide le travail des équipes du port. Ces installations permettent de collecter les déchets produits en tant qu'usagers du port. Une fois collectés, ils seront ensuite envoyés vers une filière de traitement (recyclage, valorisation…). En mer, des gestes simples existent également en faveur d'une plaisance toujours plus vertueuse. Retrouvez ci-après quelques conseils.

Sanitaires & douches

Utilisez les installations sanitaires (douches, toilettes…) du port afin d'éviter des rejets d'eaux usées du navire. Laveries et équipements pour faire la vaisselle présents sur le port participent également à la limitation de ces rejets en mer.

Collecte des eaux usées et eaux de cales

Utilisez les services proposés par le port pour vider les réservoirs à eaux usées du navire (pompes, barges flottantes). En l'absence de cuve, utiliser les sanitaires du port . Des services de collecte sont également proposés pour les eaux souillées de fond de cale.

Aire de carénage

Effectuer les opérations de carénage et de maintenance du navire sur une aire équipée d'un système de récupération et de traitement des eaux polluées.

Avitaillement

Faire le plein de carburant demande de la vigilance pour ne pas renverser des hydrocarbures à terre ou en mer. Le cas échéant, contactez les équipes du port qui disposent d'équipements antipollution (boudin absorbant, sable…).

Ordures ménagères & tri sélectif

Jetez vos ordures ménagères non valorisables dans les conteneurs prévus à cet effet. Utiliser les points de collecte sélective pour le verre, les papiers, journaux… en suivant les consignes de tri.

Quelques bonnes pratiques pour les biodéchets

Les ramener à terre et demander au port s'il y a des solutions (bac de collecte/composteur), ou les ramener pour un compostage à domicile. Évitez le gaspillage alimentaire à bord, s'il y a des restes, prévoir un contenant pour les conserver.

Déchets dangereux

Jetez au Point Propre les déchets « non- ménagers dangereux », dits spéciaux, issus de la maintenance du navire. Choisir les bons réceptacles grâce à la signalétique en place. Rapportez GRATUITEMENT les fusées de détresse périmées chez les accastilleurs qui en vendent, sans contrepartie d'achat.

Économie d'eau et d'énergie

Utiliser les réducteurs de débits, permet d'économiser jusqu'à 50 % d'eau. Repérer les fuites est essentiel. Un goutte-à-goutte sur un robinet, c'est 4 litres par heure. L'eau de pluie ou l'eau de mer sont souvent suffisantes pour rincer un navire. Utilisez un pistolet à arrêt automatique. Respectez les consignes du port lors des épisodes de sécheresse. Certains proposent des solutions alternatives.

Privilégiez les ampoules à basse consommation et les LED. Equipez le navire avec des panneaux solaires. Installez des équipements de confort économes type A+++ (ex. réfrigérateur). Débranchez l'alimentation électrique du navire en cas d'absence.

Biodiversité et espaces naturels

À terre comme en mer, de nombreuses espèces protégées et fragiles, sont présentes. C'est notamment le cas des HERBIERS DE POSIDONIE, merci de ne pas mouiller dessus. Dans les ports, la biodiversité est également présente. Quelques astuces :

- PÊCHER À L'EXTÉRIEUR DU PORT Ici, les poissons sont libres de nager tranquillement.
- RESPECTER LES ÉQUIPEMENTS PROPICES À LA BIODIVERSITÉ SUR LE PORT Nichoirs, nurseries, hôtels à insectes (…), ils abritent des êtres fragiles.
- ÉVITER DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES Notre nourriture peut les rendre malades voire les tuer. À terre comme en mer, garder les déchets alimentaires pour les jeter ensuite dans les poubelles prévues ou des composteurs.
- CONTEMPLER LA FAUNE TERRESTRE ET AQUATIQUE Tout comme vous, les animaux apprécient le calme et la sérénité.
- À TERRE, EN MER, À LA MAISON, LES DÉCHETS MÉNAGERS VONT DANS DES POUBELLES Les animaux et les végétaux ne les apprécient pas plus que vous.

Des outils bien pratiques

Vous retrouverez dans cette édition du plan pratique des ports 2025 divers outils favorables à une plaisance toujours plus respectueuse. Il s'agit notamment de la Campagne Ecogestes Méditerranée, précieuse alliée des ports de plaisance depuis 2002. Les capitaineries proposent des fiches-conseils, des vidéos pour les smartphones existent aussi. Des ambassadeurs Écogestes informent les usagers, en mer ou sur les ports sur les meilleures pratiques pour préserver l'environnement marin et littoral. Les applications pour smartphones comme, par exemple, Donia et Nav&Co (liste non exhaustive) sont également devenus des incontournables.

Photo : Capitainerie Port Camargue

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT CAMARGUE *30240 LE GRAU DU ROI*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : 9.

Capitainerie : 3, avenue du Centurion.
Tél. 04 66 51 10 45. Fax 04 66 51 10 05
capitainerie@portcamargue.com
www.portcamargue.com
Ouverte 24h/24 toute l'année, 7J/7.
Directeur du port : Jean-Romain BRUNET. Ports propres.

Accueil : quai d'escale près de la capitainerie, guidage et accueil 24h/24.

Météo : Affichage 2 fois par jour (8h30 et 18h).

Direction Départementale des Territoires de la Mer :
Maison de la Mer. Tél. 04 66 51 40 05.

Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ;
196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Brigade nautique gendarmerie : Tél. 04 66 93 21 15.

Douanes : à Sète : Tél. 09 70 27 70 13.

Carburants : Quai Bonne Espérance. Tél. 04 66 51 00 49.
Station du sud. 24h/24 en CB.

PORTS PROPRES
Certifiés par AFNOR Certification

Port public de 2760 places et 2240 places dans les marinas pour bateaux longueur variant suivant tirant d'eau, avec 10 % places pour bateaux de passages en saison et hors saison.

Services : Eau. Electricité. 21 douches et 38 sanitaires libres d'accès. (Système de vidéosurveillance). Wifi sur l'ensemble du port public. Spot Wifi gratuit Maison du Tourisme.
Ecobarge "cleanerblue" de collecte des eaux usées à bord des bateaux. Service gratuit sur RDV 06 02 11 12 32/VHF 9.
Laverie automatique. Points propres, collecte des déchets, pompe de vidange, dépotage WC chimique. Prêt gratuit de vélos aux escales.
Aire de carénage. Elévateur : 5, 16 et 80 T. 103 places à terre.
Port abrité de tous les vents. Slip.

Divers : Location de salles. Navette portuaire. Vélos électriques en location. Maison du Nautisme (accueil touristique). Borne de recharge de véhicules électriques (réseau Révéo).

PORT GARDIAN - Stes-MARIES https://portgardiancamargue.fr

Photo : Capitainerie Port Gardian - Dominique Francingues

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Stes-MARIES DE LA MER *13460*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 90 97 85 87. Fax 04 90 97 97 82 portgardian@saintesmaries.com. Ouvert du 1er septembre au 30 juin 8h/12h et 14h/17h ; du 1er juillet au 31 août 7j/7j 8h/20h. Fermé les week-ends du 15 novembre au 15 février. Directeur du port : Christophe CANADO
Météo : tous les jours à la capitainerie en saison.
Affaires maritimes : à Marseille. Tél. 04 91 28 54 02.
Douanes : à Sète : Tél. 09 70 27 70 13.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie : Tél. 17 ou 04 90 97 80 04.
Carburants : à l'entrée du port. Tél. 04 90 97 85 87. 24h/24. CB.
Port de 373 places dont 25 places pour bateaux de passage en saison et hors saison. Longueur maxi des bateaux : 25 m sous réserve.
Services : Eau. Electricité brones 16A et 32A. 5 douches, 5 WC ; 1 douche et 1 WC PMR. Lave-linge/sèche-linge. Distributeur de glaçons. Prêt de vélos. Wifi. Collecte gratuite des eaux usées par pompage sur RDV. Point Propre et zone de tri. Tirant d'eau 2.50m. Catamaran sur réservation. Défibrillateur. Cale de mise à l'eau payante. Veilleur de nuit. Elévateur 25 T. Accastillage sur zone de carénage.

Feux : Jetée ouest : 43°26,8 N - 04°25,4 E. F.é.v. (4s) 5 m. Jetée Est : F;é.v; (2s) 4 m. Abrité par vents O N. Danger par vents S-E.
Amers : l'église des Stes Maries de la Mer.

PORT NAPOLEON www.port-adhoc.com

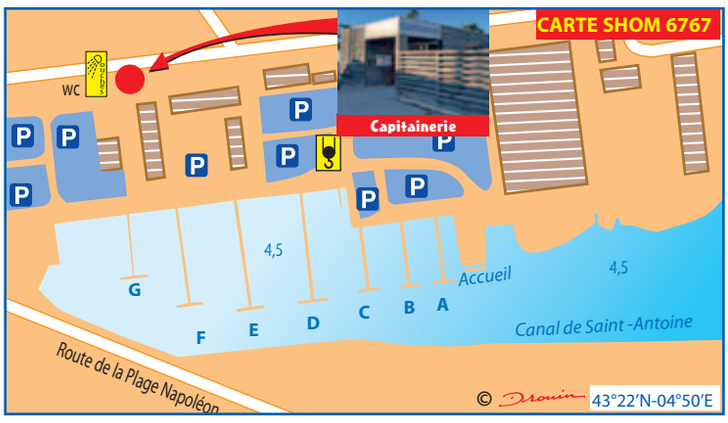

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT NAPOLEON *13230 Port St-Louis du Rhône*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Presqu'île du Mazet. Rue Canal St Antoine L'Ermite. Tél. 04 42 48 41 21. info@portnapoleon.fr - www.port-adhoc.com. Horaires d'ouverture : Basse saison : lundi au vendredi 8h/17h ; samedi 9h/13h - Haute saison : lundi au vendredi 8h/18h ; samedi 9h/16h30. Directeur du port : Emmanuel JUSTE. Tél. 06 22 65 59 17. Maître de port : Vincent CEJAERT. Tél. 06 81 21 54 08. Vidéosurveillance 7J/7 24h/24. Site clôturé. Accès au port sécurisé.
Météo : tous les jours au bureau du port.
Affaires maritimes : à Marseille. Tél. 04 91 28 54 02.
Douanes : à Sète : Tél. 09 70 27 70 13.
Sauvetage : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 13 59 49 19.
Carburants : sur demande.

Port de 215 places à flot équipées de catways, 1000 places à sec à l'extérieur et 100 places à sec à l'intérieur. Longueur maxi des bateaux : 30 m. Containers de stockage. Zone de stockage mâts. Aire de carénage. Darse 6,95 m. Nacelle 23. Lavage HP 160 B. Collecte des eaux carénage.
Services : Eau, électricité : bornes (16 et 32A). 15 WC. 20 douches. Bac à vaisselle, machine à laver et sèche-linge. Wifi. 3 bornes de recharge voitures électriques. Travelift 65 T. Grue 50 T. 4 remorques hydrauliques (maxi 80 T). Accastillage. Shipchandler. Wifi gratuit. Fibre optique : 80 mbits/s. Parking voitures plaisanciers.
Divers : Restaurant ouvert tous les jours sauf dimanche. Chantiers navals : peinture, électricité, gréements, sellerie, moteurs, chaudronnerie…

PORT SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE www.nautismed.fr

Photo : Capitainerie

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE PLAISANCE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

13230

Certification Ports Propres, label Pavillon Bleu, label Qualité Plaisance 2 anneaux.

V.H.F. : 9

Capitainerie : Tél. 04 42 86 39 11 - Astreinte : Tél. 06 08 87 99 43.
Quai des Commandants Favier
capitaineriepsl@nautismed.fr - www.nautismed.fr
Horaires : d'octobre à avril : 8h30/12h30 et 13h30/17h30 ; de mai à septembre : 8h/12h30 et 13h30/18h30. Capitainerie ouverte les dimanches matins juillet/août.
Maître de port : M. ZEMOULI. Tél. 06 84 92 21 51.
Maître de port adjoint : M. ARMANDI.

Météo : affichée dans la vitrine extérieure devant la capitainerie tous les matins.

Affaires maritimes : à Marseille. Tél. 04 91 28 54 02.

Douanes : à Sète : Tél. 09 70 27 70 13.

Sauvetage : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ;
196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime et fluviale : Tél. 04 13 59 49 19.

Carburant : Station carburant à l'entrée du port accessible 24h/24 7j/7, paiement par CB.

Port de 365 places + 30 places catamarans (annuels et passagers).

Services : eau et electricité, 8 douches 7 WC + handicapé. Bac à vaisselle. Accès handicapé. Vente de poissons. Commerces à proximité immédiate. Yacht Club. Point propre. Laverie. Wifi.

Accès au port : soit par le canal Saint-Louis soit par l'écluse : amer tour St-Louis, repérable de nuit par son feu blanc scintillant ; écluse : VHF canal 19 ou 04 42 86 02 04.

Danger : risque d'échouage dans la zone du They de la Gracieuse.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

PORT SAINT-LOUIS A PORT DE BOUC

S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION - Port Navy Service	06 30 31 23 25
R.E.	AGENCE DELPIERRE - Avenue Mer - Port de Bouc	04 42 06 00 00
R.E.	ANCASTA - Presqu'île du Maret - Port St-Louis	04 42 05 88 88
A.R.	ARPES - Port Navy Service	06 60 36 24 08
A.R.	ATELIER MARINE SERVICE - Port à sec Navy Service	06 76 24 30 01
R.E.	AYC INTERNATIONAL YACHT BROKER - Port Napoléon	06 52 38 59 06
I.M.P.	CAP OCCASION - Presqu'île du Mazet	04 42 48 41 21
R.E.	CAP OCEAN - Port Napoléon	06 19 33 10 63
C.N.	CHANTIER NAVAL ASCN - Port à sec Navy Service Avenue de la 1ère DFL - Port St-Louis	06 66 89 48 43
R.E.	D&S MARINE - Port Napoléon	06 60 30 02 13
V.O.	DELTA VOILES - Port Napoléon	06 68 19 29 74
C.N.	DMS - Port Napoléon	06 79 54 55 65
A.M.	ESPACE YAM MARINE - Port Napoléon	04 42 48 48 48
C.N.	FLUID ELEC. - Av. de la 1ère DFL - Port St-Louis	04 42 48 46 23
C.N.	GLOBAL NAUTIC - Route Plage Napoléon	06 07 22 42 62
A.R.	GNS GERALD NAUTIQUE SERVICE - Port Navy Service	06 74 11 72 10
S.H.	MARINES LOISIRS - Rue Clos Marie - 13200 Arles	04 90 18 23 33
A.R.	METAL MARINE - Port Napoléon	06 20 60 56 48
A.R.	META YACHTS SERVICE - Port Navy Service	06 03 53 65 93
A.M.	MSM - 22 ter, cours Landrivon - Port de Bouc	04 42 06 02 39
G.	NAVY SERVICE - Av. de la 1ère DFL - Port St-Louis	04 42 11 00 55
D.I.V.	PASCAL GUILLOUX - Port Napoléon	06 60 82 75 05
C.N.	PORT NAPOLEON - Presqu'île du Mazet	04 42 48 41 21
C.N.	PORT NAVY SERVICE - Av. de la 1ère DFL - Port St Louis	04 42 11 00 55
V.O.	PROMO SAILS - Rue J. Gourdiole quai Reybert	06 09 20 60 40
S.E.L.	PSL GREEMENT - Port Napoléon	06 88 19 24 74
S.H.	SEATEX - 18, rue Béranger - Port St-Louis	06 08 98 70 80
D.I.V.	SCAPHANDRIERS - Port Napoléon	06 44 00 62 06
S.H.	SMS (Store Marine Service) - Port Napoléon Uship	04 42 05 07 43
A.R.	STORE MARINE SERVICE - Presqu'île du Mazet	04 42 55 69 46
E.L.E.	SUBSEA TECH - 167, plage de l'Estaque	04 91 51 76 71
R.E.	SUD MOTEURS - 2, bd Bassin du Radoub	04 91 11 60 70
R.E.	SUD PLAISANCE - Port de la Pointe Rouge	04 91 72 66 75
S.H.	SURF CATAMARAN MARSEILLE - Port de la Pointe Rouge	04 91 25 00 90
A.S.S.	TAFFE SA - 37, rue Grignan	04 91 13 01 50
L.O.C.	TAHINA PARTNERS - 27, rue de Pologne	06 70 51 03 39
A.R.	THE WIND SHIP - Av. Première Division Française Libre	06 89 80 96 35
A.R.	WBS - Port Napoléon	06 07 22 42 62
S.E.L.	YACHTING SOLEANNE - Port Napoléon	06 42 02 99 85

PORT NAVY SERVICE

CAPACITÉ UNIQUE D'ACCUEIL DE 1500 PLACES SUR 25 ha

TRAVELIFT 120 tonnes

- Stationnement extérieur/intérieur
- 2 Darses, jusqu'à 25 M et 35 M
- 2 Travel Lift de levage, jusqu'à 120 T et 50 T
- Grue télescopique jusqu'à 40 m
- Aire de Carénage de 2.200 m²
- Chantier naval
- Rampe de 13 m pour multicoques
- Remorques pour multicoques jusqu'à 50 T, 25 T et 15 T
- 1 ha : Espace Vente - Salon permanent du bateau d'occasion

LE PLUS GRAND PORT À SEC D'EUROPE !

DEPUIS +DE 30 ANS, LA SOLUTION MULTISERVICES POUR VOTRE BATEAU EN MÉDITERRANÉE

Avenue de la 1ère DFL · 13230 Port-St-Louis-du-Rhône · Tél. : +33(0)4 42 11 00 55 · info@navyservice.com · www.port-navyservice.com

www.port-navyservice.com PORT NAVY SERVICE

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Port NAVY SERVICE - *13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE*

Bureau du port : Port Saint-Louis-du-Rhône. Avenue de la 1ère D.F.L.
Tél. 04 42 11 00 55.
Ouvert du lundi au samedi 8h/12h et 14h/18h
Directeur du Port : Philippe FROMENT.

Port de 1 500 places à sec en extérieur ou intérieur pour des bateaux pouvant aller jusqu'à 35 m.

Tirant d'eau : de 3,9 à 8 m.

Services : Accès eau potable et électricité (Borne 16, 32 et 64 A en 220 et 380 V), plusieurs sanitaires idéalement situés sur les deux parcs, 2 blanchisseries (24h/24), carburants (24h/24, 7J/7, CB) dans le canal Saint-Louis, support de calage sur bers métalliques à larges patins pour limiter les efforts sur la coque, un quai d'accueil, Wi-Fi gratuit sur l'ensemble du parc, parking voitures couvert, échelles à votre disposition, un point propre sur chaque parc dont sur l'aire de carénage pour la collecte des déchets, point de collecte des eaux noires, Travelift 120T et 50T, grue télescopique pour des mâts allant jusqu'à 40 m, zone dédiée au stockage de mâts, remorques pour monocoques et multicoques jusqu'à 50T, 25T et 15T, rampe de 13 m de large pour multicoques, 9 entreprises de réparation et entretien : mécanique, moteurs, sellerie, électricité, gréements, chaudronnerie, menuiserie, peinture… Drive Intermarché réfrigéré, plusieurs espaces laverie et séchage, shipchandler/accastillage, restaurant & bar, carburant sur demande, chambre et appartement à la location.

We are a private boat yard in the Mediterranean. Our Marina is called Port Navy Service, has a capacity of 1500 places on a site of 22 hectares including 15 000 m2 of hangar.

Located west of Marseille, precisely in Port-Saint-Louis-du-Rhone, we have successfully developed, for more than thirty years, the boat yard concept for sail boats, yachts, and also for multihulls, catamarans and trimarans.

Several services providers are located at our yard. There are 35 people who do everything possible to offer yachtsmen all options for maintenance and reparation of their boat.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

FOS-SUR-MER

S.H.	NAUTIFOS - Aire de carénage	04 42 05 34 35

MARTIGUES

S.H.	AZUR MARINE 13	04 42 81 13 14
A.M.	ACCASTILLAGE DIFFUSION - Marine Nautique - 3, rue Chappe	04 42 81 13 14
T.R.	ART TRANSPORT GARRONE - Les Marins de la Route - 12, av. Lascos	04 13 93 01 80
S.H.	AZUR MARINE 13 - 3, rue Claude Chappe	04 30 22 01 39
A.R.	B-2-M - Port de Carro	06 18 99 35 62
G.E.	BONILLA NAUTIQUE SERVICES - Port Terra - Av. Urdy Milou	04 42 80 76 93
C.N.	CAPELLE YACHTING - 12, av. de Lascos	04 42 42 31 51
D.I.V.	CLUB NAUTIQUE DE MARTIGUES CARRO - 11, quai de Verandi Carro	04 42 80 78 81
C.N.	HORIZON MARINE	04 42 07 02 13
L.O.C.	LOCABATEAU - Place Joseph Fosciola	06 62 68 38 97
R.E.	MARCON YACHTING - 8, av. de Lascos	04 42 81 12 54
A.R.	MARITIMA COURTAGE - 9 rue Frédéric Sauvage	04 42 81 16 02

FOS-SUR-MER

www.fossurmer.fr

PORT DE PLAISANCE "CLAUDE ROSSI - POINTE ST-GERVAIS"

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE FOS-SUR-MER *13270*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : B.P. 5
13771 Fos-sur-Mer Cedex.
Tél. 04 42 47 70 57 (24h/24).
Fax 04 42 05 34 58
port-clauderossi@mairie-fos-sur-mer.fr
Maître du port :
M. Fabrice ROUDIERE.

Météo : affichage à la capitainerie.

Sauvetage : Cross Med : 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Direction départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône :
Tél. 04 91 28 40 40.

Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 42 05 05 85.

Carburants (Gasoil B7, SP 95 E5) :
Distribution carburants 24h/24.

Port de 840 places dont 35 sont réservées pour les bateaux de passage.

Longueur maxi des bateaux : 15 m. Labellisé “Port propres” par Afnor. Pavillon Bleu des Ports de plaisance en 2022.

Services : Eau douce et électricité (10 amp.) sur tous les quais.
Sanitaires : 10 WC. 14 douches. Point propre à l’intérieur du carénage : collecte des déchets, huile, batterie, pots de peinture, chiffons souillés, bois, ferraille, cartons non souillés, déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers (produits avec logo de dangérosité) dans l'armoire "Toxiques solides et liquides). Pompe mobile pour eaux grises et eaux noires (service gratuit), ainsi qu’un point pour dépôt des eaux grises et eaux noires. Pour les encombrants, s’adresser à la Capitainerie. Chariot élévateur 25 T. Aire de carénage : port abrité des vents Nord et Est. Danger par Sud et Sud/Est.

Accès au port : amer remarquable : le phare de la pointe Saint Gervais, hauteur 45 m (voir plan). Tirant d’eau maxi : 3 m.
Zone réglementée dans le Golfe de Fos (cf au recueil des actes administratifs n° 13-2020-181 publié le 25 juillet 2020).

ETANG DE BERRE

Avec 155 km², 75 km de côtes, profondeur moyenne de 6 m, profondeur maximale de 9 m et 980 millions de m³ d’eau, l’étang de Berre est le plus grand étang salé d’Europe. Il est situé au nord-ouest de Marseille avec laquelle il communique par le canal maritime de navigation comportant un passage souterrain de 7,5 km qui s’est effondré sur 150 m depuis 1963. Il communique avec la mer, sur le Golfe de Fos, par le chenal de Caronte long de 5,5 km dragué à 9 m, balisé dans sa première partie par des bouées lumineuses, il peut être utilisé par des navires ne dépassant pas 7,3 m de tirant d’eau.

Les ports sont, eux, beaucoup moins profonds mais pratiquement tous ont un chenal d’accès. Toute la zone centrale de l’étang est saine.

Attention, il y a une bouée jaune assez grosse en plein milieu de l’étang. C’est un courantomètre (et justement il se trouve “bizarrement” que le courant porte dessus).

Juste après le pont d’entrée dans l’étang, à gauche de la marque bâbord, il n’y a pas plus de 1 m d’eau. Après c’est plus profond mais il y a pratiquement toujours des casiers et des filets.

Le port de Sainte-Anne n’a guère plus de 2 m d’eau côté CVM et moins vers le CNM ; il y a une butte juste à l’entrée de l’ancien canal des VNF. Les fonds sont de vase, et on ne craint pas grand chose sauf si on se prend un corps mort.

En remontant sur Istres, il y a aussi un chenal d’accès pour entrer au port ainsi que pour entrer sur Saint-Chamas et Saint-Chamas usine électrique. Les tirants d’eau tombent rapidement à 1,30 m ou moins dans les ports.

Entre Saint-Chamas et Berre, il y a toute une zone à faible profondeur et il y a une passe (bouée tripode) pour entrer sur Marignane dans l’autre étang.

Le port de la Mède a été dragué.

Du côté de Vitrolles, il n’y a pas beaucoup d’eau (de plus ce n’est plus l’étang de Berre mais l’étang de Vaïne), et la profondeur moyenne est de 4,5 m.

Au port de Beau Rivage (centrale électrique), nous avons environ 1,70 m avec fond de vase. Parfois un poil plus en période de dépression ou de vent de Sud-Est.

Le mistral souffle, en moyenne annuelle, 1 jour sur 3, à une intensité moyenne de 23 km/h avec des coups de vent de 100 km/h. Les vents de sud et de sud-est ont une intensité moyenne de 10 km/h. Ces vents agissent comme principaux facteurs de contrôle des courants dans l’étang et du brassage de l’eau.

Les variétés des oiseaux présents sur le périmètre de l’étang sont très importants. Les milieux particuliers que sont les roselières et les marais salants constituent un habitat privilégié pour certaines espèces rares protégées. Espaces naturels et zones humides témoignent de la diversité des rives.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MARTIGUES (suite)

R.E. MATT MARINE - Rue Louis Lépine **06 61 58 83 15**
A.R. NAUTIQUE 2000 - CD9 ..... **04 42 30 44 17**
L.O.C. NAUTIC CLUB MEDEEN - Rue des 3 Frères **04 42 81 14 22**
L.O.C. NES NAUTIQUE - Rue de Provence **07 62 11 08 58**
G.E. PORT TERRA - Av. Urdy Milou **04 42 80 76 93**
R.E. ROUX MATHIEU - Route de Marseille **09 52 13 79 10**
A.R. SEMOVIM - 8, rue Frédéric Sauvage **04 42 41 39 39**
L.O.C. STE CROIX LES PIEDS DANS L’EAU - 1, impasse Tamaris **07 77 34 55 91**
R.E. TECHNIC MARINE - 9, rue Frédéric Sauvage **04 42 43 16 10**

MARIGNANE

R.E. FUTURBOAT - 26 Lotissement de la Tapie **06 03 83 88 38**

SAUSSET-LES-PINS

A.R. AMS - Quai du port **04 42 45 12 25**
R.E. MARTIGUES PLAISANCE OCQUETEAU - Quai du Port **06 71 53 95 34**

A.M.	ATELIER MECANIQUE	C.O.	CONSTRUCTEUR	E.X.P.	EXPERT	L.M.	LIBRAIRIE MARITIME	S.E.L.	SELLERIE
A.R.	ATELIER DE REPARATION	D.I.V.	DIVERS	G.	GARAGE	L.O.C.	LOCATION	S.H.	SHIPCHANDLER
A.S.S.	ASSURANCE	E.C.	ECOLE DE NAVIGATION	G.E.	GARAGE EXTERIEUR	M.P.	MATIERES PREMIERES	T.R.	TRANSPORTEUR
C.N.	CHANTIER NAVAL	E.L.E.	ELECTRICITE MARINE	I.M.P.	IMPORTATEUR	R.E.	REVENDEUR	V.O.	VOILERIE

PORT DE SAINT-CHAMAS

www.saint-chamas.com

© FORMACTUEL

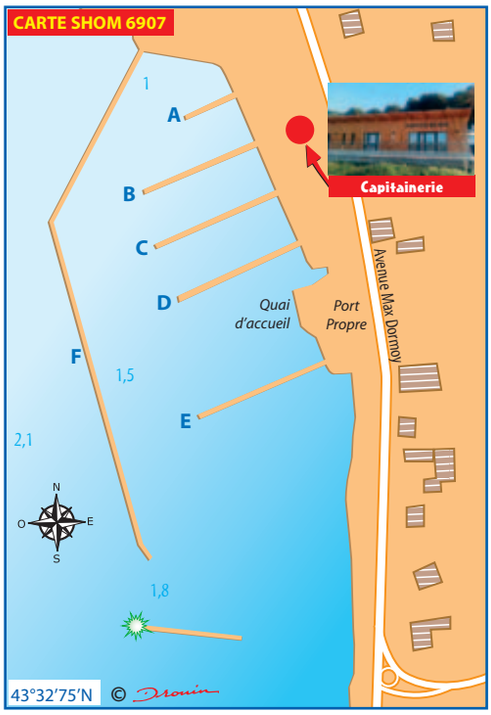

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE SAINT-CHAMAS *13250*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Centre nautique municipal. 2 avenue Max-Dormoy.
Tél. 04 90 53 00 37. nicolas.hesse@saint-chamas.com.
Heures d'ouverture : saison 8h30/12 h et 14h/18h ; hors saison 9h/12h et 14h/17h.
Maître du port : Nicolas HESSE. Délégué du port : Franck DELMAS.
Météo : Météo France 3250 ou 3201.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 89 96 43 16 / 04 94 46 83 83.
Douanes : à Sète.
Tél. 09 70 27 70 13.
Sauvetage : V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Carburants : Pas de carburants sur le port.
Port de 280 places dont 30 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 12 m. Tirant d'eau maxi : 1,70 m.
Services : Eau. Electricité. 2 douches. WC. Bac à vaisselle. Point propre. Conteneurs de déchets et d'huiles usées. Grue fixe de 6,2 T. Zone de carénage. Zone technique.
Amarrage : chaîne-mère, chaîne fille, pendilles sur pannes flottantes et ponton fixe.

Photo : Capitainerie Port Saint-Chamas

PORT D'ISTRES

www.istres-tourisme.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DES HEURES CLAIRES
PORT D'ISTRES - ETANG DE BERRE

13800

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 42 11 28 43 - portdeplaisance.istres@ampmetropole.fr
Ouverture : période estivale (mai à septembre) du lundi au dimanche 8h/20h ; période hivernale (octobre à avril) du lundi au samedi 8h/18h.
Météo : affichage à la capitainerie ou Tél. 08 36 68 08 13.
Affaires maritimes : à Marseille. Tél. 04 91 28 54 02.
Sauvetage : Tél. 18 (Pompiers) ou 04 42 55 01 99.
Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 13 59 49 19.
Douanes : à Sète. Tél. 09 70 27 70 13.
Carburants : à Martigues.
Port de 210 places dont 15 places pour bateaux de passage en saison et hors saison. Longueur maxi des bateaux : 12 m.
Services : Eau. Electricité. WC public. Aire de carénage. Grue mobile 10 T. Slip.
Feux : F.é.v. (4 s). Jetée S.
Accès au port : S. Abrité du mistral N-O. Danger par vents du S.

PORT DE MARTIGUES

Ports de ferrières, canal st Sébastien et miroir aux oiseaux

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE MARTIGUES *13500*

Martigues Port de Plaisance / SEMOVIM
ZI Ecopolis Sud BP 218. 13698 MARTIGUES Cedex.
Tél. 04 42 07 00 00. Port. 06 88 05 26 50.
port.maritima@semovim-martigues.com
Capitainerie générale à Port Maritima : Ouverture 8h30/11h45 et 13h30/16h45 en basse saison 6/7j ; 8h30/11h45 et 13h30/17h15 en haute saison 7/7j.

PORT MARITIMA : Port à Sec situé sur la rive Sud du canal de Caronte reliant l'étang de Berre à la mer.
2 élévateurs à bateaux 16 et 25 Tonnes.
Largeur de la darse 4.2 m. Longueur 20 m.
47 places de carénage, 800 places annuelles pour bateaux jusqu'à 14 m sur bers ou sur remorques.
Services : 2 shipchandlers. Supermarché, restaurant, nombreux artisans sur place. Parking gratuit pour véhicule durant les navigations. Surveillance par vigile.
Espace vente de bateaux : Maritima Courtage 04 42 81 16 02.

PORTS PROPRES
Certifiés par AFNOR Certification

PORT TERRA

AVENUE URDY MILOU – 13500 MARTIGUES

BONILLA NAUTIQUE SERVICES

- **200** Places de bateau sur rack dans site sécurisé
- Parc remorques avec mise à l'eau privée
- Site sous vidéo surveillance.

bnsmartigues@gmail.com 04 42 80 76 93 port-terra.fr

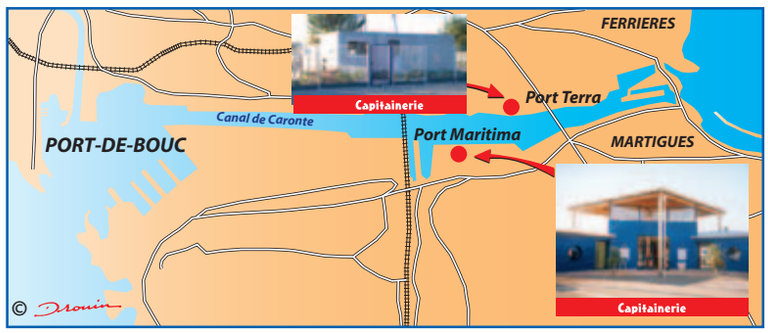

PORT DE FERRIÈRES : 350 places à flots sur pendille pour bateau d'une longueur maxi. de 15 m. Tirant d'eau 1,8 m/2,7 m en fonction des pontons. Contactez au préalable la Capitainerie de Port Maritima pour obtenir un emplacement visiteur adapté aux caractéristiques de votre bateau.
Services : Espace plaisance sur le port en face de la panne C avec WC et douche accès handicapé, point Wifi, météo en saison. Borne eau/élec 16 A sur les pannes. Navette maritime gratuite en journée entre les trois quartiers. Nombreux commerces à proximité.
PORT DE JONQUIÈRES : Les trois premières pannes sont gérées par la SEMOVIM pour bateaux de 4 à 8 m en stationnement annuels uniquement.
Les deux pontons du milieu appartiennent au Club de Voile de Martigues, section habitable : 04 42 80 12 94.
A l'Est du bassin, le Club Nautique de Martigues : 240 places réparties sur 5 pontons. Attention :Tirant d'eau maxi 1.3 m.
Equipement : borne eau / elec 16A sur ponton. Club house avec restaurant et bar.
Services : Sanitaires, douches. Places passager sur demande à la capitainerie : 04 42 81 17 46.

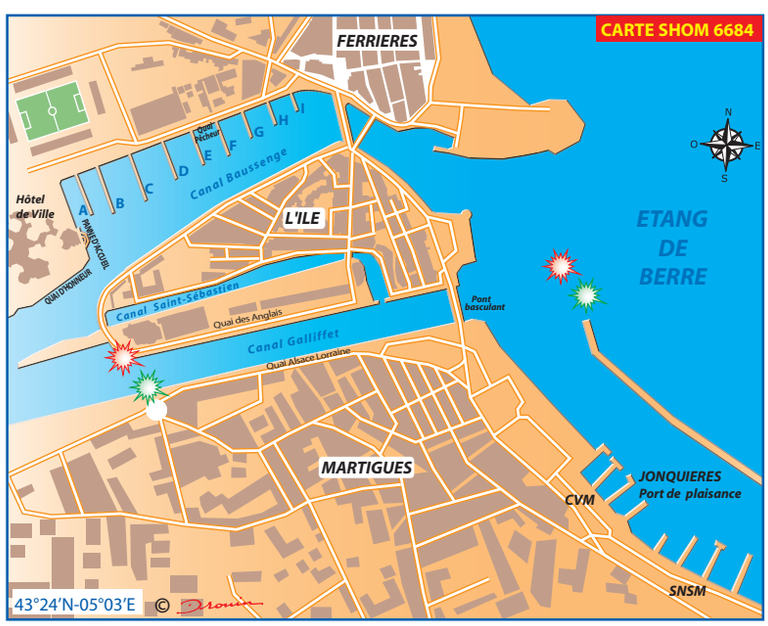

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

PORT TERRA
https://port-terra.fr

Capitainerie : PORT TERRA
Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES. Tél. 04 42 80 76 93.
bnsmartigues@gmail.com - https://port-terra.fr
Maître de port : Régis BONILLA. Tél. 06 23 56 65 81.
Port à sec sur racks sur la berge Nord du canal de Caronte, entre viaduc SNCF et le viaduc autoroutier.
Fonctionnement : SARL Bonilla Nautique Services
Avenue Urdy Milou - 13500 MARTIGUES
Météo : Affichage à la capitainerie.
Sauvetage : Tél. 04 42 80 74 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83/04 89 96 43 16.
Douanes : à Sète. Tél. 09 70 27 70 13.
Port de 200 places sur rack pour bateaux à moteur. 2 pontons d'accueil avec eau douce dans darse privée.
Services : Mise à l'eau privée. Parking privé clôturé. Site sécurisé jour et nuit. Eau douce. Electricité (220/16A, prise P17). WC.
Parc sécurisé de 80 places pour bateaux 6 m maxi sur remorque, avec mise à l'eau privée 24h/24 et 7J/7.

PORT DE BOUC www.portdebouc.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE BOUC *13110*
Sas SODEPORTS

V.H.F. : 9.
Capitainerie : 5 bis, rue de la République. 13110 Port de Bouc. Tél. 04 42 06 38 50. portdebouc@sodeports.com et contact@portdebouc.com. www.portdebouc.fr http://www.facebook.com/#!/portdeplaisancedeportdeboucsodeports
Permanence 24h/24. Contact agent de permanence : Tél. 07 76 38 73 22.
Directeur du port : M. Bertrand MERCIER. Maître de port : Laurent GUIOT.
Affaires maritimes : 24 avenue de l'Infanterie de Marine. 83000 Toulon. Tél. 04 89 96 43 16.
Douanes : à Port-de-Bouc. Tél. 09 70 27 86 53.
Météo : affichage continu sur ordinateur + affichage papier vers les 9h30 à la capitainerie. Tél. 08 36 68 02 13.
Sauvetage : Cross Med. Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Fos-sur-Mer. Tél. 04 42 05 05 85.
Carburants : (voir plan) Super et Gazole / Gazole sous douane. 7h/12h15 et 13h15/19h. 365 j/an. Tél. 04 42 06 38 50.
Port de 530 places. Longueur maxi des bateaux : 22 m. Postes monocoques et multicoques. Mouillage en rade interdit. Circulation intense de navires de commerce prioritaire. 1 place d'accueil jusqu'à 34 m et 4m de tirant d'eau.
Services : Eau douce. Electricité (15 à 35 A - 220 V / 32 à 64 A - 380 V). Sanitaires : 6 WC, 6 douches chaudes, 1 bac à vaisselle. Salle de rasage. Lave-linge. Engin de levage 12 T. Possibilité d'hivernage sur aire de carénage du 1/10 au 31/03 pour bateaux de 4 à 11 m. Station d'avitaillement. Caméra de surveillance.

PORT DE CARRO portmaritima.semovim-martigues.com

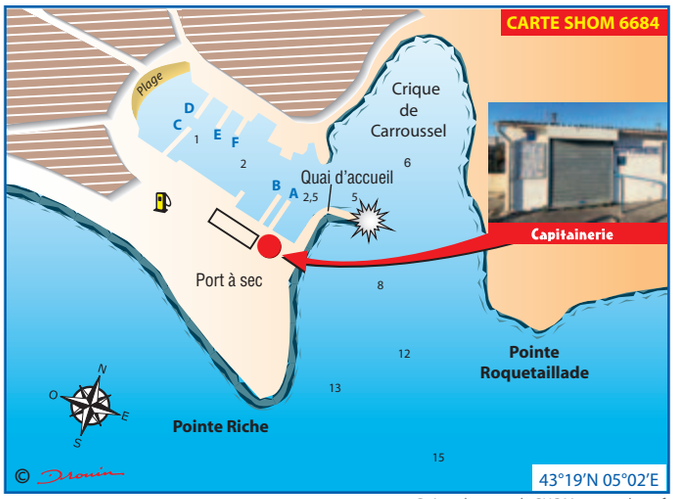

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE CARRO *13500*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Port Maritima (Martigues).
Capitainerie secondaire : quai Verandy. Tél. 04 42 80 76 28. Port. 06 88 05 26 48. port.maritima@semovim-martigues.com
Ouverte 8h/12h et 14h/18h en saison et hors saison.
Météo : affichage.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Port de 191 places dont 16 places pour bateaux de passage en saison. Longueur maxi des bateaux : 12,50 m. Tirant d'eau : 2,5 m et 1,5 à 2 m du quai (gros voilier nez au quai).
Services : Eau. Electricité. 2 douches. 2 sanitaires. Aire de carénage fonctionnelle. Grue de 6 T.
Feux à 2 secteurs rouge et blanc. Accès au port avec secteur blanc. Abrité par vents Oo N-O. Danger par vents de S-E.
Sur le port de Carro au quai d'accueil, les voiliers avec un long safran (+ 1,2 m) doivent se mettre nez au quai (peu de fond au droit du quai).

PORT DE SAUSSET-LES-PINS www.marseille-provence.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE SAUSSET-LES-PINS *13960*

Communauté urbaine Métropole Aix-Marseille Provence
V.H.F. : 9.
Capitainerie : Métropole Aix-Marseille Provence Port de Sausset-les-Pins. Route de la Couronne. Tél. 04 95 09 57 90. Fax 04 95 09 57 91. capitainerie.sausset-les-pins@ampmetropole.fr
Maître de port : Patrick QUIRICONI. Port. 06 32 87 52 41.
Ouverte : haute saison du 01/07 au 31/08 7J/7, 7h30/12h et 13h30/19h ; moyenne saison du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09 : du lundi au vendredi 7h30/12h et 13h30/19h, samedi 8h/12h et 13h45/17h30 ; basse saison du 1/10 au 30/04 du lundi au vendredi, 8h/12h et 13h30/17h15.
Météo : à la capitainerie tous les jours.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. DDTM 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med La Garde : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Marseille. Tél. 04 13 59 49 19.
Douanes : à Sète. Tél. 09 70 27 70 13.
Carburants : Quai devant capitainerie. 8h30/11h45 et 14h30/18h30 en saison et 14h30/16h50 en basse saison. La station ouverte 24H/24 par CB. Tél. 04 95 09 57 90.
Port de 520 places dont 39 places pour bateaux de passage en saison et hors saison. Longueur maxi des bateaux : 18 m.
Services : Eau. Electricité (220 V). 7 douches. 5 sanitaires. Laverie. Conteneurs d'huiles. Aire de carénage. Elévateur 25T (Tél. 04 95 09 57 90). Vidéoprotection sur l'ensemble du port. Port propre (gestion des déchets portuaires).
Feux rouge. Jetée bâbord. Jetée balise tribord verte.
Abrité par vents de N. Danger par vents de S-E.
Amers : château de Sausset-les-Pins.

PORT DE CARRY-LE-ROUET www.marseille-provence.fr

CARRYYACHTING
ACCASTILLAGE • LOCATION
Quai Vayssière - Immeuble La Brise
13620 CARRY-LE-ROUET
04 65 01 07 70
MERCURY QUICKSILVER USHIP

CARRYYACHTING SERVICES
AIRE DE CARENAGE • GRUTAGE
AVITAILLEMENT • ENTRETIEN • LOCATION
Capitainerie du Port de Carry le Rouet
Quai Vayssière - Esplanade du Port
13620 CARRY LE ROUET
04 65 01 00 05
www.carry-yachting-services.fr

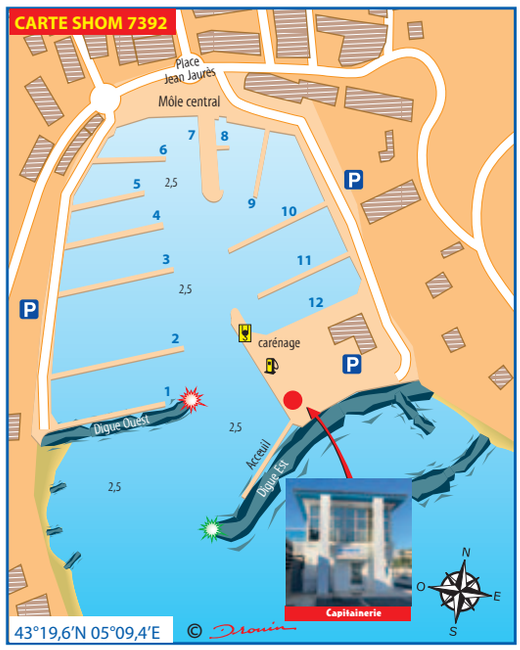

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
CARRY-LE-ROUET *13620*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Port de plaisance. Quai Vayssière. Tél. 04 95 09 50 64.
Port. 06 32 87 52 40. capitainerie.carry@ampmetropole.fr
Maître de port : M. SALATI - Maître de port adjoint : M. SIMONCINI - Régie : M. MOLLARD.
Horaires d'ouverture : du 01/07 au 31/08, 8h/19h tous les jours ;
du 01/05 au 30/06 et en septembre : 8h/12h et 13h/17h30 tous les jours sauf dimanche ;
du 01/10 au 31/04 : 8h/12h et 13h/17h, du lundi au samedi matin inclus.
Panne d'accueil devant la capitainerie.
Sauvetage : Cross Med La Garde : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ;
196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. DDTM 04 94 46 83 83.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Société Carry Yachting Services. Tél. 04 65 01 00 05. 24h/24 libre-service CB.
Port de 560 places dont 50 places pour bateaux de passage en saison et hors saison.
Longueur maxi des bateaux : 15 m
Services : Eau. Electricité. 4 douches. 2 WC. Container d'huiles. Déchetterie portuaire intégrant l'ensemble des filières, pompe à eaux noires et eaux grises, vidéosurveillance.
Aire de carénage. Grue 9 T.
Feux rouge. Jetée O : vert. Jetée E.

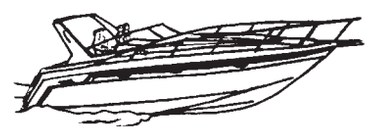

MARSEILLE - PORT DE CORBIERES
www.portmarseilleplaisancelevage.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE CORBIERES SERVICES *13016*

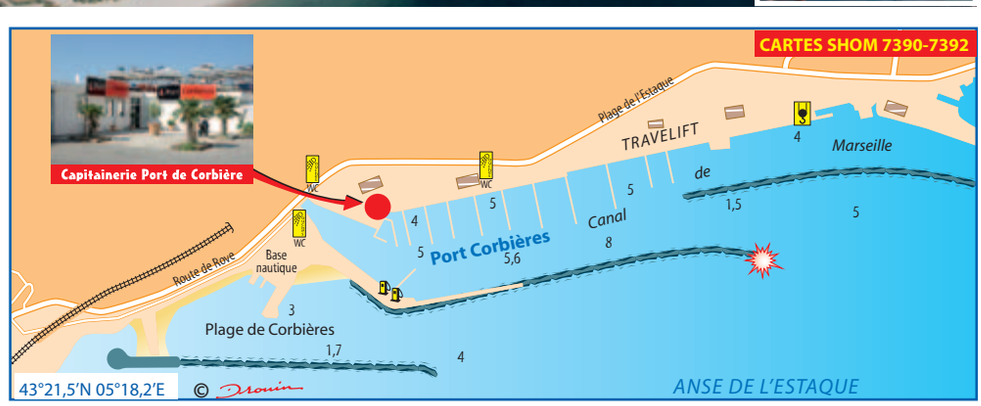

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Situé au Nord, de la Rade de Marseille dans le prolongement du Grand Port maritime de Marseille. Port privé.
Fonctionnement : Corbières Port Services, R.D. 568, quai de la Lave,
13016 Marseille, l'Estaque.
contact@portcorbieres.com
Capitainerie : Tél. 04 91 03 85 83
(ouvert 8h/12h - 14h/18h)
contact@portcorbieres.com
www.portmarseilleplaisancelevage.com
Maître de port :
Jean-Christophe MAUNIER
Gérant : Patrice ROSSI
Affaires maritimes : Tél. 04 91 28 54 02.
Cross Med Toulon : Tél. 04 94 67 71 10 ;196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : à Sète. Tél. 09 70 27 70 13.
Port de 320 places à flot, 200 places à terre.
Longueur maxi des bateaux : 35 m. T.E. av.-port 8 m, bassin 5 m.
Mouillage en rade : abrité du vent (N, W, NW).
Services : Eau douce. Electricité. Sanitaires. 10 douches. 10 WC. Aire de carénage. Ship. Grue 16 t. Grue à tour de 50 t (hauteur sous crochet 44 m). Chantier naval (hivernage) à flot. Travelift de 80 T. Restauration. **Carburants :** sur la digue.
Feu d'entrée du Port : F. é. r. 4 s. Jetée : 450 m. **Accès au port :** 43°21,650N - 5°17,865E. **Abrité par vents :** N, W, NW.
Divers : Food Truck. Restaurant.

Emplacement réservé PMR. Pour embarquement sur navire avec grue exclusive pour utilisation humaine des personnes handicapées. Accès PMR grue handicapée dédiée.

MARSEILLE - CORBIERES

www.portouestmarseille.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT OUEST MARSEILLE *13016*

VHF : 9.
Fonctionnement : Port Ouest Marseille. Tél. 04 91 46 53 40.
Capitainerie : RN 568. 13016 Marseille. Tél. 04 91 46 53 40. Fax 04 91 42 29 74. Horaires d'ouverture : 8h/12h et 14h/19h. Responsables : Michel CARRASCO, Jean TRAPANI.
Port de 100 places à flot (10 à 30 m) et 500 places à terre (< à 10 m). Profondeur : Bassin 4 m.
Amarrage : Perpendiculaire au quai sur chaîne mère.
Services : Eau douce. Electricité 220 V/10 A). 8 WC. 8 douches (2 pour handicapés). 4 bacs à laver. Gardiennage à terre et à flot. Surveillance nuit et jour. Conteneurs d'huiles usagées. Slip. 3 chariots élévateurs de 6 à 12 T. Aire de carénage. Mécanique.
Carburants : Pompes à carburant (SP 95, SP 98, gasoil) sur digue de Corbières.
Accès au port : Situé au NW du port de l'Estaque, le port de la Lave est protégé à l'Ouest et au Sud par une jetée de 450 m. Passe de la Lave Fl.R.4s4M (43°21',5N-005°18',2E).
Loisirs : Restaurant. Club-House.

MARSEILLE - PORT DE L'ESTAQUE

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE L'ESTAQUE *13016*

Entre l'Etang de Berre et la mer Méditerranée, cette chaîne calcaire et désertique se distingue par ses calanques. De pittoresques ports de pêche ont trouvé abri le long de cette Côte Bleue : Niolon, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins... Le village de l'Estaque fut un des hauts lieux de la peinture moderne.

Affaires Maritimes et Douanes à Marseille - Répondeurs Météo France 08 92 68 08 08/08 92 68 08 13 - Météo Consult 3201 et Minitel 3615 MET - VHF port autonome canal 16-12.

Sauvetage : Cross Med La Garde : Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Port de 1500 places environ. Longueur maxi des bateaux : 20 m. Droit de port. T.E. jetées ext. 2 m. Avant-port 3 m. Bassins 2,2 m.

Accueil : panne fixe face entrée du Port Sud de la SNEM, bateaux à couple de la panne. Amarrage sur pontons béton flottants.

Services : Eau douce. Electricité à quai (220 volts). Sanitaires (WC, Douches). Vente glace (au port). Point phone au Club House. Slipway 12 T. Grues de 3 et 6 T. Shipchandlers. Gardiennage à flot et à terre. Poste de carburant. Conteneurs d'huiles usées.

Amer à 5 m Blockhauss surélevé d'une passerelle et d'un mât.

SNEM (Sté Nautique Estaque Mourepiane) : Promenade de la Plage. 13016 Marseille
Tél. 04 91 46 01 40 - 550 places. Longueur maxi des bateaux : 14 m dont 50 pour visiteurs sur pannes fixes et flottantes.

Cercle de l'Aviron de Marseille (CAM) : 1, plage de l'Estaque. 13016 Marseille. 150 places -
Tél. 04 91 46 00 66 - Port privé abrité ouvert toute l'année.

Lei Pescadou de l'Estaco (LPE), Quai du port de l'Estaque. 13016 Marseille. 270 places sur pontons et quais privés. Tél. 04 91 09 23 90. Fax 04 91 46 70 63. leipescadoudelestaco@wanadoo.fr

Lou Sard, Estaque-Plage. 254 places.
Tél. 04 91 46 23 39/04 91 09 31 11.
lousard@wanadoo.fr

PORT DE MARSEILLE

www.marseille-port.fr

Grecque et romaine, port colonial puis métropole moderne, Marseille est riche de 2 600 ans d'histoire. Cette porte de l'Orient, à la réputation de belle indépendante, surprend par ses contrastes et son exubérance.

L'Estaque, le Panier, la Belle de Mai, l'étonnant vallon des Auffes ou les pittoresques Goudes ont gardé leur âme d'anciens villages.

Le bord de mer s'ouvre sur les immenses entrepôts du port de la Joliette que domine la Nouvelle-Major, cathédrale romano-byzantine, avant de faire place aux belles maisons blanches de la corniche Kennedy. Depuis le rocher de la Bonne-Mère, sur lequel de dresse la basilique Notre-Dame de la Garde, sur le site magnifique de la ville et les îles.

A ses pieds, le Vieux-Port, et ses poissonnières, flanqué des forts Saint-Jean et Saint-Nicolas (XVIIe s.), et la célèbre Canebière représentent le cœur de la cité. Au milieu des reconstructions d'après-guerre, la façade baroque de l'hôtel de ville (XVIIe s.) fait face à celle de l'ancienne criée, devenue théâtre national. Juste au-dessus, l'église Saint-Victor ((XIe s.) est le vestige d'une illustre abbaye (cryptes du Ve s. et catacombes).

En bas de la Canebière, proche du grouillant cours Belsunce, et de l'exotique marché de la rue Longue-des-Capucins, la Bourse abrite le musée de la Marine et de l'économie. Celui de la Mode se trouve non loin du remarquable musée d'Histoire de Marseille et du jardin des Vestiges, témoignages du port grec, puis romain. Il s'agit encore d'histoire au musée des Docks romains (fouilles) ou à celui du Vieux-Marseille (arts et traditions populaires). La Vieille Charité, ancien hôpital du XVIIe s., magnifiquement restauré, accueille le musée d'Archéologie (Egypte, Grèce, Rome, Proche-Orient) ainsi que celui des Arts Africains, océaniens amérindiens. Le musée Cantini expose des collections d'art moderne ; le musée des Beaux-Arts et le muséum d'Histoire naturelle, installés chacun dans une des ailes du palais Longchamp, voisinent avec un parc zoologique ; le musée Grolet-Labadié (tapisseries, meubles, faïences, peintures). Près du parc Borély, celui d'Art contemporain (MAC) est signalé par un pouce monumental de César, alors que le château Pastré présente la céramique marseillaise (XVIIe - XVIIIe s.).

Enfin, les admirateurs de Le Corbusier iront voir la Cité radieuse, appelée ici "maison du Fada" (1952), conçue par l'architecte.

A voir : les îles du Frioul, dont l'une porte le fameux château d'If (XVIe s.) et les calanques : (au départ du Vieux-Port de Marseille).

PORT DU FRIOUL

www.marseille-provence.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DU FRIOUL

13000 MARSEILLE

Fonctionnement : Métropole Aix-Marseille-Provence. BP 48014. 13002 Marseille. Tél. 04 91 99 99 00.
Capitainerie : quai Berry. 13001 Marseille. Tél. 04 91 99 76 01/02. Fax 04 91 99 76 03. V.H.F. : canaux 9 (saison 8h/18h30 ; hors saison 9h/17h30).
Maître de Port : Thierry TORRES.
capitainerie-frioul@ampmetropole.fr
Affaires maritimes : Tél. 04 91 28 54 02.
Douanes : à Sète. Tél. 09 70 27 70 13.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 13 59 49 19.
Météo : affichage tous les jours à la capitainerie. Météo France : 08 92 68 02 13/08 92 68 08 08, Minitel 3615 METEO. Météo Consult 3201 ou 3264. Fax 01 39 28 00 28.
Sauvetage : Marins-pompiers Frioul : Tél. 18. Point-Rouge : Tél. 04 91 73 37 43.

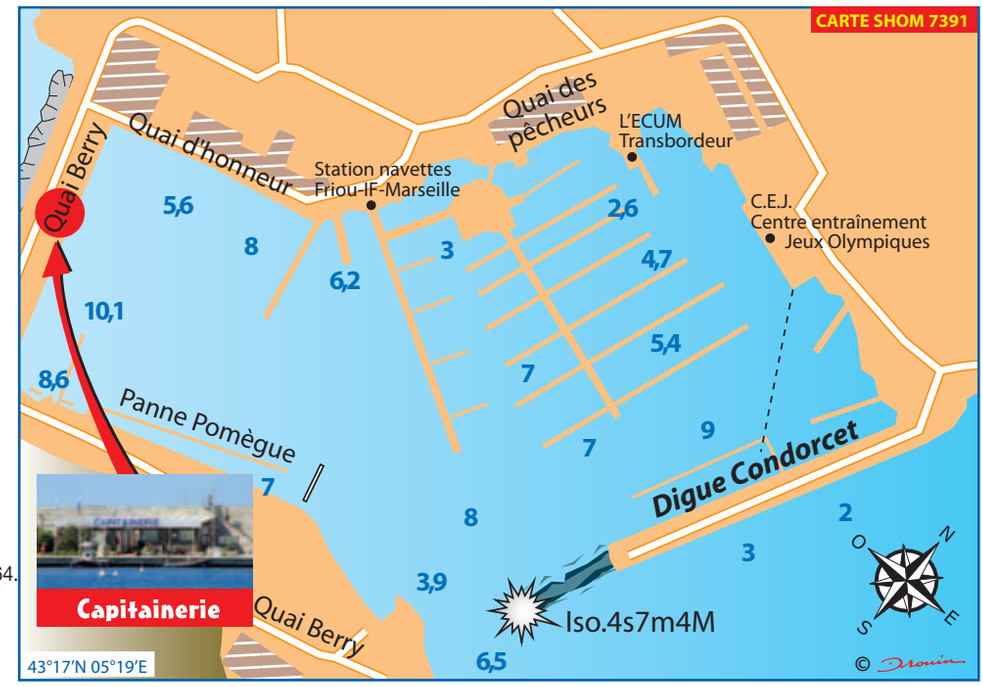

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Cross Med Toulon : Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Port de 650 places environ dont 100 pour bateaux de passage. T.E. jetées ext. 7 à 11 m. Passe d'entrée 5 à 10 m. Bassin 6 m.
Le port ne dispose pas de station de ravitaillement en carburant, ni de chantier naval.
Amarrage dans le Port : passage : pendilles et bouées ; contrats annuels : sur catways.
Accueil : Quai Berry. Pas de mouillage extérieur en raison de la présence de câbles sous-marins et conduites sous-marines.
Services : Eau douce. Electricité à quai (10 A - 220 V). Sanitaires : 5 WC et 8 douches, 1 WC et 1 douche handichapés. Téléphone public. Voirie. Vente glace (épicerie). Shipchandler.
Amer : Antenne TDF sur Pomègues.

L'archipel du Frioul

Un espace naturel préservé au cœur du Parc national des Calanques

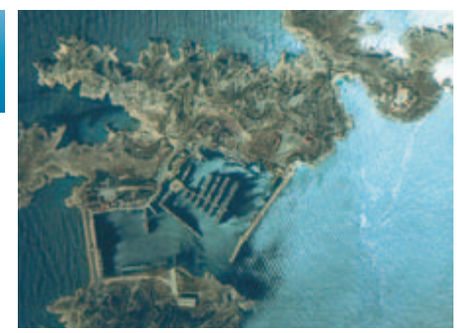

© PlanetObserver.com

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le 10e parc national français et le premier à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe. Ses principales missions sont de concilier la préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire avec les activités humaines ; accueillir, informer et sensibiliser le public ; lutter contre les pollutions à terre et en mer.
Accompagné de la Ville de Marseille, le Parc national des Calanques assure la gestion quotidienne des 152 ha terrestres et des 800 ha marins.
Tout au long de l'année, de nombreux acteurs travaillent ensemble à la sauvegarde de ce site, dont la réglementation permet de préserver le caractère sauvage en incitant résidants et visiteurs à adopter des comportements respectueux de l'environnement.
Les espaces naturels terrestres du Frioul ont été cédés au Conservatoire du Littoral par la Ville de Marseille en février 2014, afin de garantir leur préservation définitive, par tous, pour toujours.

Réglementation
Pour nous aider à préserver les richesses naturelles du site, merci de rester sur les sentiers balisés et de respecter la réglementation.
- Pour préserver la végétation, riche en espèces protégées, les feux, les barbecues et la cueillette sont interdits.
- Pour la tranquillité de la faune sauvage, le camping et le bivouac sont interdits. De plus, les chiens doivent être tenus en laisse.
- Pour ne pas nuire à la qualité des milieux et des paysages, ramenez vos déchets.
- Pour préserver le caractère des lieux et la tranquillité de la faune, le bruit et les sources de lumière intempestifs sont interdits.
- La circulation des véhicules motorisés et des vélos est réglementée.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

CARRY-LE-ROUET

R.E.	AQUA - EVASION COTE BLEUE - Le Port	06 12 54 10 99
S.H.	CARRY YACHTING - Quai Vayssière	04 65 01 07 70
C.N.	CARRY YACHTING SERVICES - Quai Vayssière	04 65 01 00 05
D.I.V.	CASSE MARINE ENLEVEMENT - 22, bd Jean Valensi	04 93 93 40 33

MARSEILLE

L.O.C.	3 FEE BOAT - Port de la Pointe Rouge	06 29 91 70 71
E.C.	A BORD PERMIS BATEAU - 84, rue Lodi	04 91 67 33 96
S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION MARSEILLE - 171, 173 rue Sainte	04 91 54 02 03
S.H.	AC YACHTING - 13, rue Plan Fourmiguier	04 91 54 79 73
E.L.E.	AMM	04 91 60 22 63
A.S.S.	ASSURANCE ET FINANCES SELECTION - 7, traverse des Mèches	04 91 31 40 35
L.O.C.	AVENIR BATEAUX - Port de la Pointe Rouge	04 91 73 95 27
E.L.E.	AVON COMMUNICATIONS - Rue Anne Gacon	04 95 06 93 50
L.O.C.	BATI BOAT - Port de la Pointe Rouge	06 20 03 33 71
R.E.	BATOTEL - Port de la Pointe Rouge	06 77 19 41 76
L.O.C.	BFORBOAT - Port de la Pointe Rouge	06 29 91 70 71
D.I.V.	BLEU EVASION - Port de la Pointe Rouge	04 91 06 18 87
L.O.C.	BLEU MARINE - Port de la Pointe Rouge - 1, quai du Port	06 14 98 73 86

PORT DE MARSEILLE www.marseille-provence.fr

Photo : Camille Moirenc - Aix (13) - Tél. : (16) 42.95.06.78

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE MARSEILLE
Vieux Port *13007*

Fonctionnement : Métropole Aix-Marseille-Provence. BP 48014. 13002 Marseille. Tél. 04 91 99 99 00.
V.H.F. : 9.
Capitainerie : quai Marcel-Pagnol. 13007 Marseille. Tél. 04 91 99 75 60. capitainerie.vieux-port@marseille-provence.fr Accueil du public : basse saison 8h/17h du 1/9 au 30/6 et haute saison (juillet et août) 8h/19h.
Maître de port : Gaël CAMUS - gael.camus@ampmetropole.fr 06 19 43 47 96
Maître de port adjoint : Roland VITESTELLE roland.vitestelle@ampmetropole.fr - 06 32 87 50 19
Affaires maritimes : 16 rue Antoine Zattara. 13332 Marseille. Tél. 04 91 28 54 02.
Gendarmerie maritime : 21 rue des Catalans. 13007 Marseille. Tél. 04 13 59 49 19.
Douanes : 27 quai Aspirant Herber. 34200 Sète. Tél. 09 70 27 70 13.
Météo : affichage tous les jours à la capitainerie. Rép. Météo France 08 92 68 02 13. Météo Consult 32.01.
Sauvetage : Marins Pompiers Pointe-Rouge. Tél. 04 91 73 37 43. Cross Med Toulon La Garde : Tél. 04 94 61 71 10. Vigie de Pomègue canaux 9 et 16. 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Feux d'entrée au Vieux-Port : Fort St-Jean : (pylône rouge 7 m) F. sc. r. portée 5 m. Fort St-Nicolas : (colonne bl. hauteur vert foncé 6 m) F. iso. v 4 s, portée 6 m. Tunnel sous-marin Duc d'Albe "Tunnel Ouest" : F. é. v. 4 s. "Tunnel Est" : F. 3 é. v. 12 s.
Carburants : Tél. 04.91.91.27.85 société privée. Du 1er/07 au 31/08 : 7h/18h du lundi au samedi, 9h/17h le dimanche. Du 1er /09 au 30/06 : 7h/13h. Automate CB.
Port de 3300 places environ à quai et sur pontons. Visiteurs : 30 à 50 places l'été jusqu'à 13 m + 5 à 6 places jusqu'à 80 m. 13 places en quai d'accueil (passagers).
Longueur maxi. des bateaux : 80 m. Tirant d'eau maxi : 6 m.
Quai Accueil Visiteurs : à l'entrée, après le Palais du Pharo sur tribord.
Amarrage dans le port : sur pannes flottantes. Mouillage interdit dans le Port. Possibilité d'accueillir sur le ponton d'honneur un navire de 70 m maximum.
Services : Eau douce. Electricité (220 V et 380 V, 125A) à quai. Pompes d'assainissement pour bateaux et pompe à eaux noires (Tél. 04 91 91 27 85) sur le quai en pierre du poste à essence (accès difficile). Sanitaires (WC, douches). Téléphones publics. Laveries automatiques. Vente glace : quai de Rive-Neuve (à 100 m). Grue 6 T. Engin de levage 20 T (Sté privée). Elévateur 30 T. Cale de mise à l'eau (petites embarcations). Chantiers navals. Nombreux shipchandlers autour du Port. Wifi port gratuit. Pompe eaux noires.
Amers : Phare de Planier à 5 m de l'Ile Maïre. Palais du Pharo (à l'entreé du port en surplomb de la passe d'entrée).
Accès : Plein E par la grande passe. Vitesse limitée à 4 nœuds.
Clubs nautiques privés : CNTL Tél. 04 91 59 82 00, SNM Tél. 04 91 54 32 03, UNM Tél. 04 91 52 59 71.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

PORT ANSE DE LA RESERVE https://portansereserve.com

Photo : Edwige Lamy

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT ANSE DE LA RESERVE *13007 MARSEILLE*

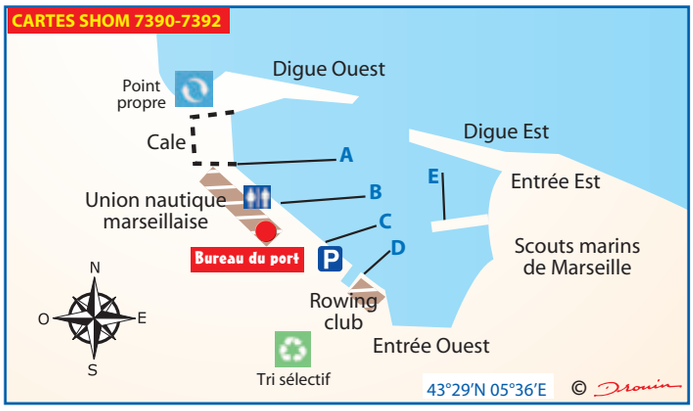

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Fonctionnement :
Gestionnaire : CCIAMP. Palais de la Bourse. 9 la canebière. 13001 Marseille. Tél. 04 91 39 33 30.
Anse de la Réserve : 34 Boulevard Charles Livon. 13007 Marseille.
contact@portansereserve.com - https://portansereserve.com
Horaires d'ouverture du bureau du port : lundi 14h/17h30 ; mardi, jeudi et vendredi 9h30/13h et 14h/17h30 ; samedi : 9h30/13h ; mercredi et dimanche : fermé.

V.H.F : 9

Capitainerie : Quai Marcel-Pagnol. 13007 Marseille.
Tél. 04 91 99 75 60. Port. 06 32 87 52 39.
Accueil du public : basse saison 9h/17h30 du 1/9 au 30/6 et haute saison (juillet et août) 8h/19h.
capitainerie.vieux-port@marseille-provence.fr

Météo : affichage hebdomadaire au bureau du port.
Rép. Météo France : 08 92 68 02 13. Météo Consult 32.01.

Affaires maritimes : 16 rue Antoine Zattara. 13332 Marseille.
Tél. 04 91 28 54 02.

Gendarmerie maritime : 21 rue des Catalans. 13007 Marseille.
Tél. 04 13 59 49 19.

Douanes : 27 quai Aspirant Herber. 34200 Sète. Tél. 09 70 27 70 13.

Sauvetage : Marins Pompiers Pointe-Rouge. Tél. 04 91 73 37 43. Cross Med Toulon La Garde : Tél. 04 94 61 71 10. Vigie de Pomègue canaux 9 et 16. 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants : La station d'avitaillement Nouvelle Aire est située à proximité directe du port ; Carburants en libre accès 24/7. Horaires d'ouverture 8h/19h30 du 01/06 au 01/09, 8h/17h du 02/09 au 31/05, 7/7. Tél. 04 91 91 27 85.

Port de 200 postes à flots et 50 postes à terre. Longueur maximum des bateaux : 12 m. Tirant d'eau maxi : 2,1 m.
Quai accueil visiteurs : Bureau du port situé sur le quai Ouest (à l'entrée, sur tribord).
Amarrage dans le port : Sur pannes flottantes et à terre. Mouillage interdit dans le Port.

Services : Parking gratuit et sécurisé 24h/24 - 7j/7. Bornes d'eau et d'électricité. Aire de carénage. Sanitaires et douches. Cales de mise à l'eau. Mini-déchetterie. Affichage des prévisions météorologiques. Restaurants. Associations sportives. Animaux acceptés.

Feux d'entrée à ADR : Fort St-Jean : (pylône rouge 7 m) F. sc. r. portée 5 m. Fort St-Nicolas : (colonne bl. hauteur vert foncé 6 m) F. iso. v 4 s, portée 6 m. Tunnel sous-marin Duc d'Albe "Tunnel Ouest" : F. é. v. 4 s. "Tunnel Est" : F. 3 é. v. 12 s.

Amers : Phare de Planier à 5 m de l'Ile Maïre. Palais du Pharo (à l'entrée du port en surplomb de la passe d'entrée).

Accès : Plein S par l'entrée signalisée. Vitesse limitée à 3 nœuds.

Clubs Nautiques Privés : L'Union Nautique Marseillaise (Voile)

PORT DU VALLON DES AUFFES

© FORM'ACTUEL

Port rattaché à la capitainerie du Vieux Port de Marseille.
Port de 88 places.
Accès maritime : dangereux par vent du sud.

PORT DE LA POINTE ROUGE www.marseille-provence.fr

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MARSEILLE (suite)

A.R.	BENETEAU QUO VADIS - 47, quai Rive Neuve	04 91 54 23 99
A.R.	BLEU CALANQUE - 568, quai Lave	04 91 47 60 31
A.R.	BOAT CARE - 5, rue Millau	06 22 41 79 31
A.R.	BOMBARD PROTEC MER - 27, bd Gay Lussac	04 91 02 53 83
D.I.V.	BUREAU D'ETUDES MAURIC SA - 68, rue Sainte	04 91 33 08 07
S.H.	CARENE SERVICES - Port de la Pointe Rouge	04 91 72 00 60
C.N.	CHANTIER NAVAL BORG - 25 esplanade Pharo	06 12 28 23 71
C.N.	CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE - Grand Port maritime	04 91 58 09 82
C.N.	CHANTIER NAVAL DU PHARO - 31, anse du Pharo	04 96 11 68 00
S.H.	COFRAPEX - 2, chemin Cap Janet	04 96 16 26 00
A.M.	COMPAGNIE MARINE HYDRAULIQUE - 27, bd Gay Lussac	04 91 60 92 40
C.N.	CORBIERES PLAISANCE - 22, route du Rove - L'Aigullon	06 08 08 78 24
L.OC.	CYOS YACHT - 62, quai du Port	06 07 31 87 71
V.O.	DELTA VOILES - 17, av. de Montredon	04 91 72 53 35
R.E.	DIVRY MAXIME - 83, bd Marius Brémond	06 35 54 12 70
A.R.	DOC HORS-BORD - Port de la Pointe Rouge	06 81 26 35 89
R.E.	DOREE MARINE - Port de la Pointe Rouge	04 91 73 08 55
C.N.	DREAM YACHT WORLDWIDE - 28, quai de Rive Neuve	04 91 90 60 67
E.C.	ECF - 8, square Cantini	04 91 32 31 00
E.C.	ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE - 15 rue de Suez	04 91 93 97 77
E.C.	ECOLE MARSEILLAISE DE NAVIGATION PERMIS BATEAU 21, av. de Montredon	04 91 72 51 71
L.O.C.	EDGE CREW - 98 rue Grignan	04 91 90 20 72
R.E.	ELECTRIC AUTO YACHTING - 6, rue de la Paix	04 91 33 03 24
I.M.P.	EUROMAR - 113 ch. de la Salette	06 20 69 57 96
C.N.	FLEXIMAT - 137, avenue Ibrahim Ali	04 96 15 75 50
L.OC.	GOELETTE ALLIANCE - 30, rue de la Loge	07 69 04 66 46
A.R.	JMD PLAISANCE - Quai de la Lave	06 11 83 26 75
E.X.P.	JUREIDINI FADI - 6, traverse des Hussards	06 14 89 29 18
V.O.	LE DON DU VENT - Quai du Port	06 26 39 89 40
A.R.	LE GOLF ARNAUD - 70, rue Abbé de l'Epée	06 27 00 38 49
S.H.	LOCABATO - Port de la Pointe Rouge	04 96 14 02 06
L.O.C.	LOCALANQUE - 22, rue de la Loge	06 10 11 43 58
I.M.P.	MAP - Port autonome Porte 2C	04 91 07 54 44
L.O.C.	MARINE SERVICE MARSEILLE	06 75 70 02 52
D.I.V.	MARSEILLE YACHTING - Port Ouest Marseille	04 91 03 03 03
R.E.	MB YACHTING - 13, rue Plan Fourmiguier	09 54 30 80 83
D.I.V.	MEDIACO MARSEILLE PROVENCE - 150, bd Grawitz	04 91 46 36 60
L.O.C.	MIDI NAUTISME - 13, place aux Huiles	01 91 54 86 09
C.H.	MONACO MARINE - 114, Digue Large	04 91 19 95 00
A.S.S.	MONTMIRAIL SA - 6, rue Jacques Vernazza	04 91 32 38 38
S.H.	NAUTIC PRO-SHOP - L'Estaque	04 91 46 22 64
D.I.V.	NAVAL ARCHITECT - M. GILLES VATON - 9, bis rue Protis	06 13 02 04 17
V.O.	PEPPER SAILS - 13, rue Plan Fourmiguier	04 91 72 53 35
A.R.	PICARD GWENAEL - 41, av. André Zénatti	06 62 88 80 19
D.I.V.	PORT OUEST MARSEILLE - L'Estaque	04 91 46 53 40

PORT DE LA POINTE ROUGE https://ampmetropole.fr

Dorée Marine

Concessionnaire Yamaha
Capelli Tempest • Pacific Craft
Port de la Pointe Rouge - 13008 MARSEILLE

Entretien, réparation et vente pièces : 04 91 73 08 55 doreemarine@wanadoo.fr Vente bateaux et moteurs : 04 96 14 17 60

YAMAHA Revs Your Heart

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA POINTE ROUGE *13008 MARSEILLE*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Fonctionnement : Métropole Aix-Marseille-Provence. BP 48014. 13002 Marseille. Tél. 04 91 99 99 00.

Capitainerie : Entrée Place Joseph Vidal. 13008 Marseille. Tél. 04 91 99 75 67. Port. 07 60 74 58 89. capitainerie.pointerouge@ampmetropole.fr Maître de port : Pierre-André D'AMICO. De 7 h à 19 h, en haute saison du lundi au dimanche inclus. VHF canal 9.

Affaires maritimes : DDTM. 16, rue Antoine Zattara. 13002. Tél. 04 91 28 54 02 (Service plaisance).

Gendarmerie maritime : Tél. 04 13 59 49 19.

Douanes : à Sète.

Tél. 09 70 27 70 13.

Météo : Affichage tous les jours à la capitainerie. Rép. Météo France 08 92 68 02 13. Météo Consult 32.01 et Minitel 3615 MET. VHF Marseille canaux 24/26.

Sauvetage : Marins-Pompiers de la Pointe-Rouge
Tél. 04 91 72 70 60 ou 18 ou 112. Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants à quai, sortie du port (saison 8h/18h ; hors saison 9h/12h) + automate 24h/24 carte bleue. Tél. 06 11 57 27 54. Société privée.

Port de 1180 places à flots et 620 postes à sec (350 places ne sont plus accessibles avant 2025). Longueur maxi des bateaux : environ 15 m. T.E. port 3 à 7 m. Droit de port. Quelque places de passage en saison selon disponibilité. Amarrage sur pendilles. **Mouillage en rade :** dangereux, zone de 300 m des planches à voile et vent dominant.

Services : Eau douce. Electricité à quai (220 V - 10 A). Sanitaires. 2 WC. 2 douches (code d'accès communiqué par la capitainerie). Glace (YPCR). 3 ships. Elévateur 30 T. 2 grues 1,5 T. 2 slips. Voirie. Parking à terre 350 places. Conteneur d'huiles. Dépotage WC chimique. Mise à l'eau réservée aux professionnels, déchetterie portuaire, nombreux clubs de voile légère, de plongée, location de bateaux, bateau-écoles.

Feux d'entrée du Port : Sur le Môle du large (43°14,8 N - 05°21,9 E) : Tour blanche, haut vert foncé 7 m, F. 2 é. v. (6 s), visibilité 3 m.

Amer : Pointe de Montredon.

Clubs : Yacht-Club de la Pointe-Rouge (YCPR) : Tél. 04 91 73 06 75. Club house : Tél. 04 91 73 29 51. Plan d'eau, rade Sud de Marseille, 750 places à l'eau, 120 à terre. Douche, WC. Ecole de voile et moteur, ouvert toute l'année.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MARSEILLE (suite)

R.E.	PROBOAT - 4 rue Loge	04 91 91 84 80
C.N.	PRO SERVICE FUN - Port de la Pointe Rouge	04 91 25 34 24
R.E.	PROTEC MER - 27, bd Gay Lussac	04 89 51 34 35
I.M.P.	PROXAM DISTRIBUTION - Village d'Entreprises St-Henri	04 91 46 34 34
A.R.	RENAUDIER RICHARD - 14, Pointe Rouge	06 09 20 33 98
S.E.L.	SELLERIE BARON - 50, bd Jean Moulin	04 91 80 14 62
R.E.	SERVAUX SAS - 710, ch. du Littoral	04 91 46 60 99
D.I.V.	SOGERIC - INTERNATIONAL MEDITERRANEE Bd des Bassins de Radoub	04 91 11 61 20
L.O.C.	SOLEIL ROUGE YACHTING - Port de Corbières	04 91 90 60 67
D.I.V.	SOUS-MARINE SERVICES - 19, quai Rive Neuve	04 91 33 28 51
A.M.	SPEED BOAT - 67, traverse Jarre	06 16 05 61 15
E.L.E.	SUBSEA TECH - 167 plage de l'Estaque	04 91 51 76 71
R.E.	SUD MOTEURS - 2, bd Bassin du Radoub	04 91 11 60 70
R.E.	SUD PLAISANCE - Port de la Pointe Rouge	04 91 72 67 43
R.E.	SYS YACHTING - Place aux Huiles	06 15 15 47 29
S.H.	USHIP MARSEILLE SUD - Port de la Pointe Rouge	04 96 14 02 06
A.R.	VIRELIZIER CHRISTIAN - 9, rue Louis Astruc	06 58 09 70 07
V.O.	VOILERIE PHOCEENNES - 4, anse du Pharo	04 91 52 85 50
V.O.	VOILERIE SUN SAILS - Port de la Pointe Rouge	06 62 70 96 48
D.I.V.	YACHTING LEVAGE - Port Corbières	04 91 03 85 83
R.E.	YACHT MEDITERRANÉE - Port de la Pointe Rouge	04 91 72 28 12
L.O.C	YACHTING BOAT 13 - 1, plage de l'Estaque	07 53 11 73 88
A.R.	YACHTING ORGANISATION - 49, Mnt du Mont d'Or	06 66 48 51 67

BOUCHES-DU-RHONE

F.A.B.	AREA SUD - ZAC - 13240 Septèmes les Vallons	04 91 51 99 17
A.M.	BH SERVICES VITROLLES - 13127 Vitrolles	04 42 15 92 50
D.I.V.	BOAT AND CO - Impasse des Chênes - 13100 Aix-en-Provence	06 72 82 92 33
I.M.P.	BOMBARDIER - SEADOO BRP - 13590 Meyreuil	04 42 94 25 00
I.M.P.	BRP - 13590 Meyreuil	04 42 94 25 06
C.O.	CHANTIER NAVAL AZURÉEN - ZA les Peupliers - 13670 Verquières	04 90 95 15 91
E.X.P.	DELTA CONSULT - Bernard ESPELI - 98, quai St-Pierre - 13200 Arles	04 90 96 22 53
F.A.B.	EMIS FRANCE - 65, rue Albert Einstein - 13793 Aix-en-Provence	04 42 39 31 86
E.L.E.	EMST - Avenue du Roussillon - 13109 Simiane-Collongues	04 42 90 01 16

PARC NATIONAL DES CALANQUES

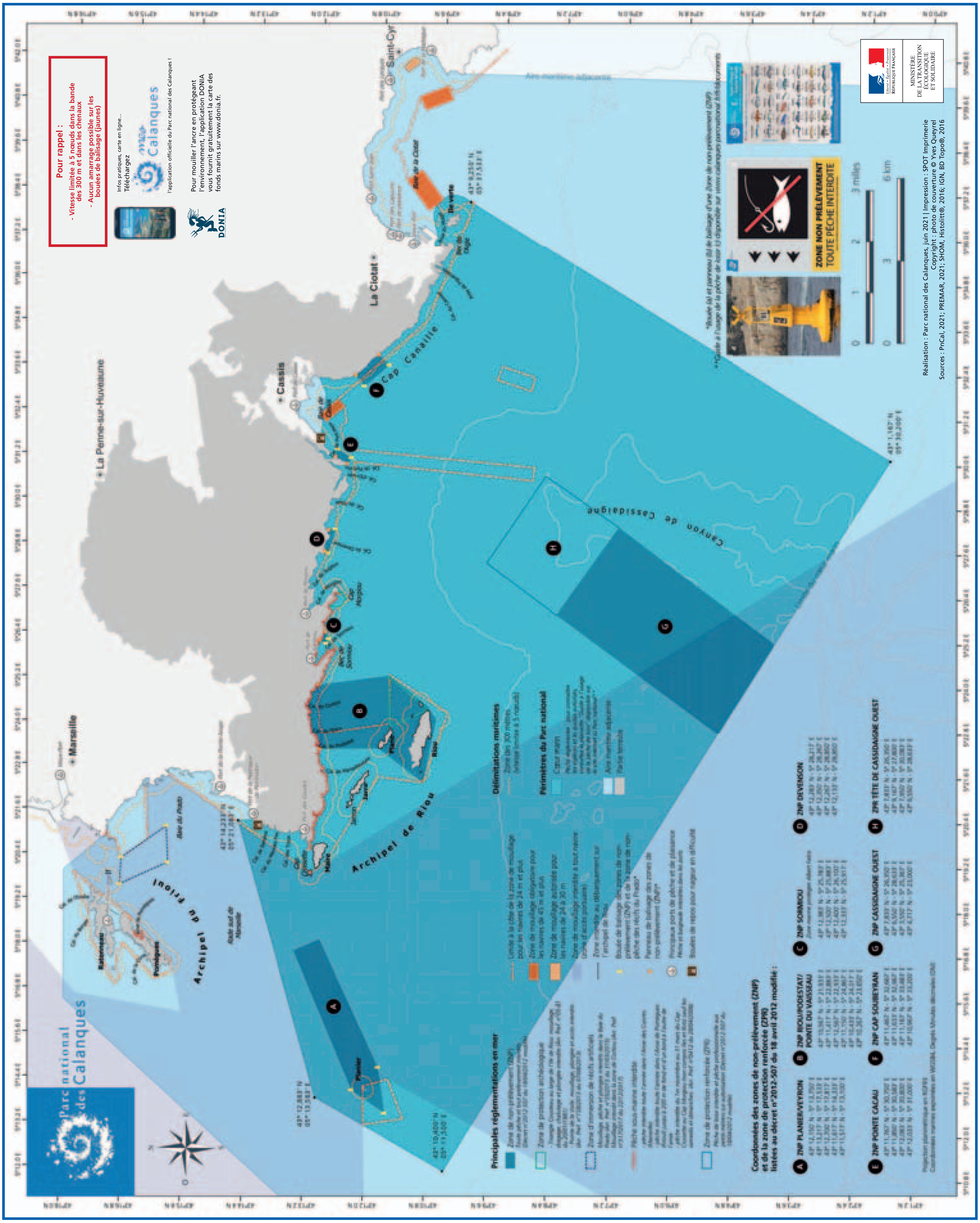

Source :www.calanques-parcnational.fr

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER
en pages centrales du magazine

PARC NATIONAL DES CALANQUES

PLAN DE BALISAGE - PRINCIPALES REGLEMENTATIONS NAUTIQUES

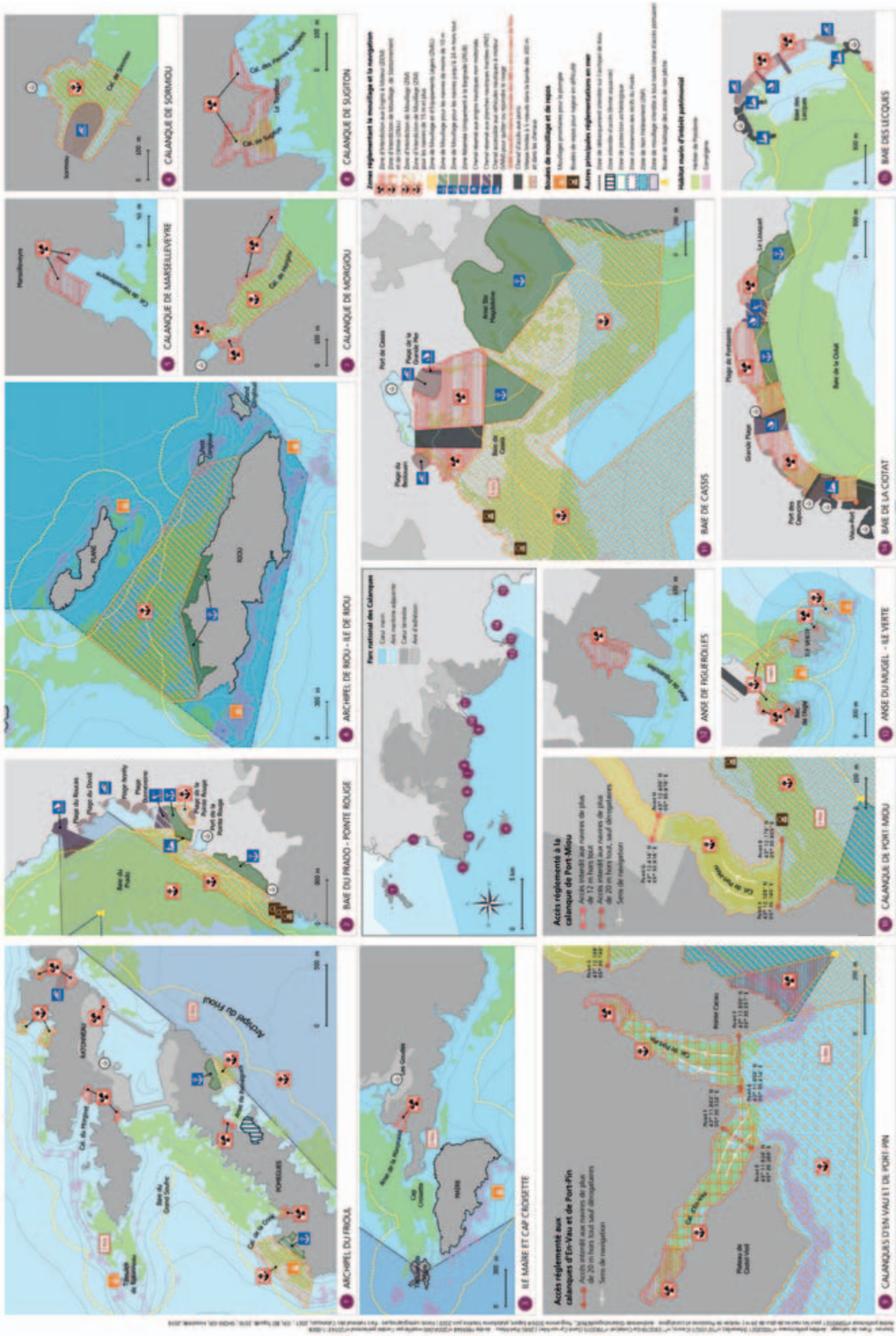

Source :www.calanques-parcnational.fr

DANS LE PARC NATIONAL DES CALANQUES, IL EST INTERDIT DE :

naviguer, mouiller et débarquer dans les zones interdites

s'accrocher aux bouées jaunes

dépasser la limite des 5 nœuds dans la bande des 300 m

louer un navire ne disposant pas d'une autorisation à naviguer

pratiquer le jet-ski et des loisirs nautiques à traction motorisée

produire des nuisances sonores

jeter des déchets (restes de repas compris)

perturber et nourrir les animaux marins (sauf appâtage pour la pêche)

pêcher dans les zones de non prélèvement

enfreindre les limitations applicables à la pêche de loisir et professionnelle

effectuer tout prélèvement d'espèces protégées

effectuer tout prélèvement de biens culturels maritimes

survoler le Parc national à l'aide de drones ou d'engins d'aéromodélisme

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

BOUCHES-DU-RHONE (suite)

C.N.	HORIZON MARINE - Quartier des 3 Frères 13220 Châteauneuf les Martigues	04 42 07 02 13
R.E.	MARINE EXPRESS - ZA de Valdonne - 13470 Carnoux en Provence	04 42 04 17 85
F.A.B.	MECANOREM MEDITERRANEE - RN 368 - 13180 Gignac La Nerthe	04 42 09 15 00
E.C.	NARVIK SARL - RN 113 - 13127 Vitrolles	04 42 87 50 56
S.H.	NAUTIFOS - Aire de carénage - Port de plaisance - 13270 Fos-sur-Mer	04 42 05 34 35
E.X.P.	PETIT ERIC - 22, rue des Lamberts - 13380 Plan-de-Cuques	09 70 40 32 33
F.A.B.	RMMM - Route Nationle 368 - 13180 Gignac-la-Nerthe	04 42 09 15 00
C.N.	SARL NAUTIC 13 - 894, route de Cassis	06 23 50 26 07
F.A.B.	SATELLITE MEDITERRANEE ZAC de la Haute Bédoule - 13240 Septemes-les-Vallons	04 91 51 95 90
F.A.B.	SF COMPOSITES - AGENCE MARSEILLE 160, bis avenue de la Maïre - 13400 Aubagne	04 42 18 02 93
M.P.	SICOMIN - ZI La Valanpe - 13220 Châteauneuf les Martigues	04 42 42 30 20
F.A.B.	SOMMAP SA - 636, avenue Fleuride - 13784 Aubagne	04 42 82 28 38
V.O.	TECHNIQUE VOILE SUD FRANCE - 13330 Pelissanne	06 13 08 17 04
F.A.B.	THEMYS - Quartier La Chaume - 13360 Roquevaire	04 42 32 99 00
F.A.B.	VULKAN FRANCE - 12, av. Emile Zola - 13170 Les Pennes Mirabeau	04 42 02 21 00
D.I.V.	SWISS ELEMENTIC - 3040 Berne - Suisse	+41 79 332 21 02

CASSIS

L.O.C.	CACIOMER - Quai Jean Jacques Barthélémy	06 59 39 43 83
D.I.V.	CALANQUE DE PORT MIOU - Avenue des Calanques	04 42 01 96 24
L.O.C.	CASSIMER - 24, chemin des Cuettes	06 60 51 23 17
L.O.C.	CASSIS BIO MARINE - 1 rue Jean Ducros	06 22 90 20 88
C.N.	CN TRAPANI - Quai Moulins	04 42 01 70 40
L.O.C.	JCF BOAT SERVICES - 24 rue Général Bonaparte	06 75 74 25 81
L.O.C.	LA CANAILLE - Quai St-Pierre	06 62 37 84 62
L.OC.	LOCALANQUES - 11 avenue Viguerie	06 85 55 67 48
A.R.	MECA-BOAT - Les Hauts Cépages	06 15 12 30 13
F.A.B.	MOTEUR BAUDOUIN - Technoparc du Brégadan	04 88 68 85 00

LA CIOTAT

E.L.E.	AMM ELECTRICITE MARINE	04 91 60 22 63
D.I.V.	AU POIVRE D'ANE - 46, quai F. Mitterrand	04 42 71 96 93
E.C.	BATEAU ECOLE CIOTABOATS - 28, av. Th. Aubanel	04 42 71 97 06
S.E.L.	BLACK SAILS / DELTA VOILA - Vieux Port	06 28 83 22 09
A.R.	CIOTAT USINAGE - ZI Athélia	04 42 83 25 29
A.R.	CLASSIC WORKS - 46, quai F. Mitterrand	04 42 98 04 58
D.I.V.	COMPOSITE WORKS FRANCE MB92 - 46 quai F. Mitterrand	04 42 83 83 00
E.L.E.	ELECTRIC YACHT EQUIPEMENT - 46, quai F. Mitterrand	04 42 83 13 72
C.N.	FLEXIMAT - 46 quai F. Mitterrand	04 42 01 59 70
C.N.	LA CIOTAT SHIPYARDS - 46, quai F. Mitterrand	04 42 83 80 20
C.N.	MONACO MARINE LA CIOTAT - 46, quai F. Mitterrand	04 42 36 12 12
A.R.	NAUTECH	04 95 05 30 60
A.R.	PERFORMANCE YACHTING PAINTING	09 87 88 61 69
I.M.P.	PRONAUTIQUE - 3, av. Jean Graille	09 51 15 86 36
D.I.V.	QUAI N° 5 - 46, quai F. Mitterrand	04 42 71 98 25
G.E.	SECURE BOAT - 3, chemin St Antoine	07 88 31 92 04
S.E.L.	SELLERIE SERVICES	06 12 57 43 53 - 04 42 83 90 89
R.E.	SOLEIL BLEU YACHTING - Ch. du Réservoir	06 21 25 53 96
S.H.	SUD ACCASTILLAGE	04 42 98 82 98
R.E.	SUD MARINE - Port de Plaisance	04 42 71 81 04
C.N.	SUD MOTEURS	06 84 80 68 09
E.X.P.	TRIBOULAT - Avenue Guillaume du lac - Les Matagots	04 42 08 97 82
R.E.	ULTIMATE WORKS - 5, rue Adolphe Abeille	06 14 90 95 45
S.H.	YACHTING SPIRIT	04 42 04 79 42
D.I.V.	YCI - YACHT COATING INTERNATIONAL - 65, avenue du Peymian	06 13 29 07 38

SAINT-CYR-LES-LECQUES

R.E.	MORVAN ELECTRONIQUE MARINE INDUSTRIE - ZAC des Pradeaux.	04 94 32 00 26
A.R.	SAINT-CYR MARINE - 390, chemin des Pradeaux	04 94 26 58 36
R.E.	SILLAGE ST CYR - Nouveau Port	04 94 26 42 18

PORT DES GOUDES

Port rattaché à la capitainerie de la Pointe Rouge.

Port de 220 places.

Accès maritime : Entrée du port déconseillée par forte mer et vents du nord au sud-ouest par l'ouest.

Situation : Situé au fond de l'Anse des Goudes

Les Goudes ont longtemps été un fief de pêcheurs. Aujourd'hui, le port de pêche s'est transformé en port de plaisance et le profil des habitants s'est diversifié. L'esprit de village avec ses cabanons et ruelles typiques demeurent cependant.

Les visiteurs seront accueillis à bras ouverts par les Goudois à condition qu'ils respectent leur cadre de vie. En raison de la forte fréquentation du site et de l'incivisme de certains visiteurs, les habitants subissent malheureusement de nombreuses nuisances, au premier rang desquels l'abandon de déchets et le stationnement sauvage… Lors de votre prochaine visite, adoptez la « Goudes attitude » : ne laissez aucun déchet derrière vous et privilégiez les transports en commun pour accéder au site !

© FORM'ACTUEL

PORT DE CASSIS

www.portdecassis.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CASSIS *13260*

Inséparable du paysage des calanques toutes proches (Port-Miou, Port-Pin, En-Vau), ce pittoresque port de pêche dominé par le cap Canaille fut l'un des hauts lieux de la peinture moderne. Il séduit aussi par ses plages, ses poissons, ses oursins et son vin blanc (AOC). La maison de Cassis accueille un musée d'Arts et Traditions populaires.

V.H.F. : 9 / 24h/24.
Capitainerie : Mairie Cassis.
Quai des Moulins. Tél. 04 42 18 35 90.
portdecassis@cassis.fr
www.portdecassis.com
Directrice : Delphine SALOMÉ.
Heures d'ouverture agents portuaires saison : 6h/21h ; hors saison : 6h/19h. Permanence saison et hors saison : 24h/24.
Météo : Tél. 08 92 68 08 08 et 08 92 68 02 13 Météo consult 32.01. Affichage tous les matins à la capitainerie.

Sauvetage : Tél. 04 42 01 99 30 (pompiers). Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Marseille. Tél. 04 13 59 49 19.
Gendarmerie : Tél. 04 42 01 90 22.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 89 96 43 16.
Douanes : à Sète, Tél. 09 70 27 70 13. A Toulon, Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Station ouverte 7J/7, 24h/24, avec carte bancaire. Bout de panne 4 devant la capitainerie.
Port de 396 places dont 20 pour les visiteurs. Longueur maxi des bateaux : 18 m. Sur demande et dérogation 2 places possibles jusqu'à 35 m. Bateaux de passage saison : 70 ; hors saison 30.

Services : Eau douce, Electricité (220 V/16 A). 6 douches. 6 sanitaires. Voirie-ship. Micro déchetterie. Aire de carénage. Grue 6 T. Steep wey 25 T. Elévateur de 5 et 12 T. Slip. Tri sélectif des déchets, pompes eaux noires et grises. Pompe eau noire. Conteneur huiles et batteries. Chantier naval Trapani : Tél. 04 42 01 70 40.
Feux : Batterie des Lecques F è r (4s) 6M - Môle extérieur F.v 2occ. (6 s) 6M 43°12'8N-5°32'1E - Jetée : F. Fixe r sur pyl à 1,2 M l'ESE.
Accès : Passe ouverte à l'Ouest, abrité. Difficile par vents de SE à SW - Abrité par vents d'Est/Nord/Ouest. Danger par vents SE à SW.
Amers : Immeuble Blac "Les 3 Caravelles", face entrée du Port à 2 m et Château sur la falaise.
Divers : Ecole de voile municipale, Base : Tél. 04 42 01 16 65. Service Jeunesse : Tél. 04 42 01 38 18. Amarrage sur pendilles et chaînes.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CALANQUE DE PORT-MIOU *- 13714 CASSIS*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Seul bâtiment à bâbord en rentrant dans la Calanque.
Tél. 04 42 01 96 24 / 06 26 84 51 58 - portmiou@cassis.fr - portdecassis.com
Bureaux de la capitainerie ouverts tous les jours 9h/16h30, accueil plan d'eau tous les jours 8h/0h. Directeur : Gilles PANZANI.
Carburant : Port de Cassis.
Port de 360 places dont 30 places sur mouillages écologiques dans la zone d'avant-calanque.
Mouillage interdit, vitesse limitée à 3 nœuds, taille limite des bateaux accueillis : jusqu'à 15 m dans la zone de stationnement, jusqu'à 17 m sur les mouillages écologiques.
Services : WIFI gratuit, WC et douches gratuites, pompe à eaux noires, laverie, espace plaisanciers, 5 bornes eau et électricité, tri sélectif des déchets.
Amers : Bouée Est Zone de non prélèvement Cacau dans l'axe de la Calanque, à 300 m de l'entrée.

PORT DE LA CIOTAT

www.marseille-provence.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES NOUVEAU PORT DE PLAISANCE LA CIOTAT *13600*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Métropole Aix-Marseille Provence - Bd Anatole France 13600 La Ciotat. Tél. 04 95 09 52 60 - 06 20 15 45 42.
capitainerie.la-ciotat@ampmetropole.fr
Maître de port : Joël DOTTORI - joel.dottori@ampmetropole.fr
Adjoint au Maître de port : Serge SCOGNAMIGLIO
serge.scognamiglio@ampmetropole.fr
Heures d'ouverture :
- basse saison : janvier, février, mars, avril, octobre, novembre, décembre du lundi au vendredi 8h/17h ;
- moyenne saison : mai, juin, septembre du lundi au samedi 8h/17h30 ;
- haute saison : juillet/août 7J/7 8h/19h.

Capacité du port : 650 places à flot. Longueur maxi des bateaux : 15 m. Quai d'accueil pour navires de passage : 12 postes.
Tirant d'eau maximum des navires admis : 3 m en circulation, 2 m max en mouillage.
Label : FFPP - Qualité plaisance 2*
Certification : Gestion environnementale portuaire "Ports propres".
Vitesse dans le port : 3 nœuds maximum.
Services : Eau douce. Electricité à quai. Sanitaires H/F : douches, WC, vasques. Aire de carénage. Elévateur de 25 tonnes. Cale de mise à l'eau. Conteneurs sélectifs de déchets et d'huiles. Pompage gratuit eaux grises et eaux noires sur demande préalable. En capitainerie : défibrillateur accessible.
Feux : Vert/rouge. Jetée Bassin Bérouard. Jetée Bassin des Capucins.
Amers : Accessible de jour et de nuit par tous temps. Bassin des Capucins abrité de tous les vents. Bassin Bérouard agité par vent du Sud/Sud-Est.
Carburants : 24H/24. Emplacement : bassin Bérouard.
Météo : affichage à la capitainerie.
Affaires maritimes : Tél. 04 94 46 83 83.
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Police nationale : Tél. 04 42 18 67 30.

Le nœud de Chaise est une boucle non coulissante. Plus on le serre, plus il est solide.

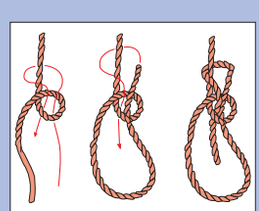

Le nœud en Huit fait office d'arrêt aux extrémités des écoutes ou des drisses.

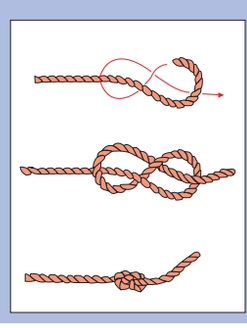

Le nœud de Cabestan est utilisé pour fixer ou amarrer. Il est très simple à exécuter. Plus on le serre, plus il est solide.

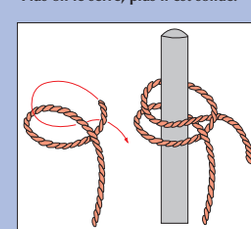

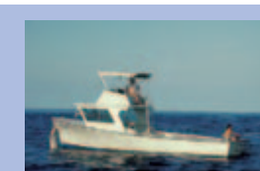

Le nœud d'Écoute, très solide en tension, est utilisé pour relier deux bouts dont un se termine par une boucle ou un nœud de chaise.

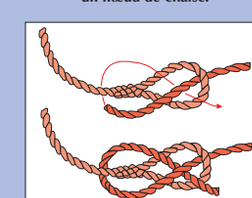

Le nœud de Pêcheur est très facile à défaire, par conséquent il est très pratique pour raccorder deux bouts entre eux.

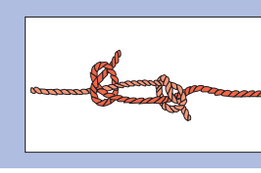

Un Tour Mort et Deux Demi-Clef, remplit les mêmes fonctions que le nœud de Cabestan, il est très facile et très rapide à exécuter.

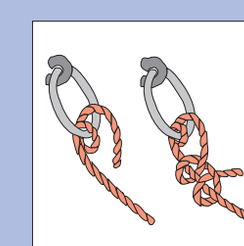

VIEUX PORT DE LA CIOTAT www.marseille-provence.fr

Photo : Vieux POrt de La Ciotat

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES VIEUX PORT LA CIOTAT *13600*

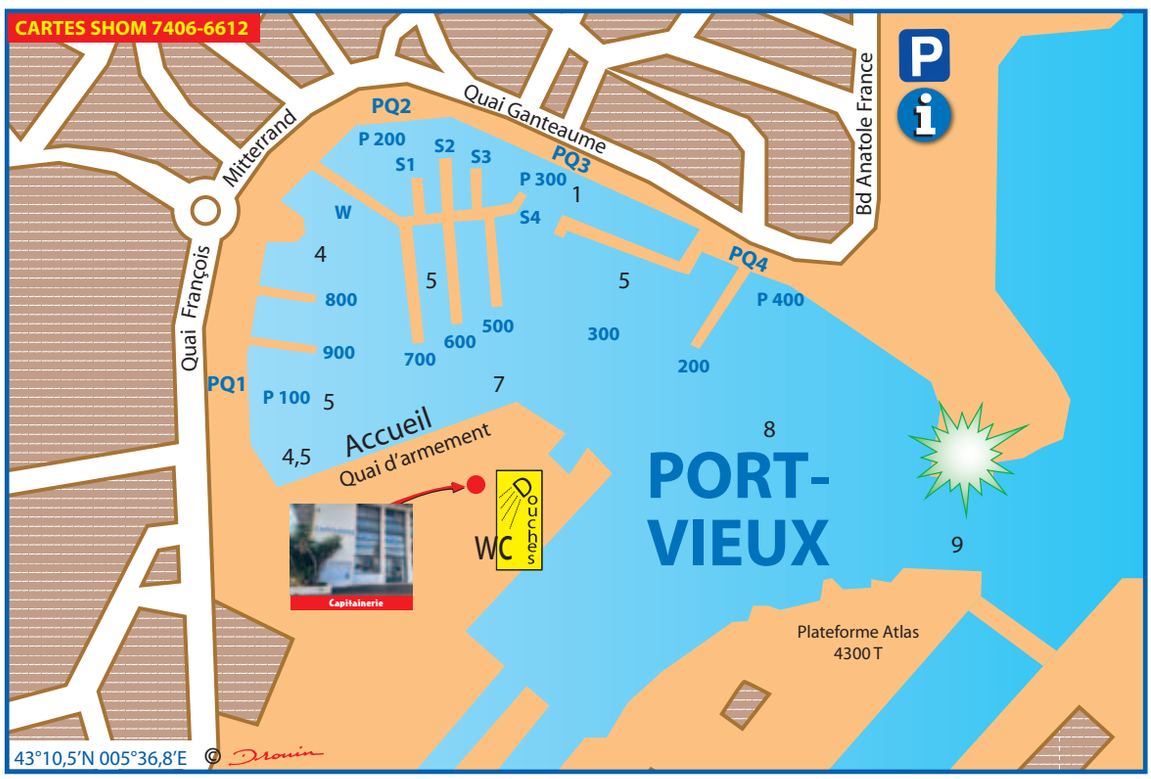

V.H.F. : 9.
Fonctionnement : Port départemental La Ciotat. Tél. 04 42 83 80 27.
Capitainerie : 46 quai François Mitterrand. Tél. 04 42 83 80 27 capitainerie@laciotat-shipyards.com
Ouvert :
été 7h/12h et 14h/19h (7J/7) ;
hiver : 8h/12h et 14h/18h (du lundi au vendredi), 8h/12h (samedi).
Port de 700 places. Bateaux de passage : 40. Longueur maxi des bateaux : 40 m. 5 places pour les bateaux inférieurs à 40 m pour une largeur maximale de 10 m.
Accueil : Au début du port, sur la gauche. Déclaration d'escale obligatoire à la capitainerie.
Services : Eau. Electricité à quai et sur ponton. 6 WC. 4 douches. Point propre.

Accès au port : Passe orientée à l'est après les darses des chantiers navals. Profondeur : 9 m.
Amarrage : Sur pendilles, pontons et quai.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

www.saintcyrsurmer.fr

SAINT CYR MARINE
BY ABVV GROUPE
saintcyr-marine.com

VENTE NEUFS ET OCCASIONS
Hivernage - Entretien - Réparations - Mise à l'eau
Port à sec de 150 places pour bateaux 5 m à 9 m

Ranieri · MERCURY · BWA · Nanni Diesel · EVINRUDE

390 Chemin des Pradeaux • 83270 Saint-Cyr-sur-Mer • Tél. 04 94 26 58 36

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NOUVEAU PORT ST-CYR LES LECQUES *83270*

Saint-Cyr-sur-Mer

V.H.F. : 9.
Capitainerie : 181, rampe bâbord.
Tél. 04 94 26 21 98.
nouveauport@saintcyrsurmer.fr
Heures d'ouverture : 24h/24h.
Maître de port : Sébastien DELALANDRE.
Météo : Affichage tous les matins à la capitainerie.
Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 89 96 43 16 / 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : non disponible.
Port de 434 places. Longueur maxi des bateaux : 15 m. Bateaux de passage : places selon disponibilité.
Services : Eau douce. Electricité à quai. 2 douches, 2 WC, 1 douche et 1 WC PMR. Bateaux de 6, 7, 8, 10, 12 et 15 m. Conteneurs sélectifs de déchets. Point propre à l'aire de carénage (batterie, huiles). Aire de carénage. 1 grue mobile de 12 tonnes.
Feux : Jetée Sud : F.I.V. 10 m 9 m. Jetée Nord : F.s.c.R.

Accès au port : facile par une large passe d'accès pour bateaux de 15 m.
Abrité par vents : Nord-Ouest-Est. - **Amers :** 43°10',8 Nord - 05°41',0 Est.

VIEUX PORT ST-CYR LES LECQUES

Bureau du Vieux Port : Quai Victor Gélu. Tél. 04 94 26 44 49. vieuxport.lecques@saintcyrsurmer.fr.
Horaires : Hiver : du mardi au samedi 9h/12h et 14h/17h30 ; été : du mardi au dimanche 9h/12h et 14h/19h
Port de 203 places dont 30 pour les bateaux de passage.
Services : Eau. Electricité. 2 douches, 2 toilettes.

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes !

Aidez les sauveteurs en mer

A TERRE : 112 numéro abrégé pour envoyer les secours au large (depuis un téléphone portable).

EN MER : Canal 16 sur la VHF
La VHF est toujours préférable au téléphone portable, car elle permet une localisation rapide par les secours.

196 appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

BANDOL PLAISANCE
ENTRETIEN - CARENAGE - STATIONNEMENT - HIVERNAGE
• *CARENAGE : classique - pistolet* • *PEINTURE* • *POLISH*
• *POLYESTER : fabrication - modification - réparation*
• *TRAITEMENT OSMOSE : préventif - curatif* • *ETANCHEITE : hublot - vanne...*
• *PLATEFORME DE BAIN / JUPE / PROPULSEUR (devis)*
Plus de 29 ans à votre service !
Stationnement à terre
Hivernage et cocoonage

Tél. 06 12 04 26 82 - www.bandolplaisance.fr

PORT DE SAINT-CYR LES LECQUES

www.saintcyrsurmer.fr

PORT DE LA MADRAGUE

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA MADRAGUE

83270 Saint-Cyr-sur-Mer

V.H.F. : 9.

Capitainerie du port : 83270 Saint-Cyr-sur-Mer.
Tél. 04 94 26 39 81.
Maître du port : Julien MANZO, Tél. 06 40 84 57 83.
Heures d'ouverture de mai à septembre 8h30/12h et 13h30/17h30 (lundi à samedi) ; d'octobre à avril 8h/12h et 13h30/17h30 (lundi à vendredi).

Météo : affichage à la capitainerie.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.

Port de 400 places dont 80 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 8 m. TE bassin 1,40 m.

Services : Eau. Electricité. Sanitaires. Douches. WC. Téléphone public. Aire de carénage : ship. Cale de carénage. Stockage à terre. Grue de 6 T. Conteneur sélectif des déchets. Point propre équipé d'une pompe à eaux grises/noires.

Feux : Jetée Ouest extr. (43°10',1 N - 5°41',6 E) F. 4 é. v. 15 s, 4 M.

Accès au port : Chenal orienté au SE. En entrant, éviter de serrer trop près les musoirs du brise-lames ; présence à l'extérieur de mattes couvertes de 0,5 m d'eau. Serrer ensuite la face intérieure du brise-lames Sud pour parer un banc débordant du Nord - Accès difficile par WNW. Pavillon bleu.

PORT DE BANDOL

www.portbandol.fr

BANDOL PLAISANCE

ENTRETIEN - CARENAGE - STATIONNEMENT - HIVERNAGE

- ***CARENAGE** : classique - pistolet • **PEINTURE** • **POLISH***
- ***POLYESTER** : fabrication - modification - réparation*
- ***TRAITEMENT OSMOSE** : préventif - curatif • **ETANCHEITE** : hublot - vanne...*
- ***PLATEFORME DE BAIN / JUPE / PROPULSEUR** (devis)*

Stationnement à terre
Hivernage et cocoonage

Plus de 29 ans à votre service !

Tél. 06 12 04 26 82 - www.bandolplaisance.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

BANDOL *83150*

SEML SOGEBA, 6 quai du port.
Tél. 04 94 29 42 64

V.H.F. : 9.

Capitainerie : 83150 Bandol.
Tél. 04 94 29 42 64. Fax 04 94 29 93 20
accueil@portbandol.fr
Saison 24/24 7J/7 sauf hors saison : 8h/18h sauf dimanche le bureau ferme à 12h.
Maître de port principal :
Jean Vincent LADISLAS.
Maître de port : Jacques MARCHAND

Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 94 46 83 83.
Immatriculation : Tél. 04 89 96 43 16.

Gendarmerie maritime :
Tél. 04 22 43 65 68.

Capitainerie

Douanes : à Toulon.
Tél. 09 70 27 92 11.

Météo : affichage à la capitainerie. Rép. Météo France 08 99 71 02 83.
Météo Consult 3201.

Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16, Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants : à la capitainerie du port (saison 8h/20h ; hors saison 8h/12h et 13h30/17h et 24h/24 par carte bleue).

Port de 1 600 places dont 160 pour bateaux de passage en saison, 60 hors saison. Longueur maxi des bateaux : 40 m. T.E. bassin 1,5 à 2,80 m maxi.

Quai d'accueil/visiteurs : panne K - **Amarrage dans le port** : Chaîne mère et chaîne fille. Port bien abrité des vents de NW et de SE et à l'Est.

Feu d'entrée du port : Rouge OC.4s 6M, Vert F.L.45 4M.

Services : Eau douce. Electricité (220/380 V). Engin de levage 35 T. Grue 3,5 T. Carénage : n° direct 04 94 29 20 22. Sanitaires. WC. Douches. Laverie automatique très proche du port. Voirie. Téléphone public. Glace. 3 bacs à vaisselle. Containers sélectifs des déchets, huiles usées, pompage des eaux usées, dépotage WC chimique. Port propre. Wifi gratuit. Vidéo surveillance. 2 shipchandlers.

PEINTURE / ENTRETIEN / CARÉNAGE
LOCATION DE NETTOYEUR HAUTE PRESSION
STRATIFICATION / POLISSAGE / RÉFECTION / GEL COAT

MAÎTRE ARTISAN

Port de Bandol - Zone de carénage
(à côté de la Capitainerie)

loic.bayzemarine@orange.fr • 06 07 45 04 07

ARCHIPEL NAUTISME

- **Vente bateaux & moteurs neuf et occasion**
- **Hivernage et location d'emplacements (8 000 m²)**
- **Entretien / Réparation**

945, route de la Gare - 83110 SANARY
Tél. 06 09 52 99 73 - Fax 04 94 63 12 89
Email : moutte.roland@club-internet.fr

HONDA MARINE · nautilus · AREA · Pacific Craft · YAMAHA · MECANOREM

PORT DE BANDOL

www.portbandol.fr

YACHT PARK BANDOL

- Gardiennage bateaux moteur (jusqu'à 60 pieds)
- Prestation multiservices
- Magasin accastillage
- Centre agréé : Garmin, BG, Simrad, Raymarine

04 94 88 70 52

bigship

contact@yachtparkbandol.fr

MECA BATEAUX SERVICES

- ENTRETIEN
- REFIT MOTEURS ET TRANSMISSIONS
- BANC D'ESSAI
- Distributeur HUMPHREE®

MECA BATEAUX SERVICES

04 94 32 22 59

VOLVO PENTA

atelier@mbdfrance.com

www.mbdfrance.com

Photo : Capitainerie Port de Bandol - François Lanzi

LOCASAIL

JEANNEAU PRESTIGE

LOCATION VOILE & MOTEUR – VENTE NEUF & OCCASION – COURTAGE – ENTRETIEN

25 / 29 Corniche Bonaparte – PANNE B – BANDOL / camillo@locasail.com / 04 94 29 59 83

FACE AU PARKING DU STADE

27 CORNICHE BONAPARTE

accastillage@locasail.com

AD NAUTIC

04 94 25 47 32

PORT DE SANARY

www.sanarysurmer.com

ARCHIPEL NAUTISME

- Vente bateaux & moteurs neuf et occasion
- Hivernage et location d'emplacements (8 000 m²)
- Entretien / Réparation

945, route de la Gare - 83110 SANARY
Tél. 06 09 52 99 73 - Fax 04 94 63 12 89
Email : moutte.roland@club-internet.fr

HONDA MARINE · nautilus · AREA · Pacific Craft · YAMAHA · MECANOREM

Photo : Capitainerie Port de Sanary-sur-Mer

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE SANARY

83110

PORTS PROPRES

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 94 74 20 95. capitainerie@sanarysurmer.com
Heures d'ouverture : basse saison du 1/10 au 1/04 : 8h/12h et 14h/18h, week-end 9h/12h ; moyenne saison avril et septembre : 8h/12h et 14h/18h, week-end 9h/12h et 14h/18h ; haute saison : 7h/20h tous les jours. Vigiles en veille sur le 9 de 20h à 8h tous les jours. Maître de port : Jean-Michel PREYNAT.
Météo : affichage à la capitainerie le matin. Tél. 08 36 68 08 83 (Répondeur automatique).
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Distribution 24h/24 avec pompe à eaux grises et eaux noires sur demande. Ponton face à l'entrée du port. Tél. 04 94 74 20 95.
Port de 630 places avec 70 places pour les bateaux de passage en hors saison et selon les départs en croisières en saison. Longueur maxi des bateaux : 26 m.

Services : Eau. Electricité. Sanitaires. Laverie automatique (centre ville). Aire de carénage. Grue mobile 30 T limitée à des bateaux de 9 m maxi. Feux : Fer 4 s. Jetée 1.
Accès au port : balise latérale verte en milieu de panne. Danger par vents de SW. Forte houle dans le port.
Amers : feu de Grand Rouveau à 2,5 M. Fbucc 6 s.

navily

PORT DE LA COUDOULIERE (SIX FOURS)

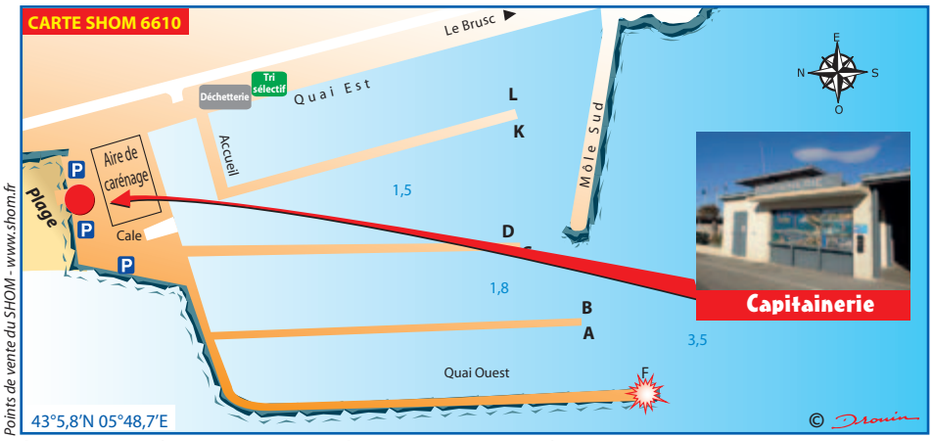

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE LA COUDOULIERE

83140 SIX-FOURS PLAGE

PAVILLON BLEU

PORTS PROPRES

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Corniche Coudoulière.
Tél. 04 94 34 80 34. Fax 04 94 25 13 72
capitainerie@mairie-six-fours.fr
Maître de port : Cyril MAZELLA.
Heures d'ouverture saison du 1/05 au 30/09 : 8h/19h ; hors saison du 1/10 au 30/04 : 8h/12h et 13h30/17h.
Météo : Tél. 08 36 69 12 34 - Affichage journalier au bureau du port.
Affaires maritimes : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Tél. 04 94 81 28 31 - Cross Med Toulon : Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 22 43 65 68 - **Douanes :** Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Port de Sanary.
Port de 440 places. Bateaux de passage, places en saison : 100 ; hors saison : 150. Longueur maxi des bateaux : 14 m. Tirant d'eau maxi. : 1,80 m.
Services : Eau. Electricité. 8 WC dont 2 PMR ; 4 douches dont 2 PMR. Point propre avec tri sélectif des déchets et d'huiles. Aire de carénage. Grue mobile de 10 T. Laverie. Certifié "Ports Propres" et labellisé "Pavillon Bleu".
Feux : oui. **Jetée :** Ouest 3é r.12 s. - Sud (pas de feux).
Accès au port : facile - **Abrité par vents :** Est et Sud-Est - **Danger par vents :** Ouest sur 30 m - **Amers :** Phare du Grand Rouveau à 2,5 M.

BANDOL PLAISANCE

ENTRETIEN - CARENAGE - STATIONNEMENT - HIVERNAGE

- ***CARENAGE** : classique - pistolet • **PEINTURE** • **POLISH***
- ***POLYESTER** : fabrication - modification - réparation*
- ***TRAITEMENT OSMOSE** : préventif - curatif • **ETANCHEITE** : hublot - vanne…*
- ***PLATEFORME DE BAIN / JUPE / PROPULSEUR** (devis)*

Plus de 29 ans à votre service !

Stationnement à terre
Hivernage et cocoonage

Tél. 06 12 04 26 82 - www.bandolplaisance.fr

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

BANDOL

S.H.	AD CORNER - 25 corniche Bonaparte	04 94 29 59 83
D.I.V.	ALPHA TRAVAUX SOUS-MARINS - Aire de carénage	06 61 87 30 94
R.E.	ASTRO YACHT - 8, bd Victor Hugo	09 52 49 02 69
A.R.	BANDOL PLAISANCE - 164, rue Didier Daurat	06 12 04 26 82
D.I.V.	BANDOL PLONGEE - Allée Vivien	06 07 45 27 81
E.C.	BATEAU ECOLE RICHARD - SARL CERCIO - 22, rue du Docteur Marçon	04 94 25 08 38
A.R.	BAYZE LOIC - Port de Bandol	06 07 45 04 07
R.E.	BRISE MARINE - 9 bd Victor Hugo	04 94 02 39 11
A.S.S.	CMAP YVES PETIT - 20, boulevard Louis Lumière	04 94 29 62 15
D.I.V.	CREATIV'INOX - Aire de carénage	06 14 96 60 69
V.O.	DELTA VOILES - 6, rue des Jardins	06 15 03 56 53
G.E.	FDL LOCAMER - 26, rue de la République	04 94 32 56 56
A.R.	GUERIN NAUTIQUE - 260, route de Marseille	06 09 53 05 78
L.O.C.	JACKY BATEAU - 15, rue Vincent Allègre	06 08 51 26 57
A.R.	JF MARHIC - Aire de Carénage	06 07 12 38 28
R.E.	LOCASAIL SA - 25, corniche Bonaparte	04 94 29 59 83
R.E.	MECA BATEAUX DISTRIBUTION - Pont d'Aran	04 94 33 22 59
A.R.	MECA MARINE	06 18 42 86 86
A.R.	MEDITERRANEE SERVICES - 34, allée Vivien	06 61 19 21 43
A.R.	MOTEUR MAINTENANCE 83 - Aire de carénage	04 94 94 65 50
V.O.	PROFIL'VOILES - 36, rue de la République	04 89 60 78 69
V.O.	SELLERIE MARINE	06 03 78 00 32
V.O.	SOSO SELLERIE	06 09 95 43 91
A.R.	TRADING MARINE - 215, av. Jean Jacques Rousseau	06 62 39 74 82
L.O.C.	VOILE ET VENT - 10, bd Victor Hugo	04 94 29 48 94
A.M.	YACHT PARK - Pont d'Aran - Sortie A50	04 94 88 70 52
A.R.	YANN NAUTIC - Aire de carénage	06 61 64 94 18

SANARY-SUR-MER

R.E.	ARCHIPEL NAUTISME - 945, route de la Gare	04 94 63 13 15
L.O.C.	CIGNONERO - Avenue Général de Gaulle	06 68 61 43 85
A.S.S.	FAVIER CASANOVA ASSURANCES - 430, av. de l'Europe Unie	04 94 63 26 60
R.E.	HUGUENARD Jérôme - 225, avenue de la Papou	07 61 92 67 66
L.O.C.	SANARY LOCATION - Quai du Levant	06 29 47 41 02

SIX-FOURS-LES-PLAGES

L.O.C.	ABL AZUR BOAT LOCATION - 222, rue Marius Cornille	04 94 34 10 70
T.R.	AQUASCOPE DU BRUSC - Quai Saint-Pierre Le Brusc	06 23 36 39 55
I.M.P.	CADIF CAOUTCHOUC - ZA des Playes	04 94 10 25 15
C.N.	CHANTIER NAVAL DES PLAYES - Allée Jean Giono	06 04 51 53 75
R.E.	MARINE PROPULSION ENERGIE - 131, rue du Revest les Eaux	04 94 94 01 33
A.M.	MOTEURS MAINTENANCE 83 - 707, bd. De Léry - ZAC des Plages	04 94 94 65 50
G.E.	SIX FOURS PLAISANCE - 23, rue du Revest des Eaux	04 94 87 17 02

ILE DES EMBIEZ

S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION	04 94 74 99 72
C.N.	CHANTIER LITTORAL PLAISANCE	04 94 10 12 10
S.H.	CJ NAUTIC	04 94 74 99 72
L.O.C.	MYSAIL	06 17 03 81 78
R.E.	NAUTIC PASSION	06 67 15 58 15

SAINT-MANDRIER

S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION - Port Pin Rolland	04 94 94 14 19
A.R.	BAVARIA EVASION YACHTING - 13, quai Aristide Briand	04 94 63 00 00
R.E.	DREAM YACHT CHARTER - Port Pin Rolland	04 94 30 87 44
L.O.C.	DREAM YACHT MEDITERRANEE - Port Pin Rolland	04 94 30 87 44
E.C.	ECUME - 4, quai Jules Guesde	06 80 71 80 72
A.M.	ENTREPRISE GREGOIRE	06 89 49 24 37
L.O.C.	EVASION LOCATION - 13, quai Aristide Briand	04 94 63 69 70
D.I.V.	EVASION YACHTING - Port Pin Rolland	04 94 63 00 00
A.M.	GREENLINE EVASION - 13, quai Aristide Briand	04 94 63 00 00
R.E.	H6 YACHTING - Cap Soleil	06 19 84 54 79
A.R.	IMS SHIPYARD - Port Pin Rolland	04 94 30 40 20
A.R.	INTERNATIONAL MARINE SERVICES - Port Pin Rolland	04 94 30 54 94
L.O.C.	LIBERTY SEA - Chemin départemental	04 94 30 87 44
C.N.	PORT PIN ROLLAND	04 94 94 61 24
L.O.C.	ROYAL NAUTISME - 23, quai Jules Guesde	06 14 43 85 31
S.E.L.	SELLERIE ALL PUR POSE	06 30 22 98 94
S.E.L.	SELLERIE DES CLASSICS - Port Pin Rolland	06 25 72 71 08
R.E.V.	SERENITY MAINTENANCE SERVICE - 8, avenue Marc Baron	07 86 10 79 52
L.O.C.	VOILE ET VACANCES - Place des Résistants	06 84 30 45 21
V.O.	VOILERIE SNS - Port Pin Rolland	04 94 94 84 49

LA SEYNE-SUR-MER

R.E.	BRISE MARINE - 430, corniche Giovannini	04 94 02 39 11
D.I.V.	CCI VAR - 663, av. de la 1ère Armée Française - ZIP de Brégaillon	04 94 22 80 80
G.E.	CHANTIER NAVAL DETTORI - Corniche du Bois Sacré	04 94 94 66 38
C.N.	ESPRIT SUD - Espace Grimaud - 430 corniche Giovanini	04 98 00 38 46
A.R.	FOSELEV MARINE - Zone portuaire de Brégaillon	04 94 11 50 50
D.I.V.	LIGHT JOINT DESIGN - Lot Saint Bernard	06 23 08 49 61
E.C.	LOISIRS MARINE - 5 bis rue Kleber	04 94 92 15 72

A.M.	ATELIER MECANIQUE	C.O.	CONSTRUCTEUR	E.X.P.	EXPERT	L.M.	LIBRAIRIE MARITIME	S.E.L.	SELLERIE
A.R.	ATELIER DE REPARATION	D.I.V.	DIVERS	G.	GARAGE	L.O.C.	LOCATION	S.H.	SHIPCHANDLER
A.S.S.	ASSURANCE	E.C.	ECOLE DE NAVIGATION	G.E.	GARAGE EXTERIEUR	M.P.	MATIERES PREMIERES	T.R.	TRANSPORTEUR
C.N.	CHANTIER NAVAL	E.L.E.	ELECTRICITE MARINE	I.M.P.	IMPORTATEUR	R.E.	REVENDEUR	V.O.	VOILERIE

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

En mer comme sur terre, les déchets et les substances polluantes peuvent nuire à la vie de nombreuses espèces, y compris l'être humain. Lorsque vous pratiquez votre activité sur le littoral ou en mer, adoptez les bonnes pratiques.

- **Utilisez des sacs lourds** ou des paniers pour transporter vos affaires car un sac trop léger risque de s'envoler.
- **Soyez attentif** à tous les objets légers que le vent risque d'entraîner dans l'eau, comme les sacs ou bouteilles en plastique.
- **Utilisez un cendrier de poche** pour ne pas jeter de mégots par-dessus bord. Ils mettent du temps à se décomposer, contiennent diverses substances polluantes ou nocives pour la santé des animaux qui sont susceptibles de les avaler.
- **N'abandonnez pas de déchets** lors de vos pauses, ne jetez pas de déchets dans l'eau.
- **Ramassez sur le littoral et dans l'eau les sacs plastiques** qui sont un véritable fléau dans les océans. Les plastiques accumulent les polluants présents dans l'eau (PCB, phénols, pesticides. . .). Entiers ou fragmentés, ils sont ingérés par des animaux marins (poissons, oiseaux, etc.) qui les confondent avec leur alimentation.
- **Les sacs plastiques aiment voyager :** Le plastique est une source de pollution par lui-même et par sa capacité à accumuler les polluants présents dans l'eau. Finalement, ce sont tous les consommateurs de poissons, coquillages et crustacés qui risquent d'ingérer des animaux contaminés du fait de négligences humaines.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

LA SEYNE-SUR-MER (suite)

C.N.	PONCIN YACHTS - Corniche Giobannini	05 46 30 54 54
C.N.	QUO VADIS - Corniche du Bois Sacré	04 94 94 43 32
D.I.V.	RAFT - 35, rue Henri Pétin	06 67 43 13 72
D.I.V.	RIVIERA YACHTING NETWORK - 750, boulevard Toussaint Merle	04 94 24 21 93
A.R.	ROBIN MARINE - 317 ch. de la Farlède	04 94 06 37 13
C.N.	RUSSO YACHTING - Espace Nautique Grimaud	04 94 24 93 12

TOULON - "LA GARDE - LAVALETTE - LA FARLEDE"

V.O.	A9 SELLERIE - Avenue des Meuniers	04 94 24 38 38
S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION - Avenue du Port de plaisance (Darse Nord)	04 94 89 67 20
E.X.P.	AVX SAS - Av. Colonel Fabien	04 94 46 07 23
E.C.	BATEAU ECOLE AZUR - Quai des Sous-Mariniers	06 98 05 04 50
E.C.	BATEAU ECOLE DE LA MEDITERRANEE - 552, av. de la République	04 94 71 63 56
A.S.S.	BUZZ ASSURANCE - BP 105	04 94 98 60 79
D.I.V.	CENTRE DE FORMATION I.C.M. - 360, av. du 15e Corps	04 94 27 00 87
D.I.V.	CHAMBRE DE METIERS DU VAR - I.P.F.M. - Av. des Frères Lumière	04 94 61 99 00
I.M.P.	DAM MARINE - 282, rue de Nice	04 94 27 36 62
E.X.P.	EXPERTISE JAN VERBEEK - 778, ch. Bonnes Herbes	06 10 39 17 63
A.S.S.	FAVIER CASANOVA ASSURANCES - 1, av. Pierre et Marie Curie	04 94 09 79 79
E.X.P.	GALLO - ZAC du Bec de Canard	04 94 27 87 00
I.M.P.	GOM'AIR - 40 rue Marc et Yvonne Baron	06 16 23 56 88
V.O.	GONIDEC ROBERT - 69, bd rue Gal M. David	06 09 55 31 98
C.O.	HOBIE CAT EUROPE - Rue du Dr Calmette	04 94 08 78 78
V.O.	INCIDENCES MEDITERANNEE - 173, ancien chemin de Toulon 83210 La Farlède	04 94 66 52 83
E.L.E.	JLD PLAISANCE SERVICE - Lagarde	06 48 57 67 70
D.I.V.	KG ENERGY- Av. Irène et JF Joliot Curie - La Garde	04 94 08 66 66
S.H.	MAISON CANESSA NARIZANO - 503, av. de la République	04 94 41 32 62
A.M.	MECA BATEAUX DISTRIBUTION - 33, rond point Mirasouleou	04 94 27 27 45
V.O.	MIMOSAILS - Le Drakkar	04 94 46 42 22
A.M.	MR BRICOLAGE - 538 av. Mal Delattre de Tassigny	04 94 46 42 20
D.I.V.	NAUTIGAZ - 279, rue Reine Jeanne	06 09 99 14 52
T.R.	NAUTIPLUS - 49 rue de la Pinède - La Garde	06 12 66 58 20
E.C.	NEPTUNE NAVIGATION - Avenue du Port de Plaisance - Le Dakkar	04 94 31 25 26
A.S.S.	ODYSSEE ASSURANCE - Centre d'affaires - La Garde	04 98 08 00 10
V.O.	VEGA VOILE - Avenue du Port de Plaisance - Le Dakkar	04 94 46 42 22
I.M.P.	VETUS FRANCE - 1523, av. de Draguignan ZI de Toulon Est - 83130 La Garde	04 94 08 68 30
I.M.P.	VIDAL DIFFUSION MARINE - 1523, av. de Draguignan ZI de Toulon Est - 83130 La Garde	04 94 08 68 20
I.M.P.	X-SPORTS - 366, av. Joseph-Louis Lambot - La Garde	04 98 01 62 08
D.I.V.	YORK MARINE LUBRIFIANTS - 1394, av. de Draguignan - La Garde	04 94 08 66 44

LE PRADET - LES OURSINIÈRES - LA CRAU

C.O.	BBS MARINE - 460, avenue Alain Le Leap	04 27 50 24 50
D.I.V.	FIOUL 83 - 205, ch. de Bréguet	04 94 35 10 35
A.R.	MARINE PNEUMATIQUE - 1551, Le Chemin Long	06 98 06 06 56
A.R.	PIANELLI MARINE SERVICES - 151, Le Chemin Long - Quartier Gavary - La Crau	06 86 01 55 44
E.X.P.	PIERRE KAEUFFER - 85, ch. de la Faux	09 63 59 63 71
A.R.	STYLNAUTIC - Chemin de la Bouisse	04 94 21 17 38

CARQUEIRANNE

A.R.	COSTA MARINE - 75 La Venelle	06 19 65 36 08
L.O.C.	LBC - Port de Carqueiranne	06 51 90 02 73
A.R.	MECA SERVICES PLAISANCE - 2943, cheming long	06 26 37 73 25
A.R.	SALETTES NAUTI SERVICES - Les Salettes	06 07 51 64 34
L.O.C.	STYLMER - Port de Carqueiranne	06 23 10 43 57
C.O.	STYLNAUTIC - Chemin de la Bouisse - La Crau	04 94 21 17 38

PORQUEROLLES

S.H.	ASSISTANCE MARINE - 19, rue du Phare	04 94 58 34 03
A.R.	HALLIDAY MARINE - ZA N° 10	04 94 58 34 59
R.E.	LOCAMARINE 75 - ZA	06 08 34 74 17
A.M.	YACHT SERVICE - Zone Artisanale du port	04 94 58 31 64

ILE ET PORT DES EMBIEZ

www.lesilespaulricard.com

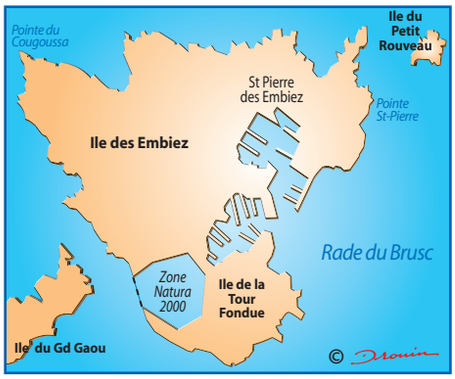

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DES EMBIEZ *83140*

Ste-Paul Ricard - Ile des Embiez - 83140 Le Brusc

V.H.F. : 9.
Capitainerie :
Tél. 04 94 10 65 21
Port. 06 20 26 04 03
capitainerie@paul-ricard.com
8h/20h en saison ; 8h/12h30 et 13h30/18h hors saison

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Directeur du port : Pierre BOUNIOL.
Urgence 24h/24 : Tél. 06 20 26 04 03.
Gendarmerie : Tél. 04 42 43 65 68.
Météo : affichage à la capitainerie.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. : 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : à côté de l'annexe capitainerie. Tél. 04 94 10 65 21. 24h/24 gasoil et SP95.
Port de 750 places dont 50 places pour bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 30 m. Tirant d'eau : 3 m. Ports certifiés ISO 14001 / Ports propres actifs en biodiversité. Accueil des escales de nuit (V.H.F. Canal 9 + 04 94 10 65 21).
Services : Eau. Electricité. 24 douches. 30 WC. Wifi gratuit. Glace. Laverie automatique. Aire de carénage sur rdv au 04 94 10 73 67. Chantier naval roulev 30 T. Ship. Point propre sur l'aire de carénage. Pompe à eaux grises et noires sur rdv auprès de la capitainerie.
Accès au port : 1 feu de guidage d'entrée de port + 2 feux à l'entrée du chenal d'accès. Abrite par vents d'E. Danger par vents W/NW. Bien prendre le chenal balisé (éclairé de nuit). Zone Natura 2000, au niveau de la lagune du Brusc interdite à la navigation.
Amer : Phare du Rouveau 1 M.

PORTS PROPRES

PORTS PROPRES

Traversées maritimes : LE BRUSC / LES EMBIEZ
Informations et réservations : 04 94 10 75 90 ou 04 94 10 36 07
www.les-embiez.com

PORT DU BRUSC

www.ports-tpm.fr/le-brusc/

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DU BRUSC

83140

V.H.F. : 9.

Capitainerie : quai St-Pierre.
Tél. 04 94 10 65 35.
Saison 7J/7 7h/18h ; hors saison 7J/7 8h/17h ; week-end 8h/12h.
Maître du port : Kamel CHIHAI
capitainerie.brusc@tpmed.org
Adjoint du maître de port : Laurent DARNARD.

Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie : à Toulon.
Tél. 04 22 43 65 68.

Carburants : Station d'avitaillement : sans plomb 98, gasoil, gasoil détaxé.
Tél. 04 94 10 65 35.
Ouvert 7J/7 par automate.

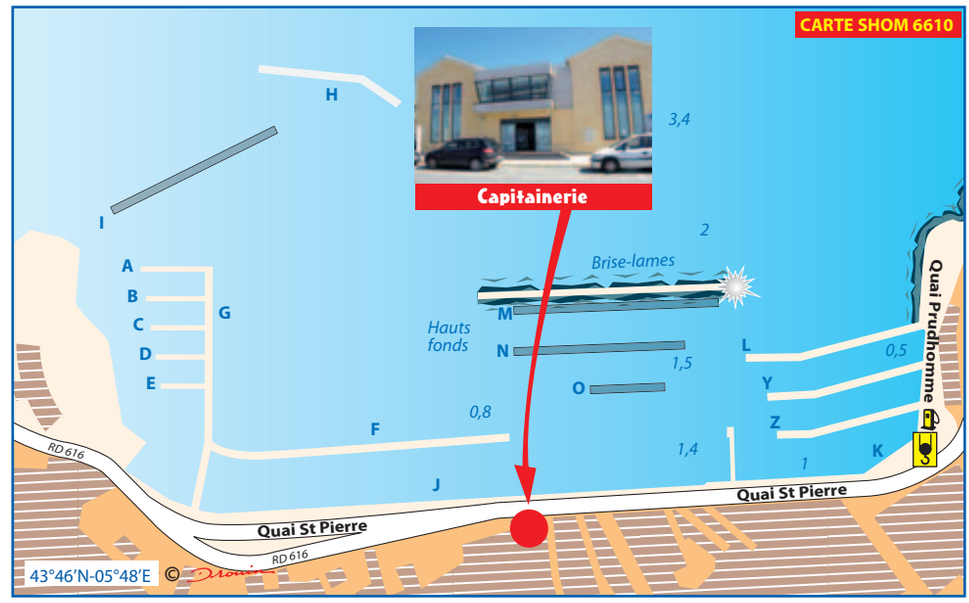

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Port de 826 places dont 255 plages pour bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 14 m.

Services : Eau et électricité sur tous les quais et pannes. Grutage sur rendez-vous. Accastillage dans bâtiment capitainerie. Sanitaires et laverie 24h/24. Cale de mise à l'eau payant durant la saison.

Mouillage : en rade, très dangereux, impossible par "mistral". Appontement réservé aux Vedettes des Embiez : quai St-Pierre.

PORT DE SAINT-ELME

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINT-ELME *83500*

Capitainerie : Tél. 04 94 87 68 82 - Fax 04 94 06 28 54. capitainerie.saintelme@metropoletpm.fr
Heures d'ouverture hiver : lundi, mardi, jeudi 8h/17h, vendredi 8h/16h, samedi matin selon besoin du port ; saison : 7J/7 8h/17h. Maître du port : Jean-Luc BOUCHER.

Météo : Tél. 08 36 68 08 83, affichage au bureau du port. Répondeur automatique : Tél. 04 94 87 68 82.

Affaires maritimes : Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 22 43 65 68.

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Port de 156 places dont 72 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 7 m.

Services : 1 sanitaire. 1 douche. Aire de carénage. Grue 5 T. Slip.

Feux : F.é.v. 4 s. - **Accès au port :** 43° 04', 5N - 5° 39', 9E. Abrité par vents E.Mistral. Danger par vents du S.

RADE DE TOULON

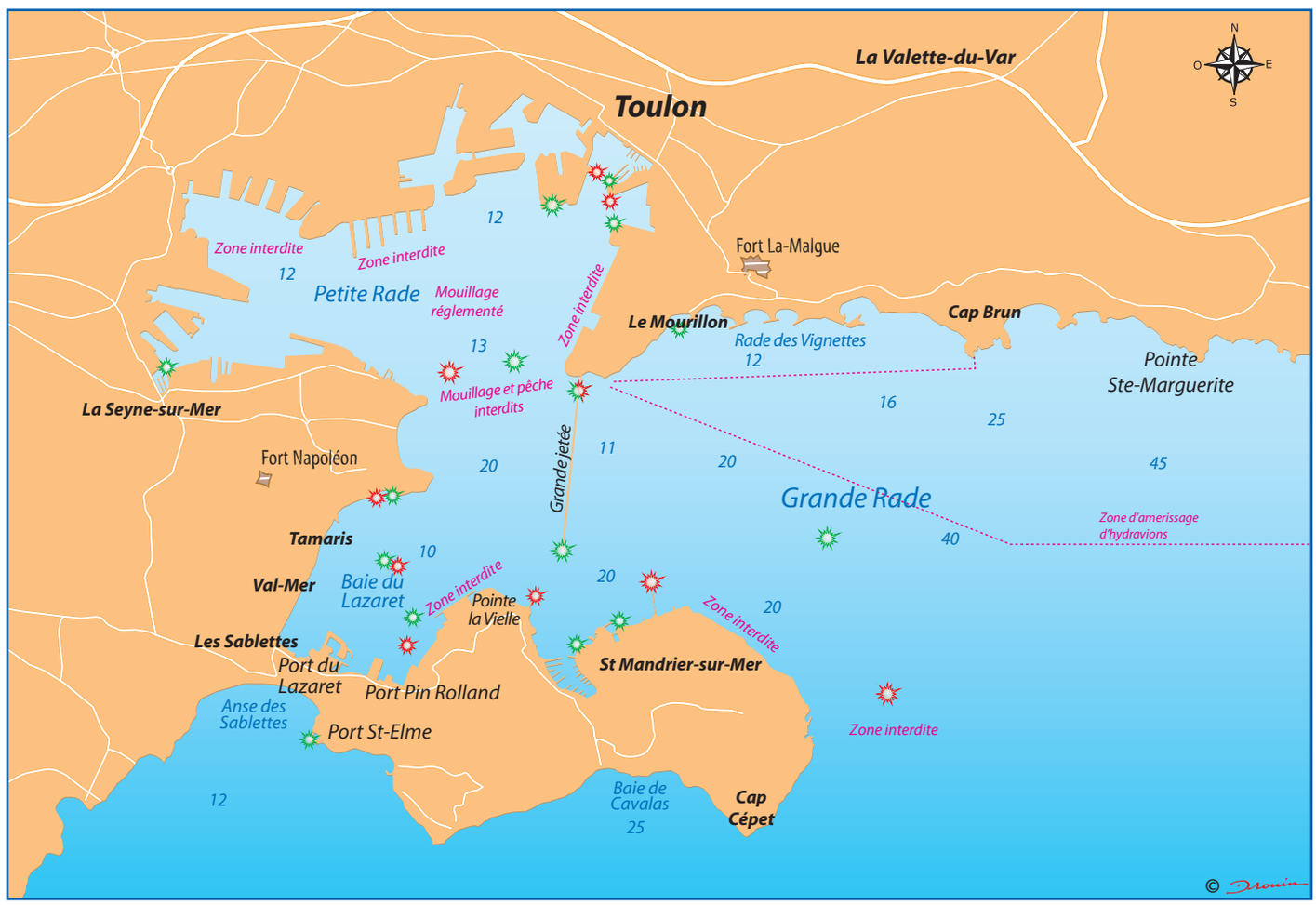

PORT DE SAINT-MANDRIER https://maribaytoulonplaisance.fr

AD NAUTIC

Shipchandler

Tél. 04 94 94 14 19
ad-portpinrolland
@accastillage-diffusion.com
www.portpinrolland.com

PPR PORT PIN ROLLAND

Concessionnaire
CATANA BALI

Vente de bateaux neufs et occasion
Mise à terre pour travaux sur tous navires jusqu'à 60 tonnes
Electronique, électricité, polyester,
menuiserie et charpente marine, peinture, carénage

Tél. 04 94 94 61 24

© FORMACTUEL

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINT-MANDRIER
83430

PORTS PROPRES

Maribay Toulon Plaisance

V.H.F. : 9.

Bureau du port :
2 quai Séverine. 83430 Saint-Mandrier.
Tél. 04 22 54 13 23.
stmandrier@maribaytoulon.com
Maître de port principal : Patrice LUTZ.
Heures d'ouverture **:**
D'octobre à mars : du lundi au vendredi 7h30/17h, le samedi : 7h30/13h30. Avril : du lundi au vendredi 7h30/18h, le samedi 7h30/13h30. Mai, juin et septembre : du lundi au vendredi 7h30/18h, samedi et dimanche : 7h30/13h30.
Juillet et août : 7j/7, 7h30-19h00

Météo : affichage au bureau du port.
Affaires maritimes : à Toulon.
ULAM Tél. 04 89 26 43 03.
DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Photo : CCI du Var

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime de Toulon : Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 13 ou 09 70 27 92 28 ou 09 70 27 92 29.
Port de 780 places de 0 à 20 m hors tout dont 300 pour les bateaux de passage et 17 places visiteurs (accueil). Longueur maxi des bateaux : 20 m. Tirant d'eau : 2,5 m
Services : Eau. Electricité. 10 douches. 9 sanitaires. 3 sanitaires publics. Laverie automatique en ville proche du port. 3 pompes eaux grises, eaux noires. Point propre : collecte des déchets des plaisanciers (papiers, cartons, déchets ménagers…), wifi gratuit, vidéo surveillance, mini dechetterie (récupération huiles moteur usagées et batteries), collecte des eaux de cale et eaux vannes (gratuit accès sur demande auprès du bureau du port), mise à disposition de badge d'accès à la déchetterie, cale de mise à l'eau, cale de halage. Ouverture portillon par badge magnétique et/ou digicode.
Feux : Fév(4s)9ms. Jetée ouest.
Abrité par vents : Ouest - Sud - Est. **Danger par vents :** NNW - N - NNE.

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F.: *9.*
Port Office: *2 quai Séverine. 83430 Saint-Mandrier. Tél. 04 22 54 13 23.*
stmandrier@maribaytoulon.com
Master Port Master: Patrice LUTZ.
Opening hours: *From October to March: Monday to Friday 7:30 / 17:00, Saturday: 7:30 / 13:30. April: Monday to Friday 7.30am / 6pm, Saturday 7.30am / 1.30pm. May, June and September: Monday to Friday 7.30am / 6pm, Saturday and Sunday: 7.30am / 1.30pm. July and August: 7/7, 7.30am-7pm*
Weather: *display at the port office.*
Maritime Affairs: *Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Maritime Gendarmerie of Toulon: *Tel. 04 22 43 65 68.*

Customs: *in Toulon. Tel. 09 70 27 92 13 or 09 70 27 92 28 or 09 70 27 92 29. .*
Port *of 780 seats from 0 to 20 meters overall, including 300 for passing boats and 17 visitor berths (reception pontoon). Maximum length of the boats: 20 m. Draft: 2.5 m*
Services: *Water. Electricity. 10 showers. 9 toilets. 3 public toilets. Laundromat in the city near the port. Gray water and black water pumps. Clean point: collection of waste from boaters (paper, cardboard, household waste, etc.), free wifi, video surveillance, mini waste disposal (recovery of used engine oils and batteries), collection of bilge water and black water (free access on request from the port office), provision of access badge to the waste reception center, slipway, slipway. Gate opening by magnetic badge and/or entry code.*
Lights: *Feb (4s) 9ms. West pier.*
Sheltered by winds: *West - South - East.*
Danger by wind: *NNW - N - NNE.*

PORT PIN ROLLAND

AD NAUTIC

Shipchandler

Tél. 04 94 94 14 19
ad-portpinrolland
@accastillage-diffusion.com
www.portpinrolland.com

PPR PORT PIN ROLLAND

Concessionnaire
CATANA BALI

Vente de bateaux neufs et occasion
Mise à terre pour travaux sur tous navires jusqu'à 60 tonnes
Electronique, électricité, polyester,
menuiserie et charpente marine, peinture, carénage

Tél. 04 94 94 61 24

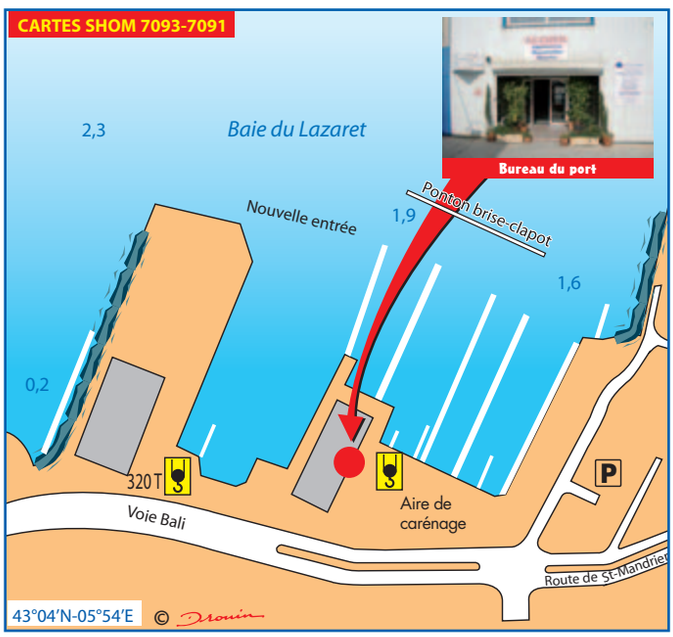

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT PIN ROLLAND *83430*

V.H.F. : 9.

Bureau du port : Tél. 04 94 94 61 24.
portpinrolland@catanagroup.com - www.portpinrolland.com
Directeur du port : M. CASTANIE.
Heures d'ouverture : Saison : 8h/19h ; week-end et hors saison : 8h/18h.

Météo : Affichage au bureau du port.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.

Port de 350 places à flot et 350 à terre.
Amarrage sur pontons flottants.
Profondeur : bassin et av.-port 3 m environ.

Services : Eau, électricité. WC. Douches. Laverie automatique. Shipchandler. Aire de carénage. Roulev. 30, 80 T. Conteneurs sélectifs de déchets et conteneurs d'huiles usées.

Accès au port : Prendre la grande passe, se diriger vers le fond de la rade de Toulon vers le SW. Dépasser le port de St-Mandrier, longer les installations militaires (pas à moins de 100 m). Nouvelle entrée : Par le Sud, délimitée par le ponton A et une digue flottante.

Amer : Grue jaune 20 m.

V.H.F. : *9.*
Port Office: *Tel. 04 94 94 61 24. Fax 04 94 94 61 94.*
portpinrolland@catanagroup.com
Director of the port: Mr CASTANIE.
Opening hours: Season: 8h / 19h; week-end and out of season: 8h / 18h.
Weather: *Viewing at the port office.*
Maritime affairs: *in Toulon. Phone. 04 94 46 83 83.*
Customs: *Tel. 09 70 27 92 11.*
Port *of 350 seats afloat and 350 on land. Mooring on floating pontoons.*
Depth: basin and av.-port about 3 m.

Services: *Water, electricity. Toilet. Showers. Automatic laundromat. Shipchandlers. Fairing area. Roulev. 30, 80 T. Selective waste containers and waste oil containers.*
Access to the port: *Take the big pass, go to the bottom of the harbor of Toulon to the SW. Exceed the port of St-Mandrier, along the military facilities (not less than 100 m). New entry: From the South, bounded by pontoon A and a floating dyke.*
Bitter: *yellow crane 20 m.*

PORT DU LAZARET

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F.: *9.*
Harbor Office: *87, allée de la Petite Mer. 83500 La Seyne-Sur-Mer.*
Tel. 04 22 54 13 22.lazaret@maribaytoulon.com
Opening hours: Monday to Friday 8 h / 12 h and 13 h / 17 h; July/August: Monday to Friday 8 h / 12 h and 13 h / 17 h, Saturday and Sunday 8 h / 13h.
Weather: *Meteo Consult Marine.*
Maritime affairs*: in Toulon. ULAM Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Cross Med Toulon: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 71 10; 196, free call from a landline or mobile.*
Maritime Gendarmerie: *in Toulon. Tel. 04 22 43 65 68.*
Customs*: in Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Port: *410 berths, 99 at anchor, 205 trailer berths. Reception: at the slipway. Depth: from 0.4 to 1.4 m.*
Access to the port: *during the day via the access channel; no markings at night.*
Services: *Showers, public toilets (open 7 days a week by badge). Waste sorting. Repairs: Slipway.*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DU LAZARET *83500*

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F. : 9.
Bureau du port : 87, allée de la Petite Mer. 83500 La Seyne-Sur-Mer.
Tél. 04 22 54 13 22. lazaret@maribaytoulon.com
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h ; juillet/août : du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h, samedi et dimanche 8h/13h.
Météo : Meteo Consult Marine.
Affaires maritimes : à Toulon. ULAM Tél. 04 89 26 43 03. DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Port : 410 places à quai, 99 au mouillage, 205 places de remorque. Accueil : à la panne de la cale de mise à l'eau. Profondeur : de 0,4 à 1,4 m.
Accès au port : de jour par le chenal d'accès ; de nuit aucun balisage.
Services : Douches, WC publics (ouvert 7j/7 par badge). Tri des déchets. Réparations : Cale de mise à l'eau.

PORT DE LA SEYNE-SUR-MER https://maribaytoulonplaisance.fr

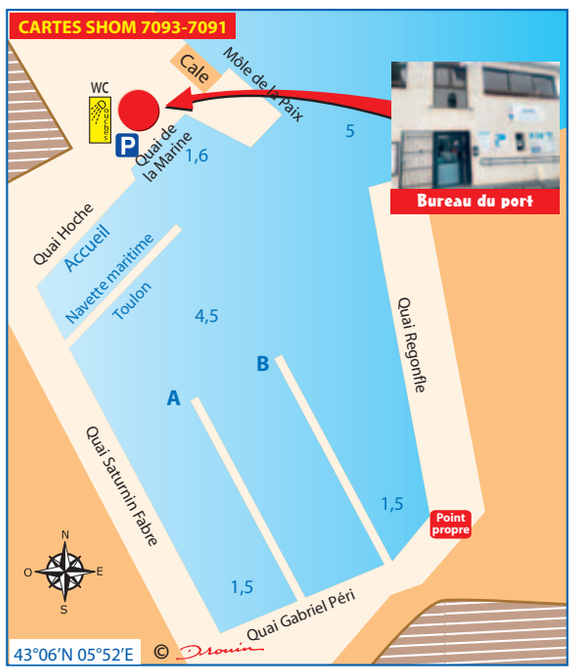

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
LA SEYNE SUR MER
83500

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F. : 9.
Bureau du port : 6, quai de la Marine. 83500 La Seyne-sur-Mer.
Tél. 04 22 54 13 21. laseyne@maribaytoulon.com
Maître de port principal : Marc GILVESTRE.
Heures d'ouverture : toute l'année du lundi au vendredi 8h/12h et 14h/17h. Fermé les jours fériés.
Météo : affichage bureau du port.
Affaires maritimes : à Toulon. ULAM Tél. 04 89 26 43 03. DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Port de 300 places dont 50 réservées au passage.
Longueur maxi des bateaux : 14 m. Tirant d'eau maxi : 3,5 m.
Enceinte portuaire sécurisée par carte magnétique
Services : Eau. Electricité. Ensemble sanitaires accès PMR. Pompe à eaux grises et noires. Wifi gratuit, douches et sanitaires, tri selectif, vidéo protection. Fermeture sécurisée des appontements. Mini déchetterie.
Feux : F.é.v. (4 s).
Accès au port : Grande Rade (43° 06', 2N) - (5° 53', OE).
Abrité par vents : Mistral. Danger par vents : Est. **Amers :** 43°06',2N - 5°53',OE
Divers : Le pont basculant n'est plus en activité. Il est fixe en position haute et sert de belvédère. Ouvert au public du mardi au samedi (mairie de La Seyne-sur-Mer).

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F.: *9.*
Harbor Office: *6, quai de la Marine. 83500 La Seyne-sur-Mer.*
Tél. 04 22 54 13 21. laseyne@maribaytoulon.com
Principal harbor master: Marc GILVESTRE.
Opening hours: *all year round from Monday to Friday 8h / 12h and 14h / 17h. Closed on public holidays.*
Weather: *port office display.*
Maritime Affairs: *Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Cross Med Toulon: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Maritime Gendarmerie: *in Toulon. Tel. 04 22 43 65 68.*
Customs: *in Toulon. Such. 09 70 27 92 11.*
Port *of 300 places including 50 reserved for the passage. Maximum length of the boats: 14 m. Max draft: 3.5 m.*
Services: *Water. Electricity. Sanitary access PMR. Gray and black water pump. Free Wifi, showers and toilets, selective sorting, video protection, port enclosure secured by magnetic card. Secure closure of wharfs. Mini recycling center.*
Lights: *F.é.v. (4 s).*
Access to the harbor: *Grande Rade (43 ° 06 ', 2N) - (5 ° 53', OE).*
Sheltered by winds: Mistral.
Danger by wind: East.
Bitter: *43 ° 06 ', 2N - 5 ° 53', OE*
Miscellaneous: *The swing bridge is no longer active. It is fixed in a high position and serves as a belvedere. Open to the public from Tuesday to Saturday (town hall of La Seyne-sur-Mer).*

PORT DE TOULON

https://maribaytoulonplaisance.fr

Permis Plaisance en 2 jours côtier et hauturier

Coatching nautique à partir de 16 ans - Toute l'année

Quai des Sous-mariniers, 83000 Toulon • 06 98 05 04 50

www.bateau-ecole-azur.com

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER

en pages centrales du magazine

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F.: *9.*
Weather: *Display every day in the port offices.*
Maritime Affairs: *Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Cross Med Toulon: *Tel. 04 94 61 71 10. 16-16 (from a mobile phone) VHF channel 16.*
Maritime Gendarmerie: *Tel. 04 22 43 65 68.* ***Customs:*** *Tel. 09 70 27 92 11.*

TOULON VIEILLE DARSE
Port Office: *Quai du petit rang. 83000 Toulon. Tél. 04 22 54 13 25. vieilledarse@maribaytoulon.com*
Principal Harbor Master: Marc GILVESTRE.
Opening hours: From 01/10 to 31/03: Monday-Friday 8h / 17h, Saturday 8h / 12h. From 01/04 to 30/06 and 01/09 to 30/09: monday-friday 8h / 18h, saturday 8h / 16h. From 01/07 to 31/08: Monday-Sunday 8h / 18h.
Fuels: *Tel. 04 22 54 13 25. Open according to port office opening hours. ATM by credit card 24 hours a day, 7 days a week.*
Port *of 600 places including 100 for passing boats. Maximum length of the boats: 55 m. Draft max. 8 m. At the dock of honor: 7 to 8 yachts up to 55 m.*
Services: *Water. Electricity (220/380 V). 4 showers. 6 toilets. Showers and sanitary facilities PRM access - Careening area: on the Port of Darse Nord du Mourillon. Free WiFi, weather display, selective sorting, port enclosure secured by video protection.*
Port access: *in all weathers. Very easy day and night.*
Bitter: port entrance lights. Darse old west entrance: red glittering lights.
East Entrance: green glittering lights.

DARSE NORD DU MOURILLON
Port Office: *364 avenue de l'Infanterie de Marine. 83000 Toulon*
Tel. 04 22 54 13 24. darsenord@maribaytoulon.com
Principal Harbor Master: Thomas LEGALL.
Opening hours: From 01/10 to 31/03: Monday to Friday 8h / 17h, Saturday 8h / 12h. From 01/04 to 30/06: Monday to Friday 8h / 18h, Saturday 8h / 12h. From 01/07 to 31/08: Monday to Friday 8h / 18h, Saturday and Sunday 8h / 12h. 01/09 to 30/09: Monday to Friday 8h / 18h, Saturday 8h / 12h.
Port *of 377 seats including 101 for passing boats. Maximum length of the boats: 16 m. Draft of 2 to 9 m. Certification Own Port 2018*
Services: *Water. Electricity (220 V). Showers and toilets. Mini recycling center. Fairing area with hydrocarbon decanter. 35 T forklift truck Free WiFi, video surveillance, weather display, selective sorting, wastewater collection, bilge water collection. Bunkering station at the neighboring port Toulon Vieille Darse (500 m).*

GRÉEMENT · VOILERIE
RUSSO
YACHTING

GRÉEMENT - VOILERIE
PEINTURE - SELLERIE - ENTRETIEN
STATIONNEMENT À TERRE

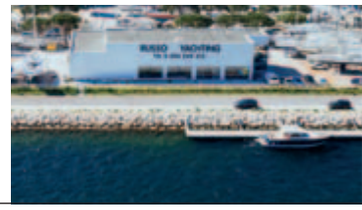

CHANTIER NAVAL
Espace Nautique Grimaud
83500 La Seyne-sur-Mer
ATELIER VOILERIE
1892 avenue de l'aéroport
83400 Hyères-les-Palmiers

04 94 24 93 12
contact@russo-yachting.com
www.russo-yachting.com

1 500 m² D'ATELIERS DE SERVICE
DANS LA RADE DE TOULON

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE TOULON

Maribay Toulon Plaisance
V.H.F. : 9.
Météo : affichage tous les jours dans les bureaux du port.
Affaires maritimes : ULAM : Tél. 04 89 26 43 03.
DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.
Cross Med Toulon : Tél. 04 94 61 71 10 ou 196. 16-16 (à partir d'un téléphone mobile) VHF canal 16.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.

TOULON VIEILLE DARSE

Bureau du port :
Quai du petit rang. 83000 Toulon. Tél. 04 22 54 13 25.
vieilledarse@maribaytoulon.com
Maître de port principal : Marc GILVESTRE.
Heures d'ouverture : du 01/10 au 31/03 : lundi-vendredi 8h/17h, le samedi 8h/12h. Du 01/04 au 30/06 et 01/09 au 30/09 : lundi-vendredi 8h/18h, le samedi 8h/16h. Du 01/07 au 31/08 : lundi-dimanche 8h/18h.
Carburants : Tél. 04 22 54 13 25. Ouvert selon ouverture du bureau du port. Distributeur automatique par CB 24h/24, 7J/7.
Port de 600 places dont 100 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 55 m. Tirant d'eau max. : 8 m. Au quai d'honneur : 7 à 8 yachts jusqu'à 55 m.
Services : Eau. Electricité (220/380 V). 4 douches. 6 sanitaires. Douches et sanitaires accès PMR - Aire de carénage : sur le Port de la Darse Nord du Mourillon. Wifi gratuit, affichage météo, tri selectif, enceinte portuaire sécurisée par vidéo protection.
Accès au port : par tous les temps. Très facile de jour et de nuit.
Amers : feux d'entrée au port. Darse vieille entrée Ouest : feux scintillant rouge. Entrée Est : feux scintillant vert.

DARSE NORD DU MOURILLON

Bureau du port :
364 avenue de l'Infanterie de Marine. 83000 Toulon
Tél. 04 22 54 13 24. darsenord@maribaytoulon.com
Maître de port principal : Thomas LEGALL.
Heures d'ouverture : du 01/10 au 31/03 : lundi au vendredi 8h/17h, le samedi 8h/12h. Du 01/04 au 30/06 : lundi au vendredi 8h/18h, le samedi 8h/12h. Du 01/07 au 31/08 : lundi au vendredi 8h/18h, le samedi et dimanche 8h/12h. Du 01/9 au 30/09 : lundi au vendredi 8h/18h, le samedi 8h/12h.
Port de 377 places dont 101 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 16 m. Tirant d'eau de 2 à 9 m. Certification Port propre 2018.
Services : Eau. Electricité (220 V). Douches et sanitaires. Mini déchetterie. Aire de carénage avec décanteur d'hydrocarbures. Chariot élévateur 35 T. Wifi gratuit, vidéo surveillance, affichage météo, tri selectif, collecte des eaux usées, collecte des eaux de cale. Station d'avitaillement au port voisin Toulon Vieille Darse (500 m).

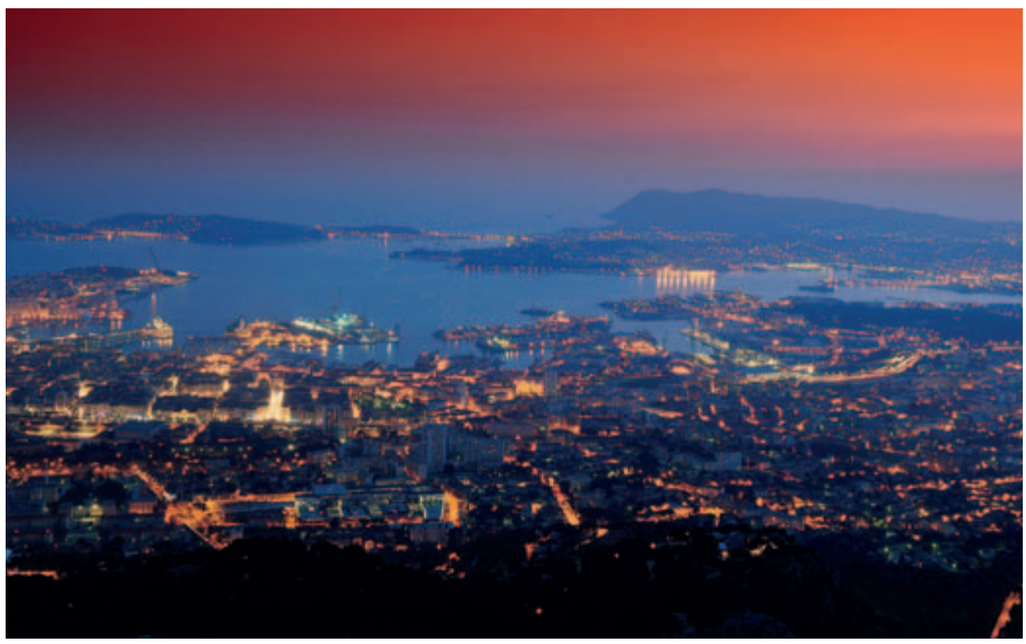

Inséparable de la Royale, puis de la Marine nationale, le premier port militaire français est établi dans un bassin superbe et sûr, à l'abri des collines de calcaire blanc du Caume, du Coudon et du Faron. Entre le cap Cépet et celui de Carqueiranne, il s'abrite dans la grande rade, qui se distingue de la petite rade. On peut en faire le tour en bateau, ou par la route. Sur la corniche du mont Faron, la lumière est plus belle quand on la parcourt d'est en ouest le matin et en sens inverse l'après-midi.

ETHANOL MARINE
TRANSFORMEZ VOTRE BATEAU AVEC
NOTRE KIT DE CONVERSION SUPER ETHANOL E85
& NAVIGUEZ ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE
TOUT EN CONSERVANT VOTRE GARANTIE MOTEUR !
77% DE RÉDUCTION SUR VOS ÉMISSIONS DE GES | ÉCONOMISEZ 50% SUR VOS FRAIS DE CARBURANT
06 46 43 09 29 - CONTACT@ETHANOL-MARINE.FR - WWW.ETHANOL-MARINE.FR

PORT ST-LOUIS DU MOURILLON www.portsradetoulon.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINT-LOUIS DU MOURILLON

83100

364 avenue de l'Infanterie de Marine. 83000 Toulon.

Ancré au pied du Fort Saint-Louis, ce petit port accueille également des activités de pêche. Renseignements : s'adresser au bureau du port de la Darse Nord du Mourillon. Tél. 04 94 22 88 65.

Heures d'ouverture : Du 1/01 au 31/03 : lundi-vendredi 8h/17h, le samedi 8h/12h. Du 01/04 au 30/06 et 01/09 au 30/09 : lundi-vendredi 8h/18h, le samedi 8h/12h. 01/07 au 31/08 : lundi-vendredi 8h/18h, le samedi et dimanche 8h/12h. Du 01/10 au 31/12 : lundi au vendredi 8h/17h, le samedi 8h/12h.

Port de 271 places dont 97 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 7 m. Tirant d'eau max. : 1,10 m. Poste d'embarquement et de déchargement limité à 15 mn.

Services : Eau. Tri selectif et aire de lavage, mini dechetterie, petite cale de halage réservé aux véhicules autorisés limité à 6m50. Affichage météo.

364 avenue de l'Infanterie de Marine. 83000 Toulon
Anchored at the foot of the Saint-Louis fort, this small port also hosts fishing activities. Information: contact the office of the port of Darse Nord du Mourillon. Tel. 04 94 22 88 65
Opening hours: From 01/01 to 31/03: Monday-Friday 8h / 17h, Saturday 8h / 12h. From 01/04 to 30/06 and 01/09 to 30/09: monday-friday 8h / 18h, saturday 8h / 12h. 01/07 to 31/08: monday-friday 8h / 18h, saturday and sunday 8h / 12h. From 01/10 to 31/12: Monday to Friday 8h / 17h, Saturday 8h / 12h.
***Port** of 271 seats including 97 for passing boats. Maximum length of the boats: 7 m. Draft max. : 1,10 m. Small slipway.*
***Services:** Wather. Selective sorting and washing area, mini trash, small slipway. Weather display.*

PORT DES OURSINIÈRES www.port-oursinieres.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DES OURSINIÈRES

83230

Capitainerie : Tél. 04 94 21 43 02.
www.port-oursinieres.com
capitainerie@portdesoursinieres.fr
Maître de port adjoint : Nicolas MICHEL.
Horaires :
hiver : du lundi au vendredi 8h/12h et 13h/17h.
été : 8h/12h et 13h/17h 7 J/7.

Météo : 7 J/7.

Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med canal 16, portable 1616 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Carburants : Carqueiranne et Toulon.

Port ouvert de 243 places (longueur maxi : 10 m) dont 80 réservées au passage.

Services : Eau. Electricité. 1 douche. WC. Borne sur ponton. Ravitaillement en eau. Grue fixe 6 Tonnes (L 10 m P 1,5). Mouillage sur ancre autorisé en dehors du chenal.

Accès au port : Ouest-sud ouest, dangereux par fort mistral. Très abrité par vent d'Est.

Ponton flottant d'avril à septembre.

PORT LES SALETTES - CARQUEIRANNE

Entretien
Réparation
Diagnostic
Electricité
Hivernage
Dépannage
Stationnement
Visite à flot
Secteur : Lavandou-Toulon

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT LES SALETTES - CARQUEIRANNE *83320*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : CANAL 9
Capitainerie : Tél. 04 94 58 56 25. capitainerie@carqueiranne.fr
Heures d'ouverture : Saison 8h/12h et 15h/19h tous les jours ; Hiver : 8h30/12h et 14h/17h30 du lundi au vendredi et samedi 8h30/12h.
Maître de port : Patrice GRASSO.
Météo : affichage à la Capitainerie
Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16.
Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Carburants : Tél. 04 94 58 56 25. Saison 7j/7, 8h/12h et 15h/19h ; hors saison du lundi au samedi (s'adresser à la capitainerie).
Petit port de 411 places, 95 réservées au passage. Longueur maxi des bateaux : 12 m. Bien abrité du Mistral. Attention houle par fort vent de S.E à Ouest. Ravitaillement : commerces sur le port.
Services : Eau douce, électricité à quai, sanitaires WC, 1 douche. Grue mobile 28 T (soulève au maximum 10 T) sur aire de carénage et grue fixe 8 T, 1,5 T dédié au CNG. ATTENTION : tirant d'eau : (limité à 1,10 en sécurité), 0,50 à 1,60 SUIVANT LES PANNES.
Amers : Mont Paradis.

PRATIQUER UNE PÊCHE DURABLE

Vous êtes amateurs de pêche récréative en mer, que ce soit de la pêche embarquée, à pied, du bord ou sous-marine :

- **Respectez les tailles de capture minimales** car, en pêchant des poissons en dessous des tailles autorisées, vous empêchez le renouvellement naturel des espèces et réduisez les ressources.
- **N'utilisez que les engins autorisés.**
- **Ne pêchez que ce qui est nécessaire** à votre consommation familiale et immédiate.
- **Respectez les interdictions de capture**, de pêche ou de ramassage des espèces protégées.
- **Respectez les zones et les périodes de fermeture** et d'ouverture ou d'interdiction.
- **Afin d'éviter la vente illégale**, certaines espèces doivent être marquées en coupant la partie inférieure de la nageoire caudale, quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du bord, sous-marine ou embarquée).

PORT LA MADRAGUE

www.metropoletpm.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LA MADRAGUE *83400*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 98 04 54 98 - Fax 04 98 04 54 99
capitainerie.madrague@metropoletpm.fr
Responsable : Franck SOULE-SUSBIELLES.
Horaires : Basse saison (oct./mars) : semaine uniquement 8h/17h ; Moyenne saison : du lundi au vendredi : 8h/17h + samedi, dimanche et jours fériés 8h/15h ; Haute saison : 7/7 8h/18h.
Météo : Bulletin météo quoditien
Port de 165 places (pour les bateaux de passage maxi 9 mois sur réservation)
Services : Borne eau + électricité sur quai 1, B E et F. Eau. Electricité 7J/ et 24h/24 au poste d'accueil (borne avec jetons à retirer en capitainerie). WC, douches payantes (saison 7J/, hors saison à la demande).
Grue (CMU 1880 kg). Aire de carénage. Cale de mise à l'eau (payante).
Amarrage : A quai, chaînes-mères et chaînes-filles.
Mouillage : Chaînes-mères et chaînes-filles.
Approche : Bien suivre le balisage du chenal d'entrée.
Attention : Herbier de posidonies à proximité de la panne A.

PORT LE NIEL

www.portshyeres.fr

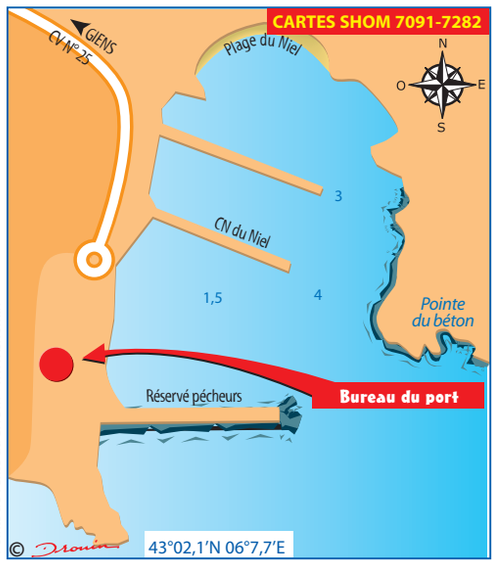

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LE NIEL *83400*

V.H.F. : 9.

Bureau de port : Presqu'île de Giens. 83400 Hyères. Tél. 06 99 45 26 37.
contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr
Horaires : consultables sur le site des ports d'Hyères www.portshyeres.fr ou sur RDV au 04 94 12 54 40

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 89 26 43 03.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 61 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Port de 103 places. 4 postes au mouillage. Longueur maxi : 12 m. Tirant d'eau entre 0,80 et 3,5 m.

Services : Eau douce. Electricité. 2 sanitaires.

Accès au port : dans le WW de l'Ile du Grand Ribaud à 1 M, prendre le milieu du chenal d'accès. Jetée extérieure (43°01,ON- 06°07',7E) F.é.v.(4s) vis 298-028 (90).

V.H.F.: *9.*
Port Office: *Port office: Giens peninsula. 83400 Hyeres.*
Phone. 06 99 45 26 37. contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr
Hours: available on the Hyères ports website www.portshyeres.fr
or by appointment at 04 94 12 54 40.
Weather: *Display at the port office.*
Maritime Affairs: *in Toulon. Phone. 04 89 26 43 03.*
Rescue: *Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 61 10; 196, free call from landline or mobile.*
Maritime Gendarmerie: *Tel. 04 22 43 65 68.*
Customs: *in Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Port *of 103 berths. 4 berths at anchor. Maximum length: 12 m. Draft between 0.80 and 3.5 m.*
Services: *Fresh water. Electricity. 2 showers.*
Access to the port: in the WW of the Ile du Grand Ribaud at 1 M, take the middle of the access channel. Outer jetty (43°01,ON- 06°07',7E) F.e.v.(4s) vis 298-028 (90).

PORT AUGUIER

www.portshyeres.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT AUGUIER *83400*

Capitainerie : Tél. 07 60 94 22 41
contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr
Horaires : consultables sur le site des ports d'Hyères www.portshyeres.fr
ou sur RDV au 04 94 12 54 40
Météo : Météo France 3250. Météo Consult 3201 ou 3264.
Affaires maritimes : à Toulon. ULAM : Tél. 04 89 26 43 03. DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Gendarmerie maritime : Ban Hyères. Tél. 04 94 12 45 00.
Carburants : Port de Hyères, 1er bassin.
Port de 109 places à quai, dont 35 réservées aux bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 9,99 m. Tirant d'eau maxi : 1,50 m.
Services : Eau. Electricité. Sanitaires. Conteneur huiles usées et bidon. Totem : (bouée, cordage, extincteur, échelle).
Ponton flottant réservé au semi-rigide.

Harbor master's office: *Tel. 07 60 94 22 41*
contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr
Hours: available on the Hyères ports website www.portshyeres.fr or by appointment at 04 94 12 54 40.
Weather forecast: *Météo France 3250. Météo Consult 3201 or 3264.*
Maritime affairs: *in Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 16 16; 196, free call from a landline or mobile*
Customs: *in Toulon.Tel. 09 70 27 92 11.*

Maritime Gendarmerie: *Ban Hyères. Tel. 04 94 12 45 00.*
Fuels: *Port of Hyères, 1st basin.*
Port *with 109 berths, including 35 reserved for passing boats. Maximum boat length: 9.99 m. Maximum draft: 1.50 m.*
Services: *Water. Electricity. Sanitary. Used oil container and can. Totem: (buoy, rope, fire extinguisher, ladder).*
Floating pontoon reserved for semi-rigid.

PRESQU'ILE DE GIENS

Source : www.hyeres.fr

LA PRESQU'ILE DE GIENS

C'est une curiosité géologique, a dit E. Reclus.

L'isthme pittoresque est formé de deux cordons de sable : celui de la capte, à l'Est, celui de l'Ouest, ou «chemin de sable» plus étroits. Entre ces deux cordons, des marais salants au Nord et un étang au Sud portant le nom unique de **Pesquiers.** Les plages de la presqu'île attirent chaque année de nombreux estivants.

En dehors des calanques qu'il faut visiter (et en particulier le port de Niel), les touristes ne manquent pas... sur les îles d'Hyères au S.E., sur la côte jusqu'à Toulon.

La Tour Fondue, avec son double embarcadère est un des points de départ des services maritimes vers l'île de Porquerolles distante de 3 milles (20 minutes de traversée).

On trouve à Giens tous les commerces et de très bons hôtels pour séjours très agréables de repos et de vacances à la mer en toutes saisons.

QU'EST-CE QU'UN ABRI ?

C'est un refuge qui permet soit de mouiller, soit d'accoster, qu'il s'agisse dans ce dernier cas d'une mise à quai ou de tirer l'embarcation à sec sur une plage. La qualité de ce refuge varie en fonction des caractéristiques du navire et de la météorologie. Planifier une sortie et choisir ses abris relève de la responsabilité du chef de bord.

Règlementation des activités nautiques autour de l'île de Porquerolles
Arrêté préfectoral n° 173/2021 du 07/07/2021

Depuis le 15/12/2020, ancrage interdit aux navires de plus de 24 mètres dans toute la rade d'Hyères. Prendre contact avec le sémaphore.

Parc national de Port-Cros

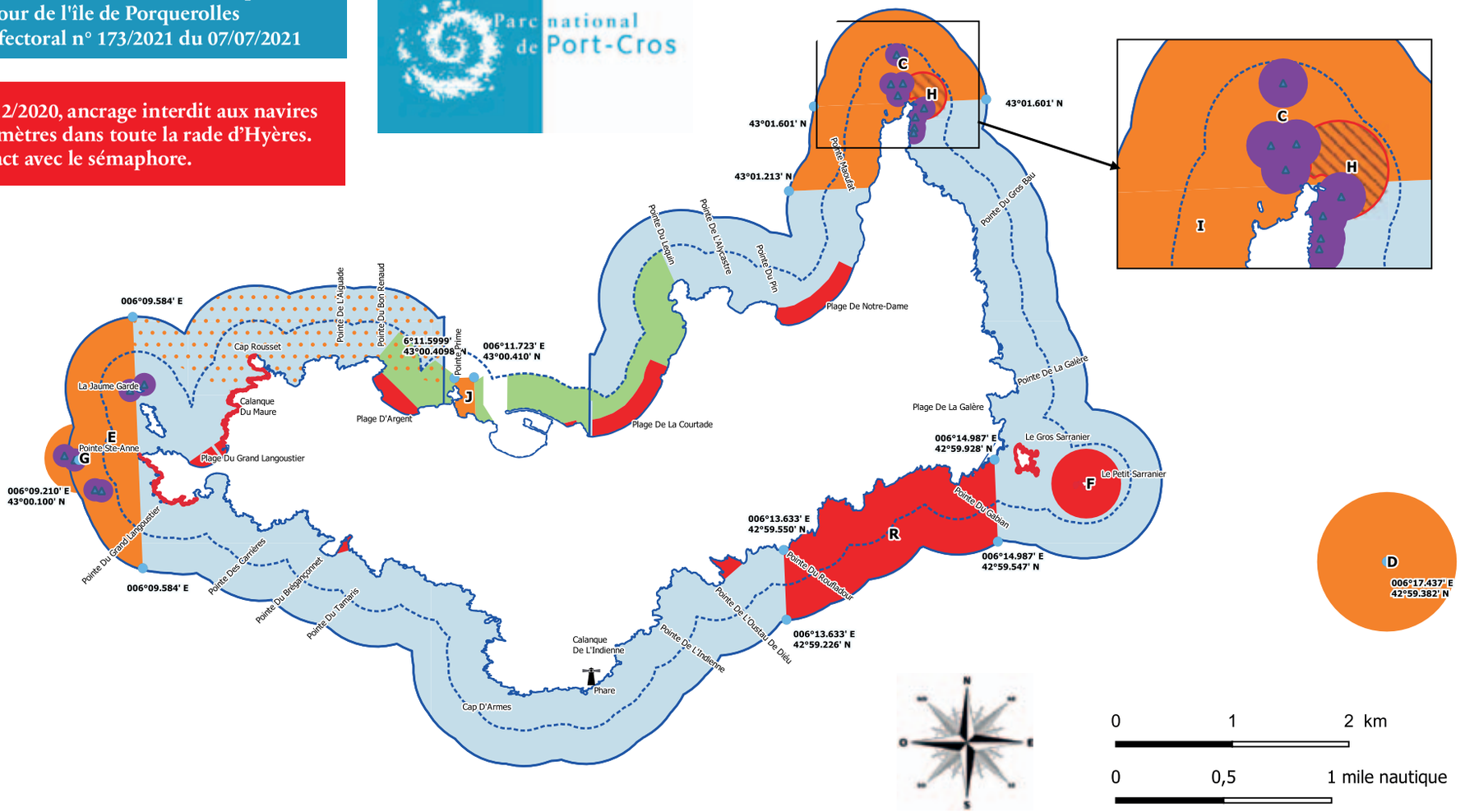

- Accostage, amarrage et débarquement interdits du 15 juin au 30 septembre
- Coeur marin (600 m) / VNM et engins tractés interdits / Plongée en scaphandre autonome interdite sauf aurisation délivrée par la directeur / Vitesse limitée à 12 noeuds / Mouillage interdit aux navires de plus de 24 m
- Limite des 300 mètres / Vitesse limitée à 5 noeuds
- Circulation interdite aux embarcations à moteur
- Mouillage interdit (Zones C, D, E, G, I et J)
- Mouillage et plongée sous-marine interdits (Zone H)
- Mouillage interdit pour les navires de plus de 12 mètres
- Mouillage interdit sauf sur dispositif de plongée
- Dispositifs d'amarrage réservés à la plongée
- Zones de mouillage bateaux propres du 15 juin au 15 septembre

Source : www.portcrosparcnational.fr

HALLIDAY MARINE PORQUEROLLES
AIRE DE CARÉNAGE - GRUE 10 TONNES - ZONE DE STATIONNEMENT
MISE À TERRE ET À L'EAU
ANTIFOULING
KARCHER À L'EAU SALÉE
138 rue de l'Artisanat, 83400 Porquerolles

CARTES SHOM 7407-7282

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORQUEROLLES *83400*

V.H.F. : Canal 9.
Gestion : Métropole Toulon Provence Méditerranée.
Capitainerie : Tél. 04 98 04 63 10. Fax 04 94 58 35 48. capitainerie.porquerolles@metropoletpm.fr
Horaires : hiver : 8h30/12h et 14h/16h45 et le dimanche du 01/10 au 31/03 : 8h30/11h15 ; inter saison en moyenne : 8h15/12h et 14h/18h du samedi au dimanche ; haute saison : 8h15/19h.
Responsable du port : A. CIRAOLO.
Météo : affichage à la capitainerie. .
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : SNSM. Tél. 04 94 58 30 32.
Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Tél. 04 94 58 30 90.
Horaires idem que le bureau de port, sauf haute saison où s'est ouvert de 7h à 19h.
Port de 691 places à quai et 299 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 45 m. Tirant d'eau limité à 3 m. Certains quais sont réservés à la Marine Nationale et aux vedettes à passagers. Dès votre arrivée (panne flottante Fbis pour visiteurs), se présenter à la capitainerie.
Services : Eau : rare et précieuse sur l'île, elle peut être restreinte en saison. Electricité : 220 V. 10 douches. 13 sanitaires (ouverture par digicode). Grue de 9,5 T, Tél. 04 94 58 31 64. 1 slip. Cales de mise à l'eau. Station d'avitaillement. Point propre (cuve pour huiles usées, bacs à batteries…). Pompes à eaux grises à la station d'avitaillement.
Feux : F.2 occ (6s) secteurs r et b portée R10M-B13M.
Accès au port : Passe d'entrée orientée N.W. Abrité par tous vents : clapot par fort mistral.
Mouillage en rade réglementé : 55 bouées < 13 ml sur corps morts gérés par la capitainerie du port.
MOUILLAGE SUR ANCRE INTERDIT.
Port très encombré en saison et W.E. de printemps (régate).

PORTS PROPRES PORTS PROPRES

© FORMACTUEL

HALLIDAY MARINE PORQUEROLLES
OUVERT TOUTE L'ANNÉE - PRESTATION DE QUALITÉ
VENTE NEUF ET OCCASION / LOCATION
BATEAUX À MOTEURS ET À VOILE
CHANTIER NAVAL
ENTRETIEN - RÉPARATION - DÉPANNAGE
MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - CARÉNAGE - SURVEILLANCE
RAFNAR
MERCURY MerCruiser YAMAHA YANMAR marine VOLVO PENTA Perkins vetus
06 11 96 46 16 contact@hallidaymarine.com 138 rue de l'Artisanat, 83400 Porquerolles

PORQUEROLLES

www.ports-tpm.fr

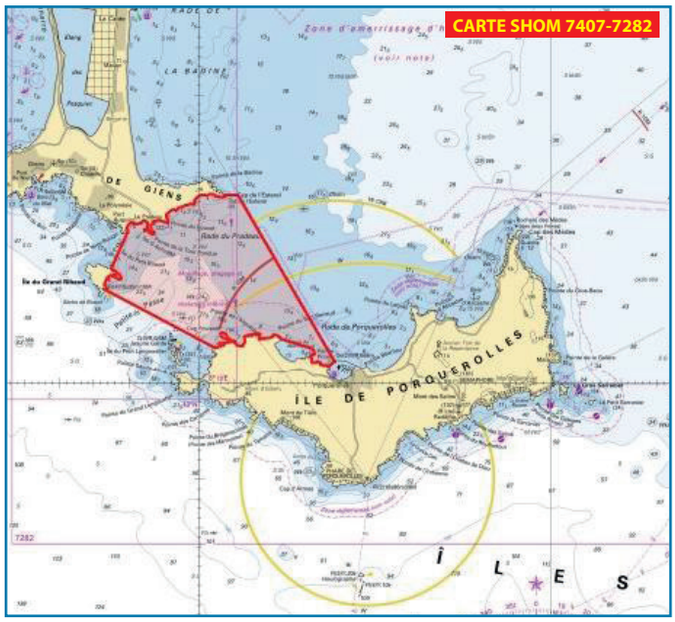

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

MOUILLAGE

Pour la sécurité des usagers du millieu marin, le mouillage est réglémenté et la vitesse limitée : à 5 nœuds dans la zone des 300 m, à 3 nœuds dans le port, à 3 nœuds dans un rayon de 100 m autour des dispositifs de plongée.

Mouillage des navires de + de 24 m interdit en cœur marin du parc national et dans la rade d'Hyères.

- Le mouillage est interdit toute l'année en zone J *(zone de fort recrutement de juvéniles de grandes nacres - Est de Pointe prime)* en dehors des dispositifs d'amarrage (privés).
- Le mouillage est interdit en dehors des dispositifs réservés aux navires de plongée dans les zones C, E, G et I.

Du 15 juin au 30 septembre, l'accostage, l'amarrage et le débarquement sont interdits :
- sur l'ilôt du Gros Sarranier ;
- entre le Cap Rousset (43°00.5500'N - 006°10.3700'E) et la plage Blanche (43°00.1300'N - 006°10.1300'E) ;
- sur la presqu'île du Grand Langoustier (entre les points 43°00.1200'N - 006°09.6000'E et 42°59.9000'N - 006°09.9300'E).

Véhicules nautiques à moteur (scooters, jet-skis, etc.) et engins tractés interdits en cœur marin du parc national (600 m)

- À bord, évitez l'emploi de détergents domestiques : recourez à des détergents biodégradables.
- Veillez à ne pas déverser vos eaux usées en mer : pensez à la vie marine et aux végétaux du littoral. Toute forme de rejet est interdit dans les eaux du parc national.

La pêche des oursins est interdite du 01/03 au 14/12
La pêche du poulpe est interdite du 01/06 au 30/09

Les espèces et les quantités sont définies par l'Arrêté préfectoral n° R93-2022-03-22-00002 du 22 mars 2022

La pêche de loisir et la pêche sous-marine sont interdites pour le corb et le mérou

Réglementation de la pêche de loisir autour de l'île de Porquerolles
Arrêté préfectoral n° R93-2022-03-22-00001 du 22 mars 2022

Parc national de Port-Cros

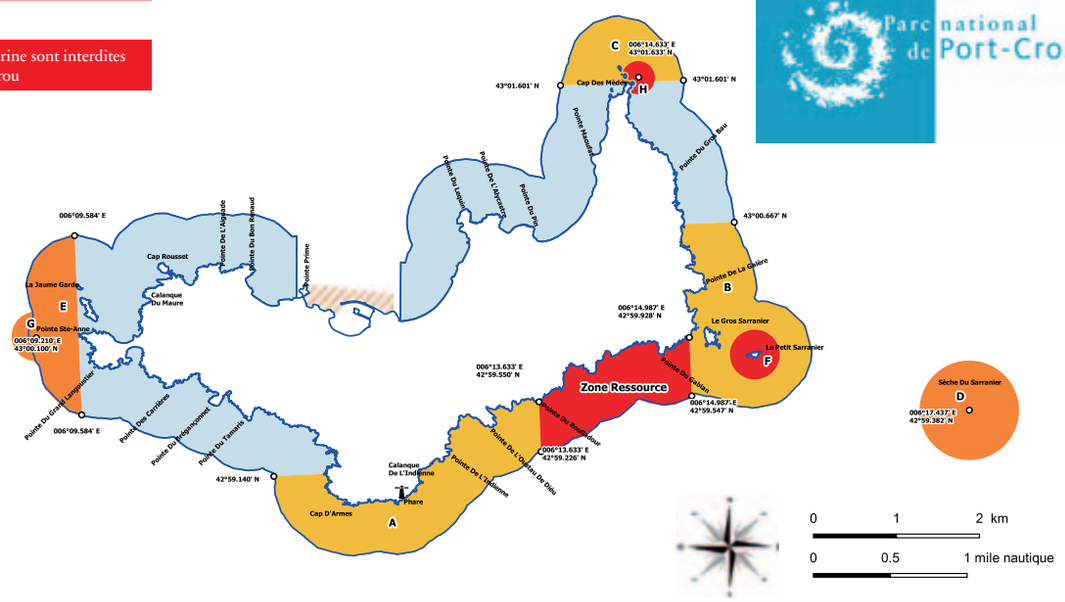

Cœur marin (600 mètres). Captures limitées à trois pièces ou 5 kg par pêcheur en fonction des espèces. Pêche au poulpe interdite du 01/06 au 30/09
Chasse sous-marine et pêche amateur interdites du 1er juillet au 31 août et soumises à autorisation du 1er septembre au 30 juin
Pêche amateur interdite du 1er juillet au 31 août et soumise à autorisation du 1er septembre au 30 juin. Chasse sous-marine interdite toute l'année
Toute forme de pêche de loisir interdite
Chasse sous-marine interdite toute l'année

Source : www.portcrosparcnational.fr

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

HYERES

L.O.C.	ACCOSTAGE LOCATION - Av. Docteur Robin	06 19 57 81 55
D.I.V.	ACTIUM - C.C. Nautisme - Av. Docteur Robin	04 83 57 46 10
E.L.E.	ADVANCED TRACKING - 51 rue du Port de la plage	04 94 23 15 51
A.R.	AGM NAUTIC - 1892, av. de l'Aéroport	06 07 23 61 31
R.E.	ALL SAILING YACHT SERVICES - 1892, av. de l'Aéroport	06 11 84 74 20
C.O.	AMEL - Port St-Pierre	04 94 57 60 80
G.E.	AQUA BOAT 83 - 1834, av. de l'Aéroport	04 94 35 48 05
R.E.	ASSISTANCE MARINE - Zone portuaire	04 94 58 34 03
L.O.C.	AU FIL DE L'ETRAVE - 32, CC du Nautisme	04 94 57 33 13
E.C.	AUTO BATEAU MOTO - ECOLE 2000 - 55, av. Gambetta	04 94 65 63 23
L.O.C.	AVENTURE VOILE - CC du Nautisme	06 29 65 28 27
R.E.	AYB CATAMARANS - 51, rue du Port de la Plage	06 52 58 71 96
E.C.	BATEAU ECOLE EDEN - CC du Nautisme	04 94 38 40 88
E.X.P.	BERDAL MICHEL - Giens	04 94 61 08 53
R.E.	BOATS DIFFUSION - 1310, av. de l'Aéroport	09 54 22 80 56
A.R.	BOAT SHIP SERVICE - 1210, av. de l'Aéroport	06 07 68 51 04
A.R.	CHANTIER NAVAL DE L'ALMANARRE - Route des Marais	04 94 01 44 44
L.O.C.	COTE D'AZUR YACHT-CHARTER - 14, av. du Dr Robien	04 94 01 47 30
V.O.	DELTA VOILES - 14, av. du Dr Robin	04 94 57 03 17
E.C.	DIAPASON - CC du Nautisme	04 94 12 52 77
E.C.	ECOLE DE NAVIGATION DU PORT D'HYERES - Centre du Nautisme	04 94 38 83 31
A.M.	ETHANOL MARINE - 2031, av. de la Font des Horts	06 46 43 09 29
A.R.	EURO HELICE - Le Pousset - route de Giens	04 94 58 25 33
R.E.	EURO VOILES - 2315 avenue de l'Aéroport	04 94 12 52 48
A.R.	EVO NAUTIC - 1892, av. de l'Aéroport	06 26 24 14 51

PORT LA TOUR FONDUE www.ports-tpm.fr/tourfondue/

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LA TOUR FONDUE *83400 Hyères*

V.H.F. : 12.
Capitainerie : Tél. 04 94 58 94 18. capitainerie.tourfondue@metropoletpm.fr
Heures d'ouverture : saison 6h/20h, hors saison 7h/18h. Maître de port : Joël TANGUY.
Météo : Tél. 08 36 68 08 83. Répondeur automatique : Tél. 08 36 69 12 34.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 89 96 43 03 / 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Tél 04 94 58 30 32. Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable
Gendarmerie maritime : Tél. 04 94 02 81 00 - **Douanes :** Port d'Hyères - Tél. 04 94 57 60 32.
Carburants : Port de Porquerolles.
Port : 4 embarcadères pour les navettes à passagers et le navire à marchandises. 2 quais à l'Est dédiés aux clubs de plongée et à l'accueil des plaisanciers. Tirant d'eau : 2,30 m en moyenne
Services : 2 sanitaires (hommes et femmes, réservés aux passagers TLV).
Feux d'entrée : vert. Jetée ext. (43°01'7N-6°09'3E)F-ISO-V-4s,8M.1 Slip.
Accès au port : réservé aux bateaux qui assurent le transit des passagers et le trafic commercial entre le continent et les Iles d'Hyères. Mouillage au nord du quai à plus de 50 m. Evitez de gêner dans leur évolution les bateaux de transport.

PORT DE LA CAPTE www.portshyeres.fr

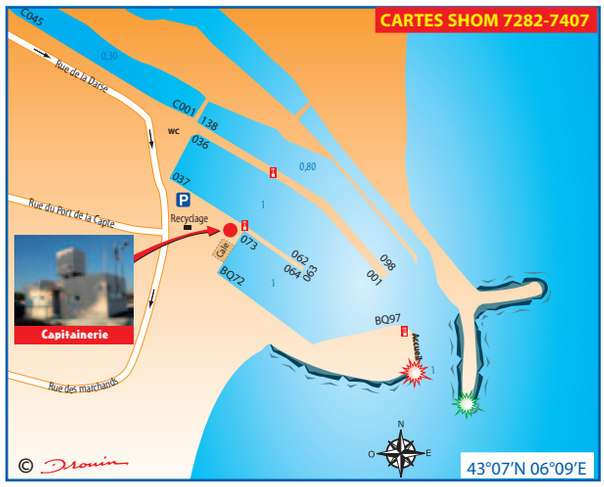

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES PORT DE LA CAPTE *83400*

Capitainerie : Tél. 06 68 94 90 42 - contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr
Horaires : consultables sur le site des ports d'Hyères www.portshyeres.fr
ou sur RDV au 04 94 12 54 40.
Météo : Météo France 3250. Météo Consult 3201 ou 3264.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 89 96 43 03 / 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.
Carburants : Port de Hyères, 1er bassin.
Port de 198 places à quai, dont 118 réservées aux bateaux de passage.
Longueur maxi des bateaux : 7,99 m. Tirant d'eau maxi : 1,50 m.
Services : Eau. Electricité. Douche. WC. Tri sélectif.
Bac récupérateur huiles usées. Totem : (bouée, cordage, extincteur).

Harbor master's office: *Tel. 06 68 94 90 42 - contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr*
Hours: available on the Hyères ports website www.portshyeres.fr or by appointment at 04 94 12 54 40.
Weather: *Météo France 3250. Météo Consult 3201 or 3264.*
Maritime affairs: *in Toulon.*
Phone. 04 89 96 43 03/04 94 46 83 83.
Rescue: *Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 16 16; 196, free call from a landline or mobile phone.*

Customs: *in Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Maritime police: *Tel. 04 22 43 65 68.*
Fuels: *Port of Hyères, 1st basin.*
Port *of 198 berths, 118 of which are reserved for passing vessels.*
Maximum boat length: 7.99 m. Maximum draft: 1.50 m.
Services: *Water. Electricity. Shower. WC. Selective sorting.*
Waste oil collecting tank. Totem: (buoy, rope, fire extinguisher).

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

HYERES (suite)

A.S.S.	FAVIER CASANOVA ASSURANCES - 12, rue de Provence	04 94 65 08 28
A.R.	GAPORT - 745 route des Vieux Salins	04 94 66 39 12
C.N.	HEP HYERES ESPACE PLAISANCE - Av. de l'Aéroport	04 94 38 74 66
I.M.P.	H&L NAUTICS - MARINEDECK - Av. du Dr Robin	04 94 66 11 57
L.O.C.	HEXAVOILE - 14, av. du Docteur Robin	04 94 12 52 77
C.N.	HYERES CARENAGE - Zone de carénage - 1er bassin	04 94 38 78 88
A.R.	HYERES MARINE - 747, route des Vieux Salins	04 94 66 41 22
A.R.	HYERES MARINE SERVICES - 1210, avenue de l'Aéroport	06 10 52 19 62
R.E.	HYERES YACHTING - 1892, avenue de l'Aéroport	06 11 84 74 20
R.E.	INOX MECA PLAISANCE - 1914, avenue de l'Aéroport	04 94 57 99 26
D.I.V.	INOX PLUS - ZA Le Palyvestre	06 04 51 00 84
D.I.V.	INTERNATIONAL YACHT CLUB DE HYERES - 61, av. du Dr Robin	04 94 57 00 07
S.H.	JESS'NAUTIC - 1, rue Charles Gérin	06 07 85 30 26
D.I.V.	JLD PLAISANCE SERVICES - 140, rue Nicephore Niepce	06 48 57 67 70
A.M.	JPC MARINE - 23, rue du Docteur Robin	04 94 23 15 80
L.O.C.	L'ANCRE BLEUE - Centre du Nautisme n°18	04 94 38 52 38
L.O.C.	LA PETITE FLOTILLE - Giens	06 15 31 60 70
L.O.C.	LA ROUTE DU SUD - CC du Nautisme	04 94 38 53 93
S.E.L.	LA SELL'HYERES - 1210, avenue de l'Aéroport	06 13 86 89 40
S.H.	LATITUDE 43 - Centre Commercial du Nautisme	04 94 38 82 06
A.M.	LE ROY MARINE - ZA du Palyvestre	06 72 49 80 03
L.O.C.	LES 3 ILES - AGENCE MARITIME - 411, chemin du Palyvestre	04 94 57 98 96
L.O.C.	LES ILES D'HYERES - Av. Docteur Robin	06 51 35 90 44
L.O.C.	LOCAMARINE 75 - Ile de Porquerolles	04 94 58 35 84
S.H.	MARE NOSTRUM - 17, av du Dr. Robin	04 94 38 96 96
A.R.	MARINE PNEUMATIQUE REPARATION - Quartier Gavary - La Crau	06 98 06 06 56
R.E.	MAS MARINE - Route du Port	04 94 01 34 24
A.R.	MGI NAUTIC - 366, rue Nicéphore Niepce	04 94 57 32 71
R.E.	MIB YACHT - C.C. du Nautisme	04 51 45 37 17
I.M.P.	MISTRAL MARINE - Port de la Gavine	04 94 38 36 12
A.R.	MOTOR'S PASSION - 1210, avenue de l'Aéroport	06 13 88 45 78
R.E.	MT PLAISANCE - Port du Gapeau	06 22 89 65 02
D.I.V.	PARC NATIONAL DE PORT-CROS - Ile de Port-Cros	04 94 05 91 70
L.O.C.	PHILISA APACA - 28 Centre du Nautisme	06 29 75 47 67
A.R.	PIANELLI MARINE SERVICE - 151, Le Chemin Long Quartier Gavary - La Crau	06 86 01 55 44
G.E.	PLAISANCE PLUS - 2034, chemin des Bords du Gapeau	04 94 66 32 28
D.I.V.	PLEXINAUTIC - ZI St-Martin	04 94 57 27 27
C.N.	PORTLAND - 265, ch. Mottura Les Salins	04 94 66 46 01
L.O.C.	ROUTE DU SUD - Av. Dr Robin	04 94 38 53 93
V.O.	SEA NERGIE NAUTIC - 60, av. Docteur Robin	04 94 57 71 01
C.N.	SNC - Port du Gapeau	04 94 66 42 52
D.I.V.	STELLA MARE - 109, allée du Pousset	04 94 58 92 91
D.I.V.	SUD EST POLYESTER - 18, rue Léon Gauthier	06 03 53 37 91
A.S.S.	SUD EUROCOURTAGE - 12, rue de Provence	04 94 65 08 28
R.E.	TENOR YACH - 2, CC du Nautisme	04 94 38 84 04
D.I.V.	TI-COYO - 1551, Le Chemin Long - Quartier Gavary - La Crau	04 94 65 25 43
R.E.	TOP FUN - ZA Palyvestre	04 94 00 66 99
A.R.	TPS THALASSA PLAISANCE - 30, CC du Nautisme	04 94 38 97 75
L.M.	TURTLE PROD - 9, allée Fernandel	06 08 88 98 17
L.O.C.	VOILE ET VENT - CC du Nautisme	04 94 01 48 38
V.O.	VOILERIE DES ILES - 109, allée du Pousset	04 94 58 23 48
L.O.C.	WANAKO - CC du Nautisme	04 94 57 77 20
A.R.	WELCOME SURFSHOP - 109, allée du Pousset	04 94 58 96 90
G.	WIND SEA - 1992, bd du Front de Mer	04 94 05 38 28
R.E.	YACHTING 83 - 745, route des Vieux Salins	04 94 66 38 30
R.E.	YACHTING CONSEIL - Les Salins	04 94 66 49 56

HEP
Hyeres Espace Plaisance
LES SERVICES, LA FIABILITÉ, LE CHOIX ET L'EXCELLENCE
POUR QUE NAUTISME RIME AVEC PLAISIR
Concessionnaire exclusif
YAMAHA
TEMPEST
PACIFIC CRAFT
Importateur Méditerranée
JOKER BOAT
Chantier naval
Vente neuf et occasion
moteur et bateau
Stationnement
Carénage
Manutention
Location
Gestion
1504 avenue de l'Aéroport - 83400 Hyères - Tél. 04 94 38 74 66 - contact@hep83.com - www.hyeresespaceplaisance.com

VOILERIE DES ÎLES GIENS
Fabricant et réparateur de voiles à Hyères
Tout type de voiles, sellerie et voiles d'ombrage
Devis gratuit sur www.voileriedesiles.fr
109 allée du Pousset Giens - 83400 Hyères
contact@voileriedesiles.fr
04 94 58 23 48

incentive JET
- JET SKI
- WAKE
- KAYAK
- PADDLE
- BATEAU
- FLYBOARD
- BOUÉE TRACTÉE
- PÉDALO
PARACHUTE ASCENSIONNEL
Giens WATER SPORTS
06 26 24 44 51
Presqu'île de Giens • HYERES

MARINE PNEUMATIQUE
RÉPARATION – MAINTENANCE – ENTRETIEN – FLOTTEUR NEUF
1551 chemin Long - 83260 La CRAU
06 98 06 06 56
marine.pneumatique@gmail.com - https://marine-pneumatique-reparation.business.site/

Distributeur Exclusif
CAT
millikan boats
International Yacht Broker
Notre équipe saura vous accompagner pour la commercialisation de tout type d'unité, quelle que soit sa taille : voiliers, catamarans et bateaux à moteur
M I B · Y A C H T
Achetez ou Vendez votre bateau en toute sérénité
Tel : 04 51 45 37 17 - www.mib-yacht.fr Agence de Hyères sur les quais du Centre Commercial du Nautisme

RÉSEAU BOATS DIFFUSION YACHT BROKER
LE SPÉCIALISTE DU BATEAU D'OCCASION
Pour **vendre** ou **acheter** votre bateau choisissez le réseau français **N°1 !**
depuis 1987
1310 avenue de l'aeroport, 83400 Hyères
09 54 22 80 56
hyeres@boats-diffusion.com
www.boats-diffusion.com

PORT DE HYERES

www.portshyeres.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

La rade de Hyères-Les-Palmiers : Une belle destination pour faire escale !
Plaisanciers, régatiers, amoureux de la mer, de la nature ; tous les critères sont ici réunis pour vous assurer un séjour de qualité.
Le Port Saint-Pierre, labellisé Pavillon Bleu depuis 1989, est un port de plaisance qui jouit d'une situation unique en méditerranée. Il dispose d'une capacité d'accueil de près de 1 500 bateaux répartis sur 13 hectares de plan d'eau, abrités des vents par la belle et bienveillante presqu'île de Giens.
A quelques milles nautiques, vous naviguez vers les bien-nommées îles d'or, au coeur du Parc National de Port-Cros et du sanctuaire Pélagos, gages de l'implication de notre commune dans la protection de l'environnement et des mammifères marins.
Puis à quelques pas des quais, découvrez les plages d'Hyères et de nombreux commerces.

l'ancre bleue

BATEAUX MOTEURS ET VOILIERS
Vente - Location - Gestion - Entretien à flot - Carénage
Lustrage - Maintenance - Panneaux solaires - Dessanilisateurs

SELLERIE *Bateau - Auto - Moto - Maison - Ameublement*
Confection et réparation - Agencement - Décoration
Voile d'ombrage - Coussin - Rideaux

www.ancre-bleue.com @lancrebleuehyeres @ancre.bleue_hyeres
Centre du Nautisme - 83400 HYERES PORT - Tél. 04 94 38 52 38 - 06 31 55 65 84 - l-ancre-bleue@orange.fr

MGI NAUTIC

SHOM ROOM
1310 avenue de l'Aéroport
CHANTIER NAUTIQUE
• Vente • Achat • Gardiennage
• Réparation • Moteurs
06 81 70 27 88
mginautic@orange.fr - mgi-nautic.business.site

3D TENDER
Concessionnaire exclusif
VOLVO PENTA
Gemini marine
TIGER
SUZUKI
MERCURY MerCruiser

Importateur
SASGA MENORQUIN

YACHTING CONSEIL
2228 bld du Front de mer
Rés. Simone Berriau - Les Salins - 83400 HYÈRES
04 94 66 49 56 - 06 80 84 35 39
www.yachting-conseil.com

Importateur
ASTONDOA

Vente de bateaux Neufs Sasga et Astondoa & belles occasions à moteur et voiliers

Ecole de navigation du PORT DE HYÈRES
Corinne et Daniel DUMONT
PERMIS BATEAUX
Formation et examen sous 5 jours
www.ecoledenavigationduport.com - info@permis-bateau.fr
Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PERMIS CÔTIER ET HAUTURIER
PERMIS FLUVIAL
CERTIFICAT RADIO
COURS PARTICULIERS
MISE EN MAIN - VEILLE DE BATEAUX
Librairie technique maritime
Centre du Nautisme
Avenue du Docteur Robin
83400 HYÈRES PORT
Tél. 04 94 38 83 31 / 06 09 95 11 79

LOCATION DE BATEAUX - CHANTIER NAUTIQUE
LES ILES D'HYERES
COQUES OPEN
SEMI-RIGIDES
VEDETTES
HABITABLES
Le spécialiste du semi-rigide grande capacité

04 94 31 93 85 - 06 07 02 17 97 - 06 51 35 90 44
lesilesdhyeres@gmail.com - lesilesdhyeres.com
36 Centre nautique - Avenue du Docteur Robin - 83400 HYÈRES

P L E X I N A U T I C
Pare-brise – Bulles – Hublots – Panneaux – Cintrage – Pliage – Soufflage – Emboutissage

Z.I. ST-MARTIN - 83400 HYERES - TEL. 04 94 57 27 27 - plexi@plexinautic.fr - www.plexinautic.com

PORT DE HYERES

www.portshyeres.fr

TOP FUN

Centre de Service - Maintenance
Réparation - Pièces détachées

Concessionnaire
Vente Moteur

101, rue Nicephore Niepce
ZA du Palyvestre
83400 HYÈRES

04 94 00 66 99
www.topfun-bateau.com

MERCURY

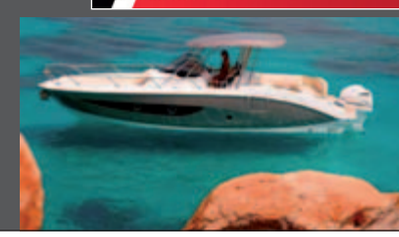

Photo : Maire de Hyères

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES HYERES (Saint-Pierre) *83400*

V.H.F. : 9.

Capitaineries : Port Saint-Pierre
contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr
CAPITAINERIE PRINCIPALE 1er bassin - Accueil navires :
Tél. 04 94 12 54 40.
Longueur maxi des bateaux : 36,99 m - Tirant d'eau maxi : 3 m.
CAPITAINERIE DU 3e bassin : Tél. 04 94 12 54 53.
Longueur maxi des bateaux : 20 m (bateau moteur). Tirant d'eau maxi : 2 m.
Horaires d'ouverture des Capitaineries :
Basse saison (novembre à mars) : du lundi au vendredi 8h/13h et 14h/17h ; week-end et jours fériés 8h/12h et 14h/17h30.
Moyenne saison (avril et octobre) : du lundi au vendredi 8h/13h et 14h/17h30 ; week-end et jours fériés 8h/12h et 14h/17h30.
Pré-saison (mai, juin et septembre) : du lundi au jeudi 8h/13h et 14h/18h ; vendredi, week-end et jours fériés 8h/12h et 14h/19h.
Haute saison (juillet et août) : 7h/20h, 7J/7.
Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture de la Capitainerie : Police municipale : Tél. 04 94 65 02 39.

Météo : Affichage vidéo. Répondeur Tél. : 3250 Météo Consult 3201 ou 3264.

Sauvetage : SNSM. Tél. 04 94 38 95 84 (Port d'Hyères Saint-Pierre Quai Milou Conio - 3e bassin - 83400 Hyères). Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Affaires maritimes : à Toulon. ULAM : Tél. 04 89 26 43 03.
DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.

Douanes : Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Carburants : Station située au 1er bassin. Tél. 04 94 12 54 51. Distribution tous carburants 24h/24 par CB. Récupération des eaux grises et noires. Station carburant supplémentaire en saison estivale, au bassin des dériveurs.

Port de 1432 places à quai dont 500 pour les bateaux de passage.

Services : Eau et électricité alimentées sur borne par carte magnétique. Sanitaires 24h/24. Douches 24h/24 avec accès par carte magnétique. Points info et météo sur bornes interactives. Wifi. Commerces.
Cale de mise à l'eau (3e bassin) : Tél. 04 94 12 54 52. Longueur max : 6,99 m. Accès payant réglementé et automatisé 24h/24. Interdite aux véhicules nautiques motorisés en juillet et en août. Zone de stationnement réservée aux remorques.

Zones d'activités : Tél. 04 94 08 53 28. Grutage des navires (élévateur 50 T, grue 45 T.). Stationnement à terre (port à sec). Mini déchetterie.

Entrée du premier, deuxième et 4e bassins. Feu tribord vert à éclats : lumière une seconde, éteint trois seconde, total quatre secondes.
Feu bâbord rouge à occultation, éteint une seconde, total quatre secondes.

Entrée du troisième bassin. Feu tribord vert : isophare deux secondes allumé, deux secondes éteint, total quatre secondes. **Feu bâbord blanc** sur total quinze secondes : six scintillements plus un éclat long, Extinction : six secondes. **Feu rouge** bassin SUD, occultations : trois secondes allumé, une seconde éteint, total quatre secondes.

Feu optique de vent fort.

Amer : église de Costebelle.

GRÉEMENT · VOILERIE
RUSSO
YACHTING

GRÉEMENT - VOILERIE
PEINTURE - SELLERIE
ENTRETIEN
STATIONNEMENT À TERRE

1500m² d'ateliers de service
dans la rade de Toulon

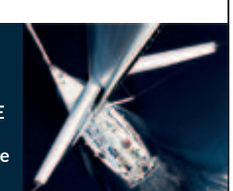

CHANTIER NAVAL
Espace Nautique Grimaud
83500 La Seyne-sur-Mer

ATELIER VOILERIE
1892 avenue de l'aéroport
83400 Hyères-les-Palmiers

04 94 24 93 12 • contact@russo-yachting.com • www.russo-yachting.com

PORT DE HYERES

www.portshyeres.fr

Service communication ville de Hyères

V.H.F.: *9.*
Harbour master's Office: *Capitaineries: Port Saint-Pierre Contact@portshyeres.fr - www.portshyeres.fr PRINCIPAL CAPITAINERY 1st basin - Vessel home: Such. 04 94 12 54 40. Length of the boat: 36,99 m - Maximum draft: 3 m. CAPTAIN OF THE 3rd Basin: Tel. 04 94 12 54 53. Maximum length of the boats: 20 m (motor boat). Maximum draft: 2 m. Opening hours of the Capitaineries: Low season (November to March): Monday to Friday 8 a.m. to 1 p.m. and 2 p.m. to 5 p.m.; weekends and public holidays 8 a.m. to 12 p.m. and 2 p.m. to 5:30 p.m. - Pre season (April and October): Monday to Friday 8 a.m. to 1 p.m. and 2 p.m. to 5:30 p.m.; weekends and public holidays 8 a.m. to 12 p.m. and 2 p.m. to 5:30 p.m. - Mid-season (May, June and September): Monday to Thursday 8 a.m. to 1 p.m. and 2 p.m. to 6 p.m.; Friday, weekends and public holidays 8 a.m. to 12 p.m. and 2 p.m. to 7 p.m. - High season (July and August): 7 a.m. to 8 p.m., 7 days a week..*
Weather: *Display at the harbor, automatic reply.*
Sea rescue: *SNSM. Such. 04 94 38 95 84 (Port of Hyères Saint-Pierre Quai Milou Conio - 3rd pool - 83400 Hyères). Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Maritime affairs: *in Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Coastguard: *Tel. 33(0)9 70 27 92 11.*
Fuels: *Station located at the 1st basin. Phone. 04 94 12 54 51. Distribution of all fuels 24 hours a day by credit card. Recovery of gray and black water. Additional fuel station in the summer season, at the dinghy basin.*
Services: *Water and electricity fed on terminal by magnetic card. Sanitary 24 hours. 24-hour showers with magnetic card access. Info points and weather on interactive terminals. Wireless. Shops.*
Slipway (3rd basin): Tel. 04 94 12 54 52. Length max: 6.99 m. Paying access regulated and automated 24h / 24. Prohibited to motorized watercraft in July and August. Parking area reserved for trailers.
Business areas: Tel. 04 94 08 53 28. Crane of vessels (lift 50 T, crane 45 T.). Shore parking (dry dock). Mini refuse collection.
Capacity: *1432 berths. Boats of passage : 500.*

PORT DU GAPEAU - Chantier naval

www.place-port.com

TOUS LES SERVICES DE LA PLAISANCE

PORTLAND

CONCIERGERIE CONNECTÉE | VENTE & ACHAT | PORT À SEC ET À FLOT | GESTION LOCATIVE | ENTRETIEN TOUS BATEAUX

QUICKSILVER · LOMAC MILANO · BAYLINER · NAVAN · MERCURY

PORTLAND - 747 route des vieux salins - 83400 Hyères | contact@portland-bateau.com | 04 94 66 46 01 | **www.portland-bateau.com**

ILES D'HYERES

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Y.C.I.B.M

BORMES CARENAGE

Service assuré par le concessionnaire du port

- Manutention jusqu'à 60 tonnes avec une équipe spécialisée
- Stockage grosses unités
- Carénage/Stationnement 5500 m²
- Quincaillerie marine - Peintures
- Location nettoyeur haute pression

OUVERT A TOUS LES PROFESSIONNELS ET PLAISANCIERS

Yacht Club International du Port de Bormes
BP 216 - 83236 Bormes Cedex
Aire de carénage - Tél. 04 94 01 55 82
www.portdebormes.com - bormescarenage@ycibm.fr

MIC Photo : Latitude 43° Hélicoptères - 04 94 38 46 38

PORT DE L'AYGUADE

www.portshyeres.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE L'AYGUADE *83400*

Capitainerie : Tél. 06 68 97 09 81 - contact@portshyeres.fr
www.portshyeres.fr
Horaires : consultables sur le site des ports d'Hyères www.portshyeres.fr ou sur RDV au 04 94 12 54 40.
Affaires maritimes : à Toulon. ULAM : Tél. 04 89 26 43 03.
DDTM : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 65 68.
Carburants : Port de Hyères, 1er bassin.
Port de 431 places à quai, dont 217 réservées aux bateaux de passage.
Longueur maxi des bateaux : 9,99 m. Tirant d'eau maxi : 0,80 m.
Tirant d'air : 1,30 m.
Services : Eau. Electricité. 2 WC. Totem : (bouée, cordage, extincteur).
Bac récupération huiles usées et bidons.

Harbor master's office: *Tel. 06 68 97 09 81*
contact@portshyeres.fr
www.portshyeres.fr
Hours: available on the Hyères ports website www.portshyeres.fror by appointment at 04 94 12 54 40
Weather: *Météo France 3250. Météo Consult 3201 or 3264.*
Maritime affairs: *in Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 16 16; 196, free call from a landline or mobile phone.*
Customs: *in Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Maritime gendarmerie: *Tel. 04 22 43 65 68.*
Fuels: *Port of Hyères, 1st basin.*
Port *of 431 berths, including 217 reserved for passing boats. Maximum boat length: 9.99 m. Maximum draft: 0.80 m. Air draft: 1.30 m.*
Services: *Water. Electricity. 2 WC. Totem: (buoy, rope, fire extinguisher). Waste oil recovery tank and cans.*

CALYPSO CP PLAISANCE
VENTE NEUF & OCCASION
CONCESSIONNAIRE YAMAHA MERCURY The Water Calls nanni diesel FRANCE VOLVO PENTA YANMAR marine
Entretien et réparation toutes marques, essence et diesel - Vente neuf & occasion - Stationnement intérieur et extérieur
Réfection moteur - Transport et mise à l'eau - Propulseur d'étrave - Maintenance nautique - Mise sous cocon - Electronique et accastillage
938 route St-Honoré - 83250 LA LONDE - 06 62 65 25 20 - 09 54 18 63 61 - calypsoplaisance@free.fr - www.calypsoplaisance.fr

LA SELLERIE LONDAISE
Confection & Réfection
Bateau, Auto, Moto - Ameublement & Store
Tél. : 04 94 01 24 05
www.sellerie-londaise.com - Port. 06 80 25 72 14
sellerie-londaise@wanadoo.fr - 1165, chemin du puits de la Commune - 83250 LA LONDE

V.H.F.: *9.*
Harbour master's office: *« Port Miramar » The Londe the Moors. Tel. 33 (0)4 94 01 53 45 - capitainerie@lalondelesmaures.fr*
Season: 8 a.m. to 7:30 p.m.
Out of season: 8:30 a.m./12 p.m. and 1:30 p.m./5 p.m.
Port surveillance 8 p.m. to 6 a.m. in season.
Technical on-call service all year round 24/7
Weather: *display at the Capitainerie.*
Maritime affairs: *in Toulon. ULAM (Coastal Maritime Affairs Unit): Such. 04 89 96 43 03. DDTM (Departmental Directorate of Territories and the Sea): Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Cross Med Toulon-La Garde: Tel. 04 94 61 71 10; V.H.F. 16 or Tel. 196, free call from landline or mobile.*
Gendarmerie maritime: *Tel. 04 22 43 71 65.*
Customs: *Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Fuels: *at the captaincy. Such. 04 94 01 53 45 or VHF channel 9.*

Port *of 1140 places. Maximum boat length: 16 m. Draft: 1.60 m maximum.*
Maravenne channel: air draft 3 m, draft 1.20 m.
Passing boats in season and out of season: 250.
Services: *Water. Electricity. 3 toilet/shower blocks reserved for boaters + 5 public toilets. Sorting points. Fairing area. 5 T Mobile Crane 25 T Elevator 2 Slips.*

Lights:	*Miramar*	*Green:*	*Fi (2) G-6s8m7M*
		Red:	*Fi (2) R-6s6m3,5M*
	Maravenne	*Pier:*	*Q (9) 13s6m5M*
Channels:	*Miramar*	*Green:*	*Fi-G (4s) -1M*
		Red:	*Fi-R (4s) -1M*
	Maravenne:	*Green:*	*Q.G (1.2s) -1M*
		Red:	*Q.R (1.2s) -1M*

Access to the port: *Marked and luminous channels. Sheltered by all the winds.*
Danger: *presence of sandy shoals, 300 m strip, risk of stranding, respect markup in place. Draft limited to 1.60 m.*
Miscellaneous: *Semaphore Porquerolles. Tel. 33 04 94 58 30 15.*

Permis Plaisance en 2 jours côtier et hauturier
Coatching nautique à partir de 16 ans - Toute l'année
Port Miramar - 83250 La Londe Les Maures • 07 62 08 41 51
www.bateau-ecole-azur.com

PORTS DE LA LONDE https://ville-lalondelesmaures.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORTS DE LA LONDE *83250*

(Miramar et Maravenne)

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : « Port Miramar » La Londe les Maures.
Tél. 04 94 01 53 45. capitainerie@lalondelesmaures.fr
Directeur du port : Magali BAYLE
Saison : 8h/19h30. Hors saison : 8h30/12h et 13h30/17h. Surveillance du port 20h/6h en saison.
Astreinte technique toute l'année 24h/24.
Météo : affichage à la Capitainerie.
Affaires maritimes : à Toulon.
ULAM (Unité Littorale des Affaires Maritimes) :
Tél. 04 89 96 43 03. DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon-La Garde : Tél. 04 94 61 71 10 ;
V.H.F. 16 ou Tél. 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 22 43 71 65.
Douanes : Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : à la capitainerie. Tél. 04 94 01 53 45 ou
VHF canal 9.
Port de 1140 places. Longueur maxi des bateaux : 16 m.Tirant d'eau : 1,60 m maxi.
Chenal Maravenne : tirant d'air 3 m, tirant d'eau 1,20 m.
Bateaux de passage en saison et hors saison : 250.
Services : Eau. Electricité. 3 blocs toilettes/douches réservés plaisanciers + 5 toilettes publics. Points de tri. Aire de carénage. Grue mobile de 5 T. Elévateur de 25 T. 2 Slips.

Feux :	Miramar	Vert :	Fi(2)G-6s8m7M
		Rouge :	Fi(2)R-6s6m3,5M
	Maravenne	Jetée :	Q(9)13s6m5M
Chenaux :	Miramar	Vert :	Fi-G(4s)-1M
		Rouge :	Fi-R(4s)-1M
	Maravenne :	Vert :	Q.G(1.2s)-1M
		Rouge :	Q.R(1.2s)-1M

Accès au port : chenaux balisés et lumineux.
Abrité par tous les vents.
Danger : présence de hauts-fonds sablonneux, bande de 300 m, risque d'échouage, respecter le balisage en place. Tirant d'eau limité à 1,60 m.
Divers : sémaphore Porquerolles. Tél. 04 94 58 30 15.

Le port de plaisance de La Londe les Maures se situe parmi les plus grands en capacité d'accueil du département du Var.

Situé face aux Iles d'Or, il est le point de départ ou l'étape idéale pour une excursion ou une croisière sur un plan d'eau particulièrement protégé, facilitant ainsi les manœuvres.

Tous les services aux plaisanciers et amoureux de la mer sont proposés : la capitainerie et les professionnels présents et ouverts toute l'année sont à votre disposition.

Le port de Miramar, c'est aussi un lieu de **vie et d'animation toute l'année, où commerçants et restaurateurs vous accueilleront chaleureusement**. Un espace accueil de l'office de tourisme est également à votre service toute l'année sur le port.

PORTS PROPRES
Certifiés par AFNOR Certification
2024

2024

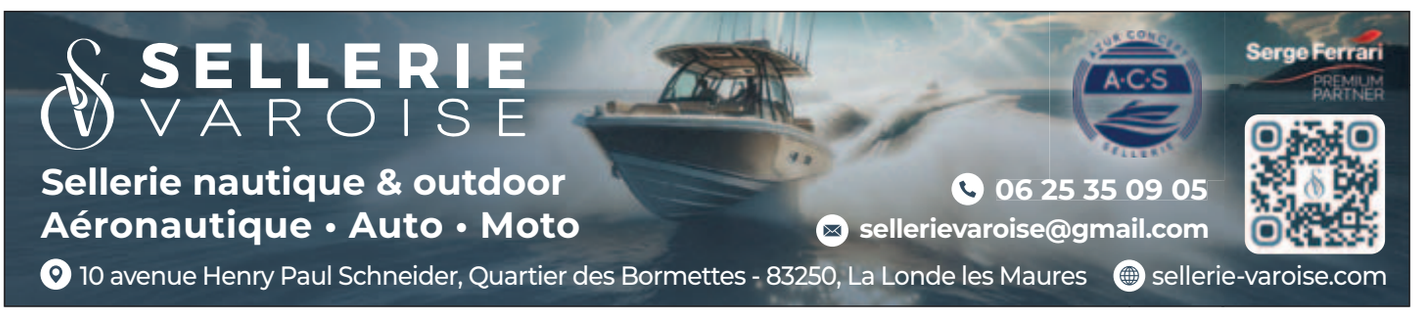

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

La Plongée dans les coeurs marins du Parc national de Port-Cros

Activité soumise à autorisation du Directeur conformément aux arrêtés préfectoraux n°189/2017 (Port-Cros) et n°196/2018 (Porquerolles)

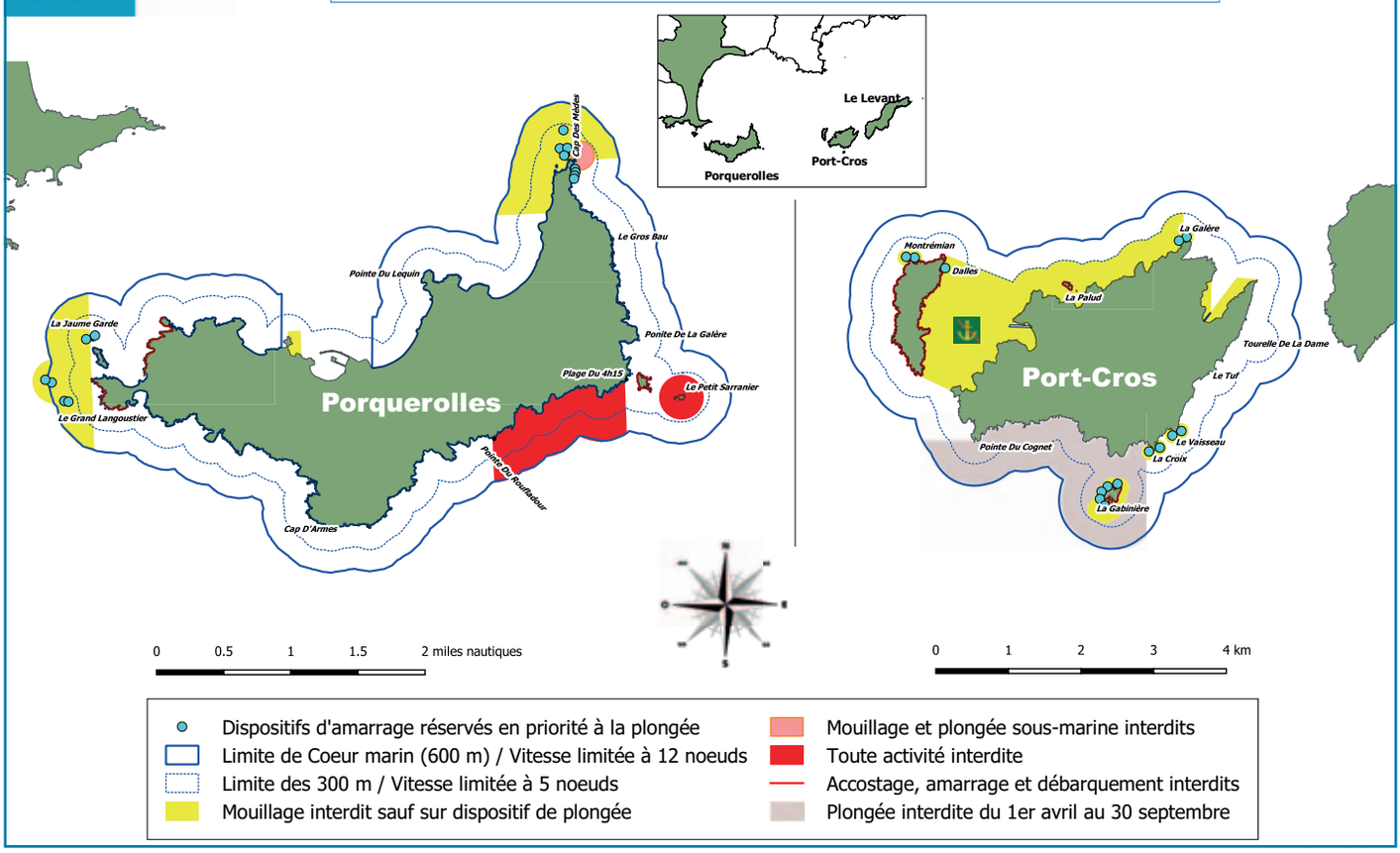

PECHE DE LOISIR

Pêche embarquée, pêche du bord et pêche sous-marine

La réglementation s'applique sur tout le territoire maritime du Parc national de Port-Cros, avec une réglementation spécifique pour les cœurs.

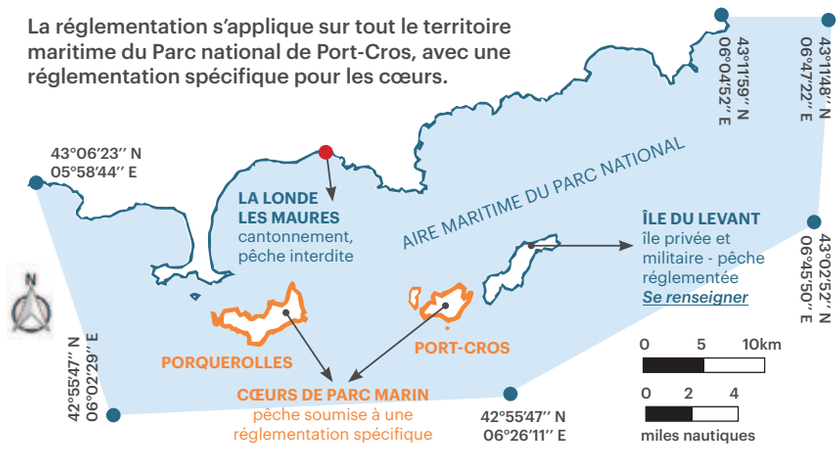

Engins autorisés pour 1 bateau

- **Des lignes gréées** équipées dans l'ensemble de 12 hameçons maximum
- **2 palangres** munies chacune de 30 hameçons maximum
- **2 casiers / 1 foëne** (trident)
- **1 épuisette** ou « salabre »
- **1 grapette à dents**
- **3 moulinets électriques** d'une puissance de 800 watts maximum chacun

Avant de partir

- Consulter les **conditions météo**.
- **Prévenir un proche** de sa sortie, sa durée et de sa destination.

En mer

- **Avoir un moyen de communication** (VHF, téléphone portable).
- **Respecter les distances sécuritaires** avec les pêcheurs professionnels, pêcheurs sous-marins, plongeurs, etc.

REGLEMENTATION CHASSE SOUS-MARINE

OBLIGATIONS

- **Etre âgé d'au moins 16 ans** pour l'utilisation d'un fusil-harpon.
- **Etre assuré** en responsabilité civile.
- **Avoir un moyen de signalisation clair** (bouée de surface et pavillon réglementaire).
- **Pratiquer dans les heures légales** du lever au coucher du soleil.

Arrêtés préfectoraux n° 89/2017 et n° 96/2018

SECURITE

- **Prudence et vigilance**.
- **Evitez** de pêcher seul.
- **Ne surestimez pas** vos capacités.
- **Connaître les risques** liés à cette pratique et à l'apnée.

INTERDICTIONS

- **Approcher à moins de 150 m des navires ou engins** de pêche profesionnelle signalisés par un balisage réglementaire.
- **Capturer des animaux pris dans les engins ou filets** d'autres pêcheurs.
- **Utiliser un équipement respiratoire autonome et un foyer lumineux**.
- Tenir un appareil spécial de pêche sous-marine **chargé hors de l'eau**.
- Utiliser une foëne ou un appareil spécial pour la **capture des crustacés**.

Arrêté R93-2016-09-06-003

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

ARRETE PREFECTORAL de la Préfecture maritime de la Méditerranée Division « action de l'Etat en mer » du 18 mars 2022 n° 035/2022 modifiant l'arrêté 168/2021 du 6 juillet 2021

Article 1er
Sans préjudice des dispositions spécifiques édictées dans le cadre du plan de balisage des plages de la commune de Hyères-les-Palmiers, le mouillage des navires de longueur hors tout de plus de 12 mètres, le dragage et le chalutage sont interdits à l'intérieur des deux zones définies ci-dessous :

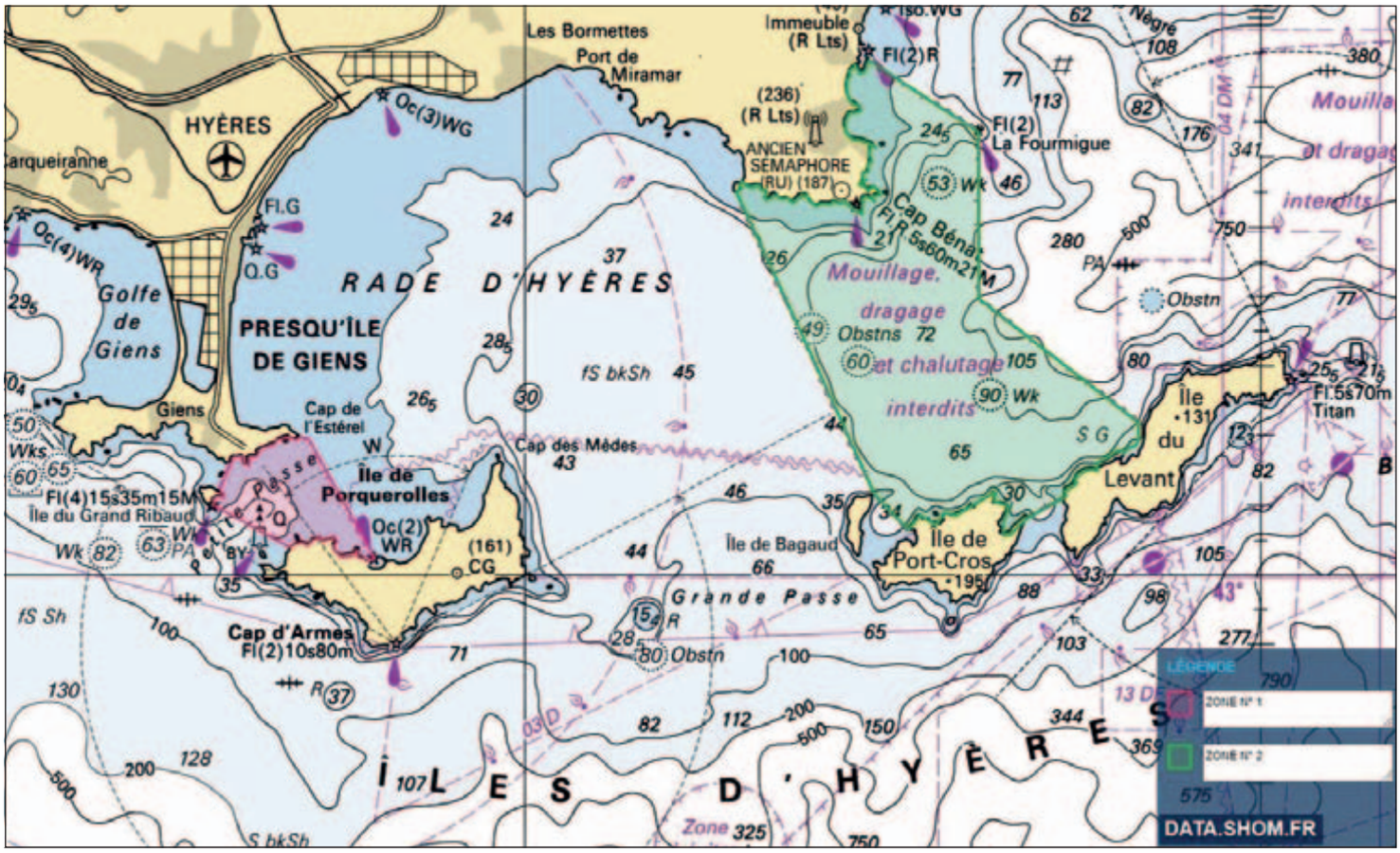

Réglementation dans la ZMEL

Journée
Libre et gratuit
(8 h à 18 h)

Nuit
Payant et sur réservation
(18 h à 8 h)

1 bouée = 1 bateau

68 bouées

1 personne toujours à bord

Vitesse limitée à 5 noeuds

Pour tout renseignement :
http://www.portcros-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/sejourner/la-zmel-de-bagaud ou par QR code

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

LA LONDE-LES-MAURES

A.M.	AG MECANIQUE - ZA La Pabourette	06 11 44 34 76
V.O.	ALEXANDRE VOILERIE - Miramar Pl. de l'Hélice, bd du Front de Mer	06 84 22 60 98
A.R.	AMSC (Arnal Marine Service Composite) - Lot. Les Migraniers n° 3	04 94 66 55 52
A.R.	ARGONAUTIC - Le Pin Neuf	04 94 66 90 09
L.O.C.	AS LOCATION - Port Miramar	06 83 53 38 91
E.C.	BATEAU ECOLE AZUR - 1160, bd Louis Bernard	07 62 08 41 51
A.R.	CALYPSO PLAISANCE - 938, route de ZA - La Pabourette	06 62 65 25 20
A.R.	GAUTHIER MARINE - Quartier le Pin Neuf	04 94 66 87 75
S.E.L.	LA SELLERIE LONDAISE - 1165, ch. du Puits de la Commune	04 94 01 24 05
I.M.P.	MECANIC MED NAUTIC - Le Pin Vieux	04 94 66 52 95
S.E.L.	SELLERIE VAROISE - Avenue Henry Paul Schneider	06 25 35 09 05
D.I.V.	TONI MARINE - Quartier St-Honoré	04 94 35 08 47

PENDANT LA PLONGÉE

- **« L'unité, c'est la paire » :** Ne plongez jamais seul et surveillez-vous mutuellement. Si vous plongez à partir d'un bateau, il est fortement recommandé qu'une personne reste à bord avec des moyens d'alerte, en privilégiant la radio VHF.
- **Avec bouteilles :** surveillez votre autonomie en air et respectez les procédures de décompression.
- **En apnée :** ne surestimez pas vos capacités, remontez à la surface avant de sentir le moindre signe de fatigue pour éviter une perte de conscience subite (syncope).
- **Signalez-vous en surface**

Les pavillons de plongée permettent de signaler aux usagers de la mer la présence d'un ou de plusieurs plongeurs, chasseurs sous-marins ou apnéistes dans l'eau, afin qu'ils adaptent leur comportement en conséquence. Trois pavillons peuvent être utilisés en plongée :

Le pavillon alpha du code international des signaux maritimes, obligatoire en mer pour les embarcations ;

Le pavillon international de plongée avec une bande diagonale blanche qui peut notamment être ajouté sur une embarcation au pavillon alpha ;

Le pavillon rouge à croix de Saint-André blanche utilisé par l'OTAN.

- **Si vous plongez avec bouteilles,** faites systématiquement un tour d'horizon avant de rejoindre la surface et signalez-vous au palier à l'aide d'un parachute.

PORT DE PORT-CROS www.portcros-parcnational.fr

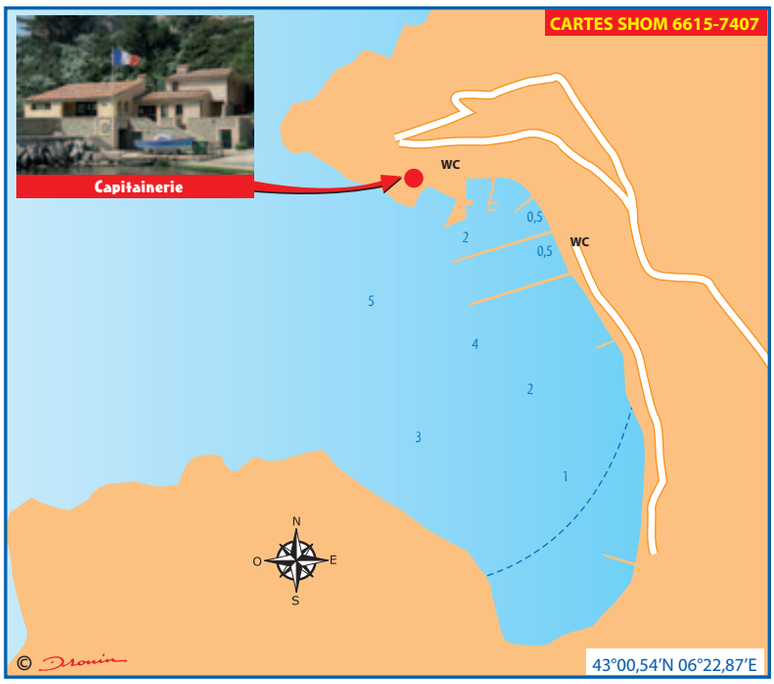

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ÎLE DE PORT-CROS *83400 Hyères*

V.H.F. : 9 ou 16.

Capitainerie : Tél. 04 94 01 40 72. Fax 04 94 01 40 71. capitainerie@portcros-parcnational.fr. Horaires : juillet/août 8h/19h; avril à septembre 8h/12h30 et 14h/18h30 ; hors saison 1/2 h à l'arrivée des navettes.
Directrice du port : Sophie-Dorothée DURON.
Maître de port : Hugues FABEL.

Météo : affichage tous les matins à la capitainerie. Météo France 3250.
Météo Consult 3201 ou 3264.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.

Port de 75 places sur ponton + 42 places sur bouées de mouillage (démontées au 1er novembre).
Longueur maxi des bateaux : 15 m.

Services : Eau douce limitée à 20 l par jour par bateau. 5 WC.
Dépannage en mer : Tél. 04 94 58 31 64.

Pour la sécurité des usagers du milieu marin, le mouillage est réglementé et la vitesse limitée :

- à 12 nœuds entre 300 et 600 m des côtes,
- à 5 nœuds dans la zone des 300 m et dans la ZMEL,
- à 3 nœuds dans le port.

Sur l'ensemble de la frange littorale de l'île de Port-Cros et des îlots de Bagaud, de la Gabinière et du Rascas, il est interdit, sauf pour des motifs impérieux de sécurité, de tirer à sec toute embarcation ou de s'amarrer en dehors des anneaux prévus à cet usage, à l'aide d'un bout ou d'une ancre, sur la partie terrestre. De plus, sur les îlots, le débarquement est interdit en dehors du quai prévu à cet effet.

Du 15 juin au 15 septembre, la circulation en dehors des sentiers balisés est interdite sur l'ensemble du territoire terrestre du parc national.

Par arrêté du Préfet Maritime, seul est autorisé le mouillage des navires équipés de cuves à eaux noires dans les eaux de Port-Cros.

Les plaisanciers sont donc invités à équiper leur bateau selon les normes en vigueur.

- Le mouillage de l'ancre au sein de la ZMEL est interdit en tout temps. L'amarrage y est possible du 15 avril au 15 octobre sur les dispositifs prévus à cet effet.
- A bord, évitez l'emploi de détergents domestiques : recourez à des détergents biodégradables.
- Veillez à ne pas déverser vos eaux usées en mer : pensez à la vie marine et aux végétaux du littoral. Toute forme de rejet est interdit dans les eaux du parc national.
- Les bruits et dérangements de nature à troubler la tranquillité des lieux sont interdits

Service communication ville de Hyères

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes !

Aidez les sauveteurs en mer

A TERRE : 112 numéro abrégé pour envoyer les secours au large (depuis un téléphone portable).

EN MER : Canal 16 sur la VHF
La VHF est toujours préférable au téléphone portable, car elle permet une localisation rapide par les secours.

196 appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

DEPUIS 1986
LAVANDOU CARENAGE

SORTIE D'EAU & CARENAGE
TRAVAUX DE STRAT, GELCOAT & PEINTURE
SABLAGE
GRUE MOBILE 50 T
MANUTENTION PAR TOUS TEMPS
ENTRETIEN & RÉPARATION
À proximité immédiate du chantier des services de mécanique soudure et métallerie, de voilerie, de sellerie et un shipchandler

Môle Est Nouveau Port - 83980 Le Lavandou 04 94 71 69 21 • contact@lavandou-carenage.fr • www.lavandou-carenage.fr

Deux pontons, plage de la Palud et plage du Sud, permettent aux annexes de s'amarrer pour accéder aux plages. Une bouée de mouillage, à partager, plage de la Palud, permet de rejoindre à la nage le sentier sous-marin.

Parc national de Port-Cros

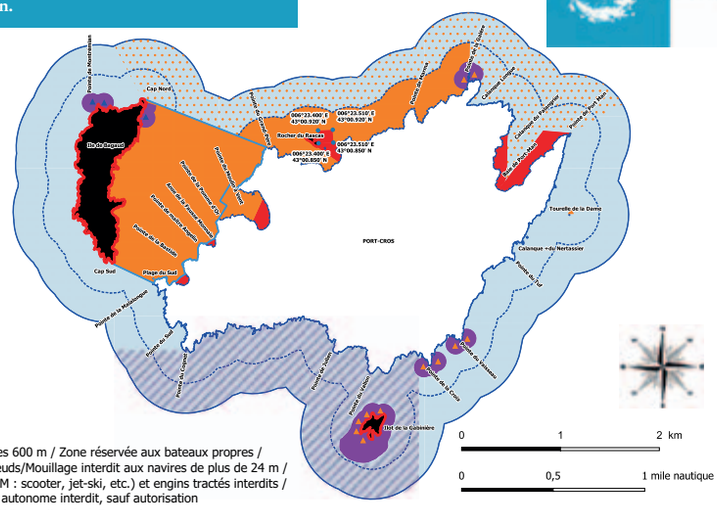

- Coeur marin et limite des 600 m / Zone réservée aux bateaux propres / Vitesse limitée à 12 noeuds/Mouillage interdit aux navires de plus de 24 m / Véhicules à moteur (VNM : scooter, jet-ski, etc.) et engins tractés interdits / Plongée en scaphandre autonome interdit, sauf autorisation
- Limite des 300 mètres / Vitesse limitée à 5 noeuds
- Réserve intégrale terrestre (interdiction de débarquer)
- Circulation et mouillage interdits
- Mouillage interdit
- Mouillage interdit pour les navires de plus de 12 mètres
- Mouillage interdit sauf sur dispositif de plongée
- Dispositifs d'amarrage réservés à la plongée. Présence d'une personnne à bord apte à manoeuvrer le navire obligatoire durant les périodes de forte affluence de 9 à 17h.
- Dispositifs d'amarrage réservés à la plongée.
- Plongée interdite du 1er avril au 30 septembre
- ZMEL (68 bouées d'amarrage du 15 avril au 15 octobre)

Mouillage des navires de + de 24 m interdit

Jet-skis, engins tractés, surfs motorisés et scooters sous-marins interdits en cœur marin du parc national (600 m)

Source : www.portcrosparcnational.fr

Parc national de Port-Cros

Réglementation de la pêche de loisir autour de l'île de Port-Cros
Arrêté préfectoral N° 2004-731 du 30 juin 2004
Arrêté préfectoral n°2013354-0001 du 20 décembre 2013
Arrêté inter-préfectoral n°039/2020 du 24 mars 2020

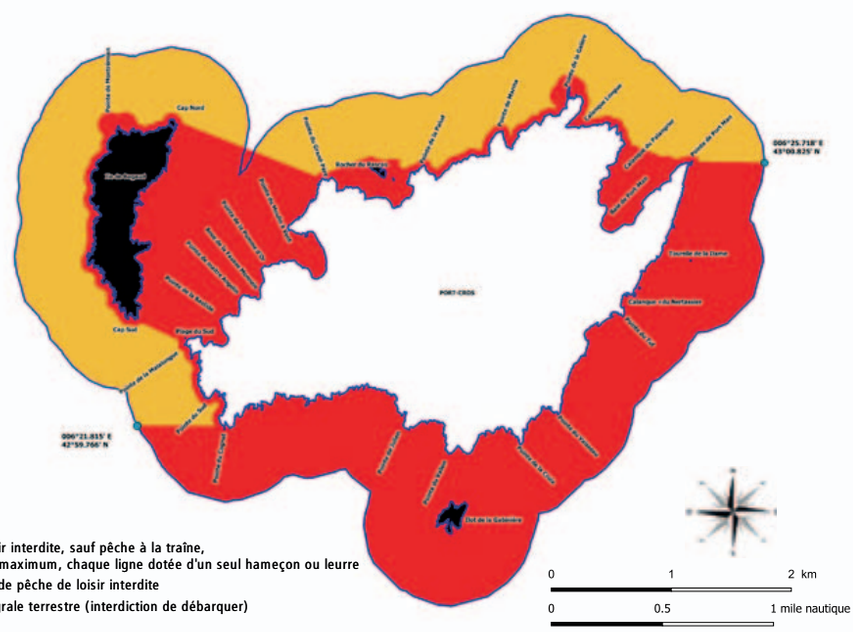

- Cœur marin
- Pêche de loisir interdite, sauf pêche à la traîne, deux cannes maximum, chaque ligne dotée d'un seul hameçon ou leurre
- Toute forme de pêche de loisir interdite
- Réserve intégrale terrestre (interdiction de débarquer)

KALLISTÉ MARINE

PORT DE BORMES LES MIMOSAS

Stationnement - Entretien
Dépannage toutes marques hors-bord/in-bord
Vente neuf et occasion - Remotorisation
Concessionnaire exclusif Sud
Karel boats
Concessionnaire MECANOREM

Quai d'honneur - 04 94 64 87 29 - 06 12 64 72 37 - kalliste.marine@orange.fr

POLYNAUTIC
Composites Applications

Réparations - Carénages - Traitements d'osmose
Fabrication de pièces composite
Stratifications époxy et polyester
Gelcoat / Peinture - Guindeaux électriques
Propulseurs d'étraves

T. 06 18 42 81 62 contact@polynautic.fr
www.polynautic.fr

ARTISAN

Le Port - Face à l'aire de carénage
83230 Bormes les Mimosas

ESPACE POWER
Passion nautisme

NEUF - OCCASION
ENTRETIEN - RÉPARATION

1000 m² d'exposition bateaux
800 m² de magasin
pour les loisirs de la mer

+33 (0)4 94 71 13 55
contact@espacepower.fr
300, rue des Rapugues - D559 - 83230 Bormes les Mimosas

Suivez nous sur

JEANNEAU PRESTIGE NJ MERCURY Wellcraft FOUR WINNS

Y.C.I.B.M

BORMES CARENAGE

Service assuré par
le concessionnaire du port

OUVERT A TOUS
LES PROFESSIONNELS
ET PLAISANCIERS

- Manutention jusqu'à 60 tonnes avec une équipe spécialisée
- Stockage grosses unités • Carénage/Stationnement 5500 m²
- Location nettoyeur haute pression • Quincaillerie marine - Peintures

Yacht Club International du Port de Bormes - BP 216 - 83236 Bormes Cedex - Tél. 04 94 01 55 82
www.portdebormes.com - bormescarenage@ycibm.fr - Aire de carénage

MISTRAL MARINE
L'ÉMINENCE

Préparateur et loueur de bateaux
3, quai d'Honneur - Port de Bormes
83230 BORMES LES MIMOSAS
06 80 22 83 68- www.mistral-marine.com

YACHTING CENTER

Vente - Neuf / Occasion
Stationnement sous hangar
Tous travaux mécaniques,
IB et HB

Immeuble l'Esquillette - 83230 BORMES LES MIMOSAS
Tél. 04 94 71 45 94 - Fax 04 94 71 39 50
www.yachting-center.fr - yachting.center@wanadoo.fr

Concessionnaire exclusif
SUZUKI MARINE ZODIAC COBALT BOATS

PORT DE BORMES LES MIMOSAS www.portdebormes.com

PROJET MER.COM SINCE 2007

SPÉCIALISTE VOILIER

- Gardiennage annuel
- Maintenance
- Dépannage voilerie
- Carénage / Nettoyage pont / Polissage de coque
- Dépannage électrique et circuit d'eau/WC
- Travaux sur mâts
- Préparation de voiliers
- Point Relais North Sails

À l'entrée du tunnel - Port de BORMES-LES-MIMOSAS

Port. 06 15 17 13 85 - contact@projetmer.com projetmer.com

© Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES - BORMES LES MIMOSAS *83230*

PORTS PROPRES

V.H.F. : 9
Capitainerie : Tél. 04 94 01 55 81
Directeur : Dominique LEDAN.
Maître de port : Didier ABBA
E-mail : capitainerieborme s@ycibm.fr
Site : www.portdebormes.com
Heures d'ouverture et permanence 24h/24.

Eau, Electricité : 220/380 V. - 18 douches - 19 sanitaires - Le port est équipé en WIFI (gratuite) et en tri sélectif.
Météo : Tél. 08 36 68 08 08 Météconsult. Affichage : bulletin reçu tous les jours via Internet, 4 points sur le port + capitainerie.
Affaires maritimes : Le Lavandou - Tél. 04 94 71 13 09.
Cross Med Toulon : Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie : Bormes - Tél. 04 94 71 11 92.
Douanes : Toulon - Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Tél. 04 94 01 55 81. Capitainerie. 24/24 CB.
Port de 950 places - Longueur maxi des bateaux : 25 m.
Bateaux de passage : 80.
Services : Aire de carénage : Tél. 04 94 01 55 82. Elévateur neuf de 60 tonnes. Rampe de mise à l'eau : accès réglementé. Surveillance assurée par la Capitainerie toute l'année, 24h/24 (rondes et caméras vidéo). 6 bornes recharge rapide véhicule. Prêt de vélos. Circuit d'eau désalée pour rinçage bateau (non potable).
Feux : voir documents nautiques.

Accès au port : chenal balisé à TB par bouées vertes coniques à BB par bouées rouges cylindriques.
Danger par vents : E/N-E supérieur à 7/8 établi.
Amers : île de la Formigue dans le 125 du phare de Bormes à 2 m, F.2é.b(6s), portée 8 m.

MOTOR MARINE

Spécialiste Diesel
Réparation toutes marques

Maintenance à flot, à terre
Mécanique
Electricité

VOLVO PENTA

Bruno Duperray - 83230 PORT DE BORMES
04 94 15 19 85 - 06 07 41 01 42
motor.marine@orange.fr - www.motor-marine.fr

PORT DE BORMES LES MIMOSAS www.portdebormes.com

1er Port certifié « Port actif en biodiversité » par l'AFNOR Certification.

Très attaché à son environnement le Port arbore fièrement le pavillon bleu d'Europe des ports et a obtenu la certification « Ports propres ISO 18725 », cette certification constituant une reconnaissance mondiale de haut niveau. Il est certifié AC J81-032 « Ports actifs en biodiversité ».
Le Port de Bormes les Mimosas vous accueille au cœur d'infrastructures modernes : un plan d'eau de 7 hectares permet l'accostage de 950 bateaux. Faites escale à Bormes les Mimosas et découvrez le privilège de l'accueil avec un grand «A».
Découvrez aussi le vieux village provençal du XIIème siècle, médaille d'or au concours européen du fleurissement en 2004. Situé à quelques milles seulement des Iles d'Or - Porquerolles - Port-Cros - Le Levant, le port vous propose tous les services pour vous assurer une escale inoubliable.

1st Port certified «Port active in biodiversity» by AFNOR Certification.

Very attached to its environment, the Port proudly flies the European Blue Flag of Ports and has obtained the "ISO 18725 Clean Ports" certification, this certification constituting a high-level global recognition. It is certified AC J81-032 "Active Ports in Biodiversity". The Port welcomes you into modern infrastructures: a 7 hectar stretch of water allows the harboring of 950 boats with all services to assure you an unforgettable stay. You will be only a few miles away from the Golden islands - Porquerolles - Port Cros - Le Levant. Make a stopover in the Port of Bormes les Mimosas and appreciate a privileged welcome.
Also discover the old Provencal village of the XIIth century, which obtained in 2004 the golden European medal for its flowery center.

V.H.F.: *9*
Harbor office: *Tel. 04 94 01 55 81.*
Director : Dominique LEDAN
Master of port : Didier ABBA
capitainerieborbes@ycibm.fr
www.portdebormes.com
Opening hours and office 24/7.
Water, Electricity: *220/380 V. - 18 showers - 19 toilets - WIFI (free) and selective sorting.*
Weather : *Tel. 08 36 68 08 08 Météconsult. Bulletin every day 4 points in port (bearing) + harbor office + display.*
Maritime affairs: *Le Lavandou - Tel. 04 94 71 13 09.*
Cross Med Toulon*: Tel. 04 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Gendarmerie: *Bormes - Tel. 04 94 71 11 92.*
Customs: *Toulon - Tel. 09 70 27 92 11.*
Fuels: *Tel. 04 94 01 55 81. Harbor office. 24/7 CB.*
Port *950 places - maxi Length of boats: 25 m. 80 visitor boats.*
Services: *Carenage zone: Tel. 04 94 01 55 82 New 60 ton elevator. Launching ramp: restricted access. Surveillance provided by the Harbor Master's Office all year round, 24 hours a day (rounds and video cameras). 6 fast vehicle charging stations. Bike rental. Desalinated water circuit for boat rinsing (non-drinkable).*
Fires: *See nautical documents.*
Access to the port(bearing): *Channel marked out to TB by conical green buoys to BB by cylindrical red buoys.* ***Danger by winds:*** *E / N-E upper to 7/8 workbench.* ***Bitter:*** *Island of Formigue in 125 of the lighthouse of Bormes in 2 m, F 2é.b (6s, carried 8 m.*

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

BORMES-LES-MIMOSAS

D.I.V.	AGP BOATS - 5776, av. Lou Mistraou - La Verrerie	06 15 99 50 23
E.C.	BATEAU ECOLE BARONE - Boulevard du Port	04 94 71 64 95
C.N.	BORMES CARENAGE - Yacht Club International de Bormes	04 94 01 55 82
L.O.C.	BSP - Port de Bormes	06 09 51 18 70
E.C.	ECOLE DE VOILE	04 94 71 08 94
R.E.	ESPACE POWER - 300, rue des Rapugnes	04 94 71 13 55
R.E.	EURO MARINE - 5776, av. Lou Mistraou	04 94 71 14 49
L.O.C.	GIROLATA	06 18 24 92 68
D.I.V.	ISTA SUD - Port de Bormes - 5 quai d'Honneur	04 89 96 16 83
A.R.	KALLISTE MARINE - La Formigue	06 12 64 72 37
R.E.	KIRIACOULIS POINT D'AMURE - Port de Bormes	04 94 00 42 00
S.E.L.	L'ATELIER DES SELLIERS - 1030 chemin de Bénat	06 35 18 33 69
S.H.	LA BOUTIQUE MARINE - Quai d'honneur	04 94 64 82 19
R.E.	MARINE SELECTION - Port de Bormes	06 43 18 27 83
L.O.C.	MISTRAL MARINE - Le Port	06 80 22 83 68
A.M.	MOTOR MARINE - Le Fifty	06 07 41 01 42
L.O.C.	NOVALOC - Le Port	07 60 90 83 83
L.O.C.	ONE TO SEA - Le Port	06 99 96 32 52
A.R.	PBC - Port de Bormes	06 23 61 56 83
L.O.C.	PEREZ BOAT - Boulevard du Port	06 75 01 81 36
A.R.	POLYNAUTIC "FIFTY" - Face à l'aire de carénage	06 18 42 81 62
A.M.	PORT D'HIVER - 940, ch. de Berles	04 94 71 26 98
L.O.C.	PROJET MER - Village de la Mer - La Formique - Bat. F1-F2	06 15 17 13 85
D.I.V.	SNSM ANTENNE - Boutique - Quai d'Honneur	04 94 15 92 27
L.O.C.	SUR LA VAGUE - Port de Bormes	06 77 63 65 93
S.H.	TAMATA SHIP - Le Fifty	04 94 15 18 05
A.R.	TECH'PLAISANCE - Quai d'honneur	04 94 64 72 00
D.I.V.	YACHT CLUB INTERNATIONAL DE BORMES LES MIMOSAS Capitainerie	04 94 01 55 81
A.M.	YACHTING CENTER - Le Port	04 94 71 45 94
R.E.	YACHTING SELECTION - Le Port	04 94 71 83 23

PORT DU LAVANDOU

www.portdulavandou.com

© Ville du Lavandou

Le port international du Lavandou est au cœur du massif des Maures et de la charmante station balnéaire du Lavandou connue pour ses douze plages de sable fin s'étirant de l'Anglade jusqu'à Pramousquier.
Face aux Iles d'Or (Iles du Levant, de Port Cros et de Porquerolles) joyaux de la Côte d'Azur varoise, le port est situé dans la Baie du Lavandou, très bien protégée du mistral par le Cap Bénat et des vents d'Est par le Cap Nègre.
Simple abri de pêcheurs au début du siècle, depuis les années 80, le port est composé de trois bassins offrant une capacité d'accueil de 1021 bateaux.

SECURITE :
Vidéosurveillance permanente jour/nuit, gardiennage de nuit en juillet et août de 23h à 6h.
SOS Médecin 04 94 14 33 33.
SAMU 83 le 15
Pompiers du Lavandou le 18 ou 112.

ENVIRONNEMENT :
Le port du Lavandou bénéficie du label Pavillon Bleu des ports de plaisance et de la certification AFNOR ports propres et ports propres actifs en biodiversité. Nettoyage des macro déchets par robots. Il est équipé d'un point propre faisant office de mini-déchetterie avec tri sélectif des déchets, huiles usagées, batteries, papiers, plastique, carton, verre, espace compostage (conteneur à disposition), réseau non potable dédié exclusivement au lavage des bateaux. Le port dispose de 3 robots nettoyeurs, de colonnes de récupération des mégots de cigarette.

ASSOCIATIONS NAUTIQUES :
Association des Plaisanciers du Port du Lavandou (APPL)
http://appl83980.fr - Courriel : appl83980@orange.fr
Société nautique La Girelle, Tuna Club, Yacht Club du Lavandou.

COMMUNICATIONS :
- Capitainerie du port : Tél +33 (4) 94 00 41 10
www.portdulavandou.com
- Office de tourisme du Lavandou : Tél. +33 (4) 94 00 40 50
www.ot-lavandou.fr
- Mairie du Lavandou : Tél. +33 (4) 94 05 15 70 - https://le-lavandou.fr/
- Zou (Ex Var Lib) : Tél. 0809 400 013

PORTS PROPRES

PORTS PROPRES
Certifiés par AFNOR Certification

PAVILLON BLEU

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

LE LAVANDOU

S.H.	AD NAUTIC - Nouveau port - Môle est	09 83 58 87 80
R.E.	AGP - 323, chemin du Repos - ZA du Batailler	04 94 92 07 66
S.H.	ALPHA SHIP - 1 quai Baptistin Pin	06 10 24 47 69
E.L.E.	AUTO ELEC 3000 - 21, av. des Ilaires	04 94 71 03 85
V.O.	AZUR VOILES - Zone Portuaire	04 94 64 93 79
E.C.	BATEAU ECOLE - Quai Baptistin Pin	06 70 44 56 69
D.I.V.	BLEU MARIN - Quai Baptistin Pin	04 94 71 42 48
S.E.L.	DESIGN BOAT - ZA du Batailler	06 87 12 08 07
A.R.	EUROYACHTING - Locabat - La Rotonde	04 94 64 91 10
C.N.	LAVANDOU CARENAGE - Terre plein Est	04 94 71 69 21
A.R.	LOREMAR PLAISANCE - Le Port	04 94 15 09 82
A.R.	MP NAUTIC - Zone Est du nouveau port	04 94 24 31 21
A.R.	SUD EST PLAISANCE - 11, Môle Est Carénage	09 62 16 67 17
A.R.	SUD NAUTIQUE - 23, ZA du Batailler	04 94 71 30 07
L.O.C.	SUR LA VAGUE - Quai Baptistin Pin	04 94 24 22 19
A.M.	TMML (Travaux Maritimes et Mécaniques du Lavandou) - Zone Est..	04 94 71 54 20
A.R.	VP MARINE - ZA du Batailler	09 81 78 94 90

PORT DU LAVANDOU

www.portdulavandou.com

At the bottom of the Bormes Bay 7 M North of Port-Cros

PORT OFFICES :

VHF: canal 9

Harbour office: *T. +33 (4) 94 00 41 10, www.portdulavandou.com, capitainerie@le-lavandou.fr. Hours: Harbor office open 8 a.m. to 12 p.m. and 2 p.m. to 5 p.m. from November to February; 8 a.m. to 12 p.m. and 2 p.m. to 6 p.m. in October, March, April, May; 8 a.m. to 12 p.m. and 2 p.m. to 7 p.m. in June and September / High season 7:30 a.m. to 8:p.m. 7 days a week. VHF 9. Harbor Master: Vincent BERENGUIER. Sea police at Toulon +33 (4) 94 02 81 00.*

Rescue: *SNSM of the port of Le Lavandou (National Society for Rescue at Sea). T. +33 (4) 94 15 28 54. CROSSMED: +33 (4) 94 61 16 16 or VHF Channel 16 or mobile 1616; 196, free call from landline or mobile.*

Customs: *in Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*

Weather: *Displayed at harbour office; Meteo Consult 3201.*

FACILITIES :

1021 berths on a 7 ha body of water. Booking possible via Navily. Maximum length of boats: 40 metres. Depth: outer jetties: 8-12 m; outer harbour: 10 m; basin 8 to 9 m; old harbour: 2.5 m. ***Mooring:*** *on floating pontoons with catways in the new port basin; on mooring lines in the old port.*

SERVICES :

Fresh water, non-potable water and electricity on the quayside. 4 toilet blocks. 24-hour regulated access to toilets. Free black water pump. 2 PMR places and ice machine next to the fueling station. Free coverage throughout the port area. Slipway (near Prud'homie des pêcheurs), laundromat, video surveillance. Night surveillance from 11 p.m. to 6 a.m. in summer season.

Careening area: *Lavandou Carénage Company. Tel. 04 94 71 69 21. Email: lavandou-carenage@wanadoo.fr - 20-ton mobile crane. 50-ton elevator. Slipway. 2 ships. Guarding afloat and under hangar.*

NAVIGATION :

Access: *Easy day and night access.*

Dangers: *Islet of La Fourmigue 1.5M NE of Cap Bénat (Fl(2)W.6s) and 2.25 M SE of port marked by a black & yellow conical buoy, exit of sea emissary, no anchoring or mooring allowed. Entry lights: South harbor wall Iso.W.G.4s (43°08'.2 N – 006°22'.5 E); Old jetty head (43°08'.2 N – 006°22'.3 E) : Q(9)W.15s; Jetty new basin Fl(2)R.6s not visible from sea; Cap Bénat: Fl.R.5s21M marks the Southern end of the Bormes Bay.*

Prevailing winds: *N/W-E.*

CHANTIER NAVAL SUD NAUTIQUE

Entretien - Réparation - Vente pièces détachées
Hivernage - Gardiennage à flot et à sec

12 rue Saint-Pons - 83980 LE LAVANDOU
Tél. 09 61 35 12 23
sud.nautique@orange.fr

AUTHORIZED VOLVO PENTA SERVICE

Nouvelle garantie étendue sur les pièces
DOUBLEZ LA COUVERTURE
2
LA MÊME GARANTIE, DEUX FOIS PLUS LONGUE

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES - LE LAVANDOU *83980*

V.H.F. : Canal 9. **Capitainerie :** Tél. +33 (4) 94 00 41 10
Horaires : Capitainerie ouverte 8h/12h et 14h/17h de novembre à février ; 8h/12h et 14h/18h en octobre, mars, avril, mai ; 8h/12h et 14h/19h en juin et septembre / Haute saison 7h30/20h 7J/7.
www.portdulavandou.com - capitainerie@le-lavandou.fr
Maître de port : Vincent BERENGUIER.
Météo : Affichage intérieur, extérieur capitainerie et station-service et relevés météorologiques en direct sur site web.
Sauvetage : SNSM du port du Lavandou (Société Nationale de Sauvetage en Mer). Tél 04 94 15 28 54. CROSSMED : 04 94 61 16 16 ou VHF Canal 16 ou mobile 1616 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Station d'avitaillement à l'entrée du nouveau port.
Tél. 04 94 00 41 10. Gasoil, Gasoil détaxé, Super 98, Super 98 détaxé. Distributeur automatique de carburant avec cartes bancaires 24h/24.
Port de 1021 places sur un plan d'eau de 7 ha. Réservation par Navily possible. Longueur maxi des bateaux : 40 mètres. Profondeur : jetées extérieures : 8-12 m ; avant-port : 10 m ; bassin 8 à 9 m ; ancien port : 2,5 m. Amarrage : sur pontons flottants avec catways au bassin du nouveau port ; sur pendilles dans l'ancien port. Eau douce, eau non potable et électricité à quai. 4 blocs sanitaires. Accès aux sanitaires 24h/24 réglementé. Pompe eaux noires gratuite. 2 places PMR et machine à glaçons à côté de la station d'avitaillement. Couverture WiFi gratuite sur l'ensemble du domaine portuaire. Cale de mise à l'eau (proximité Prud'homie des pêcheurs), laverie automatique, vidéosurveillance. Surveillance de nuit de 23h à 6h en saison estivale.
Aire de carénage : Entreprise Lavandou Carénage. Tél. 04 94 71 69 21. Courriel : lavandou-carenage@wanadoo.fr - Grue mobile 20 tonnes. Elévateur 50 tonnes. Cale de halage. 2 ships. Gardiennage à flot et sous hangar.
Accès au port : facile de jour et de nuit - Feux d'entrée : Digue S Iso.WG.4s (43°08'2N-006°22,5S E), Musoir ancienne jetée Q(9)W.15s (43°08'2N -006°22'3 E), Contre-jetée (nouveau bassin) Fl(2)R.6s non visible du large, Cap Bénat (Fl.R.5s21M) marque l'extrémité Sud de la rade de Bormes.
Vents dominants : Nord Ouest/ Est.
Dangers nautiques : Îlot de la Fourmigue situé à 1,5 miles au NE du Cap Bénat et à 2,25 Miles au SE du port, bouée conique noir et jaune, sortie de l'émissaire en mer, interdiction de mouiller et de s'amarrer devant.

DEPUIS 1986

LAVANDOU CARENAGE

SORTIE D'EAU & CARENAGE
TRAVAUX DE STRAT, GELCOAT & PEINTURE
SABLAGE
GRUE MOBILE 50 T
MANUTENTION PAR TOUS TEMPS
À proximité immédiate du chantier des services de mécanique soudure et métallerie, de voilerie, de sellerie et un shipchandler

Môle Est Nouveau Port - 83980 Le Lavandou 04 94 71 69 21 • contact@lavandou-carenage.fr • www.lavandou-carenage.fr

PORT HERACLEA DE CAVALAIRE

CONCIERGERIE • BOAT CLUB PRIVÉ
GESTION • ENTRETIEN • SATIONNEMENT
- **VENTE** bateaux neufs et occasion
- **LOCATION** bateaux, véhicules et remorques
- Destruction de bateaux - Dépannage
AGP BOATS Cavalaire
BENETEAU
MERCURY SUZUKI VOLVO PENTA
04 94 92 07 66 - 06 15 99 50 23
contacts@agpboats.fr
www.agpboats.fr

Vente
Gardiennage
Entretien
Réparation
Service après-vente
SARL CHANTIER NAVAL CAVALAIRE
P. SABIO
572, chemin des Mannes - 83240 CAVALAIRE SUR MER
Tél. 04 94 64 11 33 - Fax 04 94 64 03 70 - www.sabio83.com - sabio83@orange.fr
VOLVO PENTA SERVICE

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

LOCAVALAIRE
CHANTIER NAVAL ET LOCATION
Réservation en ligne
LOCAVALAIRE.COM
RUE DU PORT
RÉSIDENCE «LES RÉGATES»
83240 CAVALAIRE-SUR-MER
04 94 64 32 50
CONTACT@LOCAVALAIRE.COM
SUZUKI JOKER BOAT MERCURY Ranieri QUICKSILVER

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER
en pages centrales du magazine

PORT HERACLEA DE CAVALAIRE

SHIPCHANDLER
PÊCHE - APPÂTS
VÊTEMENTS MARINS

DÉCORATION MARINE
PLONGÉE - PÊCHE SOUS-MARINE
SKIS NAUTIQUES - WAKEBOARD
STAND UP - PADDLE

HALL NAUTIQUE — Yves BOUDOU - SARL NAUTICA
164, rue du Port - CAVALAIRE- SUR-MER - Tél. 04 94 64 03 38

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT HERACLEA DE CAVALAIRE *83240*

V.H.F. : 9.
Port Heraclea : Tél. 04 94 64 17 81. Fax 04 94 64 67 06
59 rue de la Digue - 83240 Cavalaire
contact@port-heraclea.fr - www.port-heraclea.fr
Hiver : 7h/19h - Eté : 7h/21h.
Directeur du port : Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE.
Météo : Affichage à la Capitainerie 1 fois par jour et sur le site internet : www.port-heraclea.fr
Sauvetage : SNSM/CROSSMED : V.H.F. 16 ; Tél. : 196, appel gratuit depuis un portable. **Pompiers :** Tél. 18.
Gendarmerie maritime : Le Lavandou. Tél. 04 94 75 75 77.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : SP95 E5, Gasoil B7, Gasoil détaxé.
Tél. 06 20 99 50 41 / 07 61 21 10 02. maximebergon@bergon.fr.
Automate 24h/24 et 7J/7 pour gasoil et sans plomb.
Octobre à mars : mardi et vendredi 10h/12h ; avril, mai et septembre : tous les jours sauf mercredi 9h30/12h et 13h30/17h ; juin à août : 8h/20h.
Affaires maritimes : Tél. 04 94 71 13 09. Le Lavandou.
Services : Eau et électricité sur les quais - 15 WC - 19 douches.
4 locaux sanitaires : dans le bassin Ouest en face du Casino de Jeux, à la Capitainerie, sous les bureaux du bassin Est et sur la digue Est) accessibles avec un digicode communiqué aux plaisanciers du port.
Accès WIFI gratuit.

Le Port Heraclea de Cavalaire est une Société Publique Locale (SPL) issue de la fusion de deux bassins : le bassin Ouest anciennement à gestion publique et le bassin Est anciennement à gestion privée. Avec un plan d'eau de 9 ha, il possède 1 100 places dont 50 places de passage.
Sa protection est assurée par une jetée digue enveloppante et contre-jetée implantée en tête de l'ancienne digue. Une large passe de 50 m en permet un accès facile protégé par l'avancée de la jetée-digue. Une protection « tout temps » garantit les unités stationnées dans le port du fait d'un mur abri de 5 m de hauteur complétant la protection anti-houle assurée par le profil des enrochements. La capitainerie est dotée d'une installation de surveillance et de radioguidage. Le port offre tous les services administratifs, techniques et commerciaux nécessaires à la vie du port et au confort des usagers.
Certifié « Ports Propres », le port dispose des équipements de lutte contre les pollutions (station d'aspiration eaux usées, point propre, barrages flottants…). Le tri sélectif est pratiqué sur l'ensemble du port.
Surveillance du port et accueil 24h/24.
85 bouées de mouillage en saison.
2 Travelifts 40 tonnes : Marine Plaisance : Tél. 04 94 64 01 32.
Yacht Club de Cavalaire : Tél. 04 94 64 16 58.

PORT DE SAINT-TROPEZ

Agent agréé
SUZUKI MARINE

MARINE DISTRIBUTION

Spécialiste vente moteurs
et pièces détachées
toutes marques

(Volvo, Yanmar, Evinrude,
Yamaha...)

Nouveau port de plaisance - BP 100 - 83380 LES ISSAMBRES - Tél. 04 94 55 51 51 - Fax 04 94 55 16 32 - Email : mdsa83@orange.fr

Photo : DR Capitainerie

FAVIER CASANOVA
ASSURANCES

Particuliers / Professionnels
ASSURANCE PLAISANCE
& FINANCEMENT

Larguez les amarres **en toute sérénité !**

Villa Délice 1 - 29, avenue Paul Roussel - BP 51 - 83991 Saint-Tropez Cedex
Tél. 04 94 55 80 55 - sttropez@faviercasanova.com

Vente bateaux toutes marques

mecanic-med

2684 QUARTIER LE PIN VIEUX - 83250 LA LONDE LES MAURES
TEL : 04 94 66 52 95 - FAX : 04 94 35 09 34 - MOB : 06 07 45 84 69
MECANICMED@WANADOO.FR - WWW.MECANICMED.COM

• Stationnement à terre
• Dépôt vente
• Entretien moteurs

VOLVO PENTA
MERCURY MerCruiser

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE ST-TROPEZ *83990*

PORTS PROPRES

V.H.F. : 9

Capitainerie : Quai de l'épi.
83990 Saint-Tropez. Tél. 04 94 56 68 70.
www.portsainttropez.com

port@ville-sainttropez.fr

Heures d'ouverture : Eté : 24h/24 ;
Hiver : 8h/12h et 14h/18h.
Directeur des Affaires Maritimes et Portuaires, Commandant du Port de St-Tropez : Tony OLLER
Directeur adjoint : Jean-Louis BINELLO
Chef des services techniques : Nicolas GARCIN

Saint-Tropez Lounge Club
Club privé de la capitainerie
Tél. 07 64 55 601 98 ou 04 94 56 68 70
sainttropezloungeclub@ville-sainttropez.fr

Manager du Saint-Tropez Lounge Club : Christophe TARTINVILLE

Chef de Service Communication / Evènementiel : Anne-Marie DANDIN

Météo : affichage 1 fois par jour (le matin) + météosat en direct. Répondeur Météo France :
08 92 68 08 08/08 92 68 02 83.
Météo Consult 32-01.

Sauvetage : Cross-Med La Garde VHF Canal 16, Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
SNSM : 06 52 21 83 06 - 04 94 56 68 88
sns066@gmail.com
stationsnsmsaintropez@gmail.com

Gendarmerie maritime : à Toulon :
Tél. 04 22 43 45 86.

Douanes : à Toulon : Tél. 09 70 27 92 11.

Affaires maritimes : à Toulon : Tél. 04 94 46 83 83.

Port de 729 places.
Un système de réservation de places de port est en fonction. Toutes les demandes pour les bateaux de plus de 18 m doivent être faites en ligne sur le site www.portsainttropez.com. Seules les demandes émises sur e-Resa seront prises en compte. Application « Navily » pour les bateaux de -18 m. Pour les réservations acceptées, des arrhes sont demandées. Réservations traitées à partir de janvier pour l'année en cours.
Longueur maxi : 75 m à la Digue ; 50 m au Vieux Port. Profond. d'eau : jetée extér. 1,70 m à 4,5 m, avant-port 6 m, bassin 5,50 m - Droit de port - Franchise 3 h.

Photo : DR

Amarrage dans le port : Pendilles au Nouveau Port, sur ancre au Vieux Port. Balisage de protection à 300 m du rivage. Protection spéciale pour les Canebiers. Le Pilon (abris vent d'Est) (L 200 m, l 150 m) bouées jaunes.

Services : Eau. Electricité (240 V à quai, 400 V sur pontons). Sanitaires. 6 wc. 7 douches. 3 blocs sanitaires sur le parking du port. Station de pompage des eaux usées et eaux souillées, service gratuit et prise de rendez-vous obligatoire (24h avant). Bornes de branchement pour embarcations électriques : AC output 400V-3P+N 32A, DC ouput 150-500V-0-125A. Commerces, quai de l'Epi. 1 Shipchandler. Aire de carénage dans le Nouveau Port, près de la Société Nautique ; se conformer aux instructions de la Capitainerie. Grue 10 T. Sécurité du port en haute saison. Point propre. Containers pour huiles usées, pompage des eaux usées. Zone WIFI.

Numéros utiles :
Collectes des déchets en mer :
Ecotank Tél 06 47 60 00 81.

Carburants : Quai du Phare vert. Tél. 07 85 21 48 71 (9h/20h du 1/03 au 30/10, 9h/12h du 1/11 au 30/04, livraison possible par camion). CB 24h/24. Avitaillement sous douane et commissionnaire.

Accès de jour : Facile, entrée par une large passe de 50 m, orientée WSW - ENE. Vitesse limitée à 3 nœuds. Trafic intense. En saison : interdiction de manœuvrer à la voile dans le chenal d'entrée et le port. Attention : par fort mistral, difficulté d'entrée (clapot et ressac). Venant du S.E., donner un large tour à la Tourelle de la Moutte et à la Tourelle "Basse Rabiou".

Approche de nuit : Balise de la Moutte, card Est, F. sc., b.r. (3) 10 s. Sèche à l'Huile, card Sud F. sc. b. r. (6) + él. b. r. 15 s, 216-B-075 R. 216-R, R sur les dangers qui débordent la pointe des Sardinaux.

Feux d'entrée au Port : Jetée Nord **(43°16,4 N - 06°38,0 E)** : F. b. r. 2 Occ. (6 s). Jetée Sud : F. é. v. (4 s), 6 m.

Clubs : Sté Nautique de St-Tropez, Tél. 04 94 97 30 54. Ecole de Voile sportive Tropézienne, Tél. 04 94 97 12 58.

Application Port de Saint-Tropez
Le port de Saint-Tropez met à la disposition des plaisanciers résidents et en escale une application mobile gratuite afin de fournir un large choix de services pour améliorer la vie au port et faciliter la communication avec la capitainerie sur les différents événements :
Météo marine en temps réel
Déclaration d'incident
Déclaration d'absence
Appels d'urgence
Accès aux actualités, infos…

PORT DE SAINT-TROPEZ

LES MARINES DE COGOLIN

www.marines2cogolin.fr

LOCATION
Basse Saison 1 100€/jour
Moyenne Saison 1 260€/jour
Haute saison 1 590€/jour

SEA RIDERS
VENTE • GESTION • LOCATION

ZODIAC

ZARFORMENTI
BUILT IN ITALY, DESIGNED WITH PASSION

LOCATION
Basse Saison 930€/jour
Moyenne Saison 1 030€/jour
Haute saison 1 290€/jour

2 quai de La Galiote - 83310 Les Marines de Cogolin - 04 89 78 29 46 - www.seariders.fr - @seariderssainttropez - @seariderssainttropez

Vue aérienne. Photo : Régie du Port des Marines de Cogolin
Reproduction interdite

Le port des Marines de Cogolin se distingue grâce à une passe d'entrée et un cercle d'évitage très large assurant un confort et une sécurité de navigation que beaucoup de ports de la Côte d'Azur nous envient. D'une profondeur moyenne de 4 mètres, le port abrite un total de 1400 postes d'amarrage de toutes dimensions.
Nous proposons également des structures d'accueil et de services de haut niveau, des permanences par du personnel qualifié, des blocs sanitaires nombreux et modernes, une assistance à l'amarrage, des places de stationnement etc. Nous bénéficions finalement de tous les avantages avec la proximité de tous les grands centres touristiques et d'animation et avec néanmoins une distance suffisante pour goûter au calme, même au cœur de l'été.

Distinguished by a large entrance and a wide turning circle, the port of the Marines of Cogolin ensures comfort and safety navigation that many other harbours of the "Côte d'Azur" envy us. With an average depth of 4 meters, the port totalises 1400 berths of every size.
We offer hospitality and high-level services, duty periods by qualified staff, modern sanitary units, mooring assistance, parking spaces located just in front of the pontoons or quays etc. After all, we get all the advantages: proximity to major tourist and entertainment destinations; but with a sufficient distance to enjoy the quietness even in the busy summer season.

Sellerie de la Galiote
Sellerie Bateau • Auto-Moto • Mini-Moke
De Père en Fille
C10, Ruelle du Port, Bloc A, les Marines de Cogolin 83310 COGOLIN
06 29 47 78 36 - 04 94 43 40 45
sellerie.galiote@sfr.fr
Serge Ferrari PREMIUM PARTNER
Depuis 1988
sellerie-de-la-galiote.sergeferrari.fr
Suivez nous sur

V.H.F.: *Canal 9.*
Captain's office: *Tel. 04 94 56 07 31.*
contact@marines2cogolin.fr. www.marines2cogolin.fr. Opening hours: winter: October to March 8am to 6pm Monday to Friday and Saturday 9am to 1pm; Inter-season: April, May, June, September 8h-19h Monday to Friday, 9h-12h30 and 14h30-18h Saturday and Sunday; season: July, August 8h-21h 7J / 7. 24-hour security service Such. 04 94 56 07 31.@
Managing Director: Romain ROSSO. Technical Director : Julien HARRAN.
Administrative and Financial Director: Gisèle MILANO.
Weather: *Tel. 08 36 68 08 08. Daily display Météo France Navicap. Posting at the harbor master's office.*
Maritime Affairs: *in Toulon. ULAM: Tel. 04 89 26 43 03. DDTM: Tel. 04 94 46 83 83.*
Rescue: *Tel. 04 94 56 07 31. Cross Med: V.H.F. 16; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Maritime Gendarmerie*: in St-Raphael. Tel. 04 94 40 54 42.*
Customs: *in Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Fuels: *Tel. 04 94 56 05 16. Captaincy. 24 hour automatic.*
Port *of 1400 places. Maximum boat length: 50 m. Access is easy, a wide entrance pass of 85 m and a very wide turning circle of 180 m in diameter ensures easy movement and differentiation of traffic flows.*
Services: *Water, electricity. 5 sanitary sets. Near each pool, sanitary facilities with showers. 4 defibrillators. Wireless. Fixed gray/black wastewater pump (reception quay for boats < 18 m). Pumping service by barge or by truck of grey/black wastewater and hydrocarbons offered free of charge for boats at quay according to schedule to be requested from the Harbor Master's Office. Careening area: Shipyard Tel. 04 94 55 22 22 Travel lift 60 and 150 T Crane 100 T Afloat guarding and under-hangar 6000 m2. Slip: contact the harbor master's office. ship chandler.*
Lights: *F2er (6s) 10M - Main Pier 43 ° 16'1N6 ° 35 ', 5E - Jetty: Feb (2s) 43 ° 16'0N6 ° 35', 4E.*
Access to the port: *by a wide pass oriented North South 80 m wide.*
Sheltered from all winds.
Bitter: *43 ° 16' 1N-6 ° 35'5E. Shom cards 7267 - 74 08 - Navicarte 502.*
This marina, located at the bottom of the Gulf of Saint-Tropez in the old marshes south of the Giscle, includes 4 basins. Basin of the captaincy or stopover facing the entrance pass. Basins: La Galiote, La Cascadelle, The Brigantine. m long). Background of 5 to 6 m.
A large turning area ensures easy maneuvering. ***Mooring:*** *jetty on concrete stilts and platforms (take the anchorage bellow on the left ring of the post). Mooring in the harbor possible good behavior (vase).*
Port sheltered from all winds*, except the posts at the end of the big jetty which undergo a big chop. By strong mistral and east wind, it is recommended to reinforce the moorings, choppy in the public port.*
Car parking *500 places.*

LES MARINES DE COGOLIN

www.marines2cogolin.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
LES MARINES DE COGOLIN
83310

V.H.F. Canal 9.

Capitainerie : Tél. 04 94 56 07 31. contact@marines2cogolin.fr. www.marines-2cogolin.fr.
Heures d'ouverture : hiver : octobre à mars 8h-18h du lundi au vendredi et samedi 9h-13h ; inter saison : avril, mai, juin, septembre 8h-19h du lundi au vendredi, 9h-12h30 et 14h30-18h le samedi et le dimanche ; saison : juillet, août 8h-21h 7J/7. Permanence de sécurité 24h/24. Tél. 04 94 56 07 31.
Directeur général : Romain ROSSO. Directeur technique : Julien HARRAN.
Directrice administrative et financière : Gisèle MILANO.

Météo : Tél. 08 36 68 08 08. Affichage journalier Météo France Navicap. Affichage à la capitainerie.

Affaires maritimes : à Toulon. ULAM 04 89 26 43 03. DDTM : 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Tél. 04 94 56 07 31. Cross Med : V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : à St-Raphaël. Tél. 04 94 40 54 42.

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Carburants : Tél. 04 94 56 05 16. Station gérée par la capitainerie. Automate 24h/24.

Port de 1400 places. Longueur maxi des bateaux : 50 m. L'accès en est facile, large passe d'entrée de 85 m et un très large cercle d'évitage de 180 m de diamètre assure une évolution aisée et une différenciation des courants de circulation.

Services : Eau, électricité. 5 ensembles sanitaires. Près de chaque bassin, installations sanitaires avec douches. 4 défibrillateurs. Wifi. Pompe eaux usées grises/noires fixe (quai d'accueil bateaux < 18 m). Service de pompage par barge ou par camion des eaux usées grises/noires et des hydrocarbures proposé gratuitement pour les bateaux à quai selon planning à demander à la Capitainerie. Aire de carénage : Chantier naval Tél. 04 94 55 22 22. Travel lift 60 et 150 T. Grue 100 T. Gardiennage à flot et sous-hangar 6000 m². Slip : s'adresser à la capitainerie. Shipchandler.

Feux : F2ér(6s)10M - Jetée principale 43°16'1N6°35',5E - Contre-jetée : Fév(2s) 43°16'0N6°35',4E.

Accès au port : par une large passe orientée Nord Sud 80 m de large. Abrité de tous vents.

Amers : 43°16'1N-6°35'5E. Cartes shom 7267 - 74 08 - Navicarte 502.

Ce port de plaisance, situé au fond du Golfe de Saint-Tropez dans les anciens marais au sud de la Giscle, comprend 4 bassins. **Bassin de la capitainerie** ou d'escale face à la passe d'entrée. Bassins : **La Galiote, La Cascadelle, La Brigantine**.

Entrée de jour : par une large passe orientée N.S. (80 m de large x 150 m de long). Fond de 5 à 6 m. Une grande zone d'évitage assure les manœuvres faciles. **Amarrage :** appontements sur pilotis en béton et quais (prendre la pendille du mouillage sur l'anneau de gauche du poste). Mouillage en rade possible bonne tenue (vase).

Port abrité de tous vents, sauf les postes en bout de la grande jetée qui subissent un fort clapot. Par fort mistral et vent d'est, il est recommandé de renforcer les amarres, clapot dans le port public.

Parking voitures 500 places.

GOLFE DE SAINT-TROPEZ

© FORM'ACTUEL

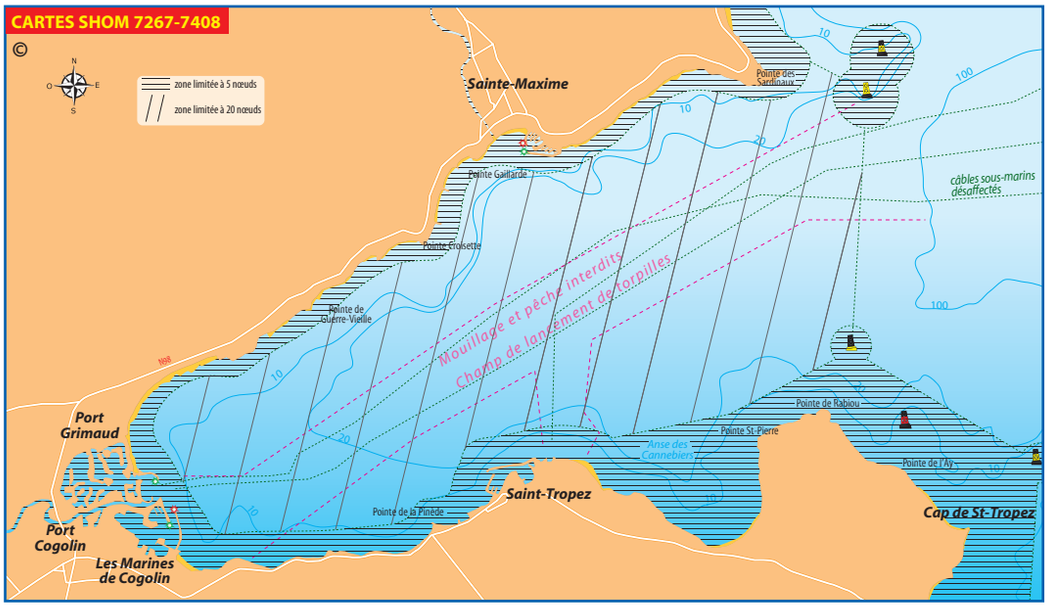

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

CAVALAIRE

A.R.	AAM TECHNIQUE - 161, allée de l'Eglantine	06 22 59 71 09
A.M.	BOAT POWER	06 15 54 72 15
A.M.	CHANTIER NAVAL DE CAVALAIRE - P. Sabio - 572 ch. des Mannes	04 94 64 11 33
A.S.S.	FAVIER CASANOVA ASSURANCES - Rue du Port	04 94 64 14 25
S.H.	HALL NAUTIQUE - 96, promenade du Port	04 94 64 03 38
L.O.C.	LOCAVALAIRE - Promenade du port	04 94 64 32 50
C.N.	MARINE PLAISANCE - 254, rue de la Digue	04 94 64 01 32
L.O.C.	SILLAGE - Rue du Port	04 94 64 33 21
D.I.V.	STATION D'AVITAILLEMENT NAUTI CARBS - Le Port	07 61 21 10 02
V.O.	VOILERIE SELLERIE MARINE - 13 rue du Cap	04 94 64 44 30

LA CROIX VALMER

R.E.	CHANTIER NAVAL RIO ET FILS - ZA de Gourbenet	04 94 44 21 21
D.I.V.	GOLFE INOX - ZA du Gourbenet	04 94 54 26 16

SAINT-TROPEZ

L.O.C.	ANG - Allée du quai de l'Epi	04 94 56 46 81
I.M.P.	CHANTIER NAVAL BEAULIEU - 8, quai de l'Epi	04 94 97 00 19
A.S.S.	FAVIER CASANOVA ASSURANCES - 29, av. Paul Roussel	04 94 55 80 55
L.O.C.	LA PALANQUEE - 34, bd Louis Blanc	04 94 97 41 41
L.O.C.	MARINE SERVICE LOCATION - Av. du Général de Gaulle	06 20 80 01 22
R.E.	MED YACHT GROUP - 69, rue du 11 Novembre	04 94 45 20 84
I.M.P.	MERCURIO SAS - 2/4 av. Gén. Leclerc	04 94 97 02 22
R.E.	MSC YACHTING - 7, bd st-Louis	04 94 97 73 86
R.E.	PAJOT - 22, rue du Cepoun San Martin	06 20 66 88 03
L.O.C.	RIVA - Quai Claude Meiffret	04 94 43 75 05
R.E.	SERVAUX YACHTING - 5, allée du quai de l'Epi	04 94 40 75 82
C.N.	SPORTMER - 211, route des Salins - Quai de l'Epi	04 94 97 32 33
R.E.	STT YACHTING - Place Alphonse Celli	06 19 90 76 43
I.M.P.	SUNCAP COMPAGNY - Passage du Port	04 94 97 11 23
R.E.	VANQUISH FRANCE - Pass du Port	06 28 92 61 07
A.R.	YACHTING MAINTENANCE - 57 chemin de l'Estagnet	04 94 54 84 45

COGOLIN - MARINES DE COGOLIN

V.O.	A9 SELLERIE - 36, Port Cogolin	04 94 56 42 24
C.N.	ANG - Quai de la Galiote	04 94 56 48 81
R.E.	AZUR BOATS - Les Marines de Cogolin	04 94 56 23 85
L.O.C.	AZUR MARINE - Les Marines de Cogolin	04 94 56 29 42
D.I.V.	BSE - 27, quai de la Galiote	04 94 96 39 47
R.E.	CAPTAIN NASON'S - Les Marines de Cogolin	04 94 56 38 93
E.L.E.	CODE BLEU - C14 - La Galiote - Les Marines de Cogolin	09 61 39 57 77
E.C.	ECOLE DE CONDUITE NAUTIQUE - La Galiote - Av. de la Plage	06 59 32 26 29
C.N.	EXCLUSIVE YACHT - La Galiote	04 94 56 16 48
A.M.	FULL BOAT SERVICE - 10, rue Condorcet	04 98 12 29 08
A.M.	HPCO Travaux Maritimes - Quai de la Galiote	09 80 61 45 05
L.O.C.	HOUSEBOAT - C29 Quai de la Galiote	04 94 56 16 59
R.E.	JEANNEAU GOLFE ST TROPEZ - Quai de la Galiote	04 94 56 38 93
R.E.	KALIBOAT - La Galiote	04 94 55 23 29
S.H.	LE BON CAP - Quai de la Galiote	04 94 56 07 27
L.O.C.	MAJOR BOATS - Les Marines de Cogolin	04 94 55 23 29
R.E.	MEDIACO MED YACHT SERVICES - 24, quai de la Galiote	04 94 56 09 43
R.E.	MEDYACHT - Quai de la Galiote	04 94 56 00 61
C.N.	MONACO MARINE GROUP - Chantier naval du Golf de St-Tropez	04 94 55 22 22
A.R.	MORDZIOL - Les Marines de Cogolin	04 94 56 24 17
A.R.	NICOLAS NAUTISME - Village des artisans	04 94 56 22 24
E.X.P.	PIERRE GARDEY	04 94 54 69 47
L.O.C.	PLAISIR D'O - Les Marines de Cogolin	06 58 29 76 74
R.E.	PLAISIR D'O - YACHT AGENCY - Av. de la Plage	04 94 79 59 74
A.R.	PRESTA MARINE - Quai des Fossés	06 12 28 72 85
C.N.	RC MARINE - 1 Port Cogolin	04 94 56 47 10
R.E.	SEA RIDERS - 2, quai de la Galiote	04 89 79 29 46
S.E.L.	SELLERIE DE LA GALIOTE - Les Marines de Cogolin	04 94 43 40 45
R.E.	TENDANCE VOILE - Quai de la Galiote	04 94 55 23 23
L.O.C.	UPSCALE - Av. de la Plage	06 81 48 37 20
C.N.	VILLANOVA SHIP - 221 R.N 98	04 94 56 39 49
A.R.	WOOD BOAT - ZA Quartier Grenouille	06 21 09 19 48

PORT COGOLIN www.cogolin-provence.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT COGOLIN *83310*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Port. 06 03 35 39 99
E-mail : asl.portcogolin@orange.fr
Permanence : saison 9h/12h et 14h/18h (fermé le dimanche) ; hors saison : 9h/12h et 14h/17h (fermé le week-end).
Maître de port : François LADU.
Météo : Affichage à la Capitainerie.
Affaires maritimes : Le Lavandou.
Tél. 04 94 71 13 09.
à Toulon : Tél. 04 94 46 83 83.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : St-Raphaël.
Tél. 04 94 40 54 42.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Tél. 04 94 56 05 15.
Port de 170 places. Longueur maxi des bateaux : 12 m. Bateaux de passage suivant disponibilité.

Services : Eau et électricité. 2 douches. 2 sanitaires. Aire de carénage. Elévateur 70 T.
Feux : scin.6.9M sur enrochement. **Accès au port :** Remonter la rivière "Giscle". Bien respecter les balises à l'entrée de la Giscle : en entrant, laisser les balises vertes à tribord. Abrité par vents Est et Ouest sur 800 m. Danger par vents Est à l'entrée de la rivière "Giscle" (forte houle).
Port privé, pas de franchise. Laverie automatique. 1 ship.

PORT GRIMAUD

www.mairie-grimaud.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Régie autonome du Port de Plaisance de Port Grimaud.

V.H.F. : Canal 9.

Capitainerie : Tél. 04 94 56 29 88. capitainerie@portdegrimaud.fr Heures d'ouverture jour : saison 8h/21h ; moyenne saison 9h/19h ; basse saison 9h/17h. Service nuit : saison 20h30/8h30 ; moyenne saison 19h/7h ; basse saison 18h/6h.
Directeur : Jean Luc AQUA.

Météo : Affichage capitainerie, port communal, la marina, place F. Spoerry.

Affaires maritimes : Le Lavandou. Tél. 04 94 71 13 09.

Sauvetage : SNSM/CROSSMED : V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : St-Raphaël. Tél. 04 94 40 54 42

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Carburants : Entrée du port. Tél. 04 94 56 00 44.

Port de 2 050 places dont 550 pour bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 40 m. Demande d'accès à la capitainerie pour tout tirant d'eau > 2,70 m.

PORT GRIMAUD *83310*

Services : Eau, électricité. Douches. Sanitaires à la capitainerie, place de l'église, la marina, port communal et place F. Spoerry. Laverie accessible à Port Grimaud II, place F. Spoerry. Aire de carénage, grue mobile de 50 tonnes, élévateur. Cale de mise à l'eau capitainerie (payant), rue de l'amarrage x 2 (gratuit, ouvert à tour de rôle), place F. Spoerry. Mobiline pour le transport des clients du port, service de mai à octobre aux heures d'ouverture de la capitainerie. Gestion eaux grises et eaux noires. Station de rinçage à l'eau désalanisée (test saison 2024).

Feux : Rentré de nuit : jetée Nord : 1 feu vert éclat rythmé lumière 4 s. - obscurité 3 s. - Epi Sud 1 feu rouge 2 éclats (6 s.). Vitesse limitée : 3 nœuds à l'entrée et dans les canaux.

Accès au port : Facile. Abrité par vents d'Ouest (de Sud à Nord par l'Ouest). Danger par vents d'Est (pas à l'intérieur du port, uniquement la passe d'entrée). Ravitaillement : nombreux magasins.
Demander l'autorisation à la Capitainerie, située à la passe d'entrée (voir plan). Quai d'accueil de 20 m devant la Capitainerie (face à la station d'avitaillement).

Réservation : accueil@portdegrimaud.fr

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

PORT GRIMAUD

R.E.	ACM AGENT PORT-GRIMAUD SMN - Chantier Naval	04 94 56 02 25
A.M.	AGENCE MARITIME PEROT - Atelier n°13	04 94 43 40 09
C.N.	ANG (Assistance Nautique du Golfe) - ZA du Grand Pont	04 94 56 46 81
D.I.V.	ARCADIE PLAISANCE - Place Spoerry	04 94 55 23 29
S.H.	AU BON BOUT - Rue du Chantier naval	06 63 75 93 02
L.O.C.	B. YACHTING SERVICES - Les Hauts de Grimaud	06 23 57 06 25
G.E.	CAP 3 - 28, Parc d'activité	04 94 43 27 72
R.E.	CHANTIER NAVAL SIMONS - Pont de la Giscle	04 94 56 02 24
A.M.	DAVID NAUTIC MECANIQUE - 34, ZA du Grand Pont	04 94 43 31 01
I.M.P.	ELECTRONIC SERVICES - 893, avenue Peyrat	04 94 56 44 60
M.P.	GR INOX - DAVID NAUTIC	04 94 43 31 01
A.R.	HPCO / COCHE D'EAU - ZA du Grand Pont	04 94 96 92 34
G.E.	MARINA DE PORT GRIMAUD - 28, rue du Fer à Cheval	04 94 56 02 45
R.E.	MARINE SERVICES - 1194, avenue de l'Heliport - ZA du grand pont	06 10 86 49 84
A.M.	MECA PLAISANCE - 181, ch. du Ginestel	06 14 58 59 55
V.O.	MEDIACO YACHT - RN 98	04 94 56 37 33
A.R.	MOTORS BOAT - 833, av. du Pont Peyrat	04 94 56 80 88
L.O.C.	NAUTIC GRIMAUD - Place Spoerry	07 69 42 68 84
C.N.	NAUTI GOLFE - RD 559	04 94 56 17 45
R.E.	NAUTIQUE PARK - Place Spoerry	04 94 43 07 78
D.I.V.	NEWCO YACHTING FRANCE - 28, rue du Fer à Cheval	06 74 88 73 56
V.O.	OMV - RD 61 A	04 94 55 53 33
A.R.	REPCO MARINE - ZA du Grand Pont	04 94 43 30 93
R.E.	SAINT-TROPEZ YACHTS BROKER - 24, pl. F. Spoerry	06 09 56 95 95
M.P.	SERTINOX - Av. de l'Héliport - Za du Grand Port	04 94 43 35 55
C.N.	SIMONS CN - 105, route du Littoral	04 94 56 92 24
L.O.C.	SHAMS BOAT SUD - 10, île des 4 vents	06 35 42 48 18
C.H.	SMN - Chantier Naval	04 94 56 02 25
C.N.	SUN CAP	04 94 43 35 33
L.O.C.	TOP CHARTER - 1, rue des Voiliers	04 94 56 35 39
V.O.	VOILES JACANA - Quartier de la Chaux	04 94 43 30 98
I.M.P.	X. YACHTS FRANCE - 1 rue des Voiliers	04 94 55 21 10

OMV
GOLFE DE SAINT-TROPEZ
YACHTING
SINCE 1968

VENTE ■ LOCATION ■ HIVERNAGE ■ MAINTENANCE

319 route des Blaquières - B.P. 10 - 83310 GRIMAUD - **www.omv.fr**
Tél. +33 (0)4 94 555 333 - info@omv.fr

© FORMACTUEL

Ce gros bourg conserve les ruines d'un château, qui appartenait jadis aux Grimaldi, dominant le golfe de Saint-Tropez. Les rues médiévales, et notamment celle des Templiers, avec ses arcades en basalte, conduisent à la très jolie église romane Saint-Michel. A voir : à 3 km, **Cogolin**, qui a conservé ses activités traditionnelles : fabrication de pipes, de tapis, de bouchons... ; à 5 km, les **marines de Cogolin**, qui abritent un port et une plage.

PORT DE SAINTE-MAXIME http://port.sainte-maxime.com/

ALL MARINE 83
Toute la pièce d'origine et adaptable

Pièces détachées adaptables toutes marques
Volvo, Mercruiser, Yanmar, Suzuki, Honda, Yamaha

Tél. 06 44 77 59 93
allmarine83120@gmail.com

234 route du Plan de la Tour - 83120 Sainte-Maxime

GD MARINE
Chantier naval - Sainte Maxime, Golfe de St Tropez

Révision • Réparation • Hivernage

Tél. 04 94 96 21 92
info@gd-marine.fr

234 route du Plan de la Tour - 83120 Sainte-Maxime

RCM.ARINE
VENTE • REPRISE • ENTRETIEN • HIVERNAGE

BENETEAU CAPOFORTE HIGHFIELD GALEON

04 89 68 82 77 | 204 Rte du Plan de la Tour, 83120 Sainte-Maxime | www.rc-marine.fr

AUTHORIZED VOLVO PENTA SERVICE

Entretien - Réparation
Hivernage - Stockage
Remotorisation
Centre de garantie

COMPTOIR TECHNIQUE MARINE
CTM
LES ISSAMBRES

SUZUKI MARINE

Entretien toutes marques

Nouveau Port des Issambres - 83380 LES ISSAMBRES - 06 80 56 52 87 - ctm.83@orange.fr

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

SAINTE-MAXIME

E.L.E.	A. GARAGE PAULO SERVICE - 5, Zone Artisanale	04 94 96 67 15
S.H.	ACCASTILLAGE DIFFUSION - Quai Léon Condroyer	04 94 96 28 27
M.P.	ALL MARINE NAUTIC - 234, route du Plan de la Tour	06 19 73 03 52
E.C.	BATEAU ECOLE AZUR - Le Port	06 59 62 48 04
V.O.	CAPTAIN NASON'S VOILE - Le Port	04 83 68 09 35
A.R.	COQUAZUR - 17, av. des Artisans	04 94 96 59 23
L.O.C.	ESPACE BLEU - Promenade Simon Lorrière	04 94 96 48 85
D.I.V.	GD MARINE - 234, route du Plan de la Tour	04 94 96 21 92
R.E.	KALIBOAT - Le Port	06 09 56 95 95
T.R.	LES BATEAUX VERTS - 14, quai Léon Condroyer	04 94 49 29 39
A.R.	MARINE DISTRIBUTION - Chemin des Hubacs	04 94 55 51 51
R.E.	MAXIM' BOATS - 27, av. de la Liberté - Parc d'activités Dou Ferrat	04 94 43 85 82
R.E.	RC MARINE - 204, route du Plan de la Tour	04 89 68 82 77
T.R.	TALAMARE - Le Roque - 3, traverse de l'Olivetto	07 87 48 26 50
C.N.	TOSATO Fils - 28, route du Plan de la Tour	04 94 96 17 22
R.E.	TOUT POUR LE BATEAU - 28, route du Plan de la Tour	04 94 43 93 32

PORT DE SAINTE-MAXIME http://port.sainte-maxime.com/

maxim'BOATS
DEPUIS 1990
Port. 06 61 35 87 47
www.maxim-boats.com

MÉCANIQUE
STOCKAGE
HIVERNAGE
ENTRETIEN
À TERRE
ET À FLOT

Parc d'activités Dou Ferrat - 27, avenue de la Liberté - 83120 Ste-Maxime - maxim.boats@orange.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINTE-MAXIME *83120*

PORTS PROPRES
PORTS PROPRES
PORT DE SAINTE-MAXIME SPL SUD PLAISANCE

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : Avant toute entrée dans le port nous contacter sur le canal 9.

Capitainerie : SPL Sud Plaisance.
Quai Léon Condroyer.
Tél. 04 94 96 74 25.
port@splsudplaisance.fr. http://port.sainte-maxime.com/

Directeur général : Alexis ELLUL.
Directeur d'exploitation : Franck LÉDI.

Heures d'ouverture
Hors saison : du lundi au vendredi 8h30/12h-14h/17h30 ; samedi et dimanche 8h30/12h ; saison juillet/août : 8h/20h.

Quai d'accueil : Au niveau de la station d'avitaillement en carburants, passage à la capitainerie obligatoire.

Aire de carénage : Grutage : 9,5 tonnes maximum sur rendez-vous, slipway.

Météo : Affichage à la Capitainerie et sur les pontons chaque matin. Météo France : 3201.

Affaires maritimes : Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med Toulon : VHF 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : St-Raphaël. Tél. 04 94 40 54 42.

Brigade nautique du port de Ste-Maxime : Tél. 06 38 15 48 43.

Police portuaire : Tél. 06 34 05 77 84.

Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.

Carburants : Automate 24h/24 en CB et pompiste aux heures d'ouverture de la capitainerie (voir ci-dessus).

Port de 780 places dont 170 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux à l'année : jusqu'à 25 m - Réservations : Capitainerie pôle accueil service administratif.

Services : Eau, électricité 220V. 3 douches. 9 sanitaires. Lave-linge et sèche-linge. Pains de glace et glaçons.

Feux : Jetée Ouest : F.e.r.(2s) - Jetée Sud : F.3.é.v. (4s).

Accès au port : 24H/24. Abrité par vents d'Est et Mistral.

Amers : 43°18,3N - 006°38,3E.

En raison de travaux sur les bâtiments du Quai Léon Condroyer, la capitainerie principale est déplacée au fond de la grande digue et un accueil capitainerie secondaire est installé à proximité de la station-service.

WWW. CAPTAIN-NASON-GROUP.COM

SAN PEIRE - LES ISSAMBRES www.portdesissambres.fr

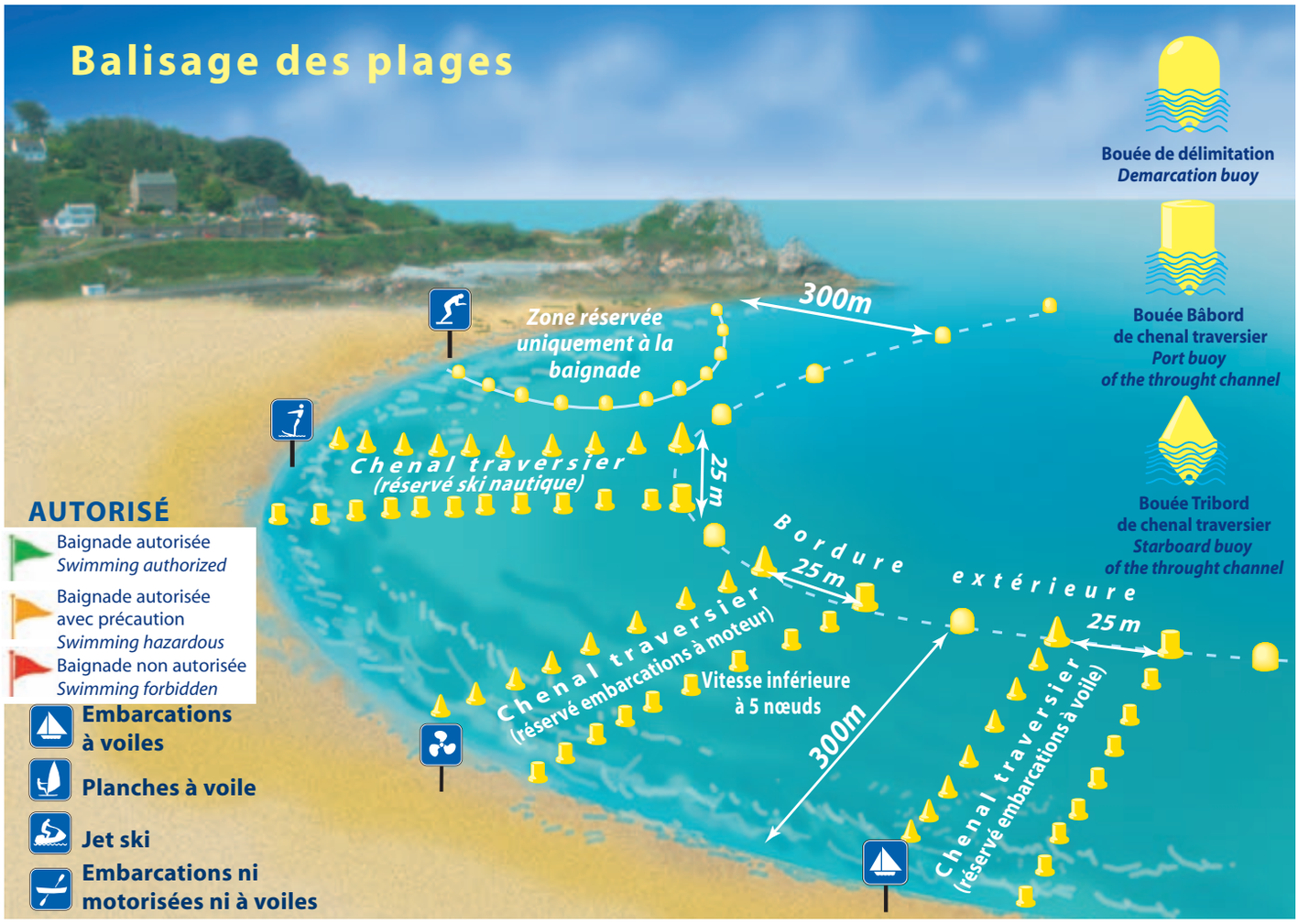

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

LES ISSAMBRES - ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

I.M.P.	AJC - Le Port	04 94 55 30 40
E.C.	BATEAU ECOLE LES ISSAMBRES	06 12 94 16 63
A.R.	COMPTOIR TECHNIQUE MARINE - Nouveau Port	06 80 56 52 87
R.E.	MARINE DISTRIBUTION - Chemin des Hubacs	04 94 55 51 51
G.E.	PARKING DU PIN - Quartier du Fournel - Bât. 8	06 80 32 80 74
D.I.V.	SEA FUN BOATS	04 94 49 44 66
R.E.	SECNI CHANTIER NAVAL LES ISSAMBRES - Le Port	04 94 55 16 00
S.E.L.	SELLERIE VOILERIE CSV - 530, chemin de Bellevue	04 94 45 45 61
S.H.	USHIP LES ISSAMBRES - Port de San Peire	04 94 55 16 03

SAN PEIRE - LES ISSAMBRES www.portdesissambres.fr

WWW. CAPTAIN-NASON-GROUP.COM

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SAN PEIRE LES ISSAMBRES *83380*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 94 49 40 29
portdesissambres@sodeports.com
Ouvert 24h/24, 7J/7.
Directeur du port : Ludovic RICHARD.
Maître de port : A. SPARACIA.
Météo : Au bureau tous les jours à 8h. Tél. 08 92 68 02 83.
Affaires maritimes : Le Lavandou. Tél. 04 94 71 13 09.
Sauvetage : Tél. 04 94 43 70 03.
Cross Med Toulon : V.H.F. : 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
1616 du littoral.
Gendarmerie maritime : à St-Raphaël
Tél. 04 94 40 54 42.
Brigade nautique : Tél. 04 92 52 76 01 ou 06 11 77 43 32.
Douanes : Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : entrée bâbord Port. Tél. 04 94 49 40 29.
Port de 409 places. Longueur maxi des bateaux : 16 m. Bateaux de passage saison : 10 ; hors saison : 50.
Services : Eau, électricité (220V) sur les quais. 8 douches. 8 sanitaires.
Aire de carénage : grue 25 T. Tél. 04 94 55 16 00.
Nouveau ténon amortisseur environ 15 m de long perpendiculaire à la jetée sud.
Feux : Jetée Sud : 43°20,4N-06°41,2E.
Jetée Ouest F.2é r. (6s).

Accès au port : route à l'Est dans les passes F.b.v.2é (6s), atterrissage secteur blanc de 289 à 356°.
Bien abrité par vents. Danger par vents : précaution par mistral, vent Sud-Est.
Approche de nuit : rester dans le secteur blanc du feu de la Sèche à l'huile (pointe des Sardinaux) F.scintill.b.r.(6s) et él.b.r.15s.

PORT FERREOL

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT FERREOL LES ISSAMBRES *83380*

V.H.F. : 9
Capitainerie : Tél. 04 94 49 51 56 / 07 88 13 80 97. portferreol@orange.fr
Ouverture saison : 9h/12h30 et 14h30/19h ; basse saison : 9h/12h30 ; moyenne saison : 14h30/17h30.
Maître de port : Kamel TABAMER - Président : M. Thierry LEVENES.
Météo : Affichage tous les matins papier et écran.
Affaires maritimes : Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à St-Raphaël. Tél. 04 94 40 54 42.

Douanes :
Tél. 04 94 95 01 77.
Port de 128 places. Longueur maxi des bateaux : 10 m.
Bateaux de passage : 10. Slip.
Carburants : Port Fréjus.
Services : Eau, électricité.
2 douches. 2 sanitaires.
Feux : d'entrée au port.
Accès au port :
43°21',6N - 06°43',1E.
Abrité par vents d'Ouest.
Danger par vents d'Est.
Ravitaillement : commerces aux alentours, restaurants.

PORTS PROPRES Certifiés par AFNOR Certification
Alliance Posidonia

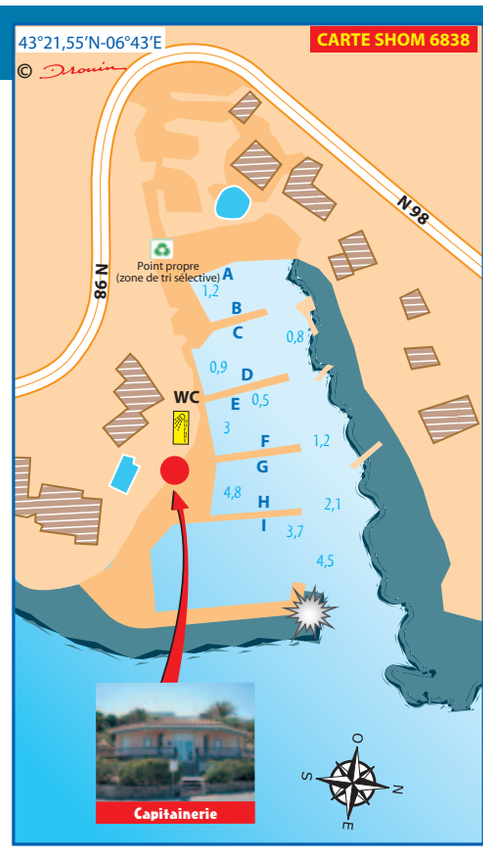

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER

Les publications du SHOM sont disponibles dans les points de vente agréés.

GARD

SUN MARINE - USHIP - SARL G.M.2
Zone technique n° 2 - PORT CAMARGUE
30240 LE GRAU DU ROI - Tél. 04 66 51 49 40

BOUCHES DU RHONE

THE WIND SHIP - AD Nautic
Avenue de la 1ère DFL - Port à sec Navy Services
13230 PORT SAINT-LOUIS DU RHÔNE
Tél. 06 30 31 23 25

AZUR MARINE 13
Ecoplis Sud - 3, rue Chappes - 13500 MARTIGUES
Tél. 04 42 81 13 14

TECHNIC'MARINE
BIG SHIP - Z.I. Ecopolis
9, rue F. Sauvage - 13500 MARTIGUES
Tél. 04 42 43 16 10

AD NAUTIC
173, rue Sainte - 13007 MARSEILLE
Tél. 04 91 54 02 03

LJB - 38, rue du Coq - BP 8002
13191 MARSEILLE Cedex 20
Tél. 04 91 05 89 11

LIBRAIRIE MARITIME LA CARDINALE
26, quai de Rive Neuve
13007 MARSEILLE - Tél. 04 91 54 79 40

SERVAUX - AD Nautic
710 chemin du Littoral - 13016 MARSEILLE
Tél. 04 91 46 60 99

SAMBRONI ET CIE
Bd Bassins de Radoub - Forme 5 et 6
13002 MARSEILLE - Tél. 04 91 91 74 00

VAR

LOCASAIL - AD Nautic
25 Corniche Bonaparte - 83150 BANDOL
Tél. 04 94 29 16 66

CJ NAUTIC - AD Nautic
ILE DES EMBIEZ - 83140 LES EMBIEZ SIX-FOURS
Tél. 04 94 74 99 72

LIBRAIRIE LE BATEAU-LAVOIR
11, place Vieille - BP 73
83680 LA GARDE FREINET - Tél. 04 94 57 71 01

AD NAUTIC
Port Pin Rolland - 83430 SAINT-MANDRIER
Tél. 04 94 94 14 19

QUO VADIS
USHIP - Espace Joseph Grimaud
BP 34 - TAMARIS-SUR-MER
83504 LA SEYNE-SUR-MER CEDEX
Tél. 04 94 57 71 01

TOULON NAUTIC SERVICES
Avenue du Port de Plaisance - Darse Nord
83000 TOULON - Tél. 04 94 89 67 20

EURO VOILES S.A. - AD Nautic
2315, avenue de l'Aéroport - 83400 HYERES
Tél. 04 94 12 52 47

MARE NOSTRUM
Village St-Pierre - 17, avenue du Dr Robin
83400 HYERES-PORT - Tél. 04 94 38 96 96

SEA NERGIE - USHIP
USHIP - Le port
83400 HYERES - Tél. 04 94 49 29 19

ESPACE POWER - AD Nautic
300 rue des Rapugues
83230 BORMES-LES-MIMOSAS
Tél. 04 94 71 13 35

AD NAUTIC LAVANDOU
Môle Est, Nouveau Port
83980 LE LAVANDOU - Tél. 04 94 05 78 36

LP NAUTIC - AD Nautic
Galerie du port - Quai Léon Condroyer
83120 SAINTE-MAXIME - Tél. 04 94 96 28 27

CNPF
AD Nautic - Zone technique
Port-Fréjus - 83600 FREJUS - Tél. 04 94 52 21 46

HD MARINE
USHIP - Port Santa Lucia - BP 407
83704 SAINT-RAPHAËL - Tél. 04 94 95 93 75

ALPES MARITIMES

MARINE SHIP - Port de La Napoule
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
Tél. 04 93 90 31 80 - 04 93 34 19 95

RODRIGUEZ YACHTS S.A.S.
100, avenue des frères Roustan
06220 GOLFE JUAN - Tél. 09 67 24 91 64

ROMÉO MARINE
19 quai St Pierre - 06400 CANNES
Tél. 04 93 39 11 90

ANTIBES SHIP SERVICE - 12-16 bis, boulevard d'Aguillon - 06600 ANTIBES
Tél. 04 93 34 68 00

RIVIERA CHARTS - Galerie du port
26-30, rue Lacan - 06600 ANTIBES
Tél. 04 93 34 45 66

RONTANI - 5, rue Alexandre Mari - 06300 NICE
Tél. 04 93 62 32 43

AQUA MARINE YACHTS - USHIP
Port de plaisance - 06310 BEAULIEU SUR MER
Tél. 04 93 01 09 34

CORSE

BIZZARI NAUTIC - AD Nautic
Port Charles Ornano - Quai de la Citadelle
20000 AJACCIO - Tél. 04 95 20 82 70

CYRNOS MARINE
Port Tino Rossi - 20000 AJACCIO
Tél. 04 95 21 25 80

MARINE SERVICE EQUIPEMENT
AD Nautic - Immeuble Pouillon
Vieux port - 20200 BASTIA - Tél. 04 95 32 39 39

NAUTICORSE
RN 193 - 20600 FURIANI - Tél. 04 95 33 50 07

MARINE SHIP
Quai Pascal Paoli - Port De Plaisance
20137 PORTO-VECCHIO - Tél. 04 95 72 00 23

VALINCO MARINE - AD Nautic
Quai L'Herminier - BP 41
20110 PROPRIANO - Tél. 04 95 76 04 70

SOLARIO ISULA MARINE
Route de la Mer - Lieu dit Giorgha
20240 SOLARO
Tél. 04 95 32 49 64

La signalisation maritime

Un navigateur détermine sa position régulièrement sur une carte marine en utilisant tous les moyens dont il dispose : les aides à la navigation maritimes (actives ou passives), les amers, les moyens de positionnement radio-électriques (GPS, DGPS, etc.), les astres, l'estime. Un navigateur doit savoir reconnaître et utiliser les différents repères qui jalonnent la côte : de jour les amers et les aides à la navigation maritimes, de nuit les feux de signalisation maritime. Grâce à eux, un navigateur parvient à la fois à se situer et à garder ses distances de la côte et de ses dangers. Tous ces renseignements élémentaires sont contenus dans les documents nautiques tels que les cartes marines, les livres des feux, ou les instructions nautiques. Les aides à la navigation maritimes sont donc l'ensemble des marques mises en place à l'intention de tous les navigateurs afin de leur permettre de réaliser une navigation en toute sécurité. Le service public des Phares & Balises, au travers de ses missions, participe à la sécurité de la navigation maritime et est à l'écoute des usagers de la mer. En effet, ces derniers jouent un rôle déterminant dans le processus de l'information nautique, en signalant les problèmes de signalisation maritime qu'ils observent auprès du point d'accueil des affaires maritimes (DDTM, Délégation à la mer et au littoral), de la capitainerie ou du service chargée de la signalisation maritime.

BOUÉES DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Les bouées de nouvelle génération sont plus visibles, plus légères, leur flotteur étant en matériaux composites et d'une exploitation plus facile.
Leur équipement (feu, racon, AIS) fonctionne à l'énergie solaire.

Différents exemples de bouées de nouvelle génération

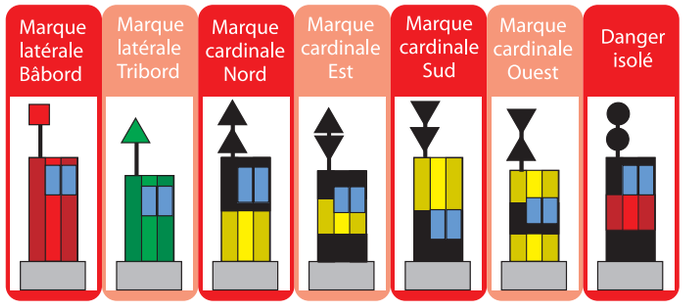

BALISAGE DE JOUR - Région de balisage A

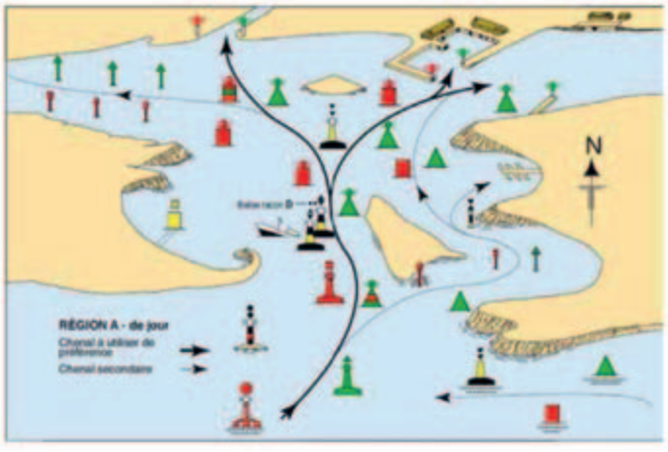

BALISAGE DE NUIT - Région de balisage A

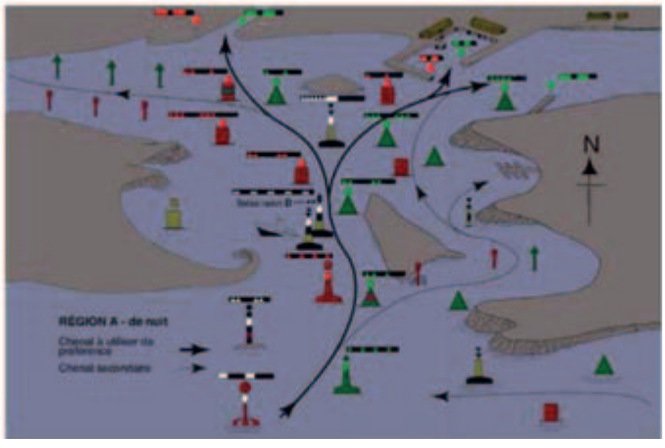

Nota : Dans la région de balisage B (Amériques, Japon, Philippines et République de Corée), les couleurs des marques latérales sont inversées. Retrouvez les planches sur **diffusion.shom.fr/loisirs/plaisance/signalisation-maritime.html**

L'ensemble des fiches sur la plaisance est téléchargeable sur le site : **www.mer.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques**

BALISAGE MARITIME SYSTÈME "A.I.S.M." - Région de balisage A

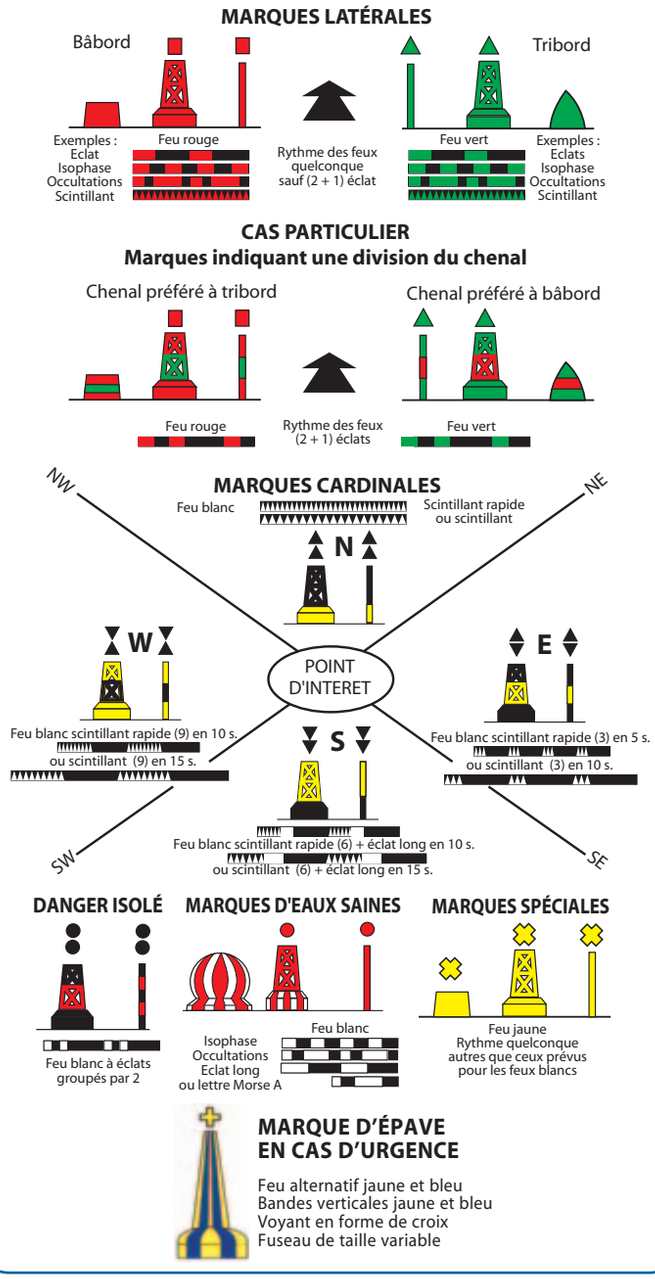

MARQUE D'ÉPAVE EN CAS D'URGENCE

Feu alternatif jaune et bleu
Bandes verticales jaune et bleu
Voyant en forme de croix
Fuseau de taille variable

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER

L'équipement de sécurité des navires de plaisance

La division 240 est applicable à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation, de longueur de coque inférieure à 24 mètres. Elle évolue, une nouvelle zone de navigation semi-hauturière est créée.

Un matériel de sécurité adapté à la navigation pratiquée

Basique	Jusqu'à 2 milles d'un abri*
Côtier	Jusqu'à 6 milles d'un abri*
Semi-hauturier	Entre 6 et 60 milles d'un abri*
Hauturier	Au-delà de 60 milles d'un abri*

**** Abri :** Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.*

Cas particulier : les annexes, embarcations utilisées à des fins de servitude à partir d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 mètres d'un abri. Le navire porteur est considéré comme un abri. Néanmoins, à plus de 300 mètres de la côte, il faut embarquer un moyen de repérage lumineux ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.
Quel que soit leur pavillon, les navires de plaisance appartenant à des personnes ayant leur résidence principale ou leur siège social en France sont soumis, dans les eaux territoriales françaises, aux mêmes règles de matériel de sécurité et de permis plaisance que les navires français (loi pour l'économie bleue n° 2016-816 du 20 juin 2016 - article 52).

Limite d'utilisation du navire

Le choix de la distance de navigation par rapport à un abri est laissé à l'initiative du chef de bord. Il dispose pour cela de la catégorie de conception du navire.

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi hauturier	Hauturier	Pointez vos documents
Équipement individuel de flottabilité ❶	X	X	X	X	
Dispositif lumineux ❷	X	X	X	X	
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (indiqués dans le manuel du propriétaire)	X	X	X	X	
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X	
Dispositif de remorquage	X	X	X	X	
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	X	X	X	X	
Annuaire des marées ❸	X	X	X	X	
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X	
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne		X	X	X	
3 feux rouges à main ❹		X	X	X	
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		X	X	X	
Cartes marines officielles (voir *Les documents nautiques* p. 113)		X	X	X	
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		X	X	X	
Description du système de balisage		X	X	X	
Radeau de survie			X	X	
Matériel pour faire le point			X	X	
Livre des feux tenu à jour			X	X	
Journal de bord			X	X	
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			X	X	
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X	
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X	
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16 (voir p. 111)			X	X	
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X	
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB)				X	
VHF fixe ❺			X	X	
VHF portative ❺				X	

Vous pouvez télécharger gratuitement les divisions 240 à 245 ainsi que les ensembles des fiches plaisanciers sur :
www.mer.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

Modernisation de la réglementation

Le chef de bord choisit l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants. Il veille à ce que la navigation effectuée corresponde à la catégorie de conception de son navire (A-B-C ou D).

❶ Equipement individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402 ou norme équivalente. L'équipement doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri (emport de gilets de 100 N ou port de gilets de 50 N)
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Ces équipements sont approuvés ◎ ou marqués CE.

■ Combinaison de protection

Cet équipement peut se substituer à l'EIF s'il est porté en permanence. Il protège le torse et l'abdomen. Jusqu'à 2 milles d'un abri, il doit être à flottabilité positive, et jusqu'à 6 milles il doit être de 50 newtons. Pour les VNM, un équipement en néoprène de 2 mm d'épaisseur minimum (short ou combinaison intégrale) minimum pour tous les pratiquants (conducteur et passager(s)).

❷ Dispositif lumineux

Pour être secouru il faut être vu

Une lampe torche étanche embarquée. Sinon un moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) d'une autonomie minimale de 6 heures et assujetti à chaque équipement individuel de flottabilité.

❸ Annuaire des marées

Pour une navigation en basique et côtier, il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour de la zone de navigation. L'emport de l'annuaire n'est pas obligatoire.

❹ Fusées à parachute et feux rouges à main

Les feux périmés ou usagés se rapportent en magasin d'accastillage, où ils seront repris gratuitement, sans obligation d'achat en retour. Plus d'informations sur : https://www.pyreo.fr/les-supports-de-communication/

❺ VHF

Une VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière. Les 3 fusées à parachute et les 2 fumigènes ne sont plus obligatoires.

Embarcation marquée CE

Suivre la préconisation du constructeur dans le **manuel du propriétaire**. Le constructeur ou son représentant autorisé doit pouvoir vous renseigner.

***Obligation :** Port d'un coupe circuit relié au bras ou à la jambe dès l'allumage du moteur à bord des navires à moteurs de propulsion hors-bord avec commande à la barre ou en déporté, ainsi qu'à bord des véhicules nautiques à moteur. (cf les préconisations du constructeur).Un second coupe-circuit filaire accessible à bord et son endroit identifié.(cf Division 240 : paragraphe 7. de l'article 240-2.01)*

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

LIVRE DES FEUX L.B.

■ *Méditerranée occidentale*

Feux et signaux de brume L.B.

http://diffusion.shom.fr

(téléchargement payant sur l'espace de diffusion du Shom)

■ *Extrait du Livre des feux L.B. « Méditerranée occidentale » Région PACA-CORSE* (mise à jour Février 2025)

www.guidespratiques.fr/lelivredesfeux.pdf

(téléchargement gratuit)

Service hydrographique et océanographique de la Marine - Paris

RIPAM (Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer)

« D'après l'ouvrage n° 2A du SHOM » - Ce produit intègre des données © SHOM.
Reproduite avec l'autorisation n° 02/2023 du Service hydrographique et océanographique de la marine
(Tiré du site internet www.shom.fr - Edition 1991 du SHOM)

AVANT-PROPOS

1 – Le 20 octobre 1972 a été signé à Londres, au siège de l'OMI (Organisation Maritime Internationale), l'acte final de la *Convention sur le Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer*. Ce règlement est entré en vigueur le 15 juillet 1977 (Décret n°77-778 du 7 juillet 1977 voir in fine).
2 – Cet ouvrage est à jour des amendements adoptés respectivement le 19 novembre 1981, le 19 novembre 1987, le 19 octobre 1989 et le 4 novembre 1993 par la 12è, la 15è, la 16è et la 18è Assemblée de l'OMI.
Ces amendements sont respectivement entrés en vigueur le 1er juin 1983 (Décret n°83-448 du 27 mai 1983), le 19 novembre 1989 (Décret n°90-60 du 10 janvier 1990), le 19 avril 1991 (Décret n°92-314 du 31 mars 1992) et le 4 novembre 1995 (Décret n°97-748 du 2 juillet 1997).
3 – L'attention des navigateurs est appelée sur les dispositions de l'alinéa e) de la règle 1, et sur le fait qu'ils sont donc susceptibles de rencontrer, notamment sur certains bâtiments militaires, des dispositions de feux s'écartant plus ou moins de celles qui sont décrites.

L'Ingénieur Général de l'Armement
F. MILARD
Hydrographe de la Marine

PARTIE A – GENERALITES

Règle 1 : *Champ d'application*
a/ Les présentes Règles s'appliquent à tous les navires en haute mer et dans toutes les eaux attenantes accessibles aux navires de mer.
b/ Aucune disposition des présentes Règles ne saurait entraver l'application de prescriptions spéciales édictées par l'autorité compétente au sujet de la navigation dans les rades, les ports, sur les fleuves, les lacs ou les voies de navigation intérieure attenantes à la haute mer et accessibles aux navires de mer. Toutefois, ces prescriptions spéciales doivent être conformes d'aussi près que possible aux présentes Règles.
c/ Aucune disposition des présentes Règles ne saurait entraver l'application des prescriptions spéciales édictées par le gouvernement d'un Etat en vue d'augmenter le nombre des feux de position, signaux lumineux, marques ou signaux au sifflet à utiliser par les bâtiments de guerre et les navires en convoi, ou en vue d'augmenter le nombre des feux de position, signaux lumineux ou marques à utiliser par les navires en train de pêcher et constituant une flottille de pêche. Ces feux de position, signaux lumineux, marques ou signaux au sifflet supplémentaires doivent, dans toute la mesure du possible, être tels qu'il soit impossible de les confondre avec tous autres feux, marques ou signaux autorisés par ailleurs dans les présentes Règles.
d/ L'organisation peut adopter des dispositifs de séparation du trafic aux fins des présentes Règles.
e/ Toutes les fois qu'un gouvernement considère qu'un navire de construction spéciale ou affecté à des opérations spéciales ne peut se conformer à toutes les dispositions de l'une quelconque des présentes Règles en ce qui concerne le nombre, l'emplacement, la portée ou le secteur de visibilité des feux et marques, ainsi que l'implantation et les caractéristiques des dispositifs de signalisation sonore, ce navire doit se conformer à telles autres dispositions relatives au nombre, à l'emplacement, à la portée ou au secteur de visibilité des feux ou marques, ainsi qu'à l'implantation et aux caractéristiques des dispositifs de signalisation sonore, qui, de l'avis du gouvernement intéressé, permettent dans ces cas de se conformer d'aussi près que possible aux présentes Règles.

Règle 2 : *Responsabilité*
a/ Aucune disposition des présentes Règles ne saurait exonérer soit un navire, soit son propriétaire, son capitaine ou son équipage des conséquences d'une négligence quelconque quant à l'application des présentes Règles ou quant à toute précaution que commandent l'expérience ordinaire du marin ou les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le navire.
b/ En interprétant et en appliquant les présentes Règles, on doit tenir dûment compte de tous les dangers de la navigation et des risques d'abordage, ainsi que de toutes les circonstances particulières, notamment les limites d'utilisation des navires en cause, qui peuvent obliger à s'écarter des présentes Règles pour éviter un danger immédiat.

Règle 3 : *Définitions générales*
Aux fins des présentes Règles, sauf dispositions contraires résultant du contexte :
a/ Le terme « navire » désigne tout engin ou tout appareil de quelque nature que ce soit, y compris les engins sans tirant d'eau, les navions et les hydravions, utilisé ou susceptible d'être utilisé comme moyen de transport sur l'eau.
b/ L'expression « navire à propulsion mécanique » désigne tout navire mû par une machine.
c/ L'expression « navire à voile » désigne tout navire marchant à la voile, même s'il possède une machine propulsive, à condition toutefois que celle-ci ne soit pas utilisée.
d/ L'expression « navire en train de pêcher » désigne tout navire qui pêche avec des filets, lignes, chaluts ou autres engins de pêche réduisant sa capacité de manœuvre, mais ne s'applique pas aux navires qui pêchent avec des lignes traînantes ou autres engins de pêche ne réduisant pas leur capacité de manœuvre.
e/ Le terme « hydravion » désigne tout aéronef conçu pour manœuvrer sur l'eau.
f/ L'expression « navire qui n'est pas maître de sa manœuvre » désigne un navire qui, en raison de circonstances exceptionnelles, n'est pas en mesure de manœuvrer conformément aux présentes Règles et ne peut donc pas s'écarter de la route d'un autre navire.
g/ L'expression « navire à capacité de manœuvre restreinte » désigne tout navire dont la capacité à manœuvrer conformément aux présentes Règles est limitée de par la nature de ses travaux, et qui ne peut par conséquent pas s'écarter de la route d'un autre navire. Les « navires à capacité de manœuvre restreinte » comprennent, sans que cette liste soit limitative :

I/ les navires en train de poser ou de relever une bouée, un câble ou un pipe-line sous-marins ou d'en assurer l'entretien ;
II) les navires en train d'effectuer des opérations de dragage, d'hydrographie ou d'océanographie, ou des travaux sous-marins ;
III) les navires en train d'effectuer un ravitaillement ou de transborder des personnes, des provisions ou une cargaison et faisant route ;
IV/ les navires en train d'effectuer des opérations de décollage ou d'appontage ou de récupération d'aéronefs ;
V/ les navires en train d'effectuer des opérations de déminage ;
VI/ les navires en train d'effectuer une opération de remorquage qui permet difficilement au navire remorqueur et à sa remorque de modifier leur route.

h/ L'expression « navire handicapé par son tirant d'eau » désigne tout navire à propulsion mécanique qui, en raison de son tirant d'eau et de la profondeur et de la largeur disponibles des eaux navigables, peut difficilement modifier sa route.
i/ L'expression « faisant route » s'applique à tout navire qui n'est ni à l'ancre, ni amarré à terre, ni échoué.
j/ Les termes « longueur » et « largeur » d'un navire désignent sa longueur hors tout et sa plus grande largeur.
k / Deux navires ne sont considérés comme étant en vue l'un de l'autre que lorsque l'un deux peut être observé visuellement par l'autre.
l/ L'expression « visibilité réduite » désigne toute situation où la visibilité est diminuée par suite de brume, bruine, neige, forts grains de pluie ou tempêtes de sable, ou pour toutes autres causes analogues.
m/ Le terme « navion » désigne un engin multimodal dont le principal mode d'exploitation est le vol à proximité de la surface sous l'effet de surface.

PARTIE B – REGLES DE BARRE ET DE ROUTE

SECTION I – CONDUITE DES NAVIRES DANS TOUTES LES CONDITIONS DE VISIBILITE

Règle 4 : *Champ d'application*
Les règles de la présente section s'appliquent dans toutes les conditions de visibilité.

Règle 5 : *Veille*
Tout navire doit en permanence assurer une veille visuelle et auditive appropriée, en utilisant également tous les moyens disponibles qui sont adaptés aux circonstances et conditions existantes, de manière à permettre une pleine appréciation de la situation et du risque d'abordage.

Règle 6 : *Vitesse de sécurité*
Tout navire doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité telle qu'il puisse prendre des mesures appropriées et efficaces pour éviter un abordage et pour s'arrêter sur une distance adaptée aux circonstances et conditions existantes.
Les facteurs suivants doivent notamment être pris en considération pour déterminer la vitesse de sécurité :
a/ Par tous les navires :

I/ la visibilité ;
II/ la densité du trafic et notamment les concentrations de navires de pêche ou de tous autres navires ;
III/ la capacité de manœuvre du navire et plus particulièrement sa distance d'arrêt et ses qualités de giration dans les conditions existantes ;
IV/ de nuit, la présence d'un arrière-plan lumineux tel que celui créé par des feux côtiers ou une diffusion de la lumière des propres feux du navire ;
V/ l'état du vent, de la mer et des courants et la proximité de risques pour la navigation ;
VI/ le tirant d'eau en fonction de la profondeur d'eau disponible.

b/ De plus, pour les navires qui utilisent un radar :

I/ les caractéristiques, l'efficacité et les limites d'utilisation de l'équipement radar ;
II/ les limitations qui résultent de l'échelle de portée utilisée sur le radar ;
III/ l'effet de l'état de la mer, des conditions météorologiques et d'autres sources de brouillage sur la détection au radar ;
IV/ le fait que les petits bâtiments, les glaces et d'autres objets flottants peuvent ne pas être décelés par le radar à une distance suffisante ;
V/ le nombre, la position et le mouvement des navires détectés par le radar ;
VI/ le fait qu'il est possible d'apprécier plus exactement la visibilité lorsque le radar est utilisé pour déterminer la distance des navires et des autres objets situés dans les parages.

Règle 7 : *Risque d'abordage*
a/ Tout navire doit utiliser tous les moyens disponibles qui sont adaptés aux circonstances et conditions existantes pour déterminer s'il existe un risque d'abordage. S'il y a doute quant au risque d'abordage, on doit considérer que ce risque existe.
b/ S'il y a à bord un équipement radar en état de marche, on doit l'utiliser de façon appropriée en recourant, en particulier, au balayage à longue portée afin de déceler à l'avance un risque d'abordage, ainsi qu'au « plotting » radar ou à toute autre observation systématique équivalente des objets détectés.
c/ On doit éviter de tirer des conclusions de renseignements insuffisants, notamment de renseignements radar insuffisants.
d/ L'évaluation d'un risque d'abordage doit notamment tenir compte des considérations suivantes :

I/ il y a risque d'abordage si le relèvement au compas d'un navire qui s'approche ne change pas de manière appréciable ;
II/ un tel risque peut parfois exister même si l'on observe une variation appréciable du relèvement, particulièrement lorsque l'on s'approche d'un très grand navire, d'un train de remorque ou d'un navire qui est à courte distance.

Règle 8 : *Manœuvre pour éviter les abordages*
a/ Toute manœuvre entreprise pour éviter un abordage doit être conforme aux règles énoncées dans la présente partie et, si les circonstances le permettent, être exécutée franchement, largement à temps et conformément aux bons usages maritimes.
b/ Tout changement de cap ou de vitesse, ou des deux à la fois, visant à éviter un abordage doit, si les circonstances le permettent, être assez important pour être immédiatement perçu par tout navire qui l'observe visuellement ou au radar ; une succession de changements peu importants de cap ou de vitesse, ou des deux à la fois, est à éviter.
c/ Si le navire a suffisamment de place, le changement de cap à lui seul peut être la manœuvre la plus efficace pour éviter de se trouver en situation très rapprochée à condition que cette manœuvre soit faite largement à temps, quelle soit franche et qu'elle n'aboutisse pas à une autre situation très rapprochée.
d/ Les manœuvres effectuées pour éviter l'abordage avec un autre navire doivent être telles qu'elles permettent de passer à une distance suffisante. L'efficacité des manœuvres doit être attentivement contrôlée jusqu'à ce que l'autre navire soit définitivement paré et clair.
e/ Si cela est nécessaire pour éviter un abordage ou pour laisser plus de temps pour apprécier la situation, un navire doit réduire sa vitesse ou casser son erre en arrêtant son appareil propulsif ou en battant en arrière au moyen de cet appareil.
f/ I/ Un navire qui, en vertu de l'une quelconque des présentes Règles, est tenu de ne pas gêner le passage d'un autre navire ou de permettre son libre passage doit, lorsque les circonstances l'exigent, manœuvrer sans tarder afin de laisser suffisamment de place à l'autre navire pour permettre son libre passage ;

II/ un navire qui est tenu de ne pas gêner le passage d'un autre navire ou de permettre son libre passage n'est pas dispensé de cette obligation s'il s'approche de l'autre navire de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage et il doit, lorsqu'il effectue sa manœuvre, tenir dûment compte des manœuvres qui pourraient être requises en vertu des règles de la présente partie ;

III/ un navire dont le passage ne doit pas être gêné reste pleinement tenu de se conformer aux règles de la présente partie lorsque les deux navires se rapprochent l'un de l'autre de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage.

Règle 9 : *Chenaux étroits*

a/ Les navires faisant route dans un chenal étroit ou une voie d'accès doivent, lorsque cela peut se faire sans danger, naviguer aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal ou de la voie d'accès.

b/Les navires de longueur inférieure à 20 mètres et les navires à voile ne doivent pas gêner le passage des navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur d'un chenal étroit ou d'une voie d'accès.

c/Les navires en train de pêcher ne doivent pas gêner le passage des autres navires naviguant à l'intérieur d'un chenal étroit ou d'une voie d'accès.

d/ Un navire ne doit pas traverser un chenal étroit ou une voie d'accès si, ce faisant, il gêne le passage des navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur de ce chenal ou de cette voie d'accès ; ces derniers navires peuvent utiliser le signal sonore prescrit par la règle 34 d/ s'ils doutent des intentions du navire qui traverse le chenal ou la voie d'accès.

e/ I/ Dans un chenal étroit ou une voie d'accès, lorsqu'un dépassement ne peut s'effectuer que si le navire rattrapé manœuvre pour permettre à l'autre navire de le dépasser en toute sécurité, le navire qui à l'intention de dépasser doit faire connaître son intention en émettant le signal sonore approprié prescrit par la règle 34 c/ I/. Le navire rattrapé doit, s'il est d'accord, faire entendre le signal approprié prescrit par la règle 34 c/ II/ et manœuvrer de manière à permettre un dépassement en toute sécurité. S'il est dans le doute, il peut émettre les signaux sonores prescrits par la règle 34 d/ ;

II/ la présente règle ne saurait dispenser le navire qui rattrape de l'obligation de se conformer aux dispositions de la règle 13 ;

f/ Un navire qui s'approche d'un coude ou d'un endroit situé dans un chenal étroit ou une voie d'accès où d'autres navires peuvent être cachés par la présence d'obstacles doit naviguer dans cette zone avec une prudence et une vigilance particulières et faire entendre le signal approprié prescrit par la règle 34 e/.

g/ Tout navire doit, si les circonstances le permettent, éviter de mouiller dans un chenal étroit.

Règle 10 : *Dispositifs de séparation du trafic*

a/ La présente règle s'applique aux dispositifs de séparation du trafic adoptés par l'Organisation et ne saurait dispenser aucun navire de ses obligations en vertu de l'une quelconque des autres règles.

b/ Les navires qui naviguent à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic doivent :

I/ suivre la voie de circulation[1] appropriée dans la direction générale du trafic pour cette voie ;

II/ s'écarter dans toute la mesure du possible de la ligne ou de la zone de séparation du trafic ;

III/ en règle générale, s'engager dans une voie de circulation ou en sortir à l'une des extrémités, mais lorsqu'ils s'y engagent ou en sortent latéralement, effectuer cette manœuvre sous un angle aussi réduit que possible par rapport à la direction générale du trafic.

c/ Les navires doivent éviter autant que possible de couper les voies de circulation mais, s'ils y sont obligés, ils doivent le faire en suivant un cap qui soit autant que possible perpendiculaire à la direction générale du trafic.

d/ I/ Les navires ne doivent pas utiliser une zone de navigation côtière lorsqu'ils peuvent en toute sécurité utiliser la voie de circulation appropriée du dispositif adjacent de séparation du trafic. Toutefois, les navires de longueur inférieure à 20 mètres, les navires à voile et les navires en train de pêcher peuvent utiliser la zone de navigation côtière ;

II/ Nonobstant les dispositions de l'alinéa d/ I/, les navires peuvent utiliser une zone de navigation côtière lorsqu'ils gagnent ou quittent un port, une installation ou une structure au large, une station de pilotage ou tout autre endroit se trouvant à l'intérieur de la zone de navigation côtière ou pour éviter un danger immédiat.

e/ Un navire autre qu'un navire qui coupe un dispositif ou qu'un navire qui s'engage dans une voie de circulation ou qui en sort ne doit normalement pas pénétrer dans une zone de séparation ou franchir une ligne de séparation sauf :

I/ en cas d'urgence, pour éviter un danger immédiat ;

II/ pour pêcher dans une zone de séparation.

f/ Les navires qui naviguent dans des zones proches des extrémités d'un dispositif de séparation du trafic doivent le faire avec une vigilance particulière.

g/ Les navires doivent éviter, dans toute la mesure du possible, de mouiller à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic ou dans les zones proches de ses extrémités.

h/ Les navires qui n'utilisent pas un dispositif de séparation du trafic doivent s'en écarter aussi largement que possible.

i/ Les navires en train de pêcher ne doivent pas gêner le passage des navires qui suivent une voie de circulation.

j/ Les navires de longueur inférieure à 20 mètres ou les navires à voile ne doivent pas gêner le passage des navires à propulsion mécanique qui suivent une voie de circulation.

k/ Un navire qui a une capacité de manœuvre restreinte lorsqu'il effectue une opération destinée au maintien de la sécurité de la navigation dans un dispositif de séparation du trafic est dispensé de satisfaire à la présente règle dans la mesure nécessaire pour effectuer l'opération.

l/ Un navire qui a une capacité de manœuvre restreinte lorsqu'il effectue une opération en vue de poser, de réparer ou de relever un câble sous-marin à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic, est dispensé de satisfaire à la présente règle dans la mesure nécessaire pour effectuer l'opération.

(1) Cette expression est parfois remplacée par « couloir de circulation » dans certains ouvrages français.

SECTION II – CONDUITE DES NAVIRES EN VUE LES UNS DES AUTRES

Règle 11 : *Champ d'application*

Les règles de la présente section s'appliquent aux navires qui sont en vue les uns des autres.

Règle 12 : *Navires à voile*

a/ Lorsque deux navires à voile s'approchent l'un de l'autre de manière à faire craindre un abordage, l'un d'eux doit s'écarter de la route de l'autre comme suit :

I/ quand les navires reçoivent le vent d'un bord différent, celui qui reçoit le vent de bâbord doit s'écarter de la route de l'autre ;

II/ quand les deux navires reçoivent le vent du même bord, celui qui est au vent doit s'écarter de la route de celui qui est sous le vent ;

III/ si un navire qui reçoit le vent de bâbord voit un autre navire au vent et ne peut pas déterminer avec certitude si cet autre navire reçoit le vent de bâbord ou de tribord, le premier doit s'écarter de la route de l'autre.

b/ Aux fins d'application de la présente règle, le côté d'où vient le vent doit être considéré comme étant celui du bord opposé au bord de brassage de la grand-voile ou, dans le cas d'un navire à phares carrés, le côté opposé au bord de brassage de la plus grande voile aurique (ou triangulaire).

Règle 13 : *Navire qui en rattrape un autre*

a/ Nonobstant toute disposition des règles des sections I et II de la partie B, tout navire qui en rattrape un autre doit s'écarter de la route de ce dernier.

b/ Doit se considérer comme en rattrapant un autre un navire qui s'approche d'un autre navire en venant d'une direction de plus de 22,5 degrés sur l'arrière du travers de ce dernier, c'est-à-dire qui se trouve dans une position telle, par rapport au navire rattrapé, que, de nuit, il pourrait voir seulement le feu arrière de ce navire, sans voir aucun de ses feux de côté.

c/ Lorsqu'un navire ne peut déterminer avec certitude s'il en rattrape un autre, il doit se considérer comme un navire qui en rattrape un autre et manœuvrer en conséquence.

d/ Aucun changement ultérieur dans le relèvement entre les deux navires ne peut faire considérer le navire qui rattrape l'autre comme croisant la route de ce dernier au sens des présentes règles ni l'affranchir de l'obligation de s'écarter de la route du navire rattrapé jusqu'à ce qu'il soit tout à fait paré et clair.

Règle 14 : *Navires qui font des routes directement opposées*

a/ Lorsque deux navires à propulsion mécanique font des routes directement opposées ou à peu près opposées de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage, chacun d'eux doit venir sur tribord pour passer par bâbord l'un de l'autre.

b/ On doit considérer qu'une telle situation existe lorsqu'un navire en voit un autre devant lui ou pratiquement devant lui, de sorte que, de nuit, il verrait les feux de mât de l'autre navire, l'un par l'autre ou presque et/ou ses deux feux de côté et que, de jour, il verrait l'autre navire sous un angle correspondant.

c/ Lorsqu'un navire ne peut déterminer avec certitude si une telle situation existe, il doit considérer qu'elle existe effectivement et manœuvrer en conséquence.

Règle 15 : *Navires dont les routes se croisent*

Lorsque deux navires à propulsion mécanique font des routes qui se croisent de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage, le navire qui voit l'autre navire sur tribord doit s'écarter de la route de celui-ci et, si les circonstances le permettent, éviter de croiser sa route sur l'avant.

Règle 16 : *Manœuvre du navire non privilégié*

Tout navire qui est tenu de s'écarter de la route d'un autre navire doit, autant que possible, manœuvrer de bonne heure et franchement de manière à s'écarter largement.

Règle 17 : *Manœuvre du navire privilégié*

a/ I/ Lorsqu'un navire est tenu de s'écarter de la route d'un autre navire, cet autre navire doit maintenir son cap et sa vitesse ;

II/ néanmoins, ce dernier peut manœuvrer, afin d'éviter l'abordage par sa seule manœuvre, aussitôt qu'il lui paraît évident que le navire qui est dans l'obligation de s'écarter de sa route n'effectue pas la manœuvre appropriée prescrite par les présentes Règles.

b/ Quand, pour une cause quelconque, le navire qui est tenu de maintenir son cap et sa vitesse se trouve tellement près de l'autre que l'abordage ne peut être évité par la seule manœuvre du navire qui doit laisser la route libre, il doit de son côté faire la manœuvre qui est la meilleure pour aider à éviter l'abordage.

c/ Un navire à propulsion mécanique qui manœuvre pour éviter un abordage avec un autre navire à propulsion mécanique dont la route croise la sienne dans les conditions prévues à l'alinéa a/ II/ de la présente règle ne doit pas, si les circonstances le permettent, abattre sur bâbord lorsque l'autre navire est bâbord à lui.

d/ La présente règle ne saurait dispenser le navire qui doit laisser la route libre de l'obligation de s'écarter de la route de l'autre navire.

Règle 18 : *Responsabilités réciproques des navires*

Sauf dispositions contraires des règles 9, 10 et 13 :

a/ Un navire à propulsion mécanique faisant route doit s'écarter de la route :

I/ d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ;

II/ d'un navire à capacité de manœuvre restreinte ;

III/ d'un navire en train de pêcher ;

IV/ d'un navire à voile.

b/ Un navire à voile faisant route doit s'écarter de la route :

I/ d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ;

II/ d'un navire à capacité de manœuvre restreinte ;

III/ d'un navire en train de pêcher.

c/ Un navire en train de pêcher et faisant route doit, dans la mesure du possible, s'écarter de la route :

I/ d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ;

II/ d'un navire à capacité de manœuvre restreinte.

d/ I/ Tout navire autre qu'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ou qu'un navire à capacité de manœuvre restreinte doit, si les circonstances le permettent, éviter de gêner le libre passage d'un navire handicapé par son tirant d'eau, qui montre les signaux prévus à la règle 28.

II/ un navire handicapé par son tirant d'eau doit naviguer avec une prudence particulière, en tenant dûment compte de sa situation spéciale.

e/ Un hydravion amerri doit, en règle générale, se tenir largement à l'écart de tous les navires et éviter de gêner leur navigation. Toutefois, lorsqu'il y a risque d'abordage, cet hydravion doit se conformer aux règles de la présente partie.

f/ I/ Un navion doit, lorsqu'il décolle, atterrit ou vole près de la surface, se maintenir à bonne distance de tous les autres navires et éviter de gêner leur navigation ;

II/ un navion exploité à la surface de l'eau doit observer les règles de la présente partie en tant que navire à propulsion mécanique.

SECTION III – CONDUITE DES NAVIRES PAR VISIBILITE REDUITE

Règle 19 : *Conduite des navires par visibilité réduite*

a/ La présente règle s'applique aux navires qui ne sont pas en vue les uns des autres et qui naviguent à l'intérieur ou à proximité de zones de visibilité réduite.

b/ Tout navire doit naviguer à une vitesse de sécurité adaptée aux circonstances existantes et aux conditions de visibilité réduite. Les navires à propulsion mécanique doivent tenir leurs machines prêtes à manœuvrer immédiatement.

c/ Tout navire, lorsqu'il applique les règles de la section I de la présente partie, doit tenir dûment compte des circonstances existantes et des conditions de visibilité réduite.

d/ Un navire qui détecte au radar seulement la présence d'un autre navire doit déterminer si une situation très rapprochée est en train de se créer et/ou si un risque d'abordage existe. Dans ce cas, il doit prendre largement à temps les mesures pour éviter cette situation ; toutefois, si ces mesures consistent en un changement de cap, il convient d'éviter, dans la mesure du possible, les manœuvres suivantes :

I/ un changement de cap sur bâbord dans le cas d'un navire qui se trouve sur l'avant du travers, sauf si ce navire est en train d'être rattrapé ;

II/ un changement de cap en direction d'un navire qui vient par le travers ou sur l'arrière du travers.

e/ Sauf lorsqu'il a été établi qu'il n'existe pas de risque d'abordage, tout navire qui entend, dans une direction qui lui paraît être sur l'avant du travers, le signal de brume d'un autre navire, ou qui ne peut éviter une situation très rapprochée avec un autre navire situé sur l'avant du travers, doit réduire sa vitesse au minimum nécessaire pour maintenir son cap. Il

doit, si nécessaire, casser son erre et, en toutes circonstances, naviguer avec une extrême précaution jusqu'à ce que le risque d'abordage soit passé.

PARTIE C – FEUX ET MARQUES

Règle 20 : *Champ d'application*
a/ Les règles de la présente partie doivent être observées par tous les temps.
b/ Les règles concernant les feux doivent être observées du coucher au lever du soleil. Pendant cet intervalle, on ne doit montrer aucun autre feu pouvant être confondu avec les feux prescrits par les présentes règles et pouvant gêner la visibilité ou le caractère distinctif de ceux-ci ou pouvant empêcher d'exercer une veille satisfaisante.
c/ Les feux prescrits par les présentes règles, lorsqu'ils existent, doivent également être montrés du lever au coucher du soleil par visibilité réduite et peuvent être montrés dans toutes les autres circonstances où cette mesure est jugée nécessaire.
d/ Les règles concernant les marques doivent être observées de jour.
e/ Les feux et les marques prescrits par les présentes règles doivent être conformes aux dispositions de l'Annexe I des présentes Règles.

Règle 21 : *Définitions*
a/ L'expression « feu de tête de mât » désigne un feu blanc placé au-dessus de l'axe longitudinal du navire, projetant une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 225 degrés et disposé de manière à projeter cette lumière depuis l'avant jusqu'à 22,5 degrés sur l'arrière du travers de chaque bord.
b/ L'expression « feu de côté » désigne un feu vert placé à tribord et un feu rouge placé à bâbord, projetant chacun une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 112,5 degrés et disposés de manière à projeter cette lumière depuis l'avant jusqu'à 22,5 degrés sur l'arrière du travers de leur côté respectif. A bord des navires de longueur inférieure à 20 mètres, les feux de côté peuvent être combinés en un seul fanal placé dans l'axe longitudinal du navire.
c/ L'expression « feu de poupe » désigne un feu blanc placé aussi près que possible de la poupe, projetant une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 135 degrés et disposé de manière à projeter cette lumière sur un secteur de 67,5 degrés de chaque bord à partir de l'arrière.
d/ L'expression « feu de remorquage » désigne un feu jaune ayant les mêmes caractéristiques que le feu de poupe défini au paragraphe c/ de la présente règle.
e/ L'expression « feu visible sur tout l'horizon » désigne un feu projetant une lumière ininterrompue sur un arc d'horizon de 360 degrés.
f/ L'expression « feu à éclats » désigne un feu à éclats réguliers dont le rythme est de 120 éclats ou plus par minute.

Règle 22 : *Portée lumineuse des feux*
Les feux prescrits par les présentes Règles doivent avoir l'intensité spécifiée à la section 8 de l'Annexe I du présent Règlement, de manière à être visibles aux distances minimales suivantes :
a/ pour les navires de longueur égale ou supérieure à 50 mètres :
- feu de tête de mât : 6 milles
- feu de côté : 3 milles
- feu de poupe : 3 milles
- feu de remorquage : 3 milles
- feu blanc, rouge, vert ou jaune visible sur tout l'horizon : 3 milles

b/ pour les navires de longueur égale ou supérieure à 12 mètres, mais inférieure à 50 mètres :
- feu de tête de mât : 5 milles ; si la longueur du navire est inférieure à 20 mètres : 3 milles
- feu de côté : 2 milles
- feu de poupe : 2 milles
- feu de remorquage : 2 milles
- feu blanc, rouge, vert ou jaune visible sur tout l'horizon : 2 milles

c/ pour les navires de longueur inférieure à 12 mètres :
- feu de tête de mât : 2 milles
- feu de côté : 1 mille
- feu de poupe : 2 milles
- feu de remorquage : 2 milles
- feu blanc, rouge, vert ou jaune visible sur tout l'horizon : 2 milles

d/ pour les navires ou objets remorqués qui sont partiellement submergés et difficiles à apercevoir :
- feu blanc visible sur tout l'horizon : 3 milles.

Règle 23 : *Navires à propulsion mécanique faisant route*
a/ Un navire à propulsion mécanique faisant route doit montrer :
I/ un feu de tête de mât à l'avant ;
II/ un second feu de tête de mât à l'arrière du premier et plus haut que celui-ci ; toutefois, les navires de longueur inférieure à 50 mètres ne sont pas tenus de montrer ce feu, mais peuvent le faire ;
III/ des feux de côté ;
IV/ un feu de poupe.
b/ Un aéroglisseur exploité sans tirant d'eau doit, outre les feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle, montrer un feu jaune à éclats visible sur tout l'horizon.
c/ Lorsqu'il décolle, atterrit ou vole près de la surface, un navion doit montrer, outre les feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle, un feu rouge à éclats de forte intensité, visible sur tout l'horizon.
d/ I/ Un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 12 mètres peut, au lieu des feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle, montrer un feu blanc visible sur tout l'horizon et des feux de côté ;
II/ un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 7 mètres et dont la vitesse maximale ne dépasse pas 7 nœuds peut, au lieu des feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle, montrer un feu blanc visible sur tout l'horizon ; il doit, si possible, montrer en outre des feux de côté ;
III/ le feu de tête de mât ou le feu blanc visible sur tout l'horizon à bord d'un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 12 mètres peut ne pas se trouver dans l'axe longitudinal du navire s'il n'est pas possible de l'installer sur cet axe à condition que les feux de côté soient combinés en un seul fanal qui soit disposé dans l'axe longitudinal du navire ou situé aussi près que possible de l'axe longitudinal sur lequel se trouve le feu de tête de mât ou le feu blanc visible sur tout l'horizon.

Règle 24 : *Remorquage et poussage*
a/ Un navire à propulsion mécanique en train de remorquer doit montrer :
I/ au lieu du feu prescrit par la règle 23 a/ I/ ou par la règle 23 a/ II/, deux feux de tête de mât superposés. Lorsque la longueur du train de remorque mesurée de l'arrière du navire remorquant à l'extrémité arrière du train de remorque dépasse 200 mètres, il doit montrer trois de ces feux superposés :
II/ des feux de côté ;
III/ un feu de poupe ;
IV/ un feu de remorquage placé à la verticale au-dessus du feu de poupe ;
V/ à l'endroit le plus visible, lorsque la longueur du train de remorque dépasse 200 mètres, une marque biconique.
b/ Un navire en train de pousser et un navire poussé en avant reliés par un raccordement rigide de manière à former une unité composite doivent être considérés comme un navire à propulsion mécanique et montrer les feux prescrits par la règle 23.
c/ Un navire à propulsion mécanique en train de pousser en avant ou de remorquer à couple doit, sauf s'il s'agit d'une unité composite, montrer :
I/ au lieu du feu prescrit par la règle 23 a/ I/ ou par la règle 23 a/ II/, deux feux de tête de mât superposés ;
II/ des feux de côté ;
III/ un feu de poupe.
d/ Un navire à propulsion mécanique auquel les dispositions des paragraphes a/ ou c/ de la présente règle s'appliquent, doit également se conformer aux dispositions de la règle 23 a/ II/.
e/ Un navire ou objet remorqué autre que ceux mentionnés au paragraphe g/ de la présente règle doit montrer :
I/ des feux de côté ;
II/ un feu de poupe ;
III/ à l'endroit le plus visible, lorsque la longueur du train de remorque dépasse 200 mètres, une marque biconique.
f/ Etant entendu que les feux d'un nombre quelconque de navires remorqués à couple ou poussés en groupe doivent correspondre à ceux d'un seul navire,
I/ un navire poussé en avant, ne faisant pas partie d'une unité composite, doit montrer à son extrémité avant des feux de côté ;
II/ un navire remorqué à couple doit montrer un feu de poupe et, à son extrémité avant, des feux de côté.
g/ Un navire ou objet remorqué qui est partiellement submergé et difficile à apercevoir, ou un ensemble de ces navires ou objets remorqués, doit montrer :
I/ lorsque sa largeur est inférieure à 25 mètres, un feu blanc visible sur tout l'horizon à l'extrémité avant ou à proximité de celle-ci et un autre à l'extrémité arrière ou à proximité de celle-ci, exception faite des dracones, qui ne sont pas tenues de montrer un feu à leur extrémité avant ou à proximité de celle-ci ;
II/ lorsque sa largeur est égale ou supérieure à 25 mètres, deux feux blancs supplémentaires visibles sur tout l'horizon aux extrémités de sa largeur ou à proximité de celles-ci ;
III/ lorsque sa longueur est supérieure à 100 mètres, des feux blancs visibles sur tout l'horizon supplémentaires entre les feux prescrits aux alinéas I/ et II/ de telle sorte que la distance entre les feux ne soit pas supérieure à 100 mètres ;
IV/ une marque biconique à l'extrémité arrière ou près de l'extrémité arrière du dernier navire ou objet remorqué et, lorsque la longueur du train de remorque est supérieure à 200 mètres, une marque biconique supplémentaire à l'endroit le plus visible et le plus à l'avant possible.
h/ Si, pour une raison suffisante, le navire ou l'objet remorqué est dans l'impossibilité de montrer les feux ou les marques prescrits aux paragraphes e/ ou g/ de la présente règle, toutes les mesures possibles sont prises pour éclairer le navire ou l'objet remorqué ou tout au moins pour indiquer la présence d'un tel navire ou objet.
i/ Si, pour une raison suffisante, un navire qui n'effectue par ordinairement des opérations de remorquage est dans l'impossibilité de montrer les feux prescrits aux paragraphes a/ ou c/ de la présente règle, ce navire n'est pas tenu de montrer ces feux lorsqu'il procède au remorquage d'un autre navire en détresse ou ayant besoin d'une assistance pour d'autres raisons. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour indiquer de la manière autorisée par la règle 36, notamment en éclairant le câble de remorquage, le rapport entre le navire remorqueur et le navire remorqué.

Règle 25 : *Navires à voile faisant route et navires à l'aviron*
a/ Un navire à voile qui fait route doit montrer :
I/ des feux de côté ;
II/ un feu de poupe.
b/ A bord d'un navire à voile de longueur inférieure à 20 mètres, les feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle peuvent être réunis en un seul fanal placé au sommet ou à la partie supérieure du mât, à l'endroit le plus visible.
c/ En plus des feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle, un navire à voile faisant route peut montrer, au sommet ou à la partie supérieure du mât, à l'endroit où ils sont le plus apparents, des feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant rouge et le feu inférieur vert. Toutefois, ces feux ne doivent pas être montrés en même temps que le fanal autorisé par le paragraphe b/ de la présente règle.
d/ I/ Un navire à voile de longueur inférieure à 7 mètres doit, si possible, montrer les feux prescrits aux paragraphes a/ ou b/ de la présente règle mais, s'il ne le fait pas, il doit être prêt à montrer immédiatement, pour prévenir un abordage, une lampe électrique ou un fanal allumé à feu blanc ;
II/ un navire à l'aviron peut montrer les feux prescrits par la présente règle pour les navires à voile mais, s'il ne le fait pas, il doit être prêt à montrer immédiatement, pour prévenir un abordage, une lampe électrique ou un fanal allumé à feu blanc.
e/ Un navire qui fait route simultanément à la voile et au moyen d'un appareil propulsif doit montrer à l'avant, à l'endroit le plus visible, une marque de forme conique, la pointe en bas.

Règle 26 : *Navires de pêche*
a/ Un navire en train de pêcher ne doit, lorsqu'il fait route ou lorsqu'il est au mouillage, montrer que les feux et marques prescrits par la présente règle.
b/ Un navire en train de chaluter, c'est-à-dire de tirer dans l'eau un chalut ou autre engin de pêche, doit montrer :
I/ deux feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant vert et le feu inférieur blanc, ou une marque formée de deux cônes superposés réunis par la pointe ;
II/ un feu de tête de mât disposé à une hauteur supérieure à celle du feu vert visible sur tout l'horizon et à l'arrière de celui-ci. Les navires de longueur inférieure à 50 mètres ne sont pas tenus de montrer ce feu, mais peuvent le faire ;
III/ lorsqu'il a de l'erre, outre les feux prescrits au présent paragraphe, des feux de côté et un feu de poupe.
c/ Un navire en train de pêcher, autre qu'un navire en train de chaluter, doit montrer :
I/ deux feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant rouge et le feu inférieur blanc, ou une marque formée de deux cônes superposés réunis par la pointe ;
II/ si son engin de pêche est déployé sur une distance horizontale supérieure à 150 mètres à partir du navire, un feu blanc visible sur tout l'horizon ou un cône, la pointe en haut, dans l'alignement de l'engin ;
III/ lorsqu'il a de l'erre, outre les feux prescrits au présent paragraphe, des feux de côté et un feu de poupe.
d/ Les signaux supplémentaires décrits à l'Annexe II du présent Règlement s'appliquent à un navire en train de pêcher à très peu de distance d'autres navires en train de pêcher.
e/ Un navire qui n'est pas en train de pêcher ne doit pas montrer les feux ou marques prescrits par la présente règle, mais seulement ceux qui sont prescrits pour un navire de sa longueur.

Règle 27 : *Navires qui ne sont pas maîtres de leur manœuvre et navires à capacité de manœuvre restreinte*
a/ Un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre doit montrer :
I/ à l'endroit le plus visible, deux feux rouges superposés visibles sur tout l'horizon ;

II/ à l'endroit le plus visible, deux boules ou marques analogues superposées ;

III/ lorsqu'il a de l'erre, outre les feux prescrits au présent paragraphe, des feux de côté et un feu de poupe.

b/ Un navire a capacité de manœuvre restreinte, autre qu'un navire effectuant des opérations de déminage, doit montrer :

I/ à l'endroit le plus visible, trois feux superposés visibles sur tout l'horizon, les feux supérieur et inférieur étant rouges et le feu du milieu blanc ;

II/ à l'endroit le plus visible, trois marques superposées, les marques supérieure et inférieure étant des boules, celle du milieu un bicône ;

III/ lorsqu'il a de l'erre, outre les feux prescrits à l'alinéa I/, un feu ou des feux de tête de mât, des feux de côté et un feu de poupe ;

IV/ lorsqu'il est au mouillage, outre les feux ou marques prescrits aux alinéas I/ et II/, les feux ou marques prescrits par la règle 30.

c/ Un navire à propulsion mécanique en train d'effectuer une opération de remorquage qui permet difficilement au navire remorqueur et à sa remorque de modifier leur route doit, outre les feux ou marques prescrits par la règle 24 a/, montrer les feux ou marques prescrits aux paragraphes b/ I/ et b/ II/ de la présente règle.

d/ Un navire à capacité de manœuvre restreinte en train de draguer ou d'effectuer des opérations sous-marines doit montrer les feux et marques prescrits aux alinéas I/, II/ et III/ du paragraphe b/ de la présente règle et, lorsqu'il existe une obstruction, doit montrer en outre :

I/ deux feux rouges visibles sur tout l'horizon ou deux boules superposés pour indiquer le côté où se trouve l'obstruction ;

II/ deux feux verts visibles sur tout l'horizon ou deux bicônes superposés pour indiquer le côté sur lequel un autre navire peut passer ;

III/ lorsqu'il est au mouillage, au lieu des feux ou de la marque prescrits par la règle 30, les feux ou marques prescrits dans le présent paragraphe.

e/ Un navire participant à des opérations de plongée qui ne peut, en raison de ses dimensions, montrer tous les feux et marques prescrits au paragraphe d/ de la présente règle, doit montrer :

I/ à l'endroit le plus visible, trois feux superposés, visibles sur tout l'horizon, les feux supérieur et inférieur étant rouges et le feu du milieu blanc ;

II/ une reproduction rigide d'au moins 1 mètre de hauteur, du pavillon « A » du Code international de signaux. Il doit prendre des mesures pour que cette reproduction soit visible sur tout l'horizon.

f/ Un navire effectuant des opérations de déminage doit montrer, outre les feux prescrits pour les navires à propulsion mécanique par la règle 23 ou les feux ou la marque prescrits pour les navires au mouillage par la règle 30, selon le cas, trois feux verts visibles sur tout l'horizon ou trois boules. Il doit montrer un de ces feux ou marques à proximité de la tête du mât de misaine et un de ces feux ou marques à chaque extrémité de la vergue de misaine. Ces feux ou marques indiquent qu'il est dangereux pour un autre navire de s'approcher à moins de 1000 mètres du navire qui effectue le déminage.

g/ Les navires de longueur inférieure à 12 mètres, à l'exception des navires participant à des opérations de plongée, ne sont pas tenus de montrer les feux et marques prescrits par la présente règle.

h/ Les signaux prescrits par la présente règle ne sont pas des signaux de navires en détresse et demandant assistance. Les signaux de cette dernière catégorie font l'objet de l'annexe IV du présent Règlement.

Règle 28 : *Navires handicapés par leur tirant d'eau*

Un navire handicapé par son tirant d'eau peut, outre les feux prescrits pour les navires à propulsion mécanique par la règle 23, montrer à l'endroit le plus visible trois feux rouges superposés visibles sur tout l'horizon ou une marque cylindrique.

Règle 29 : *Bateaux-pilotes*

a/ Un bateau-pilote en service de pilotage doit montrer :

I/ à la tête du mât ou à proximité de celle-ci, deux feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant blanc et le feu inférieur rouge ;

II/ de plus, lorsqu'il fait route, des feux de côté et un feu de poupe ;

III/ au mouillage, outre les feux prescrits à l'alinéa I/, le feu, les feux ou la marque prescrits par la règle 30 pour les navires au mouillage.

b/ Un bateau-pilote qui n'est pas en service de pilotage doit montrer les feux ou marques prescrits pour un navire de sa longueur.

Règle 30 : *Navires au mouillage et navires échoués*

a/ Un navire au mouillage doit montrer à l'endroit le plus visible :

I/ à l'avant, un feu blanc visible sur tout l'horizon ou une boule ;

II/ à l'arrière ou près de l'arrière, plus bas que le feu prescrit à l'alinéa I/, un feu blanc visible sur tout l'horizon.

b/ Un navire au mouillage de longueur inférieure à 50 mètres peut montrer, à l'endroit le plus visible, un feu blanc visible sur tout l'horizon, au lieu des feux prescrits au paragraphe a/ de la présente règle.

c/ En outre, un navire au mouillage peut utiliser ses feux de travail disponibles ou des feux équivalents pour illuminer ses ponts. Cette disposition est obligatoire pour les navires de longueur égale ou supérieure à 100 mètres.

d/ Un navire échoué doit montrer les feux prescrits aux paragraphes a/ ou b/ de la présente règle et, de plus, à l'endroit le plus visible :

I/ deux feux rouges superposés visibles sur tout l'horizon ;

II/ trois boules superposées.

e/ Les navires de longueur inférieure à 7 mètres, lorsqu'ils sont au mouillage, ne sont pas tenus de montrer les feux ou la marque prescrits aux paragraphes a/ et b/ de la présente règle, sauf s'ils sont au mouillage dans un chenal étroit, une voie d'accès ou un ancrage, à proximité de ces lieux, ou sur les routes habituellement fréquentées par d'autres navires.

f/ Les navires de longueur inférieure à 12 mètres, lorsqu'ils sont échoués, ne sont pas tenus de montrer les feux ou marques prescrits aux alinéas I/ et II/ du paragraphe d/ de la présente règle.

Règle 31 : *Hydravions et navions*

Un hydravion ou un navion qui est dans l'impossibilité de montrer les feux et marques présentant les caractéristiques ou situés aux emplacements prescrits par les règles de la présente partie, doit montrer des feux et marques se rapprochant le plus possible de ceux prescrits par ces règles.

PARTIE D – SIGNAUX SONORES ET LUMINEUX

Règle 32 : *Définitions*

a/ Le terme « sifflet » désigne tout appareil de signalisation sonore capable d'émettre les sons prescrits et conforme aux spécifications de l'Annexe III du présent Règlement.

b/ L'expression « son bref » désigne un son d'une durée d'environ une seconde.

c/ L'expression « son prolongé » désigne un son d'une durée de quatre à six secondes.

Règle 33 : *Matériel de signalisation sonore*

a/ Les navires de longueur égale ou supérieure à 12 m doivent être pourvus d'un sifflet, les navires de longueur égale ou supérieure à 20 m doivent être pourvus d'une cloche en sus d'un sifflet et les navires de longueur égale ou supérieure à 100 m doivent être en outre pourvus d'un gong dont le son et le timbre ne doivent pas pouvoir être confondus avec ceux de la cloche. Le sifflet, la cloche et le gong doivent satisfaire aux spécifications de l'Annexe III du présent Règlement. La cloche ou le gong, ou les deux, peuvent être remplacés par un autre matériel ayant respectivement les mêmes caractéristiques sonores, à condition qu'il soit toujours possible d'actionner manuellement les signaux prescrits.

b/ Les navires de longueur inférieure à 12 mètres ne sont pas tenus d'avoir à leur bord les appareils de signalisation sonore prescrits au paragraphe a/ de la présente règle, mais ils doivent, en l'absence de tels appareils, être munis d'un autre moyen d'émettre un signal sonore efficace.

Règle 34 : *Signaux de manœuvre et signaux d'avertissement*

a/ Lorsque des navires sont en vue les uns des autres, un navire à propulsion mécanique faisant route doit, lorsqu'il effectue des manœuvres autorisées ou prescrites par les présentes Règles, indiquer ces manœuvres par les signaux suivants, émis au sifflet :

- un son bref pour dire : « Je viens sur tribord » ;
- deux sons brefs pour dire : « Je viens sur bâbord » ;
- trois sons brefs pour dire : « Je bats en arrière ».

b/ Tous les navires peuvent compléter les signaux au sifflet prescrits au paragraphe a/ de la présente règle par des signaux lumineux répétés, selon les besoins, pendant toute la durée de la manœuvre :

I/ ces signaux lumineux ont la signification suivante :

- un éclat pour dire : « Je viens sur tribord » ;
- deux éclats pour dire : « Je viens sur bâbord » ;
- trois éclats pour dire : « Je bats en arrière ».

II/ chaque éclat doit durer une seconde environ, l'intervalle entre les éclats doit être d'une seconde environ et l'intervalle entre les signaux successifs doit être de dix secondes au moins ;

III/ le feu utilisé pour ce signal doit, s'il existe, être un feu blanc visible sur tout l'horizon à une distance de cinq milles au moins et doit être conforme aux dispositions de l'Annexe I du présent Règlement.

c/ Lorsqu'ils sont en vue l'un de l'autre dans un chenal étroit ou une voie d'accès :

I/ un navire qui entend en rattraper un autre doit, conformément aux dispositions de la règle 9 e/ I/, indiquer son intention en émettant au sifflet les signaux suivants :

- deux sons prolongés suivis d'un son bref pour dire : « Je compte vous rattraper sur tribord » ;
- deux sons prolongés suivis de deux sons brefs pour dire : « Je compte vous rattraper sur bâbord ».

II/ le navire qui est sur le point d'être rattrapé doit, en manoeuvrant conformément aux dispositions de la règle 9 e/ I/, indiquer son accord en émettant au sifflet le signal suivant :

- un son prolongé, un son bref, un son prolongé et un son bref, émis dans cet ordre.

d/ Lorsque deux navires en vue l'un de l'autre s'approchent l'un de l'autre et que, pour une raison quelconque, l'un d'eux ne comprend pas les intentions ou les manœuvres de l'autre, ou se demande si l'autre navire prend les mesures suffisantes pour éviter l'abordage, le navire qui a des doutes les exprime immédiatement en émettant au sifflet une série rapide d'au moins cinq sons brefs. Ce signal peut être complété par un signal lumineux d'au moins cinq éclats brefs et rapides.

e/ Un navire s'approchant d'un coude ou d'une partie d'un chenal ou d'une voie d'accès où d'autres navires peuvent être cachés par un obstacle doit faire entendre un son prolongé. Tout navire venant dans sa direction qui entend le signal de l'autre côté du coude ou derrière l'obstacle doit répondre à ce signal en faisant entendre un son prolongé.

f/ Lorsque des sifflets sont installés à bord d'un navire à une distance de plus de 100 mètres les uns des autres, on ne doit utiliser qu'un seul sifflet pour émettre des signaux de manœuvre et des signaux avertisseurs.

Règle 35 : *Signaux sonores par visibilité réduite*

Tant de jour que de nuit, à l'intérieur ou à proximité d'une zone où la visibilité est réduite, les signaux prescrits par la présente règle doivent être utilisés comme suit :

a/ Un navire à propulsion mécanique avant de l'erre doit faire entendre un son prolongé à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

b/ Un navire à propulsion mécanique faisant route, mais stoppé et n'ayant pas d'erre, doit faire entendre, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes, deux sons prolongés séparés par un intervalle de deux secondes environ.

c/ Un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre, un navire à capacité de manœuvre restreinte, un navire handicapé par son tirant d'eau, un navire à voile, un navire en train de pêcher, et un navire qui en remorque ou en pousse un autre doivent émettre, au lieu des signaux prescrits aux paragraphes a/ ou b/ de la présente règle, trois sons consécutifs, à savoir un son prolongé suivi de deux sons brefs, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

d/ Un navire en train de pêcher, lorsqu'il est au mouillage, et un navire à capacité de manœuvre restreinte qui procède à ses travaux au mouillage doivent émettre, au lieu des signaux prescrits au paragraphe g/ de la présente règle, le signal prescrit au paragraphe c/ de la présente règle.

e/Un navire remorqué ou, s'il en est remorqué plus d'un, le dernier navire du convoi doit, s'il a un équipage à bord, faire entendre, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes, quatre sons consécutifs, à savoir un son prolongé suivi de trois sons brefs. Lorsque cela est possible, ce signal doit être émis immédiatement après le signal du navire remorqueur.

f/ Un navire en train de pousser et un navire poussé en avant reliés par un raccordement rigide de manière à former une unité composite doivent être considérés comme un navire à propulsion mécanique et doivent faire entendre les signaux prescrits aux paragraphes a/ ou b/ de la présente règle.

g/ Un navire au mouillage doit sonner la cloche rapidement pendant cinq secondes environ, à des intervalles ne dépassant pas une minute. A bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 100 mètres, on doit sonner la cloche sur la partie avant du navire et, immédiatement après, sonner rapidement le gong pendant cinq secondes environ sur la partie arrière. Un navire au mouillage peut en outre faire entendre trois sons consécutifs, à savoir un son bref suivi d'un son prolongé et d'un son bref, pour signaler sa position et la possibilité d'un abordage à un navire qui s'approche.

h/ Un navire échoué doit sonner la cloche et, en cas de besoin, faire entendre le gong, ainsi qu'il est prescrit au paragraphe g/ de la présente règle. De plus, il doit faire entendre trois coups de cloche séparés et distincts immédiatement avant et après avoir fait entendre la sonnerie rapide de la cloche. De plus, un navire échoué peut émettre au sifflet un signal approprié.

i/ Un navire de longueur égale ou supérieure à 12 m mais inférieure à 20 m n'est pas tenu de faire entendre les coups de cloche prescrits aux paragraphes g/ et h/ de la présente règle. Toutefois, lorsqu'il ne le fait pas, il doit faire entendre un autre signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

j/ Un navire de longueur inférieure à 12 mètres n'est pas tenu de faire entendre les signaux mentionnés ci-dessus, mais lorsqu'il ne le fait pas,il doit faire entendre un autre signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

k/ Un bateau-pilote en service de pilotage peut, outre les signaux prescrits aux paragraphes a/, b/ ou g/ de la présente règle, faire entendre un signal d'identification consistant en quatre sons brefs.

Règle 36 : *Signaux destinés à appeler l'attention*
Tout navire peut, s'il juge nécessaire d'appeler l'attention d'un autre navire, émettre des signaux lumineux ou sonores ne pouvant être confondus avec tout autre signal autorisés par l'une quelconque des présentes règles, ou bien orienter le faisceau de son projecteur en direction du danger qui menace un navire de façon telle que ce faisceau ne puisse gêner d'autres navires. Tout feu destiné à attirer l'attention d'un autre navire ne doit pas pouvoir être confondu avec une aide à la navigation. Aux fins de la présente règle, l'emploi de feux intermittents ou tournants à haute intensité, tels que les phares gyroscopiques, doit être évité.

Règle 37 : *Signaux de détresse*
Un navire qui est en détresse et demande assistance doit utiliser ou montrer les signaux décrits à l'Annexe IV du présent Règlement.

PARTIE E – EXEMPTIONS

Règle 38 : *Exemptions*
Tout navire (ou catégorie de navires) qui satisfait aux prescriptions des Règles internationales de 1960 pour prévenir les abordages en mer et dont la quille est posée, ou qui se trouve à un stade de construction équivalent, avant l'entrée en vigueur du présent Règlement, peut bénéficier des exemptions suivantes qui s'appliquent audit Règlement :
a/ Installation des feux dont la portée lumineuse est prescrite par la règle 22 : quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement.
b/ Installation des feux dont les couleurs sont prescrites à la section 7 de l'Annexe I du présent Règlement : quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement.
c/ Changement de l'emplacement des feux résultant du passage des mesures britanniques au système métrique et de l'arrondissement des chiffres des mesures : exemption permanente.
d/ I/ Changement de l'emplacement des feux de tête de mât à bord des navires de longueur inférieure à 150 mètres, résultant des prescriptions de la section 3 a/ de l'Annexe I du présent Règlement : exemption permanente ;
II/ changement de l'emplacement des feux de tête de mât à bord des navires de longueur égale ou supérieure à 150 mètres, résultant des prescriptions de la section 3 a/ de l'Annexe I du présent Règlement : neuf ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement.
e/ Changement de l'emplacement des feux de tête de mât résultant des prescriptions de la section 2 b/ de l'Annexe I du présent Règlement : neuf ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement.
f/ Changement de l'emplacement des feux de côté résultant des prescriptions des sections 2 g/ et 3 b/ de l'Annexe I du présent Règlement : neuf ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement.
g/ Spécifications du matériel de signalisation sonore prescrites par l'Annexe III du présent Règlement : neuf ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement.
h/ Changement de l'emplacement des feux visibles sur tout l'horizon résultant des prescriptions de la section 9 b/ de l'Annexe I du présent Règlement : exemption permanente.

ANNEXE I
EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FEUX ET MARQUES

1/ Définition
L'expression « hauteur au-dessus du plat-bord » désigne la hauteur au-dessus du pont continu le plus élevé. Cette hauteur doit être mesurée à partir de l'endroit situé sous le feu à la verticale de celui-ci.

2/ Emplacement et espacement des feux sur le plan vertical
a/ A bord des navires à propulsion mécanique de longueur égale ou supérieure à 20 mètres, les feux de tête de mât doivent être disposés comme suit :
I/ le feu de tête de mât avant ou, le cas échéant, le feu unique, doit se trouver à une hauteur de 6 mètres au moins au-dessus du plat-bord et, si la largeur du navire dépasse 6 mètres, à une hauteur au-dessus du plat-bord au moins égale à cette largeur, sans qu'il soit toutefois nécessaire que cette hauteur dépasse 12 mètres ;
II/ lorsqu'il existe deux feux de tête de mât, le feu arrière doit se trouver au moins 4,5 mètres plus haut que le feu avant.
b/ La distance verticale entre les feux de tête de mât des navires à propulsion mécanique doit être telle que le feu arrière puisse toujours être vu distinctement au-dessus du feu avant, à une distance de 1 000 mètres de l'avant du navire au niveau de la mer, dans toutes les conditions normales d'assiette.
c/ Le feu de tête de mât d'un navire à propulsion mécanique de longueur égale ou supérieure à 12 mètres, mais inférieure à 20 mètres, doit se trouver à une hauteur de 2,5 mètres au moins au-dessus du plat-bord.
d/ Un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 12 mètres peut avoir son feu le plus élevé à une hauteur inférieure à 2,5 mètres au-dessus du plat-bord. Toutefois, lorsqu'il porte un feu de tête de mât en plus des feux de côté et du feu de poupe ou bien le feu visible sur tout l'horizon prescrit à la règle 23 c/ I/ en plus des feux de côté, ce feu de tête de mât ou ce feu visible sur tout l'horizon doit se trouver à 1 mètre au moins au-dessus des feux de côté.
e/ L'un des deux ou trois feux de tête de mât prescrits pour un navire à propulsion mécanique qui remorque ou pousse un autre navire doit se trouver au même emplacement que le feu de tête de mât avant ou arrière, étant entendu que, si le feu inférieur de tête de mât arrière se trouve sur le mât arrière, il doit se trouver au moins 4,5 mètres plus haut que le feu de tête de mât avant.
f/ I/ Le feu ou les feux de tête de mât prescrits par la règle 23 a/ doivent être placés au-dessus et à bonne distance des autres feux et obstructions, à l'exception de ceux qui sont décrits à l'alinéa II/ ;
II/ lorsqu'il n'est pas possible de placer au-dessous des feux de tête de mât les feux visibles sur tout l'horizon prescrits par la règle 27 b/ I/ ou par la règle 28, ces feux peuvent être placés au-dessus du feu ou des feux de tête de mât arrière ou, sur un plan vertical, entre le feu ou les feux de tête de mât avant et le feu ou les feux de tête de mât arrière à condition que, dans ce dernier cas, il soit satisfait aux prescriptions du paragraphe c/ de la section 3 de la présente Annexe.
g/ Les feux de côté d'un navire à propulsion mécanique doivent se trouver à une hauteur au-dessus du plat-bord ne dépassant pas les trois quarts de la hauteur du feu de tête de mât avant. Ils ne doivent pas être placés trop bas pour ne pas se confondre avec les lumières de pont.
h/ Lorsqu'ils sont réunis en un fanal combiné et portés par un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 20 mètres, les feux de côté doivent se trouver à 1 mètre au moins au-dessous du feu de tête de mât.
i/ Lorsque les règles prescrivent deux ou trois feux superposés, ceux-ci doivent être espacés de la manière suivante :
I/ à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 20 mètres, ces feux doivent être espacés de 2 mètres au moins ; le feu inférieur doit se trouver à une hauteur de 4 mètres au moins au-dessus du plat-bord, sauf si le navire est tenu de porter un feu de remorquage ;
II/ à bord d'un navire de longueur inférieure à 20 mètres, les feux doivent être espacés de 1 mètre au moins ; le feu inférieur doit se trouver à une hauteur de 2 mètres au moins au-dessus du plat-bord, sauf si le navire est tenu de porter un feu de remorquage ;
III/ lorsque trois feux sont portés, ils doivent être placés à intervalles réguliers.
j/ Le feu le plus bas des deux feux visibles sur tout l'horizon prescrits pour les navires en train de pêcher doit se trouver à une hauteur au-dessus des feux de côté au moins égale à deux fois la distance qui sépare les deux feux verticaux.
k/ Lorsque le navire porte deux feux de mouillage, le feu de mouillage avant prescrit par la règle 30 a/ I/ doit se trouver 4,5 mètres au moins plus haut que le feu arrière. A bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 50 mètres, le feu de mouillage avant doit se trouver à une hauteur de 6 mètres au moins au-dessus du plat-bord.

3/ Emplacement et espacement des feux sur le plan horizontal
a/ Lorsque deux feux de tête de mât sont prescrits pour un navire à propulsion mécanique, la distance horizontale qui les sépare doit être au moins égale à la moitié de la longueur du navire sans toutefois qu'il soit nécessaire que cette distance dépasse 100 mètres. Le feu avant ne doit pas être situé, par rapport à l'avant du navire, à une distance supérieure au quart de la longueur du navire.
b/ A bord d'un navire à propulsion mécanique de longueur égale ou supérieure à 20 mètres, les feux de côté ne doivent pas se trouver sur l'avant des feux de tête de mât avant. Ils doivent se trouver sur le côté du navire ou à proximité de celui-ci.
c/ Lorsque les feux prescrits par la règle 27 b/ I/ ou par la règle 28 sont placés, sur un plan vertical, entre le feu ou les feux de tête de mât avant et le feu ou les feux de tête de mât arrière, ces feux visibles sur tout l'horizon doivent se trouver à une distance horizontale de 2 mètres au moins de l'axe longitudinal du navire dans le sens transversal.
d/ Lorsqu'un seul feu de mât est prescrit pour un navire à propulsion mécanique, ce feu doit se trouver en avant de la demi-longueur du navire, si ce n'est qu'un navire de longueur inférieure à 20 mètres n'a pas à placer ce feu en avant de la demi-longueur du navire mais doit le placer aussi à l'avant qu'il est possible dans la pratique.

4/ Détails concernant l'emplacement des feux de direction pour les navires de pêche, les dragues et les navires effectuant des travaux sous-marins
a/ Le feu de direction de l'engin déployé d'un navire en train de pêcher, prescrit par la règle 26 c/ II/, doit être situé à une distance horizontale de 2 mètres au moins et de 6 mètres au plus des deux feux rouge et blanc visibles sur tout l'horizon. Ce feu doit être placé à une hauteur qui ne soit ni supérieure à celle du feu blanc visible sur tout l'horizon prescrit par la règle 26 c/ I/, ni inférieure à celle des feux de côté.
b/ La distance horizontale entre les feux et marques indiquant à bord d'un navire en train de draguer ou d'effectuer des travaux sous-marins le côté obstrué et/ou le côté sur lequel on peut passer sans danger, tels que prescrits à la règle 27 d/ I/ et II/, et les feux et les marques prescrits à la règle 27 b/ I/ et II/ doit être aussi grande que possible et, en tout cas, d'au moins 2 mètres. Le plus élevé de ces feux ou marques ne doit en aucun cas être placé plus haut que le feu inférieur ou la marque inférieure faisant partie de la série des trois feux ou marques prescrits par la règle 27 b/ I/ et II/.

5/ Ecrans des feux de côté
Les feux de côté des navires de longueur égale ou supérieure à 20 mètres doivent être munis, du côté du navire, d'écrans peints en noir avec une peinture mate et être conformes aux prescriptions de la section 9 de la présente Annexe. A bord des navires de longueur inférieure à 20 mètres, les feux de côté, s'ils sont nécessaires pour satisfaire aux prescriptions de la section 9 de la présente Annexe, doivent être munis, du côté du navire, d'écrans de couleur noire mate. Dans le cas d'un fanal combiné qui utilise un filament vertical unique et une cloison très étroite entre le secteur vert et le secteur rouge, il n'est pas nécessaire de prévoir d'écrans extérieurs.

6/ Marques
a/ Les marques doivent être noires et avoir les dimensions suivantes :
I/ une boule doit avoir au moins 0,6 mètre de diamètre ;
II/ un cône doit avoir un diamètre de base de 0,6 mètre au moins et une hauteur égale à son diamètre ;
III/ une marque cylindrique doit avoir un diamètre de 0,6 mètre au moins et une hauteur double de son diamètre ;
IV/ un bicône se compose de deux cônes définis à l'alinéa II/ ci-dessus ayant une base commune.
b/ La distance verticale entre les marques doit être d'au moins 1,5 mètre.
c/ A bord d'un navire de longueur inférieure à 20 mètres, les marques peuvent avoir des dimensions inférieures, mais en rapport avec les dimensions du navire et la distance qui les sépare peut être réduite en conséquence.

7/ Couleur des feux
La chromaticité de tous les feux de navigation doit être conforme aux normes suivantes, qui se situent dans les limites indiquées par le diagramme de chromaticité de la Commission internationale de l'éclairage (CIE).
Les limites de la zone des différentes couleurs sont données par les coordonnées des sommets des angles, qui sont les suivantes :

I/	blanc						
	x	0,525	0,525	0,452	0,310	0,310	0,443
	y	0,382	0,440	0,440	0,348	0,283	0,382
II/	vert						
	x	0,028	0,009	0,300	0,203		
	y	0,385	0,723	0,511	0,356		
III/	rouge						
	x	0,680	0,660	0,735	0,721		
	y	0,320	0,320	0,265	0,259		
IV/	jaune						
	x	0,612	0,618	0,575	0,575		
	y	0,382	0,382	0,425	0,406		

8/ Intensité des feux
a/ L'intensité des feux doit être calculée à l'aide de la formule : $I = 3{,}43 \times 10^6 \times T \times D^2 \times K^{-D}$
où
I = Intensité lumineuse en candelas dans les conditions de service
T = Seuil d'éclairement 2×10^{-7} lux
D = Distance de visibilité (portée lumineuse) du feu en milles marins
K = Coefficient de transmission atmosphérique. Pour les feux prescrits, K est égal à 0,8 ce qui correspond à une visibilité météorologique d'environ 13 milles marins.

b/ Le tableau suivant présente quelques valeurs obtenues à l'aide de cette formule :

distance de visibilité (portée lumineuse) du feu exprimée en milles D	intensité lumineuse du feu exprimée en candelas pour K = 0,8 I
1	0,9
2	4,3
3	12
4	27
5	52
6	94

Note : L'intensité lumineuse maximale des feux de navigation devrait être limitée de manière à éviter des reflets gênants. Cette limitation de l'intensité lumineuse ne doit pas être obtenue au moyen d'une commande variable.

9/ Secteurs horizontaux de visibilité

a/ I/ Les feux de côté doivent, une fois installés à bord, avoir vers l'avant les intensités minimales requises. Les intensités doivent diminuer jusqu'à devenir pratiquement nulles entre 1 et 3 degrés en dehors des secteurs prescrits ;

II/ pour les feux de poupe et les feux de tête de mât ainsi que pour les feux de côté à la limite du secteur de visibilité située à 22,5 degrés sur l'arrière du travers, les intensités minimales requises doivent être maintenues sur l'arc d'horizon des secteurs prescrits par la règle 21, jusqu'à 5 degrés à l'intérieur de ces secteurs. A partir de 5 degrés à l'intérieur des secteurs prescrits, l'intensité peut diminuer à concurrence de 50 pour cent jusqu'aux limites de secteurs prescrites ; puis elle doit diminuer constamment jusqu'à devenir pratiquement nulle à 5 degrés au plus en dehors des secteurs prescrits.

b/ I/ A l'exception des feux de mouillage prescrits à la règle 30 qu'il n'est pas nécessaire de placer trop haut au-dessus du plat-bord, les feux visibles sur tout l'horizon doivent être placés de manière à ne pas être cachés par des mâts, des mâts de hune ou toutes autres structures sur des secteurs angulaires supérieurs à 6 degrés ;

II/ s'il est impossible dans la pratique de satisfaire à l'alinéa b/ I/ de la présente section en plaçant un seul feu visible sur tout l'horizon, deux feux visibles sur tout l'horizon doivent être utilisés et convenablement placés ou masqués de manière à être perçus, dans toute la mesure du possible, comme un feu unique à une distance de 1 mille.

10/ Secteurs verticaux de visibilité

a/ Les secteurs verticaux de visibilité des feux électriques une fois installés, à l'exception des feux installés à bord des navires à voile faisant route, doivent être de nature à maintenir :

I/ au moins l'intensité minimale requise de 5 degrés au-dessus du plan horizontal à 5 degrés au-dessous de ce plan ;

II/ au moins 60 pour cent de l'intensité minimale requise de 7,5 degrés au-dessus du plan horizontal à 7,5 degrés au-dessous de ce plan.

b/ Dans le cas des navires à voile faisant route, les secteurs verticaux de visibilité des feux électriques une fois installés doivent être de nature à maintenir :

I/ au moins l'intensité minimale requise de 5 degrés au-dessus du plan horizontal à 5 degrés au-dessous de ce plan ;

II/ au moins 50 pour cent de l'intensité minimale requise de 25 degrés au-dessus du plan horizontal à 25 degrés au-dessous de ce plan.

c/ Pour les feux autres qu'électriques, ces spécifications doivent être observées d'aussi près que possible.

11/ Intensité des feux non électriques

Les feux non électriques doivent avoir autant que possible les intensités minimales spécifiées au tableau de la section 8 de la présente Annexe.

12/ Feux de manœuvre

Nonobstant les dispositions de la section 2 f/ de la présente Annexe, le feu de manœuvre décrit à la règle 34 b/ doit être situé dans le même plan axial que le feu ou les feux de tête de mât et, lorsque cela est possible, à une distance verticale de 2 mètres au moins au-dessus du feu de tête de mât avant, à condition d'être porté à une distance verticale d'au moins 2 mètres au-dessus ou au-dessous du feu de tête de mât arrière. S'il n'y a qu'un seul feu de tête de mât, le feu de manœuvre, s'il existe, doit être installé à l'endroit le plus visible, à une distance verticale d'au moins 2 mètres du feu de tête mât.

13/ Engins à grande vitesse*

a/ Le feu de tête de mât des engins à grande vitesse peut être placé à une hauteur qui, par rapport à la largeur de l'engin, est inférieure à celle qui est prescrite au paragraphe 2 a/ I/ de la présente annexe, à condition que l'angle à la base du triangle isocèle formé par le feu de tête de mât et les feux de côté, vus de face, ne soit pas inférieur à 27°.

b/ A bord des engins à grande vitesse d'une longueur égale ou supérieure à 50 m, la distance verticale requise entre le feu du mât avant et celui du mât principal, que le paragraphe 2 a/ II/ de la présente annexe fixe à 4,5 m, peut être modifiée à condition que sa valeur ne soit pas inférieure à celle qui est déterminée en appliquant la formule suivante :

$$y = \frac{(a + 17^{\psi})C + 2}{1000}$$

Dans cette formule :

y est la hauteur, exprimée en mètres, du feu du mât principal au-dessus du feu du mât avant ;

a est la hauteur, exprimée en mètres, du feu du mât avant au-dessus de la surface de l'eau, en cours d'exploitation

ψ est l'assiette en cours d'exploitation, exprimée en degrés ;

C est la distance horizontale qui sépare les feux de tête de mât, exprimée en mètres.

* Se reporter au Recueil international de règles de sécurité applicables aux engins à grande vitesse de 1994 et au Recueil international de règles de sécurité applicables aux engins à grande vitesse, 2000.

14/ Agrément

La construction des feux et des marques et l'installation des feux à bord doivent être jugées satisfaisantes par l'autorité compétente de l'Etat dont le navire est autorisé à battre le pavillon.

ANNEXE II

SIGNAUX SUPPLEMENTAIRES DES NAVIRES DE PECHE PECHANT A PROXIMITE LES UNS DES AUTRES

1/ Généralités

Les feux mentionnés dans la présente Annexe doivent, s'ils sont montrés en application des dispositions de la règle 26 d/, être placés à l'endroit le plus visible, à 0,9 mètre au moins les uns des autres et plus bas que les feux prescrits par la règle 26 b/ I/ et c/ I/. Ils doivent être visibles sur tout l'horizon à une distance d'un mille au moins, mais cette distance doit être inférieure à la portée des feux prescrits par les présentes Règles pour les navires de pêche.

2/ Signaux pour chalutiers

a/ Les navires d'une longueur égale ou supérieure à 20 mètres qui sont en train de chaluter au moyen d'un chalut ou de tout autre appareil immergé doivent montrer :

I/ lorsqu'ils jettent leurs filets : deux feux blancs superposés ;

II/ lorsqu'ils halent leurs filets : un feu blanc placé à la verticale au-dessus d'un feu rouge ;

III/ lorsque leurs filets sont retenus par un obstacle : deux feux rouges superposés.

b/ Tous les navires d'une longueur égale ou supérieure à 20 mètres qui sont en train de chaluter à deux doivent montrer :

I/ de nuit, un projecteur dirigé vers l'avant et en direction de l'autre navire faisant partie de l'équipe de chalutage à deux ;

II/ lorsqu'ils jettent ou halent leurs filets ou lorsque leurs filets demeurent retenus par un obstacle, les feux prescrits par la section 2 a/ ci-dessus.

c/ Un navire d'une longueur inférieure à 20 mètres qui est en train de chaluter au moyen d'un chalut ou de tout autre appareil immergé, ou en train de chaluter à deux, peut montrer les feux prescrits au paragraphe a/ ou b/ de la présente section, selon le cas.

3/ Signaux pour navires pêchant à la grande seine

Les navires en train de pêcher à la grande seine peuvent montrer deux feux jaunes superposés. Ceux-ci doivent s'allumer alternativement toutes les secondes, avec des durées de lumière et d'obscurité égales. Ils ne peuvent être montrés que lorsque le navire est gêné par ses apparaux de pêche.

ANNEXE III

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE MATERIEL DE SIGNALISATION SONORE

1/ Sifflets

a/ Fréquence et portée sonore

La fréquence fondamentale du signal doit être comprise en 70 et 700 Hz.

La portée sonore du signal d'un sifflet est déterminée par ces fréquences, qui peuvent comprendre la fréquence fondamentale et/ou une ou plusieurs fréquences plus élevées, situées entre 180 et 700 Hz (± 1%) pour un navire de longueur égale ou supérieure à 20 m, ou situées entre 180 et 2100 H z (± 1%) pour un navire de longueur inférieure à 20 m, et fournissant les niveaux de pression acoustique spécifiés au paragraphe 1 c/ ci-dessous.

b/ Limites des fréquences fondamentales

Afin de garantir une grande variété dans les caractéristiques des sifflets, la fréquence fondamentale d'un sifflet doit être comprise entre les limites suivantes :

I/ entre 70 et 200 Hz à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 200 mètres ;

II/ entre 130 et 350 Hz à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 75 mètres, mais inférieure à 200 mètres ;

III/ entre 250 et 700 Hz à bord d'un navire de longueur inférieure à 75 mètres.

c/ Intensité du signal et portée sonore

Un sifflet installé à bord d'un navire doit assurer, dans la direction de son intensité maximale, à une distance de 1 m et dans au moins une bande d'un tiers d'octave située dans la gamme de fréquences 180 - 700 Hz (± 1 %) pour un navire de longueur égale ou supérieure à 20 m, ou 180 - 2 100 Hz (± 1 %) pour un navire de longueur inférieure à 20 m, un niveau de pression acoustique au moins égal à la valeur appropriée du tableau (en bas).

La portée sonore a été indiquée dans ce tableau à titre d'information. Elle correspond approximativement à la distance à laquelle un sifflet peut être entendu sur son axe avant avec une probabilité de 90 pour cent en air calme, à bord d'un navire où le niveau du bruit de fond aux postes d'écoute est moyen (soit 68 dB dans la bande d'octave centrée sur la fréquence 250 Hz et à 63 dB dans la bande d'octave centrée sur 500 Hz).

Dans la pratique, la distance à laquelle un sifflet peut être entendu est très variable et dépend beaucoup des conditions météorologiques. Les valeurs indiquées peuvent être considérées comme caractéristiques mais, en cas de vent violent ou lorsque le niveau du bruit aux postes d'écoute est élevé, la portée sonore peut être très réduite.

d/ Caractéristiques directionnelles

Dans toutes directions du plan horizontal comprises dans un secteur de +/- 45 degrés par rapport à l'axe, le niveau de pression acoustique d'un sifflet directionnel ne doit pas être inférieur de plus de 4 dB au niveau de pression acoustique prescrit sur l'axe. Dans toute autre direction du plan horizontal, le niveau de pression acoustique ne doit pas être inférieur de plus de 10 dB au niveau de la pression acoustique prescrit sur l'axe, de manière que la portée dans toute direction soit égale à la moitié au moins de la portée sur l'axe. Le niveau de pression acoustique doit être mesuré dans la bande d'un tiers d'octave qui produit la portée sonore.

e/ Emplacements des sifflets

Lorsqu'un sifflet directionnel est utilisé comme sifflet unique à bord d'un navire, il doit être installé de manière à produire son intensité maximale vers l'avant du navire.

Les sifflets doivent être placés aussi haut que possible à bord du navire pour réduire l'interception, par des obstacles, des sons émis et pour réduire le plus possible les risques de troubles de l'ouïe chez les membres de l'équipage. Le niveau de pression acoustique du propre signal du navire ne doit pas dépasser 110 dB (A) aux postes d'écoute et ne devrait pas, autant que possible, dépasser 100 dB (A).

f/ Installation de plusieurs sifflets

Si des sifflets sont installés à plus de 100 mètres les uns des autres, ils doivent être montés de manière à ne pas être actionnés simultanément.

g/ Ensemble de sifflets

Si, en raison de la présence d'obstacles, le champ acoustique d'un seul sifflet ou de l'un des sifflets mentionnés au

Longueur du navire en mètres	Niveau de pression acoustique à un mètre en décibels, référence de $2x10^{-5}$ N/m² (bandes d'un tiers d'octave)	Portée sonore en milles marins
200 et plus	143	2
75 et plus mais moins de 200	138	1,5
20 et plus mais moins de 75	130	1
Moins de 20	120*	0,5
	115**	
	111***	

***Lorsque les fréquences mesurées sont comprises entre 180 et 450 Hz**
****Lorsque les fréquences mesurées sont comprises entre 450 et 800 Hz**
*****Lorsque les fréquences mesurées sont comprises entre 800 et 2 100 Hz**

paragraphe f/ ci-dessus risque de présenter une zone où le niveau acoustique du signal est sensiblement réduit, il est recommandé d'utiliser un ensemble de sifflets installés de manière à éviter cette réduction du niveau acoustique. Aux fins des Règles, un ensemble de sifflets est considéré comme sifflet unique. Les sifflets d'un tel ensemble ne doivent pas être situés à plus de 100 mètres les uns des autres et doivent être montés de manière à pouvoir être actionnés simultanément. Leurs fréquences doivent différer les unes des autres d'au moins 10 Hz.

2/ Cloche ou gong

a/ Intensité du signal

Une cloche, un gong ou tout autre dispositif ayant des caractéristiques acoustiques semblables doivent assurer un niveau de pression acoustique d'au moins 110 dB à une distance de 1 mètre de ce matériel.

b/ Construction

Les cloches et les gongs doivent être construits en un matériau résistant à la corrosion et conçus de manière à émettre un son clair. Le diamètre de l'ouverture de la cloche ne doit pas être inférieur à 300 mm pour les navires de longueur égale ou supérieure à 20 m. Lorsque cela est possible, il est recommandé d'installer un battant de cloche à commande mécanique, de manière à garantir une force d'impact constante, mais il doit être possible de l'actionner à la main. La masse du battant ne doit pas être inférieure à 3 % de celle de la cloche.

3/ Agrément

La construction et le fonctionnement du matériel de signalisation sonore ainsi que son installation à bord du navire doivent être jugés satisfaisants par l'autorité compétente de l'Etat dont le navire est autorisé à battre le pavillon.

ANNEXE IV

SIGNAUX DE DETRESSE

1/ Les signaux suivants, utilisés ou montrés ensemble ou séparément, traduisent la détresse et le besoin de secours :

a/ coup de canon ou autres signaux explosifs tirés à des intervalles d'une minute environ ;

b/ son continu produit par un appareil quelconque pour signaux de brume ;

c/ fusées ou bombes projetant des étoiles rouges lancées une à une à de courts intervalles ;

d/ signal émis par tout système de signalisation, constitué par le groupe ;

• • • — — — • • • (S.O.S) du code Morse ;

e/ signal radiotéléphonique consistant dans le mot « Mayday » ;

f/ signal de détresse N.C. du Code international de signaux ;

g/ signal consistant en un pavillon carré ayant, au-dessus ou en dessous, une boule ou un objet analogue ;

h/ flammes sur le navire (telles qu'on peut en produire en brûlant un baril de goudron, un baril d'huiles, etc.) ;

i/ fusée à parachute ou feu à main produisant une lumière rouge ;

j/ signal fumigène produisant une fumée de couleur orange ;

k/ mouvement lents et répétés de haut en bas des bras étendus de chaque côté ;

l/ alerte de détresse émise par appel sélectif numérique (ASN) sur :

I) la voie 70 en ondes métriques, ou

II) les fréquences 2187,5 kHz, 8414,5 kHz, 4207,5 kHz, 6312 kHz, 12577 kHz ou 16804,5 kHz en ondes hectométriques/décamétriques ;

m/ alerte de détresse dans le sens navire-côtière émise par la station terrienne Inmarsat ou d'un autre prestataire de services mobiles par satellite du navire ;

n/ signaux transmis par les radiobalises de localisation des sinistres ;

o/ signaux approuvés transmis par des systèmes de radiocommunication, y compris les répondeurs radar des embarcations ou radeaux de sauvetage.

2/ Est interdit l'usage de l'un quelconque des signaux ci-dessus, sauf dans le but d'indiquer un cas de détresse ou un besoin de secours, ainsi que l'usage d'autres signaux susceptibles d'être confondus avec l'un des signaux ci-dessus.

3/ Il convient de prêter attention aux chapitres pertinents du Code international de signaux, au Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes (volume III) et aux signaux suivants :

a/ morceau de toile de couleur orange soit avec un carré et un cercle de couleur noire soit avec un autre symbole approprié (pour repérage aérien) ;

b/ colorant.

Remarque du SHOM

Bien que les fusées projetant des étoiles ne soient plus règlementaires en raison d'amendements à la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), elles figurent toujours dans la liste ci-dessus (section 1, §c) qui n'a pas encore été modifiée par l'OMI. Il convient de noter cependant que les amendements à la Convention SOLAS ont déjà été pris en compte dans la réglementation française sur la sécurité des navires.

DECRET N°77-778 DU 7 JUILLET 1977

Relatif au règlement pour prévenir les abordages en mer

(Journal Officiel du 13 juillet 1977)

modifié par Décret n°81.229 du 9 mars 1981

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre de la défense et du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n°65-701 du 16 août 1965 portant règlement pour prévenir les abordages en mer ;

Vu le décret n°77-733 du 6 juillet 1977 publiant la convention internationale de 1972 sur le règlement pour prévenir les abordages en mer ;

Vu la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande, notamment les articles 63, 80, 81 et 82 ;

Vu la loi n°67-405 du 20 mai 1967 modifiée sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'habitabilité à bord des navires ;

Vu le décret n°69-1141 du 11 décembre 1969 fixant les règles générales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les navires français autres que les navires de plaisance d'une longueur inférieure à 25 mètres, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n°69-216 du 28 février 1969 sur les règles relatives à la sécurité et à la navigation des les eaux maritimes des navires de plaisance d'une longueur inférieure à 25 mètres, notamment les articles 13 et 14,

Décrète :

Article 1er

A partir du 15 juillet 1977, à 12 heures, heure du fuseau, tous les navires et hydravions français respecteront le règlement pour prévenir les abordages en mer annexé à la convention internationale du 20 octobre 1972 publiée par le décret n°77-733 du 6 juillet 1977.

Article 2

La liste des dispositifs de séparation du trafic visés aux règles 1 d/ et 10 du règlement pour prévenir les abordages en mer, visé à l'article 1er du présent décret, est fixée par arrêté du ministre chargé de la marine marchande, du ministre de la défense et du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Article 3

1/ Les navires effectuant une opération destinée au maintien de la sécurité de la navigation dans un dispositif de séparation du trafic et qui, de ce fait, ont une capacité de manœuvre restreinte, au sens de la règle 3 du règlement pour prévenir les abordages en mer annexé à la convention internationale de 1972 publiée par le décret susvisé du 6 juillet 1977, sont dispensés d'observer les dispositions de la règle 10 dudit règlement, dans la mesure nécessaire pour leur permettre d'effectuer leurs opérations et sous réserve des conditions ci-après.

2/ Pour les besoins de l'accomplissement de leurs missions respectives, les navires affectés aux missions hydro-océanographiques du service hydrographique et océanographique de la marine (S.H.O.M.) et les navires affectés par le service des phares et balises à l'installation, à l'entretien et à la vérification des aides fixes ou flottantes à la navigation bénéficient en permanence de la dispense prévue au paragraphe 1 du présent article.

3/ Des arrêtés particuliers du ministre des transports désignent les navires, autres que ceux visés au paragraphe 2 ci-dessus, qui sont admis au bénéfice des dispositions du paragraphe 1 du présent article.

Dans chaque cas, ces arrêtés particuliers fixent les modalités d'application de la dispense, notamment la période et la zone géographique.

4/ Les dispositions du présent article sont applicables :

. aux navires français et étrangers dans les eaux territoriales françaises ;

. aux navires français dans les eaux territoriales d'un autre Etat, dans la mesure où le gouvernement de cet Etat a pris des dispositions, législatives ou règlementaires, nécessaires à cette fin.

Les dispositions du présent article seront applicables dans les zones situées en dehors des eaux territoriales visées ci-dessus à la date d'entrée en vigueur de l'amendement pris à cette fin dans le règlement international pour prévenir les abordages en mer publié par le décret susvisé du 6 juillet 1977.

Article 4

A compter du 15 juillet 1977, à 12 heures, heure du fuseau, le décret n°65-701 du 16 août 1965 et le règlement y annexé sont abrogés.

Article 5

Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense, le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer) et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1977

Raymond BARRE

Par le Premier ministre :
Le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire,
JEAN-PIERRE FOURCADE.

Le ministre des affaires étrangères,
LOUIS DE GUIRINGAUD.

Le ministre de l'intérieur,
CHRISTIAN BONNET.

Le ministre de la défense,
YVON BOURGES.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer),
OLIVIER STIRN.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports),
MARCEL CAVAILLÉ.

AVERTISSEMENT :
Aucun service hydrographique officiel n'a vérifié les informations contenues dans ce document et ne peut être tenu responsable de la fidélité de leur reproduction ou de toute modification ultérieure. La possession de ce produit derivé n'exonère pas de l'obligation d'utiliser les documents nautiques appropriés prévus par les règlements nationaux ou internationaux.

CARNET DE BORD

					compas			loch				positions		
date/heure	vent	mer	visib.	baro.	cap vrai	cap compas	route	distance	vitesse	courant	allures et voiles	latitude	longitude	Wpt next

météo : ..... cons. .....

observation : .....

Équipage : .....

CARNET DE BORD

					compas			loch				positions		
date/heure	vent	mer	visib.	baro.	cap vrai	cap compas	route	distance	vitesse	courant	allures et voiles	latitude	longitude	Wpt next

météo : ..... cons. .....

observation : .....

Équipage : .....

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER

CARNET DE BORD

					compas			loch				positions		
date/heure	vent	mer	visib.	baro.	cap vrai	cap compas	route	distance	vitesse	courant	allures et voiles	latitude	longitude	Wpt next

météo : ..... cons. .....

observation : .....

Équipage : .....

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER

CARNET DE BORD

					compas			loch				positions		
date/heure	vent	mer	visib.	baro.	cap vrai	cap compas	route	distance	vitesse	courant	allures et voiles	latitude	longitude	Wpt next

météo : ..... cons. .....

observation : .....

Équipage : .....

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER

PRINCIPALES MARQUES DE NUIT DES NAVIRES

- Les feux de côté bâbord (à gauche) sont **rouge**. Ils ont une ouverture de 112,5 degrés.
- Les feux de côté tribord (à droite) sont **vert**. Ils ont une ouverture de 112,5 degrés.
- Les feux de tête de mât sont blanc. Ils ont une ouverture de 225 degrés.
- Les feux de poupe (arrière) sont blanc. Ils ont une ouverture de 135 degrés.

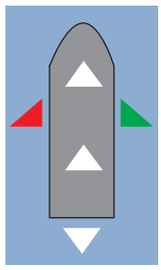
Navire à moteur > 50 m

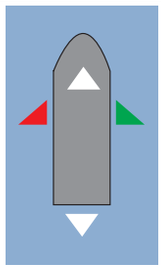
Navire à moteur < 50 m

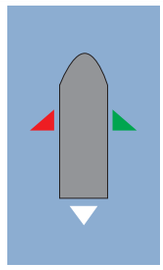
Voilier < 20 m

NAVIRES DE PLAISANCE

Voilier ou navire à moteur < 7 m

Voilier à la voile < 20 m tribord

Voilier au moteur < 20 m tribord

Navire à moteur < 20 m tribord

NAVIRES DE PÊCHE

< 50 m en route et en pêche tribord

> 50 m en route et pêchant de concert

< 50 m arrêté, avec ses filets engagés

> 50 m en route et en pêche bâbord

< 50 m avec engin de pêche de plus de 150 m

< 50 m arrêté, jetant ses filets

> 50 m pêchant

> 50 m arrêté, relevant ses filets

NAVIRES DE COMMERCE

< 50 m en route, bâbord

> 50 m en route, bâbord

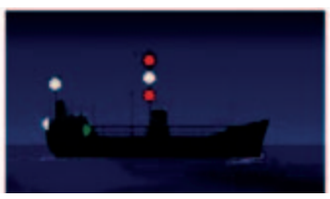
< 50 m en route, manœuvre restreinte

> 50 m échoué

< 50 m non maître de sa manœuvre

> 50 m au mouillage

Navire remorqué

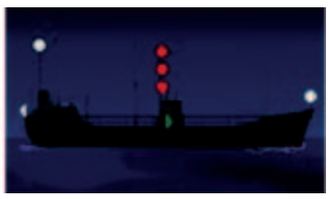
> 50 m handicapé par tirant d'eau

AUTRES NAVIRES

Bateau-pilote en route

Navire et remorqueur

Navire et pousseur en route

Navire remorqué < 200 m et remorqueur en route

Navire remorqué > 200 m et remorqueur en route

PRINCIPALES MARQUES DE JOUR DES NAVIRES

VOILIERS

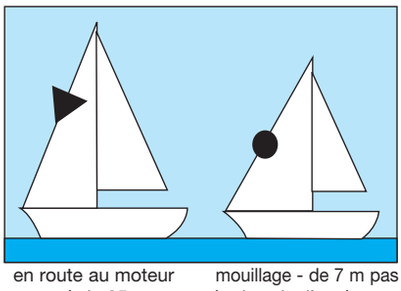

en route au moteur règle 25

mouillage - de 7 m pas de marque, sauf dans un chenal étroit, voie d'accès ou ancrage à proximité etc... règle 30

NAVIRES A MOTEUR

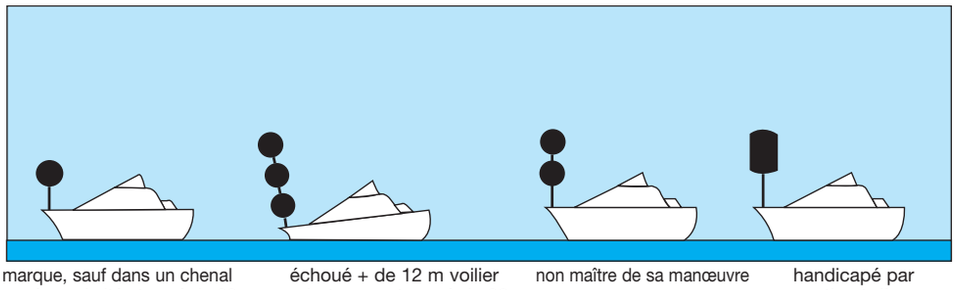

échoué + de 12 m voilier ou bateau moteur. règle 30

non maître de sa manœuvre avec ou sans erre

handicapé par son tirant d'eau

NAVIRES DE COMMERCE

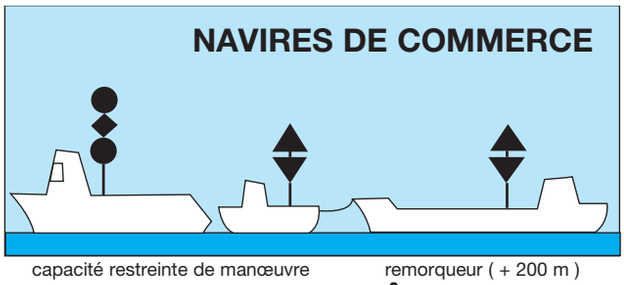

capacité restreinte de manœuvre

remorqueur (+ 200 m)

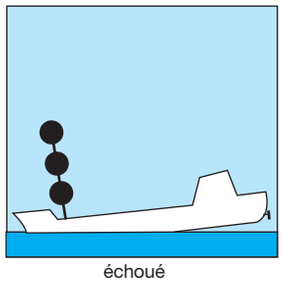

échoué

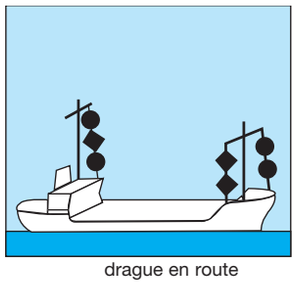

dragueur

drague en route

NAVIRES EN PÊCHE

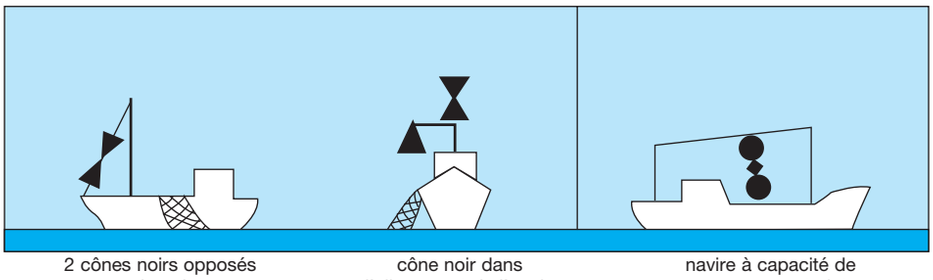

2 cônes noirs opposés par la pointe

cône noir dans l'alignement de l'engin

cablier

navire à capacité de manœuvre restreinte

DIVERS

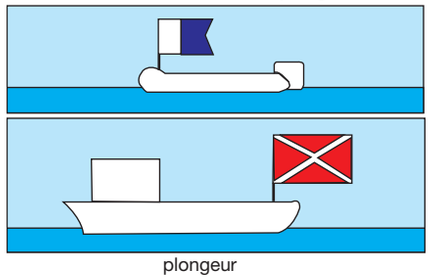

plongeur

plongeur

La Trousse de secours

Dotation obligatoire

Les navires effectuant une navigation au-delà de 6 milles d'un abri embarquent le matériel d'armement et de sécurité semi-hauturier (de 6 à 60 milles) et hauturier (au-delà de 60 milles) qui comprend la trousse de secours composée des éléments suivants :

- 1 paquet de 5 compresses de gaze stériles, taille moyenne
- Chlorhexidine en solution locale - 5 ml à 0,05 % ;
- 1 coussin hémostatique (type CHUT) ;
- 1 rouleau de 4 m de bande auto-adhésive (largeur 10 cm, type Coheban) ;
- 1 boîte de pansements adhésifs stériles et étanches en 3 tailles ;
- 10 paires de gants d'examen non stériles ;
- 1 rouleau de sparadrap ;
- 1 flacon de 75 ml de gel hydroalcoolique ;
- 1 couverture de survie.

Tout complément de la trousse de secours est laissé à l'initiative du chef de bord.

Conseils au chef de bord

❶ Les sujets ayant des antécédents spécifiques (allergies, asthme, syndromes neurologiques, cardiaques ou autres) doivent se munir du traitement d'urgence adapté.

❷ Pour les enfants embarqués, il est nécessaire de prévoir, en fonction de l'âge, des dosages adaptés ou des produits de substitution pour un certain nombre de médicaments. Renseignez-vous auprès de votre médecin.

❸ Placer les produits dans un contenant étanche placé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la lumière et de l'eau, et peu soumis aux variations thermiques. Les produits doivent être rangés pour faciliter leur emploi et éviter les erreurs.

❹ Le centre de consultation médicale maritime de Toulouse (CCMM) est à la disposition de tous les marins (y compris plaisanciers) gratuitement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Comment demander une consultation médicale en mer ?

Appel direct CCMM :

- Tél. : + 335 34 39 33 33
- Inmarsat 011 puis 32 ou 38
- Transmission de données (images) : ccmm@chu-toulouse.fr

Appel au CROSS

- VHF (C16 ou ASN C70) ; MF (ASN 2187.5)
- Téléphone : 196 (appel gratuit depuis un fixe ou un portable, numéro national d'urgence dedié au sauvetage en mer.) Ce numéro permet d'alerter le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS) le plus proche de l'appel.

Pour une navigation au-delà de 60 milles, se renseigner auprès du CCMM de Toulouse pour le matériel médical et la dotation médicale complémentaire à emporter.

Contact secrétariat pour renseignements

- Tél. : + 335 67 69 16 78
- Mél : ccmm.secretariat@chu-toulouse.fr
- Site web du CCMM : http://www.chu-toulouse.fr/-centre-de-consultation-medicale

Téléchargez ce document sur le site : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Moyens individuels de sécurité et de repérage en mer

Les dispositifs de signalement vers les CROSS

La navigation pratiquée déterminera le type d'équipement le plus approprié. Le matériel embarqué doit permettre de transmettre l'alerte en étant identifié et localisé au plus vite afin de réduire le temps d'arrivée des secours.

➔ **Important**
La bonne connaissance de vos appareils (lecture et compréhension de la notice d'utilisation) est primordiale pour la mise en oeuvre de leurs fonctionnalités.

La radio VHF portable

Une radio VHF (very high frequency) portable offre la possibilité d'initier une communication avec une autre station radio de navire à proximité ou vers un Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) possédant une très bonne couverture grâce à ses antennes relais disposées sur les côtes françaises. Sa portée moyenne varie entre 2 et 6 milles. Il appartient au chef de bord de s'assurer de sa capacité à communiquer.
Il est recommandé de s'équiper d'une VHF portable avec GPS (global positioning system) et ASN (appel sélectif numérique) intégrés et de toujours préférer un appareil étanche à l'immersion au moment de l'achat (indice de protection IPX-7 au minimum).

Les avantages

- Sur le canal 16 (fréquence dédiée aux messages de détresse), contact direct avec le CROSS et toutes les autres stations de navires en veille à proximité.
- Par appui prolongé sur la touche de détresse, l'ASN (ou DSC en anglais) est reçu par un CROSS ou à défaut par un navire sur zone.
- Avec la position GPS transmise par la VHF ainsi que les échanges avec les navires à proximité, le guidage des secours est plus efficace.
- Sur certains modèles, une lampe stroboscopique fournit une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage.
- Réception régulière de la météo marine sur les voies dédiées.

Les limites

- Autonomie de la batterie.
- Portée d'émission moindre qu'une VHF fixe (qui atteint 15 à 25 milles).

➔ **Ne pas oublier de…**
- Enregistrer le matériel radioélectrique auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).
- Saisir le code d'identification MMSI (maritime mobile service identity) délivré par ANFR, pour une VHF ASN.
- Vérifier l'exactitude de la position GPS indiquée sur l'écran.
- Maîtriser les savoir-faire : procédures d'appel, canal à utiliser, etc. (manuel de préparation au certificat restreint de radiotéléphoniste).

Balise de détresse individuelle (PLB) 406 MHz Cospas-Sarsat

Les balises de détresses 406 MHz sont des balises fonctionnant par satellite. En cas de déclenchement, l'alerte est relayée au CROSS via le système international Cospas-Sarsat. Il est recommandé d'avoir une PLB portée en permanence sur soi, pour une navigation en solitaire, quellle que soit la distance d'éloignement. En revanche, une EPIRB est obligatoire pour une navigation hauturière (à partir de 60 milles d'un abri).

➔ **Important**
Il est recommandé de s'équiper d'une balise de détresse 406 MHz étanche (pouvant flotter sans accessoire), équipée d'un GPS et codée avec un MMSI.

Les avantages

- Un système qui a fait ses preuves (plus de 40 000 vies sauvées depuis 1982) partout dans le monde.
- Couverture mondiale par satellite.
- Un positionnement précis grâce au GPS.
- Un dispositif de radio ralliement (porté de quelques miles) sur une fréquence dédiée qui permet aux moyens de secours de se diriger directement vers la balise.
- Autonomie en émission de 24 heures minimum.
- Pour certains modèles de balises, une lampe stroboscopique permettant de fournir une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage.

Les limites

- Une balise de détresse 406 MHz ne permet pas de rentrer en contact avec les navires à proximité.
- Veillez à bien effectuer les démarches d'enregistrement de votre matériel (base ANFR ou Registre français des balises) afin que les services chargés de la recherche et du sauvetage puissent vous secourir au plus vite.
- Veillez à vous familiariser avec la notice du constructeur avant de manipuler votre matériel afin d'éviter les déclenchements intempestifs (fausses alertes, qui encombrent inutilement les services de secours).

➔ **Ne pas oublier de…**
- Vérifier la bonne fonctionnalité de la balise grâce au bouton de test ;
- Enregistrer obligatoirement votre balise, auprès de l'organisme agréé (ANFR ou FMCC - Centre de contrôle de mission français Cospas-Sarsat).

Téléphone portable

Le téléphone portable, incontournable auprès du grand public, n'est pas forcément le dispositif le plus adapté à un environnement marin.

Les limites

- Faiblesse voire absence de réseau.
- Communication avec un seul interlocuteur ; les navires à proximité ne sont pas informés d'un éventuel problème.
- Autonomie de la batterie.
- Difficulté voire impossibilité de communiquer directement avec les moyens de secours.

➔ **Ne pas oublier de…**
- Recharger la batterie avant l'appareillage.
- Mémoriser le numéro d'appel d'urgence unique national 196 qui vous reliera au CROSS de la zone et programmer un raccourci de touche.
- S'assurer du paramétrage de la fonction GPS.
- S'équiper d'un téléphone étanche ou utiliser un étui permettant d'assurer l'étanchéité.

Les dispositifs de repérage

Les événements de mer qui nécessitent de longues recherches concernent le plus souvent les petits flotteurs etq les loisirs sous-marins, car les embarcations de petites dimensions, basses sur l'eau, les hommes à la mer ainsi que les plongeurs sont très difficiles à repérer. Emporter des moyens individuels de repérage peut se révéler déterminant dans une situation périlleuse.

Pour être secouru il faut être vu

- En mer, les vêtements de couleurs vives, qui ne se rencontrent pas dans la nature comme par exemple la couleur orange, augmentent vos chances d'être repéré.
- Pour les pratiquants de loisirs nautiques, les aides à la flottabilité et les combinaisons de couleurs vives assurent une visibilité accrue.
- À bord des navires, les vêtements avec des bandes réfléchissantes et des capuches de couleur fluorescente sont les plus adaptés à la navigation de plaisance.

Le repérage de jour

Fluorescéine
Durée 5 heures. Visible à une distance de 500 m par un moyen aérien mais peu visible depuis un moyen nautique, dispersion rapide par mer forte mais il tient dans une poche.

Fumigènes
Étanches, ils permettent de se faire repérer de jour à moyenne distance (trois milles par un hélicoptère à 100 m d'altitude). Leur durée de fonctionnement varie selon les modèles et peut aller jusqu'à 20 minutes. Leur efficacité est très limitée par vent fort.

Le repérage de nuit

Les secours, notamment les pilotes d'hélicoptères, sont équipés de jumelles de vision nocturne qui amplifient la lumière afin de repérer beaucoup plus facilement les personnes à la mer. Porter un moyen de repérage lumineux augmente considérablement les chances d'être repéré. Soyez prévoyants. Vous pouvez tomber à l'eau le jour, et n'être repéré qu'à la nuit.

Lampes flash
Elles présentent l'intérêt d'émettre des éclats visibles à plusieurs milles (pour les meilleures) par nuit noire et ciel dégagé.

Bâton luminescent (cyalume)
Simple tube de plastique contenant un réactif qui produit une lumière fluorescente. Il faut privilégier ceux dont la durée d'éclairement est la plus longue (jusqu'à 12 heures). Bon marché et peu encombrant, le bâton luminescent est un moyen de repérage performant.

Le repérage par tous temps (de jour et de nuit)

Feux à main
Ils permettent de se faire repérer précisément de jour comme de nuit sur de courtes distances (3 milles). Leur durée de fonctionnement est d'environ 1 minute. Les tenir obligatoirement sous le vent avec un gant ou un chiffon mouillé pour éviter les brûlures.

Fusées à parachute
Elles montent jusqu'à 300 mètres et sont visibles jusqu'à 25 milles (40 km) par temps clair. Un parachute ralentit leur descente et assure leur visibilité pendant une durée d'une minute environ. Il faut les percuter au vent car elles dérivent très rapidement sous l'effet du vent.

Les systèmes MOB AIS (équipements récents)
Le MOB AIS a vocation à transmettre une alerte au navire support ainsi qu'aux navires à proximité à la seule condition qu'ils soient équipés d'un récepteur AIS compatible (ou traceur homme à la mer). Ce dispositif ne transmettra pas d'alerte vers les CROSS. Il est à privilégier pour une navigation en équipage.

➔ **Important**
- La portée est inférieure à 4 milles (1 mille = 1 852 mètres).
- Le déclenchement est manuel après déverrouillage de la sécurité.

Depuis 2020, l'ANFR enregistre sur la licence radio les dispositifs approuvés sur la licence avec l'identifiant AIS associé sous condition d'être équipé d'une VHF déclarée.
- Ce dispositif ne remplace pas les matériels de sécurité réglementaires.
- Ce dispositif permet de rentrer en contact avec les navires à proximité équipés d'AIS et de VHF ASN.

Les documents nautiques

Les documents nautiques peuvent être rassemblés dans un ou plusieurs ouvrages.
À moins de 2 milles d'un abri, il appartient au chef de bord de choisir librement les documents nautiques nécessaires à sa navigation.

Documents obligatoires en navigation côtière

Pour naviguer entre 2 et 6 milles d'un abri vous devez être en possession :

- de la ou des cartes marines, ou encore leurs extraits, officiels, ou élaborés à partir des informations d'un service hydrographique national. Elles couvrent les zones de navigations fréquentées, sont placées sur support papier ou sur support électronique et son appareil de lecture. Elles doivent être tenues à jour ;
- du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), ou un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique avec son appareil de lecture ;
- d'un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture.

Documents obligatoires en navigation semi-hauturière ou hauturière

Pour naviguer au-delà de 6 milles d'un abri vous devez être en possession :

- du livre des feux tenu à jour disponible sur support électronique et son appareil de lecture ;
- d'un journal de bord contenant les éléments pertinents pour le suivi de la navigation et la sécurité du navire ;
- de l'annuaire des marées officiel (sous format papier ou numérique) ou d'un document équivalent élaboré à partir de celui-ci. Il est sous format papier ou numérique. Ce document n'est pas requis en Méditerranée.

Les services hydrographiques nationaux : la source officielle

- Tous les services hydrographiques nationaux définissent, élaborent, tiennent à jour et diffusent la documentation nautique générale des espaces maritimes dont ils ont la responsabilité. Ils centralisent, exploitent et diffusent, dans les meilleurs délais, les informations engageant directement la sécurité de la navigation au bénéfice de tous les usagers de la mer. Ils sont la source officielle des documents nautiques.
- En France, cette responsabilité nationale est confiée au SHOM (Service hydrographique et océanographique de la marine) pour les espaces maritimes français, en métropole et en outre-mer ainsi que sur les zones de l'ancienne union française. Depuis 2006, le système de management de la qualité du SHOM a été certifié conforme à la norme ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de ses activités.

Vérifiez la cohérence de vos documents nautiques avec les informations officielles

- Vous pouvez choisir librement vos documents nautiques qu'ils soientproduits par un éditeur privé ou par un service hydrographique national.
- Pour les documents sur support informatique, les cartes marines électroniques officielles sont les ENC (carte électronique de navigation « Electronic Navigational Chart ») vectorielles et les RNC (cartes marines matricielles « Raster Navigational Charts »). Pour en savoir plus sur ces différents documents, consulter le site www.shom.fr (rubrique les produits/ cartes électroniques).
- Plusieurs ouvrages nautiques édités par le SHOM sont téléchargeables gratuitement (rubrique les services en ligne/ouvrages en téléchargement).

Disposez d'une information à jour

- La plupart des renseignements figurant dans les documents nautiques sont sujets à des modifications fréquentes, car la réalité maritime, et surtout la connaissance que l'on en a, évolue sans cesse. Les services hydrographiques officiels ont pratiquement accès en temps réel à toute l'information nautique disponible, dans le monde entier. Distribuées par des organismes agréés (liste disponible sur **www.primar.org** et **www.ic-enc.org**), les cartes ENC et RNC bénéficient d'une mise à jour continue assurée par les services hydrographiques nationaux. Vérifiez que votre outil électronique soit adapté. Il doit pouvoir récupérer les mises à jour officielles.
- Le SHOM publie en permanence l'information nautique dite rapide, rassemblée et mise en forme dans le groupe d'avis aux navigateurs (GAN), accessible librement, ainsi que les différents documents de corrections nécessaires. **www.shom.fr**, rubrique GAN (corrections).
- La consultation des avertissements urgents de navigation (Avurnav côtiers sur Navtex et par VHF, Avurnav locaux par VHF) et des avis aux navigateurs (Avinav) affichés dans les capitaineries est également recommandée.
- En métropole, ces avertissements et avis sont consultables sur les sites internet des préfectures maritimes à Toulon (**www.premar-mediterranee.gouv.fr**).

SIGNAUX DE TRAFIC PORTUAIRE

MESSAGE PRINCIPAL

Danger grave - tous les navires doivent s'arrêter ou se dérouter en fonction des instructions reçues.	A éclats	1
Les navires ne doivent pas passer.		2
Les navires peuvent passer - Trafic à sens unique.	Fixe ou à occultations lentes	3
Les navires peuvent passer - Trafic à double sens.		4
Un navire ne peut passer que s'il a reçu les instructions spéciales l'y autorisant.		5

SIGNAUX ET MESSAGES D'EXEMPTION

Les navires ne doivent pas passer. Toutefois les navires qui naviguent hors du chenal principal n'ont pas à respecter le message principal.	Fixe ou à occultations lentes	2a
Un navire ne peut passer que s'il a reçu les instructions spéciales l'y autorisant. Toutefois les navires qui naviguent hors du chenal principal n'ont pas à respecter le message principal.		5a

SIGNAUX AUXILIAIRES

Des signaux auxiliaires peuvent être ajoutés en tant que de besoin ; ils sont normalement placés à droite de la colonne portant le message principal et n'utilisent normalement que des feux blancs ou jaunes.

De tels signaux auxiliaires peuvent, par exemple, être ajoutés au message **n°5** pour donner des informations sur la situation du trafic en direction opposée ou être utilisés pour indiquer qu'une drague travaille dans le chenal.

Enregistrement d'un bateau et autres engins pour la navigation en mer

Portail dédié uniquement aux navires, embarcations enregistrés pour naviguer en mer

Les grands changements en 2022

- Depuis janvier 2022, toutes les démarches liées à **votre navire à moteur, voilier, scooter, kayak** quelle que soit sa longueur et sa motorisation, peuvent être réalisées directement sur le portail « demarches-plaisance.gouv.fr ».
- L'immatriculation et la francisation ont été fusionnées pour devenir la « démarche unique d'enregistrement ».

Les anciens documents « carte de circulation » et « acte de francisation » restent valides.

- Une seule administration contact : les services plaisance dans les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM/DML). Depuis janvier 2022, les procédures de francisation et la gestion du DAFN n'incombent plus aux Douanes mais au Secrétariat d'État chargé de la Mer.
- Le paiement de la taxe annuelle sur les engins maritimes (ancien DAFN ou droit de passeport) s'effectue en ligne depuis le portail « demarches-plaisance.gouv.fr ».

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche pratique du ministère en charge de la mer : **https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/Enregistrement-navires%20de%20plaisance_4p%20-%202021_web.pdf**

INITIALES DES QUARTIERS D'IMMATRICULATION

AJACCIO	AJ	MARSEILLE	MA
ARCACHON	AC	MARTIGUES	MT
AUDIERNE	AD	MORLAIX	MX
AURAY	AY	NANTES	NA
BAYONNE	BA	NICE	NI
BOULOGNE	BL	NOIRMOUTIER	NO
BORDEAUX	BX	OLERON	IO
BREST	BR	PAIMPOL	PL
CAEN	CN	PORT-VENDRES	PV
CAMARET	CM	ROUEN	RO
CHERBOURG	CH	SAINT-BRIEUC	SB
CONCARNEAU	CC	SAINT-MALO	SM
DIEPPE	DP	SAINT-NAZAIRE	SN
DOUARNENEZ	DZ	SETE	ST
DUNKERQUE	DK	TOULON	TL
FECAMP	FC	VANNES	VA
LA ROCHELLE	LR	YEU	YE
LE GUILVINEC	GV	CAYENNE	CY
LE HAVRE	LH	FORT-DE-FRANCE	FF
LES SABLES-D'OLONNE	LS	POINTE-A-PITRE	PP
LORIENT	LO	LA REUNION	RU
MARENNES	MN	ST-PIERRE ET MIQUELON	SP

Les annexes

Une annexe, quelles que soient sa longueur et la puissance de son moteur de propulsion, est une embarcation utilisée à des fins de servitude à partir d'un navire porteur. Elle peut effectuer une navigation n'excédant pas 300 mètres d'un abri, le navire porteur étant considéré comme un abri.

MARQUES D'IDENTIFICATION DES ANNEXES

- Le numéro d'immatriculation du navire porteur, précédé des trois lettres AXE est inscrit sur l'annexe. AXE |__|__| - |__|__|__|__|__|__|.
- Ces marques doivent être apposées avec les caractéristiques suivantes : la hauteur est d'au moins 4 cm et la largeur réservée à chaque caractère est d'au moins 1,5 cm. L'épaisseur du trait des caractères est d'au moins 0,5 cm.

Un navire qui a sa propre immatriculation peut aussi être utilisé comme annexe.

MATÉRIEL D'ARMEMENT ET DE SÉCURITÉ

- Aucun matériel de sécurité n'est requis pour les annexes naviguant à moins de 300 mètres d'un abri côtier.
- Pour les annexes mises en œuvre à partir du navire porteur et naviguant à plus de 300 mètres d'un abri côtier, un équipement individuel de flottabilité recommandé d'être porté ainsi qu'un moyen de repérage lumineux étanche et autonome d'au moins six heures (type lampe flash, lampe torche ou cyalume).
- Les navires ayant leur propre immatriculation utilisés comme annexe embarquent le matériel de sécurité recquis pour le navire et sa zone de navigation (voir fiche L'équipement de sécurité des navires de plaisance - Matériel obligatoire).

DEUX OPTIONS D'IMMATRICULATION SONT POSSIBLES

Option d'immatriculation	Contraintes	Avantages
• Embarcation déclarée comme annexe d'un navire porteur. Elle portera l'immatriculation du navire porteur précédé d'AXE/ AXE |__|__| - |__|__|__|__|__|__|	• L'annexe ne peut être utilisée à plus de 300 m d'un abri (le navire porteur étant considéré comme un abri). • En cas de détachement de cette annexe du navire porteur, par exemple en cas de revente séparée, une première immatriculation devra être effectuée en tant que navire de plaisance. • *Rappel : la vitesse est limitée à 5 noeuds à moins de 300 m de la côte.*	• Le matériel de sécurité à embarquer est plus léger que pour un navire de plaisance immatriculé.
• Immatriculation propre à cette embarcation et donc indépendante du navire porteur.	• Le matériel de sécurité à embarquer est celui correspondant à la navigation effectuée (basique, côtière, hauturière), à partir de l'instant où l'embarcation évolue à plus de 300 m d'un abri.	• Il est possible de l'utiliser comme un navire indépendant. • Il est possible de naviguer à plus de 300 m d'un abri. • En cas de revente, les démarches administratives sont facilitées.

Les annexes peuvent être immatriculées en propre si :

- embarcations dont la longueur est supérieure à 2,50 m ;
- véhicules nautiques à moteur (VNM), comme les scooters des mers, les motos des mers, les Jet-Ski… ;
- embarcations dont la longueur est inférieure à 2,50 m, mais dont le moteur a une puissance supérieure à 4,5 kw.

Ces types d'embarcation **doivent être accompagnés de leur déclaration écrite de conformité (DEC)** notamment en cas de vente/achat. Ce document atteste de la conformité du produit aux exigences essentielles de sécurité, et vous sera demandé lors de la procédure d'enregistrement.

Infos Douane Service

Nous vous renseignons sur les formalités douanières pour les particuliers et les professionnels.

Nos conseillers douaniers sont disponibles
du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 18h.

Appelez nos conseillers douaniers

0 800 94 40 40
Service et appel gratuits

Appels depuis les Outre-mer ou l'étranger : +33 1 72 40 78 50

Nous vous rappelons quand vous le souhaitez.

Nous vous répondons par écrit sous 5 jours ouvrés.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER - www.mer.gouv.fr

Coordonnées des services plaisance : enregistrement des navires, permis plaisance

Vous souhaitez effectuer diverses démarches (naviguer en mer et faire enregistrer votre bateau en mer ou en eaux intérieures (lacs et rivières) ou passer votre Permis plaisance, les services Plaisance au sein des délégations à la Mer et au Littoral dans chaque département pourront vous renseigner. (DML/DDTM) Pour toute difficulté rencontrée dans votre démarche sur le portail « www.demarches-plaisance.gouv.fr », entrez en contact avec ces services plaisance.

13 - Bouches-du-Rhône

Enregistrements des navires de plaisance

A compter du 1er mars 2021, entrer en contact avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM 83).

■ **Marseille :** *Permis*
Adresse : 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3
Tél. : 04 91 28 54 02 - **fax :** 04 91 28 54 11
Courriel : ddtm-plaisance@bouches-du-rhone.gouv.fr
Accueil téléphonique : mardi, mercredi et vendredi de 13h45 à 15h45

83 - Var

■ **Toulon :** *Enregistrements des navires de plaisance*
Adresse du siège : 244 avenue de l'Infanterie de Marine - BP 501
83041 Toulon Cedex 9
Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM-DML
Pôle interdépartemental de la plaisance
Boulevard du 112e régiment d'Infanterie CS 31209
83070 Toulon Cedex
Tél. : 04 89 96 43 16 - standard : 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr
Accueil téléphonique : mardi, mercredi et jeudi de 14h à 16h
au 04 89 96 43 16

■ **Toulon :** *Permis bateau*
Adresse du siège : 244 avenue de l'Infanterie de Marine - BP 501
83041 Toulon Cedex 9
Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM-DML - Service permis bateau
Boulevard du 112e régiment d'Infanterie CS 31209
83070 Toulon Cedex
Tél. : 04 89 96 43 15 - standard : 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-permis-plaisance@var.gouv.fr
Accueil téléphonique : tous les jours excepté le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.
Les sessions théoriques du permis sont assurées tous les lundi et vendredi matin et les lundi, mardi et vendredi matin en période estivale.

34 - Hérault

■ **Sète :** *Enregistrements des navires de plaisance - Permis*
DML de Sète : 4 rue Hoche - BP 472 - 34207 Sète
Accueil du public : sans RDV du mardi au vendredi de 9h à 12h30 ; sur RDV du lundi au vendredi les après-midi uniquement.
Tél. : 04 34 46 63 16
Courriel : ddtm-plaisance@herault.gouv.fr et ddtm-dml@herault.gouv.fr
Permis plaisance : **Tél. :** 04 34 46 63 35 - Fax 04 34 46 63 18

06 - Alpes-Maritimes

Enregistrements des navires de plaisance

Entrez en contact avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM 83).

■ **Nice :** *Permis mer*
Adresse des bureaux (accueil du public) : 56 boulevard Stalingrad
06300 NICE
Adresse postale : DDTM des Alpes maritimes Service maritime
Pôle activités maritimes / permis plaisance
Centre administratif départemental (CADAM)
147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE Cedex 3
Courriel : ddtm-permis-mer@alpes-maritimes.gouv.fr
Accueil du public : mardi et jeudi matin de 8h30 à 11h30.
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi au 04 63 72 73 22
Les sessions théoriques du permis sont assurées tous les lundis et mardis en période estivale.

2B - Haute Corse

■ **Bastia :** *Enregistrements des navires de plaisance - Permis*
Adresse : DMLC de Corse - Service Economie bleue
Centre de gestion des activités maritimes (CGAM)
8 bd Benoite Danesi - 20200 BASTIA
Tél. : 04 95 32 92 58 - 04 95 32 92 65
Courriel : cgam-2b@mer.gouv.fr
Accueil du public : uniquement sur rendez-vous du mardi au jeudi de 8h30 à 11h30.

2A - Corse du Sud

■ **Ajaccio :** *Enregistrements des navires de plaisance - Permis*
Adresse : DMLC de Corse - Service Economie bleue
Centre de gestion des activités maritimes (CGAM) -
Terre-plein de la gare - 20302 Ajaccio Cedex 9
Tél. : 04 95 29 09 86 - 04 95 29 09 87 - 04 95 29 09 88
Courriel : cgam.dmlc@mer.gouv.fr
Accueil du public : uniquement sur rendez-vous mercredi et vendredi de 8h45 à 11h45.

Les courriers doivent être adressés à :
Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral - suivi de l'adresse du service

Les DIRM (directions interrégionales de la mer)

Depuis le 21 novembre 2016, les nouvelles coordonnées du siège de la DIRM Méditerranée sont les suivantes :

Siège de la DIRM
16 rue Antoine Zattara - CS 70248
13331 Marseille Cedex 3 - Tél. : 04 86 94 67 00
dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

Service de santé des gens de mer
16 rue Antoine Zattara - CS 70248
13331 Marseille Cedex 3 - Tél. : 04 86 94 69 69
ssgm-marseille@developpement-durable.gouv.fr

Centre de sécurité des navires PACA Corse
16 rue Antoine Zattara - CS 70248
13331 Marseille Cedex 3 - Tél. : 04 86 94 69 80
csn-marseille@developpement-durable.gouv.fr

CROSS Méditerranée
Toulon - La Garde
Chemin du Fort Sainte marguerite - BP 70069
83130 La Garde
Tél. : 04 94 61 71 10 - Fax : 04 94 27 11 49
cross-med-la-garde@developpement-durable.gouv.fr
lagarde@mrccf.eu

Ajaccio
Base navale Aspretto - BP 50968 - 20700 Ajaccio
Tél. : 04 95 20 13 63 - Fax : 04 95 22 51 91

Service des Phares et Balises Méditerranée
16 rue Antoine Zattara - CS 70248
13331 Marseille Cedex3
Tél. : 04 91 99 40 60 - Fax : 04 91 99 41 77
cob-marseille.spb.dsm.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr
cob-toulon@developpement-durable.gouv.fr
cob-ajaccio@developpement-durable.gouv.fr
cob-bastia@developpement-durable.gouv.fr

Lycée de la mer Paul Bousquet
Sète - Hérault
Rue des Cormorans - Le Barrou - BP 476
34207 SETE Cedex
Tél. : 04 67 51 63 63 - Fax : 04 67 51 63 64
Le site internet du lycée de la mer Paul Bousquet

Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole Jacques Faggianelli Bastia - Haute-Corse
Les Turquines - La Citadelle - BP 65
20 289 BASTIA
Tél. : 04 95 34 93 20 - Fax : 04 95 32 47 69
Le site internet du lycée maritime et aquacole de Bastia

Source informations : www.mer.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

MODÈLE SIMPLIFIÉ

Acte de vente d'un navire de plaisance

Nouveau nom du navire demandé .....

Entre les soussignés :

VENDEURS(S)

Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : .....
Domicile : .....
.....
E-mail : ..... Tél. : .....
Nationalité : ..... Nombre de part : ..... en %

Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : .....
Domicile : .....
.....
E-mail : ..... Tél. : .....
Nationalité : ..... Nombre de part : ..... en %

Et

ACHETEUR(S)

Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : .....
Domicile : .....
.....
Nombre de part : ..... en %
Nationalité : .....
E-mail : ..... Tél. : .....

Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : .....
Domicile : .....
.....
Nombre de part : ..... en %
Nationalité : .....
E-mail : ..... Tél. : .....

Il a été convenu ce qui suit :

Mme, M. ..... agissant en qualité de propriétaire du navire ci-après désigné,

Nom du navire : ..... Marque : ..... Type (moteur, voilier) : .....

Série/N° : ..... Année de construction : ..... Longueur : .....

Equipé de : moteur(s) de marque : ..... Type (hors-bord, fixe, relevable) : .....

Type de carburant : ..... puissance : ..... N° de série moteur : .....

Immatriculé aux Affaires Maritimes de : ..... **sous le n° :** ....., le .....

Francisé en douane de : ..... **sous le n° :** ....., le .....

DECLARE VENDRE :

La totalité ou ..... parts (nombre) du navire à M. .....
qui accepte aux clauses et conditions suivantes :

Prix de Vente : .....

Mode de règlement .....

Livraison : Le navire sera livré le ..... à .....

ETAT DU NAVIRE :

M. ..... déclare bien connaître le navire et l'avoir visité pour l'accepter dans l'état où il se trouve.

DETTES

Le vendeur déclare qu'il n'existe sur le dit navire aucune dette ni inscription hypothécaire et garantit l'acquéreur contre toute réclamation à ce sujet.
En foi de quoi, les parties étant d'accord le présent acte a été clos et signé par chacune des deux parties.

Fait à .....
Vendeur (s) *(signature)*

Le .....
Acheteur (s) *(signature)*

Les formalités de transfert de propriété doivent être effectuées dans le délai d'un mois maximum auprès d'un service plaisance dans une DDTM/DML.

Pour effectuer ces démarches en ligne : www.demarches-plaisance.gouv.fr/puma-plaisance/aacueil

Marques d'identification des navires de plaisance en mer

Les marques d'identification sont internes et externes.
Les marques d'identification internes ou externes sont en chiffres arabes et en caractères latins de couleur claire sur fond foncé ou de couleur foncée sur fond clair.

Exemple de marquage sur fond clair **AJ B52181**

Exemple de marquage sur fond foncé **DZ 292 722**

Marque interne

Cette marque permet à tout navigateur en difficulté de donner son identification par VHF aux secours, mais aussi l'identification aisée des navires ou des épaves en montant à leur bord. Constituée par le numéro d'immatriculation visible à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit, cette marque est obligatoire pour les navires immatriculés pour la première fois à compter du 1er juin 2009 et pour tous les navires, quelque soit la date de leur immatriculation, à compter du 1er janvier 2012. **La hauteur des caractères est de 1 cm et l'épaisseur du trait est de 0,1 cm.**

Marque externe

Flotteur	Marque
Navire à voile	Nom du navire et le nom ou les initiales du service d'immatriculation à la poupe
Navire à moteur	Numéro d'immatriculation en lettres capitales sur les deux côtés de la coque **ou** de la superstructure
Energie humaine (port volontaire)	Numéro d'immatriculation sur les deux côtés de la coque
VNM (véhicules nautiques à moteur	Numéro d'immatriculation en lettres capitales sur les deux côtés de la coque
Annexes	**AXE** suivi des marques d'identification du navire porteur

L'ensemble des fiches sur la plaisance est téléchargeable sur le site :
www.mer.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

Navires à voile

Moins de 7 mètres	Pas d'obligation de marques extérieures
Entre 7 et 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 0,5 cm mini.
Plus de 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 7 cm de hauteur, 3 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 0,8 cm mini.

Navires à moteur

Moins de 7 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 0,5 cm mini.
Entre 7 et 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 7 cm de hauteur, 3 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 0,8 cm mini.
Plus de12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 12 cm de hauteur, 5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 1,5 cm mini.

Embarcations mues principalement ou exclusivement à l'énergie humaine

Une démarche volontaire mais un standard obligatoire.
Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 0,5 cm minimum.

Véhicules nautiques à moteur

Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Epaisseur du trait : 0,5 cm minimum.

Pour plus de précisions notamment sur les tailles de caractère, voir les textes de références

- Code des transports - articles D 5111-5, 7 et 8
- Arrêté du 8 avril 2009 relatif aux marques d'identification des navires de plaisance en mer

SIGNAUX DE DETRESSE

NC du Code International (November et Charlie)

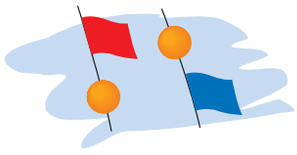

Signal de grande distance (couleur indifférente)

Fusée à parachute ou feu à main produisant une lumière rouge

Fusées ou bombes à étoiles rouges lancées une à une à courts intervalles

Fumigène orange

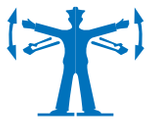

Mouvements lents et répétés de haut en bas des bras étendus de chaque côté du corps

Coups de canon ou autres signaux explosifs, toutes les minutes environ

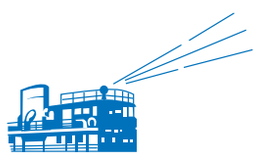

Son continu produit par un appareil quelconque pour signaux de brume

Flammes produites en brûlant un baril de goudron ou d'huile

PORT DE SAINT-AYGULF

portdesaintaygulf.fr

CAPITAINE PLAISANCE
CHANTIER NAVAL SAINT AYGULF

VENTE DE BATEAUX NEUFS ET D'OCCASION
LOCATION DE BATEAUX
ENTRETIEN | RÉPARATIONS | GARDIENNAGE
GRUTAGE | SHIPCHANDLER

Ranieri INTERNATIONAL
ZAR FORMENTI
BUILT IN ITALY. DESIGNED WITH PASSION

contact@capitaine-plaisance.fr
(+33) 04 94 44 17 94 • capitaine-plaisance.fr

Chantier naval & base de location Port de Plaisance, 83370 Saint Aygulf
Parc de gardiennage 83480 Puget sur Argens

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE SAINT-AYGULF *83370*

V.H.F. : 9

Capitainerie : Tél. 04 94 52 74 52. Fax 04 94 52 74 56.
capitainerie@port83370.fr - portdesaintaygulf.fr
Saison : 8h/19h et 9h/17h le week-end et le lundi ;
hors saison : 8h/18h du lundi au vendredi.

Météo : Affichage capitainerie.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : à St Raphaël. Tél. 04 94 40 54 42.

Carburants : Port Fréjus. Tél. 04 94 82 63 00.

Port de 213 places + 22 mairie = 232 places. Longueur maxi : 15 m.
Bateaux de passage : contacter la Capitainerie.

Services : Eau, électricité. 2 douches. 2 sanitaires. Aire de carénage. Grue de 16 t. Ecole de plongée, shipchandler, snack-bar, chantier naval. Risque d'ensablement côté digue nord "basse mer".

Feux : sciht - jetée Est.

Accès au port : passe orientée Nord/Nord-Est. Danger par vents d'Est et Nord-Ouest. Banc de sable à la passe du port côté tribord.Tirant d'eau maxi : 1,60 m. Amers : Hôtel Saint-Aygulf.

Photo : Propriété de la capitainerie du Port de Saint-Aygulf

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

SAINT-AYGULF

V.O.	BG PLAISANCE - Chantier naval - Le Port	04 94 53 89 23
C.N.	CAPITAINE PLAISANCE - Le Port	04 94 44 17 94

FREJUS

R.E.	ALLIANCE YACHTS - 1, place des Galoubets	06 61 13 10 61
E.L.E.	ASN - Rue de la Frégate	06 95 55 06 14
A.R.	AZOTE - Aire de carénage	04 94 83 84 74
C.N.	AZUR BOAT CONSEIL - 1876 chemin dit Carraire Madame Reverdit	04 94 52 12 59
R.E.	AZUR BOATS MEDITERRANNEE - 276, avenue de Port Fréjus	04 98 12 34 82
E.C.	BATEAU ECOLE PLEIN AIR - 68, rond-point Hermès	06 13 12 40 80
C.N.	BG PLAISANCE	06 12 19 80 22
A.R.	BIOGOM - HYDROGOMMAGE - 59, rue du Progrès	06 89 43 22 04
D.I.V.	BLANC MARINE - Aire de carénage	06 63 03 30 02
A.M.	CAMILLERI JEAN - 553, avenue du 8 Mai 1945	06 09 53 50 31
C.N.	CHANTIER NAVAL C.N.P.F. - Aire de carenage	04 94 44 58 88
S.E.L.	CSV - 530, chemin de Bellevue - 83520 Roquebrune-sur-Argens	04 94 45 45 61
D.I.V.	ELECTRO SURF - Quai d'Octave	07 62 44 93 29
D.I.V.	FISHING TRIP - Poste 791	06 07 14 51 14
C.O.	FREJUS NAUTIQUE - Quai d'Octave	06 11 77 80 65
R.E.	JMA YACHTING - Quai d'Agrippa	04 94 52 54 20
D.I.V.	LA BRIGANTE - Quai de la Foudre	06 80 66 21 59
R.E.	LVHC YACHTING - 16, quai de la Foudre	06 68 98 14 62
A.R.	MOTOR HEAD SERVICES - 51, quai de la Foudre	06 20 34 19 37
L.O.C.	NAUTIC PRODUCTION - Passage d'Hermes	06 73 33 31 64
I.M.P.	NAUTICEA YACHTING - 4 Quai d'Octave	04 94 51 02 22
A.R.	ORMARINE - Capitainerie	06 01 48 63 91
V.O.	PETITJEAN COMPOSITES - ZI du Capitou	04 94 40 84 84
I.M.P.	SEAVIEW PROGRESS - ZI du Capitou	04 94 53 27 70
E.C.	SELESTIBOAT - 29, quai de la Foudre	04 94 53 74 04
L.O.C.	TAKE MY BOAT - Poste D77 - Quai Caravello	06 03 30 00 33
I.M.P.	THE YACHTING ADDRESS - 188, quai d'Octave	04 94 44 58 98
A.R.	YACHTING SERVICE - 54, chemin Carréou - 83480 Puget-sur-Argens	04 94 45 55 18
A.R.	YACHTING SERVICE - 7, av. Port Fréjus	04 94 51 66 78

PORT FREJUS

www.portfrejus.fr

Photo : Photographe Ewa Gnos

PORTS PROPRES
Certifiés actifs en biodiversité par AFNOR Certification

Depuis 1993

Port-Fréjus est une escale appréciée des plaisanciers, située au pied du massif de l'Estérel et au cœur du Sentier Pelagos. Labellisé Pavillon Bleu depuis 1993, certifié « Ports Propres » depuis 2012 et « Ports Propres actifs en biodiversité » depuis 2018, Port-Fréjus est équipé de toutes les infrastructures nécessaires à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

En complément des nurseries de poissons (dont 56 sont installées sous les quais, permettant aux larves de poissons de trouver refuge et de se développer avant de rejoindre la mer), le port a créé avec ECOCEAN deux parcours pédagogiques intitulés « Les Sentiers du Mérou », sur ses quais et en mer, le long de la digue du Chantier Naval. Ces sentiers sont constitués de modules ludiques et pédagogiques afin de sensibiliser le public sur la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Un parcours d'orientation a pris place sur les quais du port : le CAPTAIN GAME, conçu par ECOCEAN et en partenariat avec la ville de Fréjus.

Un désalinisateur, situé sur la cale de mise à l'eau, est entré en fonction. Deux nettoyeurs haute pression 50 bars, d'un débit de 8L/minute, sont mis à disposition des plaisanciers afin de réduire la consommation d'eau et leur permettre de nettoyer leur bateau même dans un contexte de sécheresse.

Enfin, nombreuses animations gratuites ont lieu pendant la saison estivale : concerts, cours de danse, cours de yoga, cours de qigong, exposition d'art contemporain…

V.H.F.: *9.*
Harbour master's office : *Tel. 33 (0)4 94 82 63 00.*
Fax 33 (0)4 94 51 48 52. 83606 Port Frejus cedex
Port Director: Glenn FAUCHON
Master Port Master: Vincent GAUTRAUD
www.portfrejus.fr - info@portfrejus.fr
Navily: https://www.navily.com/fr/port/frejus/374 - Facebook: @capitainerieportfrejus
Home: *Pontoon U near the harbor master's office. Opening hours: Low season 8 a.m. / 12 p.m.-2 p.m. / 5 p.m., July / August 8 a.m. / 8 p.m., September 8 a.m. / 12 p.m.-2 p.m. / 6 p.m.*
Weather: *Tel. 33 (0)4 94 46 93 01. Permanent display on TV screen and paper support at the Harbor Master's Office on request. Answering machine:* 08 99 71 08 08 (service payant).
Rescue: *Tel. 196.*
Cross Med. Toulon: *Tel. 04 94 61 16 16 V.H.F. 16.*
Maritime Gendarmerie: *in St-Raphaël. Such. 04 94 40 54 42.*
Customs: *in Toulon. Such. 09 70 27 92 18.*
Fuels: *C.N. Port Fréjus 8 a.m. to 7:30 p.m. in season and 8 a.m. to 12 p.m. / 1:30 p.m. to 6:30 p.m. out of season. 24 hour distributor. CB. Phone. 04 94 44 58 88*
Fax 04 94 44 58 89. info@cnpf.eu
Port *of 895 seats including 40 for passing boats. Maximum length of the boats: 40 meters. Franchise 2h. Moorings on fixed concrete pontoons, docks, port-side docks (docked), floating pontoon, mooring buoys. Place of jetskis.*
Services: *Water, electricity 220V-16A/32A 380V-63A, WC, showers, Wifi, laundry, ice dispenser, afloat guarding, video projection, handling (CN Port Fréjus). Public slipway. Elevator 75 T. Crane 40 T. Clean point. Free recovery service at the black water station by appointment. Terrestrial educational trail.*
Lights: *South / extreme jetty. : F.4é.r.15s, visible 5 m. Buoy against pier Fi.G2,5s2M, visible 2 m.*
Port dug in the land at the bottom of the gulf east of the nature base. Free access in the 250 ° passes of 60 m.
Easy access, an access channel perpendicular to the shore allows to cross the swimmers area.

Jean Camilleri
MECANIQUE BATEAUX

GARDIENNAGE (5000 m²) - HIVERNAGE
553 avenue du 8 Mai 1945 - 83600 Fréjus - 06 09 53 50 31
Fax 04 94 83 16 32 - j_camilleri@orange.fr

AGENT OFFICIEL MERCURY MERCRUISER

RÉPARATION TOUTES MARQUES : SUZUKI, YAMAHA, VOLVO PENTA, YANMAR

MERCURY MerCruiser Diesel

Selestiboat

L'Amirauté - 29 rue de la Foudre
83600 Port Fréjus - **04 94 53 74 04**
portfrejus@selestiboat.com
www.selestiboat.com

VENTE NEUF ET OCCASION - LOCATION DE BATEAUX
BOATCLUB - CARENAGE - ENTRETIEN A FLOT

IMPORTATEUR EXCLUSIF FRANCE & MONACO
AQUILA

Liberty pass

DISTRIBUTEUR
Marttimo
QUICKSILVER

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes !

Aidez les sauveteurs en mer

A TERRE : 112 numéro abrégé pour envoyer les secours au large (depuis un téléphone portable).

EN MER : Canal 16 sur la VHF
La VHF est toujours préférable au téléphone portable, car elle permet une localisation rapide par les secours.

196 appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

PORT FREJUS

www.portfrejus.fr

YACHTING SERVICES

- Gardiennage sous hangar de 2000 m² couverts
- Réparations
- Pièces détachées, accessoires remotorisations

- Chemin Carréou - 83480 Puget-sur-Argens
  Tél. +33 (0)4 94 45 55 18 - Port. +33 (0)6 81 94 86 92
- 7A Quartier Latin - 83600 Fréjus
  Tél. +33 (0)4 94 51 66 78 - yachting-services@wanadoo.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

PORT FRÉJUS

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

FREJUS *83606*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 94 82 63 00.
Fax. 04 94 51 48 52. 83606 Port Fréjus cdx
Directeur du port : Glenn FAUCHON
Maître de port principal : Vincent GAUTRAUD
www.portfrejus.fr - info@portfrejus.fr
Navily : https://www.navily.com/fr/port/frejus/374
Facebook : @capitainerieportfrejus
Accueil : Ponton U près de la capitainerie.
Heures d'ouverture : Basse saison 8h/12h-14h/17h, juillet/août 8h/20h, septembre 8h/12h-14h/18h.
Météo : Affichage permanent sur écran télé et support papier à la Capitainerie sur demande.
Répondeur automatique : 08 99 71 08 08 (service payant).
Sauvetage : Tél. 196.
Cross Med. Toulon : Tél. 04 94 61 16 16.
V.H.F. 16.
Gendarmerie maritime : à St-Raphaël.
Tél. 04 94 40 54 42.
Douanes : à Toulon. Tél. 09 70 27 92 18.
Carburants : C.N. Port Fréjus 8h/19h30 en saison et 8h-12h/13h30-18h30 hors saison.
Distributeur 24h/24. CB. Tél. 04 94 44 58 88
Fax 04 94 44 58 89. info@cnpf.eu
Port de 895 places dont 40 pour bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 40 mètres. Franchise 2h. Amarrages sur pontons fixes en béton, quais, pendilles à bâbord (cul à quai), ponton flottant, bouées d'amarrage. Place de jetskis.
Services : Eau, électricité 220V-16A/32A 380V-63A, WC, douches, Wifi, laverie, distributeur de glace, gardiennage à flot, vidéoprojection, manutention (CN Port Fréjus). Cale de mise à l'eau publique. Elévateur 75 T. Grue 40 T. Point propre. Service gratuit de récupération à poste d'eaux noires sur rendez-vous. Sentier pédagogique terrestre. Système de désalinisation.
Sentier pédagogique sous-marin.
Feux : Jetée Sud/extrêm. : F.4é.r.15s, visible 5 m.
Bouée contre jetée Fi.G2,5s2M, visible 2 m.
Port creusé dans les terres au fond du golfe à l'est de la base nature. Accès franc dans le 250° passe de 60 m.
Accès facile, un chenal d'accès perpendiculaire au rivage permet de traverser la zone des baigneurs.

Sellerie Voilerie

SELLERIE – VOILERIE – TOILE D'OMBRAGE
Nautisme – Auto – Moto

530 chemin de Bellevue, 83520 Roquebrune-sur-Argens

04 94 45 45 61 - 06 60 65 45 61 c.v.s.p@wanadoo.fr www.csv83.com

sunbrella MARINE

Plaisance Service Sas
Avenue du Gratadis - Z.A. - 83530 AGAY ST-RAPHAEL
Tél. 04 94 82 04 76
contact@plaisance-service.com
✔ VENTE
✔ REPARATION
✔ GARDIENNAGE
✔ ACCASTILLAGE
MERCURY EVINRUDE 3D TENDER nautilus

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES — VIEUX PORT SAINT-RAPHAEL *83700*

2020

V.H.F. : 12.
Capitainerie : Tél. 04 94 95 11 19.
Quai Amiral Nomy.
83700 Saint-Raphaël
vieuxport@ville-saintraphael.fr
www.portsdesaintraphael.com
Heures d'ouverture :
Hors saison semaine 7h-20h
Hors saison week-end 8h30-18h30
Saison semaine et week-end 7h-21h
Maître de port : M. Marc AERNOUTS
Météo : Affichage à la Capitainerie. Répondeur automatique : Tél. 08 92 68 02 83.
Sauvetage : SNSM Tél. 04 94 40 19 72.
Cross Med.Toulon : V.H.F. 16 ou
Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 94 40 54 42.
Douanes : Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Station d'avitaillement. GO et SP 98 en libre-service CB 24h/24.
Détaxé : Tél. 04 94 51 32 98.
Port de 275 places. Longueur maxi des bateaux : 50 m. Bateaux de passage en saison : 30 ; en hiver : 30.
Services : Vidéo surveillance, aspiration des eaux usées, points propres, accès PMR / Wifi Gratuit / eau, électricité, 10 douches / 12 WC. Webcams : http://pv.viewsurf.com/id/766/a/medialist
ou directement depuis le site :
www.portsdesaintraphael.com
Feux : jetée Sud : F3é.v.(12 s.).
Accès au port : Passe d'entrée de 36 m. Abrité par vents d'Est. Danger par vents : mistral et Sud/Ouest.
Recommandations : Pour s'amarrer à quai, contacter VHF ou téléphoner à la Capitainerie qui autorise ou refuse selon les possibilités.
Amer : Lion de mer à 1 mille. Dôme de l'église de Saint-Raphaël.
Proche gare SNCF. Franchise de 12h à 15h.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

PORTS PROPRES Certifié par AFNOR Certification
navily

STATION DE REVISION DE RADEAUX DE SURVIE HOMOLOGUEE
ZODIAC Bombard
POINT DE COLLECTE POUR LES RADEAUX ARIMAR - SEASAFE - PLASTIMO
PMS 06
PNEU MARINE SERVICES 06
Inflatable Boats Specialist
SUZUKI MARINE
Ranieri
ZODIAC Bombard AKA MARINE
219 Chemin de la Plaine de Laval - 06150 CANNES LA BOCCA Tél : 04.93.90.95.24 Mail : pms06@yahoo.com Site : PMS06.FR

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

SAINT-RAPHAEL

L.O.C. A à Z NAUTISME / USHIP - Port Santa Lucia ..... 06 28 84 75 77 - 04 94 95 93 75
I.M.P. ABYS - Port Santa Lucia 04 94 52 54 20
R.E. AUVAR DIFFUSION - Avenue Anatole France 04 94 17 36 43
G.E. AZUR BOAT CONSEIL - RN 7 - Les Couradours 04 94 52 12 59
I.M.P. AZUR INOX MARINE - 45, allée Antoine de Baïf 04 94 95 90 02
E.L.E. AZUR SERVICE NAUTIQUE - Port de Santa Lucia 06 95 55 06 14
E.C. BATEAU ECOLE LACOURTABLAISE - Port de Santa Lucia 04 94 83 11 21
A.R. BOAT MARINE SERVICES - Port de Santa Lucia 06 22 29 31 19
R.E. BOATS DIFFUSION - 28 Port Santa Lucia 09 54 22 80 56
C.N. CHANTIER NAVAL RAPHAELOIS - Port de Santa Lucia 04 94 95 53 68
C.N. CHANTIER NAVAL SOLEIL LEVANT - Santa Lucia 04 94 95 18 72
C.O. CHARPENTIER VUILLIOMENET - ZA Les Genêts 04 94 83 18 66
A.M. FAMM - Port Santa Lucia 04 94 19 08 73
L.O.C. LOCABOAT MEDITERRANEE - ZAC du Vieux Port 06 20 83 50 04
E.L.E. LYVIO 83 - Bd Raymond Poincaré 04 94 51 20 14
R.E. MADS - 2, place Ortoli - Port Santa Lucia 04 98 11 58 09
D.I.V. MARINE ADMINISTRATION - Chemin Jean Court Pierrefeu du Var 06 03 07 08 65
R.E. NAUTIC AVENUE - 2, place Amiral Ortolli - Port Santa Lucia 09 54 22 80 56
S.H. NAUTIQUE CONCEPT - Bassin sud - Port Santa Lucia 04 94 95 69 11
R.E. NEBO MARINE - Port de Santa Lucia 06 85 66 15 92
A.R. PARKING DU PIN - Port de Santa Lucia - Bât. 8 ..... 04 94 55 58 50
D.I.V. SODEPORTS - Santa Lucia 04 94 95 81 96
C.N. SOLEIL LEVANT - Santa Lucia 04 94 95 18 72
D.I.V. SPAR SANTA LUCIA - SARL ULRICH - Nouveau Port Santa Lucia 04 94 40 55 99
R.E. SUD PLAISANCE - 2, place Amiral Ortoli - Port Santa Lucia 09 54 22 80 56
R.E. SUP'AIR TREMPE - Port de Plaisance Santa Lucia 04 94 95 90 33
L.O.C. TEAM YACHTING - 36 rue Jean Aicard 04 94 17 52 34
T.M.P. TECHNODRIVE FRANCE - 467 bd Poincaré 06 88 07 43 28
A.S.S. YACHTING INTERNATIONAL - Port Santa Lucia 04 94 83 11 83

PORTS DE SAINT-RAPHAEL www.portsdesaintraphael.com

RÉSEAU BOATS DIFFUSION YACHT BROKER

LE SPÉCIALISTE DU BATEAU D'OCCASION depuis 1987

Pour **vendre** ou **acheter** votre bateau choisissez le réseau français **N°1 !**

Votre agence de **Saint-Tropez** à **Cannes**

2 place amiral Ortoli port Santa Lucia, 83700 Saint Raphaël

09 54 22 80 56 nautic.avenue@boats-diffusion.com

www.boats-diffusion.com

Photo : B. Thumerelle

V.H.F. : *12.*
Harbour master's office : *Tel. 33 (0)4 94 95 11 19. Quai Amiral Nomy. 83700 Saint-Raphaël*
vieuxport@ville-saintraphael.fr - www.portsdesaintraphael.com
Opening Hours: Off-season weekdays: 7am-8pm - Off-season weekends: 8:30am-6:30pm - In-season weekdays and weekends: 7am-9pm
Harbor Master : Mr Marc AERNOUTS
Weather : *Display at the harbor. Automatic reply : Tel. 33 (0)8 92 68 02 83.*
Sea rescue : *SNSM Tel. 33 (0)4 94 40 19 72.*
Cross Med.Toulon : V.H.F. 16 ou Tel. 33 (0)4 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.
Coastguard : *Tel. 33 (0)4 94 40 54 42.*
Customs : *Toulon. Tel. 09 70 27 92 11.*
Fuels : *Fueling station. GO and SP 98 self-service CB 24h / 24. Zero-rated: Tel. 04 94 51 32 98.*
Capacity : *275 berths. Maximum length of boat : 50 m. 30 passing boats.*
Services : *Video surveillance, sewage suction, clean points, PMR access, free Wifi, pure water, electricity, 10 showers, 12 wc.*
Webcams: http://pv.viewsurf.com/id/766/a/medialist or directly from the site: www.portsdesaintraphael.com
Lights : *South Pier : F3é.v.(12 s.).*
Access to the port : *Pass word imput 36 m. Sheltered by the wind, endangered by sunth west winds and mistral.*
Recommendations : *To moor, VHF contact or call the harbor master who allons or denies according to the possibilities.*
Daymart : *Sea lion in 1000, dome of the church of Saint-Raphaël.*

MADS Marine Azur Diffusion Services BY AZUR YACHTS

www.azur-yachts.com

Location
Vente de bateaux neufs
Entretien - Réparation

Hyères - Saint-Raphaël
Tél. 04 98 11 58 09 • contact@azur-yachts.com

TIGER Marine HUNTER CRUISERS YACHTS

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

AGAY

R.E. ESTEREL NAUTIC - SARL ASN - 1470, av. du Gratadis **04 94 82 03 23**
A.M. PLAISANCE SERVICE SAS - Av. du Gratadis **04 94 82 04 76**

DEPARTEMENT DU VAR

L.O.C. AAAM - 1, rue des Lauves - 83110 Ampus **04 94 27 13 48**
I.M.P. ACTION MARINE - 260, rue Louis Corporandy - 83210 Belgentier **04 94 20 28 69**
A.R. ALLARD AUTOMOBILE - Le Plan Oriental - 83440 Montauroux **04 94 39 06 00**
S.H. CABESTO - ZC Carrefour - 83190 Ollioules **04 98 07 02 40**
L.O.C. CATAMARANS OFFSHORE - La Rouvenède - 83350 Ramatuelle **04 94 79 29 72**
C.O. ERIBOATS - Le Font d'Aille - 83790 Pignans **06 29 45 33 20**
R.E. EXERTIER Robert - Chemin de la Colle l'Estrèche - 83330 Evenos **04 94 90 37 67**
I.M.P. FREINEQ MARINE - 1066, ch. de Cuges - 83740 la Cadière d'Azur **04 04 94 71 10**
E.X.P. GEORGES CLEMENT - 79B, chemin des Hauts Plans - 83440 Seillans **04 93 63 40 10**
F.A.B. SEA TECH - ZA de l'Ecluse - 83460 Les Arcs **04 94 73 00 40**
A.R. YACHTING SERVICE - Chemin Carréou - 83480 Puget-sur-Argens **04 94 45 55 18**

PORTS DE SANTA-LUCIA - SAINT-RAPHAEL

MERCURY

PARKING DU PIN

VENTE BATEAUX • REMOTORISATION
REPARATION • HIVERNAGE

• Essence & Diesel • Equipements • Stationnement à sec
Agent officiel Mercury-Mercruiser

SAINT-RAPHAËL, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS 04 94 95 58 50 www.parkingdupin.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : *9.*
Harbour master's office : *Tel. 33 (0)4 94 95 34 30.*
portsantalucia@ville-saintraphael.fr
www.portsdesaintraphael.com.
Harbor master: Mr. Hervé FENOUIL.
Seasonal opening hours : 8h/19h 7 days 7 ; out of season : 8:30 to 12:30 and 14h to 18h from monday to friday ; saturday 8:30 to 12h30 and 14h to 17h (October to March closing at 5 p.m., April closing at 5:30 p.m.).
Weather : *automatic reply : Tel. 33 (0)8 96 68 08 83 - Display on screen 24h/24h and forecast map paper.*
Maritime affairs : *Toulon. Tel. 04 89 96 43 03 / 04 94 46 83 83.*
Sea rescue : *SNSM station Estérel - Tel. 33 (0)4 94 40 19 72. Cross Med. Toulon : V.H.F. 16 ou Tel. 33 (0)4 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Coastguard : *Tel. 33 (0)4 94 40 54 42.*
Customs : *Toulon. Tel. 33 (0)9 70 27 92 11.*
Fuels : *North Mole. North basin. Station equipped with a wastewater recovery pump. Refueling station. GO and SP 98 self-service CB 24 hours a day. Such. 04 98 13 59 74.*
Capacity : *1500 berths. Maximum length of boat : 23 m.*
Services : *Pure water, electricity (220V). 20 showers. 20 wc. Wifi. Automatic laundry. Video surveillance. Webcam. Clean points. Parkings. Area carenage. 8 T mobile crane. Elevateur 10 and 35 T.*
Access to the port : *Easy. Sheltered by winds from east and west. Access southern basin made difficult by strong mistral.*
Daymart : *Sea lion, teground lion, harbour masters'office.*

VOLVO PENTA

FAMM

Spécialiste depuis 1888

Port Santa Lucia - 83700 Saint-Raphaël
Tél. 04 94 19 08 73 - volvo.famm@orange.fr
Fax 04 94 19 08 74 - www.volvopenta-famm.com

Carénage - Antifouling
Installation, vente moteurs neufs et occasions
Réparation, mécanique Perkins, Yanmar, Vétus...
Reprise anciens moteurs
Nombreuses pièces détachées en stock

A à Z NAUTISME

FANALE MARINE

SELVA Marine 3D TENDER MARLIN OCQUETEAU

www.aaz-nautisme.com

Location bateaux
Vente neuf & occasion

Port Santa Lucia, 83700 Saint-Raphaël
aaznautisme@orange.fr
04 94 54 49 78
06 28 84 75 78

Esterel Nautic

Shipchandler • Gardiennage
Mécanique générale Carénage
Électronique • Électricité

2 ADRESSES :

Port Santa Lucia
2 pl. Amiral Ortoli
83700 Saint-Raphaël

Esterel Nautic
1470 Av. du Gratadis
83530 Agay

esterelnautic@gmail.com
04 94 82 03 23
uship.saintraphael@gmail.com

USHiP

PORTS DE SANTA-LUCIA - SAINT-RAPHAEL

CONCESSIONNAIRE
SUZUKI MARINE
BÉNÉTEAU Hord-Bord.
SEAGAME
NAUTIQUE CONCEPT
Tél. : 04 94 95 69 11
contact@nautique-concept.com
1 place du Lion de Terre - Port Santa Lucia - Bassin sud
83700 St-Raphaël (à proximité chantier naval)
www.nautique-concept.com
MÉCANIQUE / RÉPARATION
ACCASTILLAGE ENTRETIEN
VENTE DE BATEAU NEUF
-15% sur les antifouling
Ouvert à l'année
GARMIN Raymarine marshall FURUNO BRIG HUMMINBIRD

Photo : B. Thumerelle

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT SANTA-LUCIA SAINT-RAPHAEL

83700

2020

navily

V.H.F. : Canal 9 écoute permanente 24h/24 7 jours/7. Grasse-radio 24h/24.
Capitainerie : 231 quai Commandant Le Prieur Saint-Raphaël.
Tél. 04 94 95 34 30.
portsantalucia@ville-saintraphael.fr - www.portsdesaintraphael.com.
Maître de port : M. Hervé FENOUIL.
Heures d'ouverture saison : 8h/19h 7 jours/7 ; hors saison : 8h30/12h30 et 14h/18h du lundi au vendredi ; samedi 8h30/12h30 et 14h/17h (octobre à mars fermeture à 17h, avril fermeture à 17h30.
Météo : Répondeur automatique : Tél. 08 96 68 08 83 - Affichage par écran 24h/24 et carte de prévision sur papier.
Affaires maritimes : Toulon. Tél. 04 89 96 43 03 / 04 94 46 83 83.
Sauvetage : SNSM station Estérel - Tél. 04 94 40 19 72.
Cross Med. Toulon : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 94 40 54 42.
Douanes : Toulon. Tél. 09 70 27 92 11.
Carburants : Môle Nord. Bassin nord. Station équipée d'une pompe de récupération des eaux usées.
Station d'avitaillement. GO et SP 98 en libre-service CB 24h/24.
Tél. 04 98 13 59 74.
Port de 1500 places. Longueur maxi des bateaux : 23 m.
Services : Eau, électricité à quai (220V) - 20 douches.
20 sanitaires. Wifi. Laverie automatique. Vidéosurveillance. Webcam.
Points propres. Parkings.
2 aires de carénage. Grue mobile de 8 tonnes. Elévateur 10 et 35 T.
Feux : Jetée sud : feu 2 éclats (6s), secteurs blanc-rouge, visible 12 nautiques. Jetée nord : feu éclat vert (4s), visible 9 nautiques.
Accès au port : aisé. Abrité par vents d'Est et d'Ouest.
Danger par vents : accès bassin Sud rendu difficile par fort Mistral.
Amers : Le Lion de Mer. Le Lion de Terre. La Capitainerie.

CNR
CHANTIER NAVAL RAPHAËLOIS
GRUTAGE - CARENAGE - STOCKAGE
Manutentions jusqu'à 40 Tonnes
TRAVELIFT et GRUE MOBILE
AIRE CARENAGE 3000 m² EN LIBRE-SERVICE
Eau - Electricité - Air
PACK ANTIFOULING
Travaux spéciaux sur demande

Port Santa-Lucia, Bassin Sud - St-Raphaël 83700 - 06.87.68.69.50
www.chantier-naval-raphaelois.com • chantier.naval.raphaelois@gmail.com

AZURBOAT
10 000 m² de parc clos et sécurisé

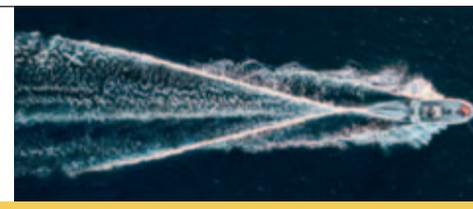

Distributeur
Semi-rigide Altamarea - CLEAR
Concessionnaire exclusif HONDA MARINE
MERCURY Agent
LOCATION • GARDIENNAGE • ENTRETIEN • RÉPARATION • VENTE
Base location Santa Lucia – 83700 Saint Raphael – Tél. 04 94 52 12 59 – azur.boatconseil@orange.fr – www.azurboatconseil.com

PORT BOULOURIS

www.portsdesaintraphael.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT BOULOURIS
SAINT-RAPHAEL *83700*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél./Fax 04 94 40 49 96 - Portable : 07 61 65 95 91.
portboulouris@ville-saintraphael.fr - p.parmentier@ville-saintraphael.fr
www.portsdesaintraphael.com
Port abri fermé du 1er novembre au 31 mars.
Avril/mai/oct. : mercredi 9h/12h et 14h/17h
Juin/juillet/août/sept. : Tous les jours sauf le mercredi 9h/12h et 14h/17h.
Référent : M. Patrice PARMENTIER.
Gendarmerie maritime : St-Raphaël. Tél. 04 94 40 54 32.
Sauvetage : Cros Med : V.H.F. 16 ou 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Port de 60 places. Longueur maxi des bateaux : 10 m pour un tirant d'eau de 0,50 à 2,50 m.
Accès au port :
Pas de feu d'entrée.

Photo : B. Thumerelle

RADE D'AGAY

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ZONES DE MOUILLAGE EN RADE D'AGAY

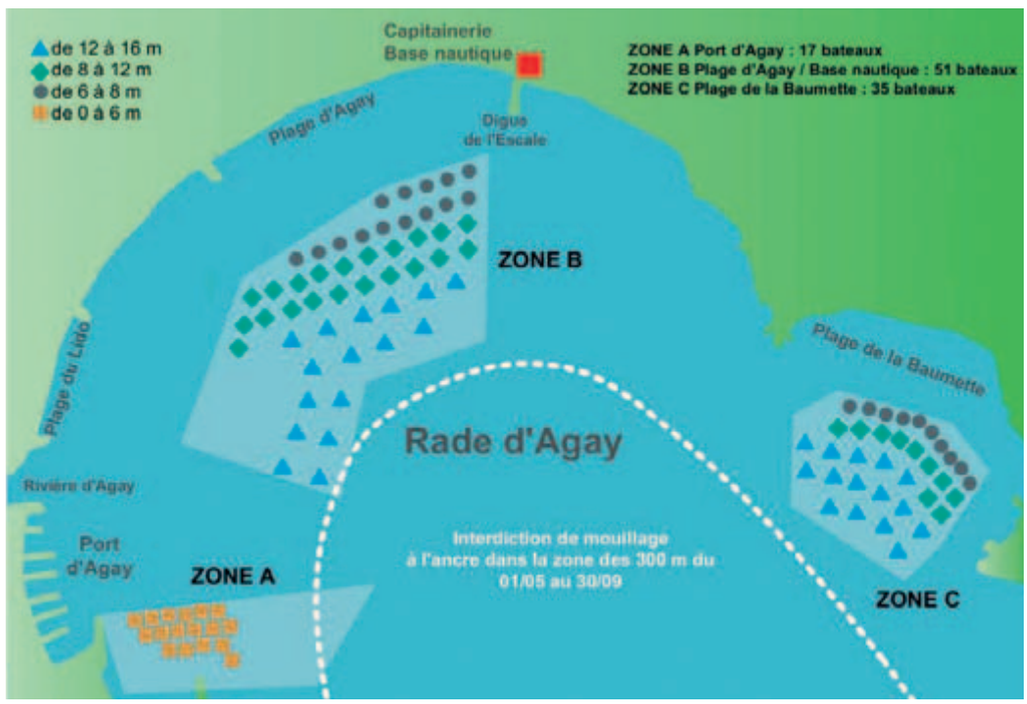

Ouverture du 1er mai au 30 septembre

Renseignements et réservations :
Régie des Ports Raphaëlois
Tél. 04 94 17 15 57
ou 06 60 57 79 94
V.H.F. : Canal 9
ancreavis@ville-saintraphael.fr
www.portsdesaintraphael.com
Référent :
Jérôme DRABLIER

Depuis 2004, la Ville de Saint-Raphaël a mis en place des zones de mouillage organisé pour mettre fin aux mouillages forains « sauvages » qui dégradent les fonds marins, notamment l'herbier de posidonie, et favorisent la dissémination de la Caulerpa taxifolia, tout en affectant la qualité des eaux par le rejet d'effluents organiques. Un **récif barrière de posidonie** a été découvert dans la rade d'Agay par les scientifiques. Il n'existe en Méditerranée que 4 récifs de ce type.

Outre la défense de l'environnement marin, cette initiative a également pour objectif d'organiser le mouillage dans une zone où il était jusqu'alors particulièrement anarchique. Ainsi, 103 bateaux de 6 à 16 mètres sont accueillis sur des postes de mouillage 100 % écologiques dans des conditions optimales d'hygiène et de protection de l'environnement. D'autres services sont également offerts, comme la collecte des ordures par bateau. Des sanitaires sont mis à disposition des plaisanciers à l'accueil de la base nautique. A terme, la priorité sera donnée aux « bateaux propres » munis de cuves de rétention, conformes aux normes européennes. Les bateaux de plus de 16 mètres ne sont pas admis.

Fractionnement en trois secteurs distincts de mouillages afin d'alléger l'impact visuel et environnemental :
Zone A : proche du port d'Agay / 17 bateaux - Zone B : plage d'Agay / 51 bateaux - Zone C : plage de la Baumette / 35 bateaux - A quai : 30 bateaux de 5 mètres maximum

Quels sont ces nouveaux procédés ?

La ligne de mouillage est uniquement constituée d'un cordage maintenu sous tension permanente en pleine eau par un flotteur intermédiaire. Ceci permet d'éviter que la ligne n'entre en contact avec le fond, même en l'absence de bateau amarré. Cette ligne est reliée à la tête affleurante de l'Ancre à Vis par une manille haute résistance. La longueur de la ligne de mouillage est déterminée pour obtenir un angle de traction de 45°, le rayon d'évitage du bateau étant égal à une fois la hauteur d'eau (contre trois fois dans la technique habituelle du corps mort) ce qui augmente l'évitage. Ce type d'ancrage est actuellement le seul à pouvoir accepter, quelle que soit l'orientation de la force de traction, un effort horizontal équivalent à l'effort vertical. 123 bateaux peuvent être accueillis. Tél. 04 94 17 15 57 - ancreavis@ville-saintraphael.fr

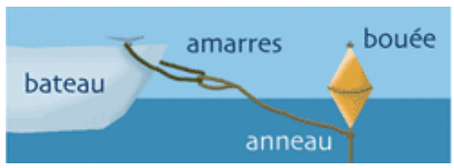

Anchoring - Agay : Anchoring consists of a permanently fixed floating buoy allowing the preservation of the Posidonia. 103 boats can be accomodated. Tel. 33 (0)4 94 17 15 57 - ancreavis@ville-saintraphael.fr

Plaisance Service Sas
Avenue du Gratadis - Z.A. - 83530 AGAY ST-RAPHAEL
Tél. 04 94 82 04 76
contact@plaisance-service.com
✔ VENTE
✔ REPARATION
✔ GARDIENNAGE
✔ ACCASTILLAGE
MERCURY EVINRUDE 3D TENDER nautilus

© FORMACTUEL

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : *9.*
Harbour master's office : *Tel. 33 (0)4 94 82 74 22. GSM 06 63 86 03 22. portagay@ville-saintraphael.fr www.portsdesaintraphael.com. Open from 8:30 to 12:30 and 14h to 18h from monday to sunday from april to september.*
Master of port referent : M. Jean-Pierre CONTENT.
Coastguard : *St-Raphaël Tel. 33 (0)4 94 40 54 32.*
Sea rescue : *Cros Med : V.H.F. 16 or 04 94 61 71 10; 196, free call from a landline or a mobile phone.*
Capacity : *179 berths. Maximum length of boats : 8 m.*
Services : *Pure water, electricity (220 V), wc, bac verser dechets. Descent the water boat possible in the opening hours of the port. Mooring pontoon and pendille.Video surveillance.*
Access to the port : *Exposed to the wind and the swell of the south.*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
LE PORT D'AGAY

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 94 82 74 22.
GSM 06 63 86 03 22. portagay@ville-saintraphael.fr
www.portsdesaintraphael.com
Ouvert 8h30/12h30 et 14h/18h du lundi au dimanche du 1er avril au 30 septembre.
Référent : M. Jean-Pierre CONTENT.
Gendarmerie maritime : St-Raphaël.
Tél. 04 94 40 54 32.
Sauvetage : Cros Med : V.H.F. 16 ou 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Port de 179 places. Longueur maxi des bateaux : 8 m.
Services : Eau, électricité, wc. Une cale de mise à l'eau dans la rivière d'Agay est accessible aux heures d'ouverture du port. Amarrage sur ponton et pendilles.
Vidéo surveillance.
Accès au port : Exposé au vent d'est et à la houle du sud.

PORT DE LA FIGUEIRETTE https://portail.alizee-soft.com/figuei

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
LA FIGUEIRETTE
MIRAMAR *06590*

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Sur le port. Tél. 04 93 75 08 00.
port.figueirette@ville-theoulesurmer.fr
Maître de port principal : Anaïs BROGLIA.
Maître de port adjoint : David BLANCHARD.
Horaires : d'octobre à avril : 9h/12h et 13h/17h du lundi au vendredi, astreinte téléphonique les week-ends ; mai, juin et septembre : 9h/12h et 13h/17h 7J/7 ; juillet/août : 9h/18h30 7J/7.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Météo : Affichage à la capitainerie.

Douanes : à Cannes. Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Gendarmerie : à Nice. Tél. 04 93 56 03 91.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Carburants : Quai à l'entrée du port. 7J/7. 24h/24 en CB.
Tél. 04 93 75 44 79.

Port de 218 places. Longueur maxi des bateaux : 18 m. Escale possible de 12h à 16h.

Services : 1 bloc sanitaire pour les plaisanciers à la capitainerie + 2 wc publics. Point propre pour la récupération des déchets polluants. Local de tri sélectif. Pompage des eaux usées à la station d'avitaillement.

Chantier : BM Yachting Tél. 04 93 75 44 79.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

THEOULE-SUR-MER

A.R.	BMR - Port de Miramar	04 93 75 44 79

LA RAGUE

R.E.	ARIE DE BOOM MARINE - Port de La Ragues	04 92 97 49 50
C.N.	ARIE DE BOOM SERVICE	04 92 97 48 90
S.E.L.	BUSSANI SELLERIE - Port de la Rague	04 92 97 83 28
R.E.	CENTRE DE PLONGEE DE LA RAGUE - Port de la Rague	04 93 49 74 33
I.M.P.	FRENCH BOAT MARKET - Port de la Rague	04 93 49 08 58

MANDELIEU LA NAPOULE

D.I.V.	AGENCE GLÉMOT - Le Port	04 93 49 80 80
E.C.	ALIZES - Port de la Napoule	04 93 49 44 35
R.E.	AMBER YACHTING - Z.I de la Canardière	06 29 41 35 30
R.E.	ANCASTA LA NAPOULE - Port de Plaisance	04 93 48 27 84
R.E.	ANDRE YACHTING SERVICES	04 92 97 02 29
I.M.P.	ARIE DE BOOM MARINE - Port de La Ragues	04 92 97 48 90
R.E.	A.S. MARINE - 701, av. de Fontmichel	04 93 48 22 25
S.H.	CABESTO - ZI La Canardière	04 92 97 31 90
A.M.	CANNES RECTIFICATION - ZI Allée Georges Guynemer	04 93 47 75 10
R.E.	CSB MARINE - Le Port	04 93 47 73 68
D.I.V.	DISCOUNT NAUTIC - Port Inland	04 93 93 40 33
R.E.	DLB YACHT BROOKER - Port de Plaisance	04 93 49 99 66
R.E.	F.B.M. (French Boat Market) - Port Rague	04 93 49 08 58
R.E.	FURIOUS NAUTISME - Port Inland	06 10 61 35 31
R.E.	INTERNATIONAL BOAT SERVICES - 4, av. du Centre	04 93 47 00 48
R.E.	JET 7 - Port Inland	04 93 47 30 62
R.E.	LUCKER YACHTS - Le port	04 93 47 46 80
R.E.	MARINA DEPANNAGE NAUTIQUE - Port Cannes Marina	04 93 49 73 97
R.E.	MARINE 41 - 141, av. Jean Mermoz	04 93 48 38 24
A.M.	MARINE MOTEUR COTE D'AZUR - 377, ch. de St-Cassien	04 93 48 10 08
A.R.	MARINE TRANSMISSIONS - ZI, allée Georges Guynemer	04 93 47 72 73
R.E.	PNEU MARINE SERVICES 06 - 219, ch. de la Plaine de Laval	04 93 90 95 24
R.E.	POLI NAVAL - 280, ch. Lavassor	04 93 43 60 00
E.L.E.	POLY-COM - 132, allée H. Boucher - ZI Tourrades - Bât. A	04 92 19 15 15
G.E.	PORT INLAND SA - 701, av. Gaston de Fontmichel	04 93 47 50 68
R.E.	RC MARINE - Port La Napoule	04 93 49 80 90

PORT LA GALERE

www.ville-theoulesurmer.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT LA GALERE *06590*

V.H.F. : Canal 9
Capitainerie : Tél. 04 93 75 41 74. Fax 04 93 75 08 74. Cité Marine. port.galere@orange.fr
Directeur du port : Jean-Patrick PASZULA.
Heures d'ouverture : saison : 7h/20h, gardiennage nocturne ; hors saison : 8h30/12h et 14h/18h.
Météo : Affichage à la Capitainerie. Tél. 08 92 68 08 08.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : à Cannes. Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.
Carburants : Ouvert à l'année. 24h/24. 7J/7. Tél. 04 93 75 41 74.
Port de 134 places. Longueur maxi des bateaux : 18 m. Passages : selon les postes privés disponibles.
Service : 4 sanitaires. 4 douches. 1 téléphone, libre-service.
Feux : Tribord : vert 2 s., bâbord : rouge scintillant. Accès au port par un passage étroit (danger digue au Sud, rochers au Nord) difficile par vent d'Est. Port abrité de tous les vents.
Surveillance de port 24h/24.

Photo : Capitainerie du Port de La Galère

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MANDELIEU LA NAPOULE (suite)

G.	RS MAINTENANCE - Av. Lamartine	04 93 49 80 97
V.O.	SOLAR CLOTH - 141, av. Jean Mermoz	04 93 48 84 00
L.O.C.	SUD EST NAUTIC - Route de la Pinéa	04 89 37 43 00
R.E.	SUNSEEVER - La Napoule	04 93 93 67 67
C.O.	WALDER TECHNIC PLAISANCE - 100, av. des Rossignols	04 93 49 70 21
L.O.C.	WINNER - Port de la Napoule	04 93 49 74 04

CANNES

L.O.C.	ABSOLUTE BOAT COTE D'AZUR - 3, rue Lacour	04 83 15 74 00
A.S.S.	AEC ASSURANCE - 42, av. Maréchal Juin	04 97 06 36 20
I.M.P.	AGL MARINE - 4, av. du Centre	04 93 90 60 11
A.S.S.	ASSURANCE CHEVALET - 33, rue Jean Jaurès	04 93 39 11 31
S.H.	BALITRAND - 183-201, av. de la Roubine	04 93 90 59 05
L.O.C.	BLACK TENDERS CANNES - Port du Béal	06 30 83 88 72
C.N.	BRILLANCE NAUTIQUE - Imp. des Broussailles	06 12 16 78 64
A.R.	CANNES ELECTRICITE AUTO MARINE - 1, rue Dr Calmette	04 93 38 36 41
A.M.	CANNES RECTIFICATION - ZI Les Tourrades	04 93 47 75 10
R.E.	CANNES YACHTING - 24, av. de la Roubine	04 93 93 42 99
L.O.C.	CAT ASSISTANCE - 4, av. Pierre Semard	04 93 48 91 43
C.N.	CHANTIER NAVAL DU PORT CANTO - La Croisette	04 93 43 80 36
A.R.	COMPTOIR AUTOMOBILE ALLARD - ZI La Frayère	04 93 47 00 07
R.E.	COMPTOIR DES VENTES INTERNATIONALES - 148, av. de la Roubine	04 93 48 70 50
L.O.C.	CROISIERE VOILE - 7, rue L. Sardou	04 92 98 02 26
L.O.C.	CSO YACHTS - 45, La Croisette	04 93 28 22 70
E.L.E.	ENA - 23, av. Delattre de Tassigny	04 93 39 35 73
S.H.	ENTREPRISE GENERALE PORTUAIRE - 2, rue St-Honoré	04 92 99 55 30
I.M.P.	FIRROS YACHTS INTERNATIONAL - 5, av. Général Férrié	04 93 94 20 07
A.R.	FRANCE HELICES - ZI de la Frayère	04 93 47 69 38
A.R.	GEORGES DEPANNAGE - 250, av. de Grasse	04 93 46 80 46
D.I.V.	IGY MARINAS - Port de plaisance	04 92 98 70 21
R.E.	INTERNATIONAL BOAT SERVICES - 4, av. du Centre	04 93 47 00 48
I.M.P.	ITALCAN - 142, av. de la Roubine	04 93 47 27 57
R.E.	ITP CALORITECH - 23, rue Jean de Riouffe	06 09 76 48 01
A.R.	LA SALLE DES MOTEURS - 158, av. Michel Jourdan	04 93 90 62 94
S.E.L.	MARINE BRODERIE - 5, bd Carnot	04 92 99 14 66
L.O.C.	OCEAN FIVE YACHTING - 53, rue d'Antibes	04 93 99 50 54
R.E.	PNEU MARINE SERVICES 06 - 219, ch. de la Plaine de Laval	04 93 90 95 24
S.H.	ROMEO MARINE - 19, quai St-Pierre	04 93 39 11 90
C.N.	SNP BOAT SERVICE SA - Groupe Rodriguez - Port Pierre Canto	04 93 43 50 69
E.C.	SOLARBOAT CANNES - 122, bd de la Croisette	06 51 05 28 02
I.M.P.	VAHANIAN MARIEN INDUSTRIE - 1, allée des Gabians	04 93 48 82 82

A.M.	ATELIER MECANIQUE	C.O.	CONSTRUCTEUR	E.X.P.	EXPERT	L.M.	LIBRAIRIE MARITIME	S.E.L.	SELLERIE
A.R.	ATELIER DE REPARATION	D.I.V.	DIVERS	G.	GARAGE	L.O.C.	LOCATION	S.H.	SHIPCHANDLER
A.S.S.	ASSURANCE	E.C.	ECOLE DE NAVIGATION	G.E.	GARAGE EXTERIEUR	M.P.	MATIERES PREMIERES	T.R.	TRANSPORTEUR
C.N.	CHANTIER NAVAL	E.L.E.	ELECTRICITE MARINE	I.M.P.	IMPORTATEUR	R.E.	REVENDEUR	V.O.	VOILERIE

PORT DE THEOULE https://portail.alizee-soft.com/theoul

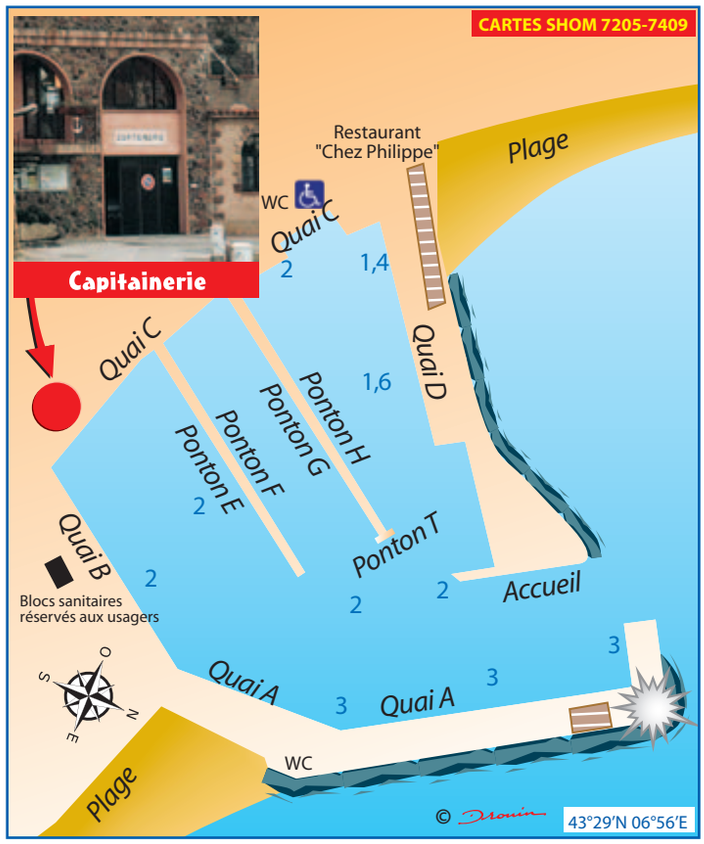

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
THEOULE-SUR-MER *06590*

PORTS PROPRES

V.H.F. : Canal 9.

Capitainerie : Quai Edouard Blondy. Tél. 04 93 49 97 38.
port.theoule@ville-theoulesurmer.fr
Maître de port principal : Anaïs BROGLIA.
Maître de port adjoint : Maxime CACHAUX.
Horaires : d'octobre à avril : 9h/12h et 13h/17h du lundi au vendredi, astreinte téléphonique les week-ends ; mai, juin et septembre : 9h/12h et 13h/17h 7J/7 ; juillet/août : 9h/18h30 7J/7.

Météo : Affichage à la capitainerie.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med. : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Douanes : à Cannes. Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Port de 176 places dont 6 places au débarcadère. Bateaux de passage : selon disponibilité. Longueur maxi des bateaux : 13 m. Quai d'accueil : 25 m.

Services : Eau douce, électricité, 3 blocs sanitaires dont 1 public, yacht club sur le port. Point propre pour la récupération des déchets polluants. Escale possible gratuitement de 12h à 16h pour accéder aux commerces selon disponibilité. Possibilité de passage au débarcadère communal situé promenade Pradayrol avec une capacité d'accueil pour la journée ou pour la nuit de 6 places en fonction des disponibilités. Eau douce et électricité au débarcadère.

Feux : Jetée Est : Fi(4)G.15s

Accès au port : dans le 265 en venant du large. Par vent d'Est-Nord-Est, la houle peut créer une agitation dans le bassin. Danger : digue du "Canon" balisée par le secteur R. du feu.

Amers : à 1 mille au Nord, le Mont "San Peyre" (13 milles).

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

LE CANNET

D.I.V. ALTO PICTURES - Av. Maurice Jeanpierre 06 20 81 40 68
R.E. COOLMARINE DISTRIBUTION - 8, chemin de l'Industrie 04 93 46 98 91
A.R. ENERGY CONTROL - 26 bis, rue Louis Icard 04 93 45 42 00
A.M. ENGINE MARINE SERVICE - 51, ch. de l'Olivet 04 93 69 25 17
A.R. HYDRAUTECH PLAISANCE - 35, rue des Calvy 06 09 80 63 80
R.E. MIDI FROID - 99, av. F. Roosevelt 04 93 45 04 92
I.M.P. NORSKE KAESER FRANCE - 8, chemin de l'Industrie 04 93 46 36 34
I.M.P. OMAX MARINE GROUP - Chemin du Claus 04 93 45 31 47
E.X.P. VETTOREL - 15, chemin du Colombier 04 92 18 15 36
L.O.C. YACHTING PERFORMANCE - 12, rue de Dunkerque 04 93 45 91 07

GOLFE-JUAN

M.P. APOGE POLYESTER - Vallauris 04 93 95 84 99
D.I.V. APPGJ (Association Pêcheurs Plaisanciers de Golfe Juan) - Quai Napoléon 06 32 19 86 67
R.E. AQUILA YACHTING - 29, port Camille Rayon 04 93 63 41 64
D.I.V. AZIMUT BLATTES YACHTING - Le Port Camille Rayon 04 93 93 13 69
A.M. BM MARINE - 35, avenue des Frères Roustan 04 93 64 43 93
C.N. CHANTIER NAVAL SA RODRIGUEZ - Nouveau port 04 93 63 06 97
D.I.V. CIP (Club International de Plongée) - Quai St-Pierre 04 93 63 00 04
I.M.P. CNG AGENCE DU PORT - Port Camille Rayon 04 93 63 01 52
D.I.V. CNGJ (Club Nautique de Golfe Juan) - Quai Sud 04 93 63 83 14
A.M. CUMAS SARL - 181, ch. du Puissanton 04 93 64 75 00
R.E. DOLPHY SERVICES - 16, av. des Frères Roustand 06 09 52 77 66
F.A.B. ECOTANK - 935 chemin des Impiniers - 06220 Vallauris 04 93 64 87 34
I.M.P. EXOCET MARINE INTERNATIONAL - av. des Frères Roustand 04 93 63 17 77
M.P. FCW HYDRO 06 - 1407, route de Grasse - 06220 Vallauris 06 09 57 42 80
C.N. FLEXIMAT / SUD EST VERIN - Z.I. de l'Argile - MOUANS SARTOUX 04 92 92 02 78
A.R. GENERAL MARINE POWER - 78, av. des Mimosas 06 09 50 49 33
I.M.P. GREMCO - 1955, ch. Saint-Bernard 04 93 64 19 19
A.R. MARINE MEDITERRANEE - 21, av. des Frères Roustan 06 07 02 56 75
D.I.V. MARINE SERVICES - 603, ch. des Bas Brusquets 06 09 95 23 56
L.O.C. MER YACHTING SERVICE - Port Camille Rayon 04 93 61 84 40
I.M.P. MOODY YACHTS FRANCE - Port Camille Rayon 04 93 63 88 61
I.M.P. OCEAN DRIVE - 79, av. des Frères Roustan 04 93 63 16 71
R.E. PALMER JOHNSON YACHTS - Port Camille Rayon 06 09 95 26 16
R.E. PLAISANCE MARINE CÔTE D'AZUR - 27, bd des Frères Roustan 04 93 63 78 22
I.M.P. POLYMAC MARINE - Port Camille Rayon 04 93 63 43 47
I.M.P. PREMIUM YACHTS - Port Camille Rayon 04 97 04 15 00
R.E. RANIERI TONISSI FRANCE - Quai Est - 06220 Vallauris 04 93 63 57 53
A.R. RAYON OLIVIER - 5, av. de Belgique 06 28 21 91 73
R.E. SUD PLAISANCE 04 91 72 66 75
G.E. STAR YACHTING - Cour de la Gare 06 85 12 49 17
I.M.P. VANDUTCH MARINE - Le Port 04 97 04 15 00
I.M.P. YACHT EQUIPEMENT - 1955, ch. St-Bernard 04 93 34 04 01
L.O.C. YACHT MARINE MEDITERRANEE - Le Port 04 93 63 60 67

MANDELIEU - PORT DE LA RAGUE www.portdelarague.fr

Arie de Boom Group
DELIVERING YACHTING SOLUTIONS

-> CHANTIER NAVAL
-> ATELIER AGRÉÉ VOLVO PENTA
-> ATELIER AGRÉÉ MERCURY
-> ENTRETIENS & REPARATIONS
-> HIVERNAGE - HANGAR

Tél. +33 (0)4 92 97 48 90
services@ariedeboom.com www.ariedeboom.com

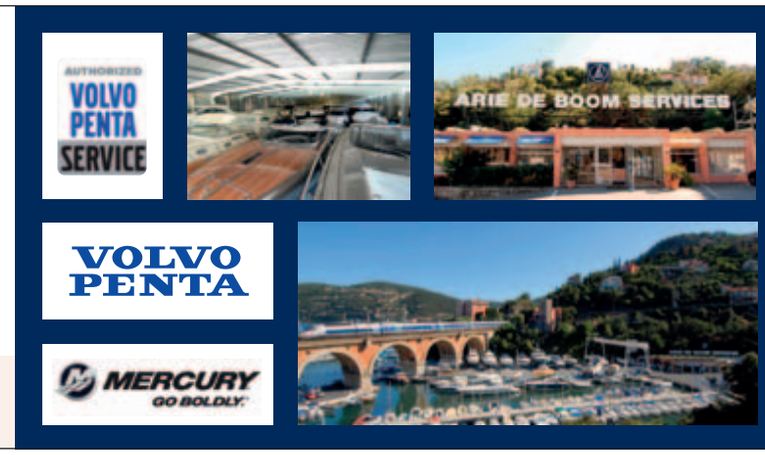

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE LA RAGUE *06213 Mandelieu la Napoule*

PORTS PROPRES PORTS PROPRES

V.H.F. : Canal 9. Emissions et écoute : permanente.
Capitainerie : Régie du Port de la Rague. Tél. 04 93 93 64 60. contact@portdelarague.fr. Directeur du port : Franck DOSNES. Vous serez accueilli par Kari, Lisa ou l'un des membres de l'équipe du port. Heures ouverture : 24h/24. 7J/7. Bureaux : 6h-20h/21h.
Météo : Affichage à la capitainerie. Météo Consult 3201 ou 3264.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.
Gendarmerie maritime : à Nice. Tél. 04 93 56 03 91.
Carburants : Station Hyris (extrémité jetée). Tél. 04 93 47 79 27. Eté : 9h/20h ; hiver : lundi/mercredi/samedi/dimanche 9h/16h.

Le port est situé entre Théoule et la Napoule, à 3,8 milles à l'O.-S-O de Cannes. Il est balisé : à l'Est par un phare blanc à bande verte situé au Sud de la jetée du large et surmonté d'un feu vert isophase visible sur tout l'horizon (lumière : 2, obscurité : 2). A l'Ouest, par un feu rouge à éclats, situé en bout d'épi, visible de tout horizon (lumière : 0,4, obscurité : 1,6). Un balisage réglementaire et ordinaire délimite à bâbord et à tribord l'entrée de la passe.

Port de 415 places de 6 à 40 m (3 places de 40 m). Tirant d'eau 3,5 m.
Services : Eau douce, électricité 220 V. 6 douches. Sanitaires. Machine à laver et sèche-linge. Conteneur d'huiles usées au point propre (+ récupération des déchets spéciaux), service de pompage des eaux noires. Wifi offert par le port en saison.
Aire de carénage : Travaux de carénage (grues mobiles 100T/70T/12T), accueil dans les bâtiments à l'extrémité de l'appontement (ceux avec photos). Tél. 04 92 97 46 92.
Feux : Grande jetée : F.4é.v.15s. 9 M. Jetée : F.é.r.2,5s. Musoir E Fé.v.2,5s.
Accès au port : France par l'Est. Abrité par vents d'Ouest (mistral). Danger par vents d'Est en hiver
Divers : Nombreux loisirs et activités à découvrir sur place (restaurants, plage, seatoys, plongée, locations, festivités en saison…). Port certifié « Ports Propres » et « Ports Propres actifs en biodiversité » (engagement durable envers l'environnement et la biodiversité).
Bon mouillage extérieur par vent d'ouest.
Amers : Viaduc chemin de fer S.N.C.F. en briques rouges (éclairé la nuit) : amer remarquable.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

MARINE MOTEURS
COTE D'AZUR

Suivez nous sur

VOLVO PENTA

Concessionnaires officiels VOLVO PENTA service et SUZUKI MARINE
Réparations bateaux des marques SUZUKI et VOLVO PENTA
Pièces détachées et gardiennage

SUZUKI MARINE

Z.I. La Canardière, 377, chemin Saint-Cassien
06210 MANDELIEU

contact@marinemoteurs.com 04 93 48 10 08

www.marinemoteurs.com

RCM.ARINE
VENTE • REPRISE • ENTRETIEN • HIVERNAGE

BENETEAU CAPOFORTE HIGHFIELD GALEON

04 89 68 82 77 204 Rte du Plan de la Tour, 83120 Sainte-Maxime www.rc-marine.fr

GLEMOT YACHTING

VENTE • LOCATION & GESTION DE BATEAU ET E-FOIL
PLACES DE PORT • CONCIERGERIE • REVENDEUR NORDKAPP & JOBE

Tél. : 04 93 49 80 80 • Port La Napoule, 06210 Mandelieu La Napoule
www.glemot-yachting.fr
Nordkapp

Scannez-moi

SUDPLAISANCE
VENTE - LOCATION - RÉPARATION - ACCASTILLAGE
12, Port de la Pointe Rouge - 13008 Marseille

Suivez nous sur

Tél. 04 91 72 66 75 - contact@sudplaisance.com - www.sudplaisance.com

Alizés
la référence du permis bateau

Bateau-école, location & services nautiques

Port de Napoule
06210 MANDELIEU

www.alizes06.com

Stéphane DORDILLY : 06 13 23 88 03
dordilly.s@gmail.com

PORT LA NAPOULE

www.portlanapoule.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT LA NAPOULE *Mandelieu La Napoule 06210*

V.H.F. : Canal 9 - Ecoute 8h/21h. Pour appeler le Port, standard : Tél. 04 92 97 77 77.

Capitainerie : Tél. 04 92 97 77 77.
Saison 6h/21h ; hors saison 6h/20h. portlanapoule@portlanapoule.com
Directrice : Hélène KOTCHOUNIAN.
Maître de port : Emmanuel CHARBONNEAU.

Douanes : à Cannes. Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Météo : Toute l'année. Affichage en divers points + application Port La Napoule

Répétiteur automatique : De Marseille à Menton. Tél. 08 36 68 08 08-06.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Services administratifs : Réservation des emplacements. Tél. 04 92 97 77 77.

Sauvetage : Cross Med. : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable. Surveillance : 24 heures sur 24.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 93 56 03 91.

Carburants : à côté du ponton capitainerie. Tél. 04 93 49 83 50. Ouvert toute l'année.

Port de 913 places dont 200 sont réservées aux bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 52 m ; 5 places pour catamarans jusqu'à 20 m x 10 m.

Aide aux manœuvres : 3 zodiac sont constamment à la disposition des plaisanciers pour les aider dans leurs manœuvres s'ils le désirent.

Services : Eau, électricité. 8 WC. 9 douches. Wifi. Glace. Depotage WC chimique. Containers sélectifs de déchets et d'huiles. Pompage eaux usées. Vidéo surveillance. Aire de carénage : terre plein derrière le port public. Grue mobile de 24 T. Tél. 04 92 97 48 88. Défibrillateurs.

Feux d'entrée : SW feu R 2 occ. (6 s). Brise lames : Feu V 3 écl. (12 s). Epi : Feu écl. V (2 s). Amer remarquable : le Château de La Napoule.

International Boat Services

MERCURY GO BOLDLY

Vente pièces d'origine • Vente moteurs HB et IB • Remotorisation
DISTRIBUTEUR EXCLUSIF ALPES MARITIMES ET MONACO

40, avenue des Arlucs • 06150 CANNES LA BOCCA www.mercury-parts-france.fr 04 93 47 00 48 comptoir@ibs-france.fr

MANDELIEU LA NAPOULE

ZODIAC
PMS06
PNEU MARINE SERVICES 06
Inflatable Boats Specialist
219 Chemin de la Plaine de Laval - 06150 CANNES LA BOCCA
Tél : 04.93.90.95.24 Mail : pms06@yahoo.com Site : PMS06.FR
SUZUKI MARINE
AKA MARINE
Bombard
STATION DE REVISION
RADEAUX DE SURVIE
ZODIAC - BOMBARD
PLASTIMO - ARIMAR - SEASAFE - ALPHA OCEAN
Ranieri INTERNATIONAL
BOATS & INFLATABLE BOATS

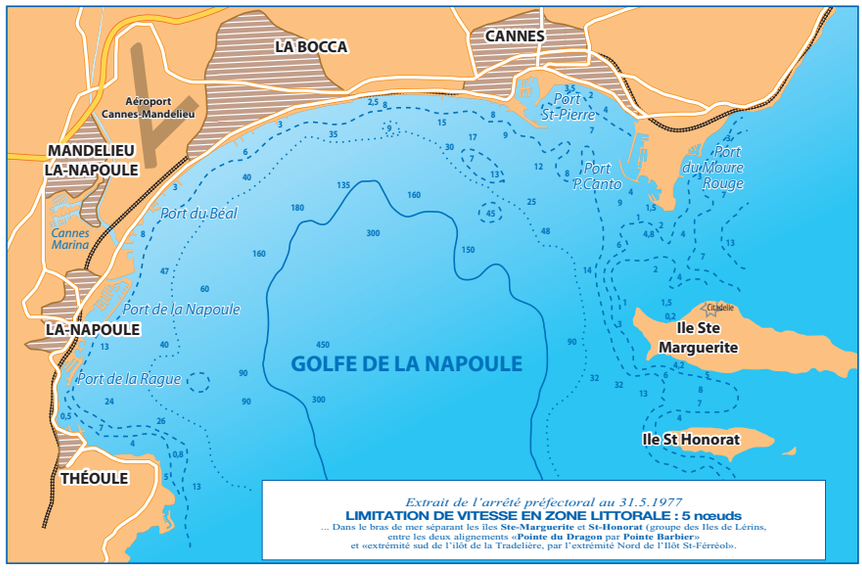

Niché au pied du massif de l'Estérel, le port de Mandelieu-La Napoule est une escale incontournable pour les amateurs de navigation sur la Côte d'Azur. Avec près de 900 anneaux, il peut accueillir des embarcations allant jusqu'à 52 mètres et offre des infrastructures modernes adaptées aux besoins des plaisanciers. Son cadre exceptionnel, entre mer et montagnes, séduit par son authenticité et son ambiance méditerranéenne. À quelques encablures de Cannes, il permet un accès privilégié aux îles de Lérins et aux criques sauvages du littoral. Restaurants, commerces, chantiers navals et services portuaires de qualité complètent l'offre de ce port à la fois dynamique et paisible, idéal pour une escale ou un séjour prolongé. Son environnement naturel préservé et ses multiples animations nautiques en font un lieu de vie attractif, apprécié aussi bien par les plaisanciers que par les visiteurs en quête d'évasion.

CEAM
CANNES ELECTRICITÉ AUTO MARINE
MARINE ELECTRICAL SPECIALIST,
SALES & SERVICE SINCE 1961
KOHLER GENERATORS,
IDROMAR, LOFRANS
GIANNESCHI
PUMPS
1 rue du Docteur Calmette, 06400 CANNES +33 (0)4 93 38 36 41 +33 (0)6 46 45 76 75 ceampierre@gmail.com www.ceam-marine.com

PORT DE CANNES MARINA www.leportdecannesmarina.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
CANNES MARINA - MANDELIEU *06210*

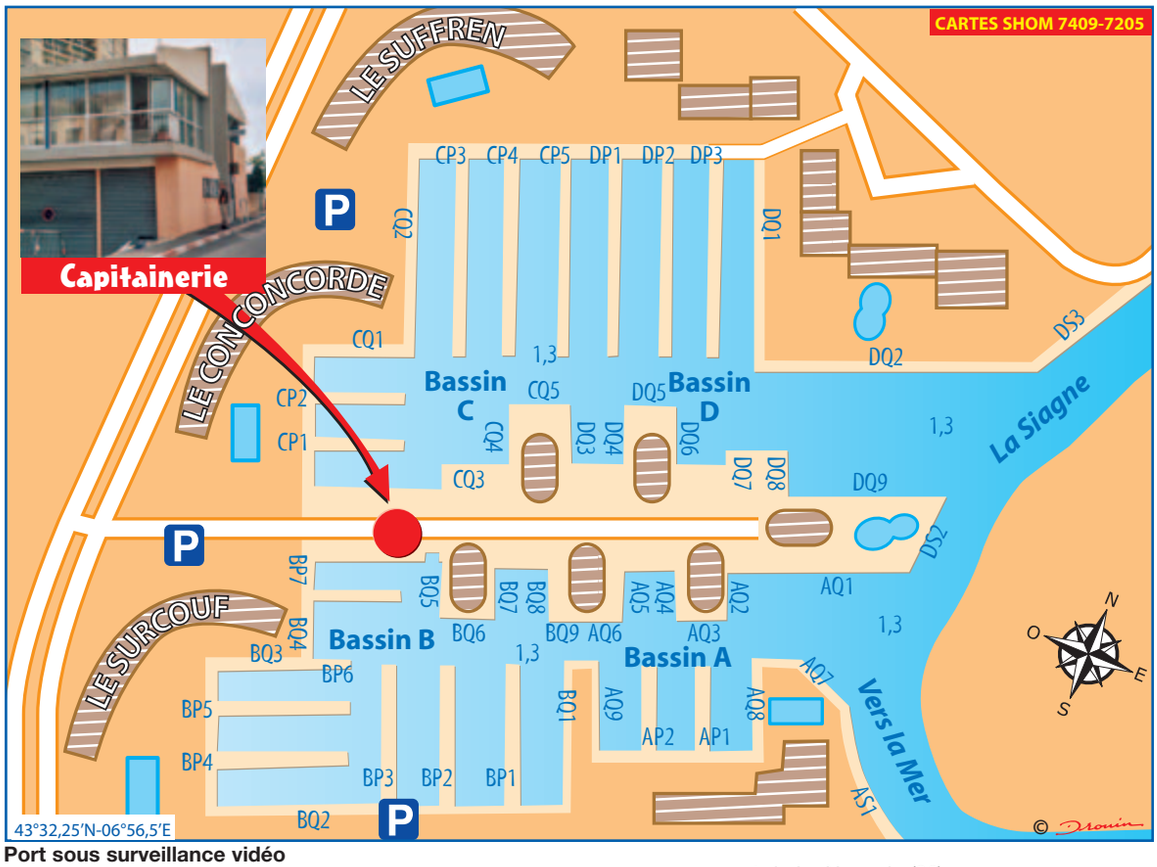

Port sous surveillance vidéo

Capitainerie : 150 allée Calypso. 06210 Mandelieu La Napoule. Tél. 04 93 49 51 27. marina.capitainerie@free.fr. www.leportdecannesmarina.com. Heures d'ouverture : Saison : tous les jours 8h30/12h et 14h30/18h ; hors saison : du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) 8h30/12h et 14h/17h30.
Capitaine du port : Christophe BRIDOUX.

Météo : Tous les jours à la capitainerie. Tél. 08 99 71 02 06.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 93 56 03 91.

Douanes : à Cannes gare maritime. Tél. 09 70 27 88 47 à 49.

Carburants : Port La Napoule : Tél. 04 93 49 80 77. Port La Rague : Tél. 04 93 49 03 45. Port de Cannes : Tél. 04 92 98 70 60.

Port de 1769 places. Longueur maxi des bateaux : 12 m. Tirant d'eau moy. : 1,30 m. 1 Slip, niveau capitainerie.

Services : Eau douce (bornes), électricité 220V/16A. 2 sanitaires : 4 WC et 2 douches. Conteneurs d'huiles usées.

Accès au port : Par la rivière Siagne (embouchure située à 0,5 nautique à l'Ouest du port de La Napoule (06).

Abrité par tous vents mais accès délicats par fort vent d'Est. Embouchure de la Siagne (hauts fonds).

Important : Vitesse limitée à 3 nœuds dans la Siagne qui n'est pas balisée, ni éclairée de nuit.

Amers : immeuble "Royal Casino", grand bâtiment blanc à l'embouchure de la Siagne.

Vue aérienne. Laboratoire J. FREGA - 06210 MANDELIEU - Tél. 04.93 49 23 81

Reproduction interdite

MANDELIEU - PORT INLAND www.port-inland.com

ZODIAC
PMS06
PNEU MARINE SERVICES 06
Inflatable Boats Specialist
219 Chemin de la Plaine de Laval - 06150 CANNES LA BOCCA
Tél : 04.93.90.95.24 Mail : pms06@yahoo.com Site : PMS06.FR
SUZUKI MARINE
AKA MARINE
STATION DE REVISION
RADEAUX DE SURVIE
ZODIAC - BOMBARD
PLASTIMO - ARIMAR - SEASAFE - ALPHA OCEAN
Bombard
Ranieri INTERNATIONAL
BOATS & INFLATABLE BOATS

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
AUX PORTES DE CANNES
PORT INLAND
1er Port à sec d'Europe

PORT INLAND
701, av. Gaston de Fontmichel - B.P. 30055
06212 MANDELIEU CEDEX
Tél. 04 93 47 50 68

Capitainerie : Tél. 04 93 47 50 68.
www.port-inland.com - info@port-inland.com
Responsable du port : Mme Erika DROUARD.
Heures d'ouverture : Saison 8h/20h ; hors saison : 9h/17h.
7 jours/7.

Météo : Répondeur. Tél. 08 36 68 08 06.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Port à sec de 800 places pour bateaux à moteur jusqu'à 5 T.

Services : Eau. Electricité au carénage. Sanitaires : 3 WC. Conteneurs d'huiles usées. Aire de carénage 700 m². 3 élévateurs mobiles 12 T et 2 x 16 T. Quai d'accueil tirant d'eau 2 m.

Sur le site de nombreux professionnels du nautisme, des boutiques et 1 restaurant.

Accès au port : par la Siagne. Vitesse maximum 3 nœuds sur le canal.

Important : tirant d'air maxi 4 m. Tirant d'eau maxi 1 m 50 (selon la hauteur d'eau).

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

CANAL DE LA SIAGNE DESSERVANT LES PORTS DE : CANNES MARINA - PORT INLAND - MARCO POLO

Harbor office: *Tel. 04 93 47 50 68. Fax. 04 93 47 96 44. www.port-inland.com - info@port-inland.com*
Port manager: Ms. Erika DROUARD.
Opening hours: Season 8 a.m. to 8 p.m.; off season: 9 a.m. to 5 p.m. 7 days a week.
Weather: *Answering machine. Such. 08 36 68 08 06.*
Maritime affairs: *in Toulon. Tel. 04 94 46 83 83*

Customs: *Tel. 09 70 27 88 47/48/49/50.*
Dry port *with 800 berths for motorboats up to 5 T.*
Services: *Water. Electricity to the fairing. Sanitary: 3 WCs. Used oil containers. Fairing area 700 m2. 3 mobile elevators 12 T and 2 x 16 T. Reception dock with draft of 2 m. On the site many boating professionals, shops and 1 restaurant.*
Access to the port: *via the Siagne. Maximum speed 3 knots on the canal.*
Important: *maximum air draft 4 m. Maximum draft 1 m 50 (depending on water height).*

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

ANTIBES - JUAN LES PINS

R.E..	ABYS YACHTING - 9, av. St Roch	04 93 34 70 45
A.S.S.	AFA ASSURANCE - 13, av. du 11 Novembre	04 93 34 11 61
A.R.	ALAIN MAURY - 9, rue du Général Vautrin	06 09 96 21 33
LO.C.	ALEXANDRE MARINE - 10, av. de Verdun	04 93 34 14 66
E.C.	ALPHA PLAISANCE - 37, av. Frères Roustan	04 93 63 63 78
A.M.	AMBLARD ARTHUR - Impasse Maurice Fantino	04 83 15 40 27
C.N.	ANTIBES MARINE CHANTIER - Aire de carénage - Port Vauban	04 93 33 79 50
R.E.	ANTIBES YACHTING SERVICES - 65, chemin Parouquine	06 84 95 53 04
A.S.S.	ASSURANCES MARITIMES - Port Vauban	04 93 34 21 12
R.E.	ATI CHARTER - 19, av. Pasteur	04 93 34 67 19
L.O.C.	AZUR BOAT - 12, av. Pasteur	04 92 93 19 49
Vente	AZUR YACHT PAINTER - 70, chemin Fournel Badine	06 65 42 72 78
R.E.	BATEAU TECHNIQUE SERVICE - 910, chemin Ames de Purgatoire	06 07 45 70 07
A.R.	BLUE WATER FRANCE - 14, av. Mirabeau	04 93 34 34 13
E.L.E.	BOAT WORLD SERVICE - Allée Maurice Bellonte	04 93 45 37 60
L.O.C.	CASTLEMAIN France - 45, av. Pasteur	04 93 34 14 14
C.N.	CHANTIER NAVAL DE STEFANO - Port Vauban	04 93 33 69 91
C.N.	CHANTIER NAVAL DU PORT VAUBAN	04 93 33 98 77
C.O.	COURTIN Fabrice - 15, impasse Val Claret	06 60 84 88 71
V.O.	DELTA VOILES - 7, av. Tournelli	04 93 34 13 63
C.O.	DESSALATOR DESSALINISATION - 67, av. des Anémones	04 93 95 04 55

PORT DU BÉAL CANNES LA BOCCA www.portdubeal.fr

Photo : Jérôme KELAGOPIAN

Implanté à la limite entre Cannes et Mandelieu, le Port abri du Béal, est un concept original dans un écrin de verdure associant :

- Port fluvial
- Port maritime (ZMEL ouverte du 1er avril au 31 octobre)
- Port à sec sur remorque
- Port à sec dans un Hangar

À peine avez-vous largué les amarres que les criques de l'Estérel et les Îles de Lérins, deux des plus beaux paysages de la région, sont déjà en vue.
Jetez l'ancre dans l'un de ces paradis et profitez sans tarder d'une belle journée de mer, de soleil et de farniente...

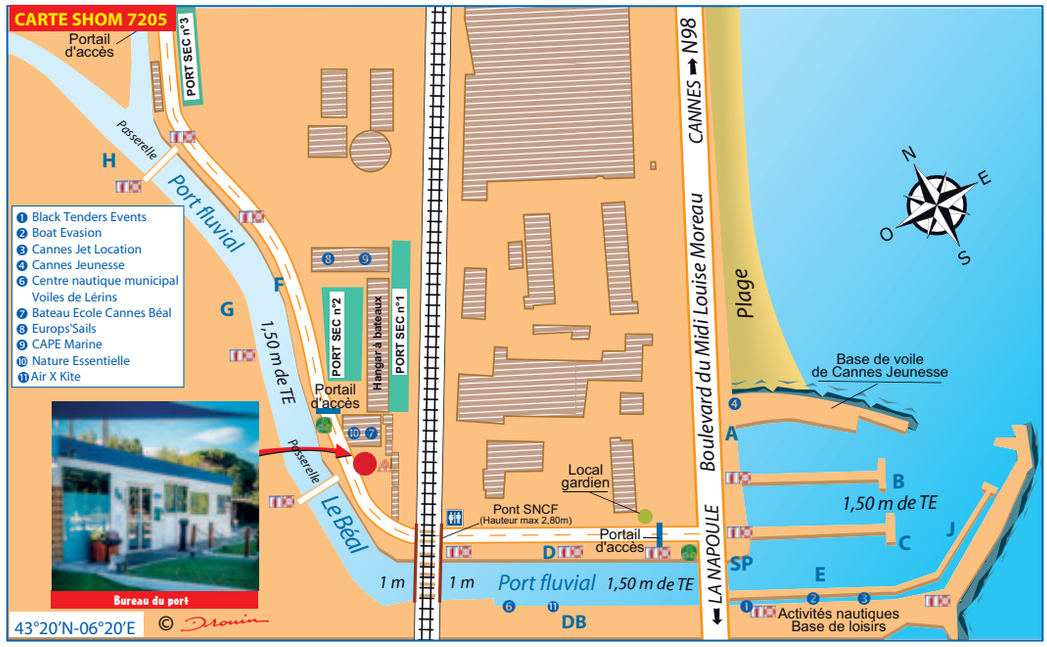

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DU BEAL CANNES LA BOCCA *06150*

Exploitation du port : Aéroport de la Côte Azur
PORT DU BEAL. 110 boulevard du Midi. 06150 Cannes La Bocca.
Capitainerie : Tél. 04 93 90 40 44 - portdubeal@cote-azur.aeroport.fr
Heures d'ouverture : hors saison du 1er octobre au 31 mars : 9h/12h et 14h/17h ; saison du 15 juin au 15 septembre : 9h/12h et 14h/18h
Du lundi au vendredi. Week-end sur rendez-vous.
Responsable du Port : M. GRIAUX
Météo TV : Affichage à la Capitainerie.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Douanes : à Cannes. Tél. 09 70 27 88 47 à 49.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Bateaux de plaisance jusqu'à 10 m en port maritime et 8 m en port fluvial.

Equipement : Port maritime : 106 postes (ouvert 01/04 au 31/10), pontons flottants et quai, tirant d'eau 1.5 m.
Port Fluvial : 170 postes, quai en béton, tirant d'eau 0,80 m.
Port à sec remorque : 30 postes (mise à l'eau exclusive aux plaisanciers du port). Port à sec sous hangar : 54 postes.
Services : Eau, électricité, sanitaire, douche.
Aire de carénage + Chariot élévateur 12t. Une pôle nautique dynamique avec 5 écoles et 3 sociétés ouvertes toute l'année + 2 saisonnières.
Points propres. Wifi à la capitainerie. Vidéo surveillance 24h/24.
Fontaine à eau. Webcam.
Feux : Balisage avec bouées lumineuses entrée du port. Balisage latéral bâbord avec feu à éclats.
ATTENTION par vent d'Est très exposé.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

ANTIBES - JUAN LES PINS (suite)

R.E. DE VALK YACHTS - 2, av. de Verdun 04 92 91 02 02
L.O.C. EASY YACHTING - Bd Baudouin 04 93 67 75 91
I.M.P. ECO LINE FRANCE - 26, rue Lacan 04 93 34 16 62
L.O.C. EDMISTON - 17, av. du 11 Novembre 04 93 34 68 98
E.X.P. EXPERTISE DULAUROY - 26, av. des Chênes 04 93 34 99 92
A.R. FRANCE PROPULSION - Ch Bertrand le Bon 04 93 95 27 58
A.R. GABIER'N RIGS - 9, av. Mirabeau 04 93 34 40 57
A.R. GEORGES ELECTRICITE BATEAUX - 19, rue Sadi Carnot 04 93 33 73 72
R.E. GUIDO PLAISANCE - 501, route de Nice 04 93 33 67 27
I.M.P. GUIGO MARINE - 9, av du 11 novembre 04 93 34 17 17
A.M. LC MARINE - 130, rue Max Jacob 06 11 36 34 12
R.A. LE FILAO - 6, av. Tournelli 04 93 34 80 90
E.L.E. LYVIO - 4, rue Frédéric Mistral 04 93 34 18 89

PORT DE CANNES

www.igymarinas.com

CANNES
04 93 47 72 73

MARINE Transmissions

NANTES
02 28 03 12 82

EXPERT EN INVERSEURS - SPÉCIALISTE PROPULSION

CJR PROPULSION · ZF · VULKAN · TWINDISC · Velvet Drive TRANSMISSIONS · TECHNODRIVE

ISO 9001

WWW.MARINE-TRANSMISSIONS.FR

Port sheltered from all winds, except entrance subject to East wind. All weather access but not recommended at night.
City of Cannes – Operation IGY Marinas/Groupe Fayat.

Port police: *Port Authority Tel. 04 92 98 70 41.*

Operations: *Berth booking : Email : vpdc@igymarinas.com. Tel. 02 92 98 70 21.*
Business hours : High Season 7/21h - Low season 8/18h
VHF : Standby traffic on Channel 12. Port call : « Cannes Port ».
Customs, Gare Maritime : Tel. 09 70 27 88 45.
Harbour Commanding Officer : Romain POMAREDE - Tel. 04 92 98 70 41.

Access: *By day : Aim in-between the West jetty and the Secant's turret marking the edge of the shallows. Speed limit 3 knots.*
By night : Entry lighthouse (43°32'.7 N - 07°01',1 E) VQ (3) R.2s23m8M ;
Secant's turret : Fl (2) G.6s10m4M, vis276° 178° (262°).

Weather forecast: *Displayed at the Port Office and the Pantiero's Seamen House.*

Sea Rescue: *MRCC La Garde : VHF 16 - Tel. 196 - Free emergency call from land line or mobile phone - SNSM - Tel. 04 97 06 42 73.*
Beach Police (Town hall) - Tel. 04 97 06 40 00.

French Maritime Authority (DDTM): *in Toulon. Tel. 04 94 46 83 83.*

Customs: *Tel. 09 70 27 88 47/48/49/50.*

Maritime Gendarmerie: *Tel. 04 93 56 03 91.*

Equipment: *707 berths on docks and wharfs. Boat max. Length 140 m, max draught 5 m.*

Fuels: *Fuel Station at the end of the Cruise dock. 7/7 Tel. 04 92 98 70 60. Anchorage in harbour regulated by the Affaires Maritimes.*

Services: *Fresh water. Electricity and telephone on dock (220/380 V). Water fountain. Wifi. Bicycle loan. Laundry (washing and drying). Ice on sale at fuel station. Used oil container. Waste water pumping. Mobile crane 25 T. Shiplift 100 T. The careening area will be closed in 2025 for works.*
Tel. 04 92 98 70 56. Shipchandler.

Nearby: *Yacht Club de Cannes - YCC - Port Palm Beach. Tel. 04 93 94 71 69.*
Club Nautique du Port de Cannes - CNPC. Tel. 06 16 02 37 41.
Association de pêche Le Pageau. Tel. 06 89 88 05 32.

POLI·NAVAL SERVICES

VENTE • STOCKAGE • SHIPCHANDLER

Votre concessionnaire, chantier naval et
2 magasins d'accastillage en Baie de Cannes

AD NAUTIC

280 chemin Levassor, 06210 Mandelieu • +33 (0)4 93 43 60 00 •
Port Canto, Boulevard de la Croisette • +33 (0)4 93 46 45 44 • www.poli-naval.fr

PORT DE CANNES

www.igymarinas.com

IGY MARINAS

IGY VIEUX-PORT DE CANNES

IGY TRIDENT

Promenade de la Pantiero, Gare Maritime, 06400 Cannes 04 92 98 70 21 vpdc@igymarinas.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CANNES *06400*

PAVILLON BLEU PORTS PROPRES PORTS PROPRES IGY MARINAS

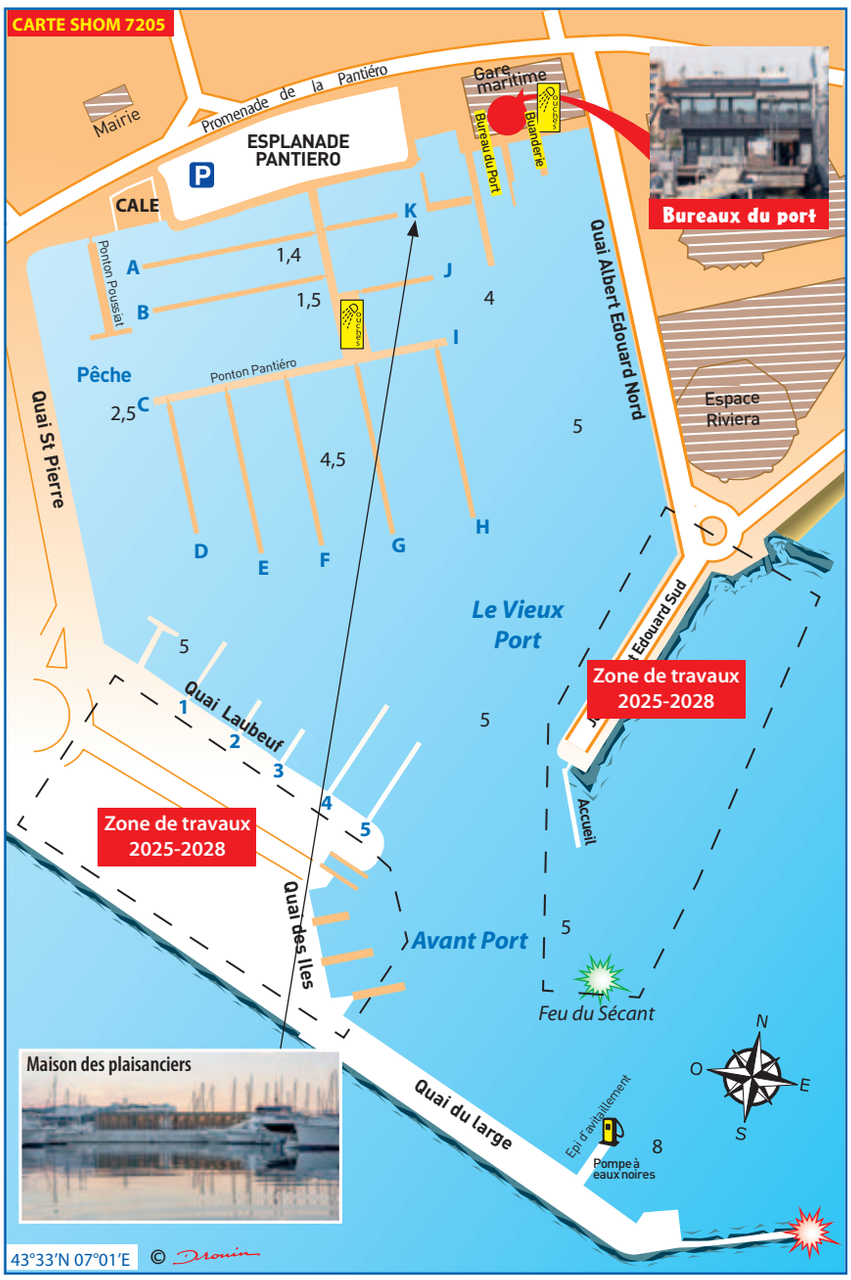

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Port abrité de tous vents sauf l'avant port exposé au vent d'Est. Accès au port par tous temps mais déconseillé de nuit.

Ville de Cannes.
Concession IGY Marinas/Groupe Fayat.

Police portuaire :
Surveillants de port Tél. 04 92 98 70 41.
Commandant du port : Romain POMAREDE.
Tél. 04 92 98 70 40.

Exploitation : Bureau du Port
Promenade de la Pantiero - 06400 Cannes
Tél. 04 92 98 70 21.
Réservation : Email : vpdc@igymarinas.com
Horaires d'ouverture : Haute Saison 7/21h
Basse saison 8/18h.
VHF veille trafic sur canal 12, indicatif « Cannes Port ».

Accès de jour : Passer entre la jetée Ouest et la tourelle du Sécant qui délimite les hauts fonds. Vitesse limitée 3 nœuds.

Accès de nuit : Phare d'entrée **(43°32,7 N - 07°01,1 E)** : F. 3 é. r. (2 s), 8 m - Tourelle du Sécant F. 2 é. v. (6 s) 4 m, vis. 276-178 (262).

Météo : Affichage au Bureau du Port et à la Maison des Plaisanciers.

Sauvetage : Cross Med : VHF 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable. SNSM : Tél. 04 97 06 42 73.
Surveillance des plages (Mairie) : Tél. 04 97 06 40 00.

Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 93 56 03 91.

Equipement : 707 postes de plaisance à quai et sur appontements. Long. max. bateaux : 140 m. TE max 5 m.

Carburants : Station à l'entrée du Quai croisières. 7/7.
Tél. 04 92 98 70 60.
Mouillage en rade réglementé par l'administration des Affaires Maritimes.

Services : Eau douce. Electricité et téléphone à quai (220/380 V). Fontaine à eau. WIFI. Prêt de vélos. Laverie (lavage et séchage). Vente de glace (station de carburant). Conteneur d'huiles usées. Pompage eaux usées. Grue mobile 25 T. Elévateur 100 T. L'aire de carénage sera fermée en 2025 pour travaux. Tél. 04 92 98 70 56.
Magasin d'accastillage.

A proximité :
Yacht Club de Cannes - YCC - Port Palm Beach.
Tél. 04 93 94 71 69
Club Nautique du Port de Cannes - CNPC.
Tél. 06 16 02 37 41
Association de pêche Le Pageau. Tél. 06 89 88 05 32

CEAM
CANNES ELECTRICITÉ AUTO MARINE

MARINE ELECTRICAL SPECIALIST,
SALES & SERVICE SINCE 1961
KOHLER GENERATORS,
IDROMAR, LOFRANS
GIANNESCHI
PUMPS

1 rue du Docteur Calmette, 06400 CANNES +33 (0)4 93 38 36 41 +33 (0)6 46 45 76 75 ceampierre@gmail.com www.ceam-marine.com

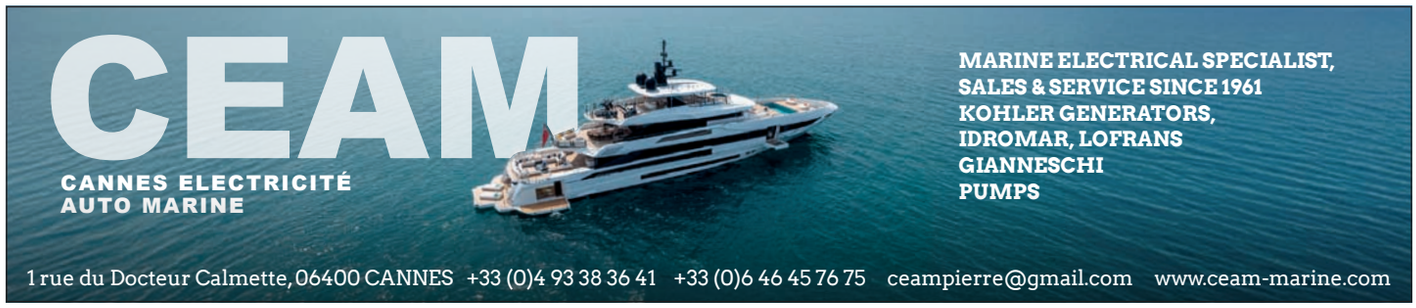

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT PIERRE CANTO CANNES *06400*

PORTS PROPRES Certifié par AFNOR Certification

Reproduction interdite

V.H.F. : Canal 9. Ecoute émissions : 24h sur 24.

Capitainerie : Tél. 04 92 18 84 84. portpierrecanto@ville-cannes.fr
Permanence 24h/24. Réservations : https://portscommunaux.cannes.com
Maître de port : Sébastien ROGER
Maîtres de port adjoints : Serge FENECH, Auriane TRUJILLO, Emmanuel SPARMA.

Police portuaire : Tél. 04 92 98 70 41

Météo : Affichage tous les jours à la capitainerie. Répondeur automatique : 08 36 68 08 06.

Affaires Maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 04 90 27 88 47/48/49/50.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Chambre de Commerce : Gare maritime. Tél. 04 92 98 70 00.

Carburants : Quai Ouest. Horaires variables selon saison, libre-service CB de 6h à 22h 7j/7. Tél. 06 16 53 02 51.

Port de 553 places pour bateaux de 5 mètres à 90 mètres, de 2 mètres à 10 mètres de large (100 places bateaux de passage).

Services : Eau, électricité : 220-380 V. 10 douches réparties sur les quais. Taxiphones internationaux. Laverie. Prêt de vélos.

Surveillance du port 24h sur 24, par les agents du Port.

Le service d'amarrage est assuré 24h sur 24.

L'entrée du port est balisée par deux feux :

- un feu vert à occultation régulière avec secteur blanc, positionné sur la jetée Sud du port ;
- un feu rouge à occultation régulière positionné sur la jetée Ouest.

PASSE D'ENTREE :

Une largeur de 110 m. permettant d'éviter tout encombrement du trafic.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE MOURE ROUGE *06400*

V.H.F. : 9.

Bureau du Port : Boulevard Eugène Gazagnaire. 06400 Cannes.
Tél. 04 93 94 37 71.
portmourerouge@ville-cannes.fr
www.cannes.com/portscommunaux
Accueil : du 1er juin au 1er octobre 7h/19h et week-end 9h/13h et 15h/18h.
Maître de port : Sébastien ROGER.
Maître de port adjoint : Jérémy TRUJILLO.

Météo : Météo Canal 23.

Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med. VHF Canal 16.
Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 93 56 03 91.

Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Port de 450 postes à quai. Longeur maxi : 8,99 m. Amarrage sur chaîne mère ou "catway". Ne pas utiliser la pendille comme amarrage.

Services : Eau/électricité. Sanitaires. WC. Aire de carénage. Terrain de pétanque à dispostion des usagers du port. Tri des déchets et points propres. Accès 24h/24. Vidéoprotection du port 24h/24. Défibrillateurs. Bouées de sauvetage. Echelles. Extincteurs.

Accès au port signalés par un chenal.

Port pointe croisette de 272 places dont 83 sur plan d'eau.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

ANTIBES - JUAN LES PINS (suite)

A.R.	MED SOLUTIONS - 464, chemin Petit Four	06 14 86 66 87
I.M.P.	NAUTICA - Port Vauban	04 93 33 81 64
A.R.	NOODZEE - 1900, rte de Grasse	04 93 33 73 43
I.M.P.	OCEAN TRAWLER - Port Camille Rayon	06 03 97 20 06
A.R.	OPTIM'AZUR - 555, av. Jules Grec	04 93 74 30 50
S.H.	PATURLE ACCASTILLAGE/NAUTIC - 315, route de Grasse	04 93 33 10 92
R.E.	PETER INSULL'S YACHT - 7, av. de la Libération	04 93 34 44 55
R.E.	POWER TO SAIL - 14, av. Verdun	04 93 34 84 01
A.M.	PRIMO YACHT CHARTER - 5, rue Vauban	06 60 25 23 82
S.H.	QUINCAILLERIE VAUBAN - 39, rue Vauban	04 93 61 56 25
R.C.	RC MARINE - 315, route de Grasse	04 93 33 13 54
R.E.	RIO FRANCE - 20, av. de Cannes	06 62 54 11 12
L.M.	RIVIERA CHARTS - 11, rue Fonvieille	04 93 34 45 66
D.I.V.	S.C. COMPOSITE - Aire de Carénage	02 98 81 20 89
D.I.V.	SEA DESIGN - 3, av. Tournelli	04 93 74 74 53
R.E.	SEAL SYSTEME - 130, rue Max Jacob	06 61 48 68 74
E.X.P.	SEAVAL EXPERTISE - 34, boulevard Albert 1er	06 11 47 41 86
A.R.	SIMAR YACHTING - 1, av. de Verdun	04 93 74 18 27
A.R.	STAQUET J.F. - Impasse Brague	04 89 82 69 90
A.M.	SUD DIESEL MARINE - 14, av. Frédéric Mistral	04 93 63 12 52
I.M.P.	SUNDECK - 19, av. du 11 Novembre	04 93 34 82 10
T.R.	SWIFT MARINE - 34, rue Vauban	04 93 34 00 98
E.L.E.	TRASTOUR MARINE ELECTRICITE - 21, rue Andreossy	04 93 34 08 97
A.R.	YACHT COMPOSITE - 30, av. Cannes	06 19 91 70 07
S.H.	YACHT SHOPPING - 6, rue Honoré Ferrare	04 93 95 04 95
R.E.	YACHT VERNIS - 41, bd Poincaré	06 63 17 11 03
A.R.	YDRA MARINE - 10, av. Frédéric Mistral	04 93 34 43 43

MARINA BAIE-DES-ANGES - VILLENEUVE-LOUBET

C.N.	BLEUMER CHANTIER NAVAL	04 93 20 72 85
R.E.	ETS EMILE MAURIN - Avenue du Dr Lefebvre	04 92 13 80 00
R.E.	HARIS YACHTING - Le Ducal	04 93 22 00 31
L.O.C.	MASSOIALLA YACHTING - Le Commodore	04 92 02 12 29
R.E.	NOOTICA - 219, av. de Lefebvre	08 92 56 27 18
R.E.	RIVIERA PLAISANCE - Le Ducal	04 92 08 03 05
R.E.	SEA DOO PROSHOP - Le Ducal	04 93 22 92 23
S.H.	STELLA MARINE - Le Ducal	04 93 22 58 01
R.E.	YACHT DIFFUSION - Le Ducal	04 93 22 00 31

CAGNES-SUR-MER

A.M.	ALCYON YACHTING SERVICES - 3300 VALLON DES VAUX PROLONGE	04 93 73 21 63
I.M.P.	EVE MARINE - 41, ch. de l'Estelle	04 93 07 20 52
I.M.P.	HYDRO FROID - Chemin du Val Fleuri	04 93 31 93 63
R.E.	INTELIMARINE - 16, av. des Bréguières	04 93 59 72 49
D.I.V.	MONFRINO YACHTS - 5, allée des Pruniers	04 93 31 74 31
V.O.	SMSM - 7, rue Capitaine de Frégate Hippolyte Vial	04 92 13 11 96

SAINT-LAURENT-DU-VAR

V.O.	ATELIER BOSCO - 14, allée des Géomètres	06 50 64 54 28
A.R.	AZUR SERVICES - 20, allée des Géomètres	04 93 19 32 80
R.E.	AZUR YACHT COATINGS - 65, coursive des Electroniciens	04 89 97 46 56
A.R.	BAIE DES ANGES - 120, avenue Eugène Donadeï	06 87 38 80 03
A.R.	CAP AUTO - 4 Allée des Luthiers	04 93 73 25 35
A.R.	GAVOTTO - 180, corniche Agrimont	09 52 73 65 75
R.E.	GEPEM - Allée des Pêcheurs	04 93 31 77 57
A.R.	MECA PLAISANCE SERVICE - 420, allée des Cigales	06 68 64 37 10
C.N.	MONACO MARINE - Port de Plaisance	04 93 07 15 15
C.O.	MORIANO ETS - 51, allée des Pêcheurs	04 93 07 08 99
A.R.	NAUTIC PEINTURE - 180, corniche Agrimont	06 03 20 41 19
R.E.	NAUTIQUE RIVIERA - 9, montée du Cap	04 93 76 85 97
R.E.	RIVIERA CLEAN - 367, avenue Jean Aicard	06 26 65 82 12
L.O.C.	SEA SAIL - Le Port	04 92 12 05 91
S.H.	SHIP CHARLY - 20, Port St-Laurent	04 93 07 14 70

B.M. Marine
Mécanique & Vente Pièces Détachées
VOLVO PENTA
Tél. : +33 4 93 64 43 93
bm.marine@orange.fr
35. Av. des Frères Roustan
06220 Vieux Port de Golfe Juan

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
GOLFE-JUAN *06220*

PORT DE GOLFE-JUAN

PORTS PROPRES

V.H.F. : CANAL 12
Bureau du port : Tél. 04 93 21 72 17. Ouvert en saison 8h/20h ; hors saison 8h/18h. contact.golfe-juan@cote-azur.cci.fr
Autorité portuaire : Tél. 04 97 04 78 89.
Réservation de places de port en saison : https://leportdegolfejuan.com. Réservation/demande de poste sur les ports publics gérés par la CCI. Possibilité de parking. Salle de réunion à louer selon besoins. Consultation et modification de vos informations sur votre compte client.
Météo : Totems numériques et téléaffichage : Bureau du port, quai Sud, Club Nautique, Entrée du Port, ponton des pêcheurs, sanitaires Tabarly, quai Napoléon.
Affaires maritimes : 22 quai Lunel, Port de Nice. Ouvert mardi et jeudi de 8h30 à 11h30.
Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. 16 et le 196 depuis un téléphone portable. 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Antibes. Tél. 04 93 34 78 05.
Douanes : Tél. 09 70 27 88 47 - Jetée Albert Edouard - Port de Cannes.
Carburants : Tél. 04 93 63 69 77.
Port de 805 places. Bateaux de passage : 200 places en saison. Longueur maxi des bateaux : 33 m. Agents de sécurité 24h/24, 7J/7.
Services : Eau. Electricité : à tous les postes 220 V. 3 blocs sanitaires, avec douches gratuites, réservées aux plaisanciers. Wifi gratuit. Points propres. 2 aires de carénage. 2 grues : maxi 15 T. Rampe de mise à l'eau. Prêt de vélos électriques gratuit, laverie, bibliothèque, jeux de société, table de ping-pong.
Feux : Jetée Sud : feu iso T4s. Jetée sud : feu V2r 6s.
Accès au port : passe commune aux deux ports puis bassin Ouest. Abrité par tous vents. Pas de danger.
Divers : Accueil juillet/août par un bateau pneumatique relié par radio avec la capitainerie, assure la réception des navires jusqu'à leurs postes.

D-Marin Port Camille Rayon www.portcamillerayon.net

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

D-Marin Port Camille Rayon *06220*

V.H.F. : Canal 9. Indicatif : Port Camille Rayon.
Bureau du port : Tél. 04 93 63 30 30. Fax : 04 93 63 55 07. portcamillerayon@d-marin.com
Ouvert toute l'année : 24h/24. Arrêt obligatoire au quai d'accueil.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Météo : Téléaffichage au bureau du port + 4 panneaux sur les quais.
Carburants : Quai d'accueil tous les jours de 8h30 à 19h30, avec un système de paiement automatique par carte bancaire en libre-service. Tél. 04 93 63 69 77.
Le nouveau port a une capacité de 841 dont 95 places pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 75 m. Ouvert 24h/24 7J/7. Vidéo surveillance + agents de nuit + vigiles.
Services : Eau. Electricité : sur tous les postes. Sanitaires au bureau du port. WC. 6 douches. Wifi gratuit. Aire de carénage. Travelift 100 T. Grue 12 T. Nombreux magasins sur le port. Shipchandler, importateur. Concessionnaire. Restaurants. Mouillage en rade attention zone réglementée.
Accès au port : Approches par la tourrelle de la Fourmigue (feux écl. vert 45), attention banc rocheux fond 5 à 8 mètres, par la bouée du « Sécanion » à l'Est, phare de Vallauris (feux b.r.v. 2 occ.).

V.H.F. : *Canal 9. Area code: Port Camille Rayon.*
Port office : *Tel. 04 93 63 30 30. Fax: 04 93 63 55 07. portcamillerayon@d-marin.com*
Open all year round: 24 hours a day. Mandatory stop at the reception platform.
Rescue: *Cross Med: V.H.F. 16 or Tel. 04 94 61 71 10;196, free call from a landline or mobile.*
Weather forecast: *Remote display at the port office + 4 panels on the quays.*
Fuels: *Reception platform every day from 8:30 a.m. to 7:30 p.m., with a self-service automatic bank card payment system. Tel. 04 93 63 69 77.*
The new port *Thas a capacity of 841 including 95 places for passing boats. Maximum boat length: 75 m. Open 24/7. Video surveillance + night guards + security guards. Maximum boat length: 75 m. Open 24 hours a day, 7 days a week. Video surveillance + night guards + security guards.*
Services: *Water. Electricity: on all stations. Sanitary facilities at the port office. WC. 6 showers. Free WIFI. Fairing area. Travelift 100 T. Crane 12 T. Numerous shops on the port. Shipchandler, importer. Dealer. Restaurants. Anchorage in the harbor, attention restricted area.*
Access to the port: *Approaches via the Fourmigue turret (green light 45), beware of a rocky bench 5 to 8 meters deep, via the "Sécanion" buoy to the east, Vallauris lighthouse (brv lights 2 occ.).*

ANTIBES PORT GALLICE www.leportgallice.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT GALLICE
Bd Baudoin
JUAN-LES-PINS
06160

V.H.F. : 9. Permanence. Ecoute. Emissions 24h sur 24.

Bureau du port : Permanence 24h sur 24. Tél. 04 92 93 74 40. contact@gallice21.com
Chef d'exploitation : Sarah CASTANIE
Maître de port principal : Pierrick ONTENIENTE.

Météo : Affichage tous les jours au bureau du port. Répondeur automatique : Météo France 3250.

Affaires Maritimes : Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. : 16 ou Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : à Nice. Tél. 04 93 56 03 91.

Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Carburants : Entrée du port quai Nord - Tél. 04 93 61 78 92. Chantier naval Monaco Marine - Tél. 04 97 23 63 30.

Port de 440 places dont 100 pour les bateaux de passage (hors saison). Longueur maxi des bateaux : 43 m.

Services : Eau, électricité (16A,32A,63A,125A) sur les quais. 8 douches + lave-linge + sèche-linge. 8 sanitaires. Wifi. Prêt de vélos électriques. Presse spécialisée. Service colis. Bibliothèque participative. Fontaine à eau. Boutique souvenirs. Prêt de chariots. Application mobile. Presse numérique. Accueil à quai. Professionnels du nautisme et pavillon de restauration. Cuves de récupération eaux noires et eaux grises. Aire de carénage de 1550 m².

Accès au port : Port Gallice est implanté à la base Ouest de la Presqu'île du Cap d'Antibes, dans le fond de la rade de Golfe Juan, à son extrémité Nord-Ouest, face aux Iles de Lérins, Sainte Marguerite et Saint Honorat dont il est distant d'environ 5 km orienté face au S.S.W., assurant ainsi le calme total à l'intérieur du plan d'eau qui est parfaitement abrité de tous vents.

Feux d'entrée au port : Entrée du port balisé par 2 feux : jetée principale W (Atter. 43°33,8 N - 07°06,8 E). VQ(3)G.2s 9M. Bouées lumineuses accès chenal (rouge, vert). Balise "1" : Fl.G.2,5s, balise "2" Fl.R.2,5s. Brise-lames Est Port du Croûton (43°33,6 N-7°07,2 E) Fl(2) R.6s5M, vis. 138°-091° (313°).

Divers : Taxi Tél. 04 93 67 67 67.
Aéroport Nice Côte d'Azur Tél. 04 93 21 30 30.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

NICE

A.S.S.	ALBATROS MANAGEMENT - 4 bis, avenue Capitaine Scott	04 93 56 63 59
D.I.V.	ARCHOWSKY - 11, av. du Plateau de Rimiez	04 93 81 92 73
E.C.	BATEAU ECOLE 2000 - 6, av. Ste-Marguerite	04 93 83 35 35
E.C.	BATEAU ECOLE MARE NICEA - 17, bd Carnot	04 93 26 11 42
A.M.	BOZZOLA MARINE - 16, quai des Docks	04 93 89 57 45
A.R.	CAP AUTO - Zone Châteauneuf	04 93 37 12 92
C.O.	CASA MARE - 9, rue St-Jean d'Angely	04 93 89 05 98
E.X.P.	CECCHINI PIERRE - 40, av. Ste-Marguerite	04 92 29 17 20
A.M.	CONSO ETS - 12, ch. du Saquier	04 93 29 91 48
D.I.V.	COTTE MARTINON - 71, rue de Roquebillière	04 92 00 82 00
E.C.	DUBOIS YVAIN - 129, rte de St-Pierre	04 93 44 03 35
R.E.	ELECTRICITE ELECTRONIQUE MARINE - Bd Stalingrad	06 78 37 66 10
R.E.	ELECTRONIQUE ELECTRICITE MARINE - L'Alpe	04 93 56 17 26
T.R.	JUMBOAT FRANCE - 12, quai Papacino	04 92 97 96 20
E.X.P.	LEYRIT Pierre - 20, rue Gioffrédo	04 93 62 71 90
E.X.P.	MAREX - 11, rue Gutemberg	04 93 86 08 56
T.R.	MATHEZ TRANSPORT - Gare de Frêt	04 97 25 78 25
A.R.	MULTITECH - 2, bd Paul Montel	06 80 28 24 84
D.I.V.	NAVILY - 39, boulevard Carabacel - www.navicom.com	04 97 08 37 44
R.E.	NICE YACHT MARINE - 8, quai des Docks	04 93 89 51 58
L.O.C.	RESAPORTS - 20 quai Lunel	04 92 00 43 55
D.I.V.	RIMBERT MARINE SERVICE - 187, av. St-Antoine de Genestière	06 75 12 37 74
E.X.P.	ROMANO PATRICK - 1, av. Cl. Ader	04 92 07 03 04
L.M.	RONTANI PAPETERIE - 5, rue Alexandre Mari	04 93 62 32 43
E.X.P.	SAMBO EXPERT - 2, av. de Carras	06 23 48 60 20
D.I.V.	SUB MARINE - 14, bd du Riquier	04 93 89 84 63
C.O.	YACHT EXPERTISE - 1, av. Cl. Ader	04 92 07 03 04
S.H.	YACHTINGSTOCK.COM - 14, boulevard Jean Jaures	06 61 92 99 49
D.I.V.	YACHT SERVICES CENTER - 44, av. de la Marne	06 75 88 72 73

VILLEFRANCHE-SUR-MER

D.I.V.	IDEAL MARINE ATELIER - 3, av. Albert 1er	06 03 32 95 45
S.H.	SHIP MATE OFFICE - Rue des Galères	04 93 01 71 76

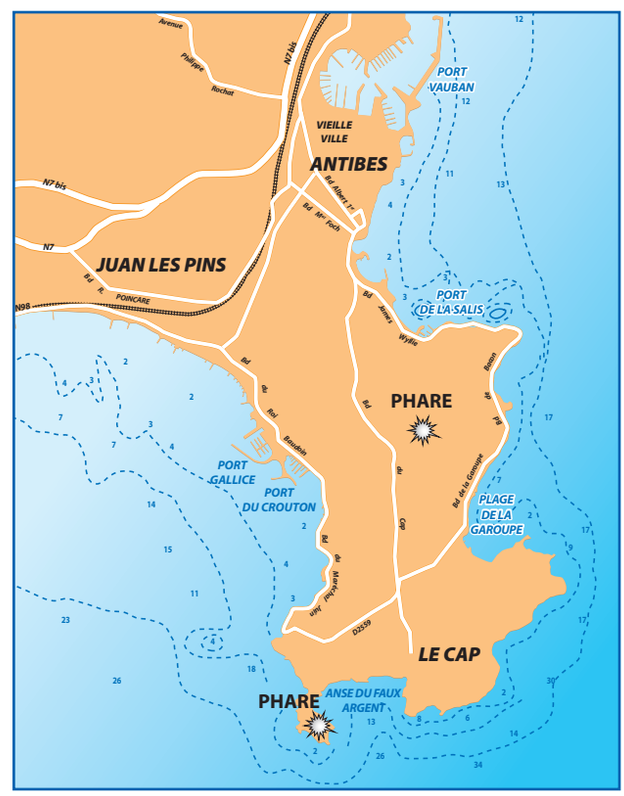

ANTIBES PORT DU CROÛTON https://portducrouton.fr/

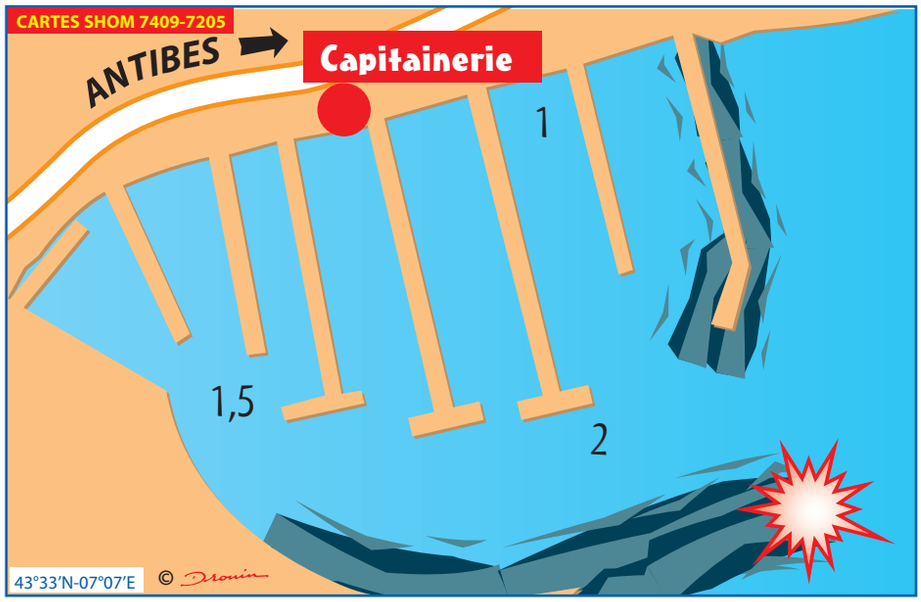

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DU CROÛTON
JUAN-LES-PINS *06160*

V.H.F. : 9.
Bureau du port : Tél. : 04 93 67 32 31. port.crouton@orange.fr.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Port de 390 places pour des bateaux d'une longueur maximale de 10 m.
Services : Eau potable, électricité. Gestion des déchets.
Accès au port :** Situé à environ 4 km du centre d'Antibes, le Port du Croûton se trouve directement au sud du Port Gallice, offrant des eaux calmes et un environnement abrité.

Le port du Croûton est un petit port situé à Antibes, sur le Cap d'Antibes, non loin de la baie de la Garoupe. C'est un port plus intimiste que ceux de Juan-les-Pins ou d'Antibes, offrant un cadre paisible et privilégié. Il est particulièrement apprécié des plaisanciers pour son ambiance tranquille et son accès direct aux eaux cristallines de la Méditerranée. Son emplacement stratégique permet également d'explorer facilement les îles de Lérins ou encore les criques secrètes du cap.

ANTIBES PORT VAUBAN www.leportvauban.com

@Titouan Debray

Un site exceptionnel niché au cœur de la Côte d'Azur

Idéalement situé au cœur de la Côte d'Azur, entre Monaco et Saint-Tropez, le port Vauban est bien plus qu'un port de plaisance.

Avec une capacité d'accueil de 1500 postes d'amarrage, il se distingue par un patrimoine architectural exceptionnel, combiné à des infrastructures modernes et sécurisées. Ce mélange unique en fait une escale incontournable de la Méditerranée.

Le port Vauban accueille des bateaux de toutes tailles jusqu'à 150 m, des voiliers aux superyachts, faisant de lui une destination incontournable pour les plaisanciers et les amateurs de nautisme.

Adossé au « Vieil Antibes », un lieu chargé d'histoire, le port offre un accès privilégié à une ville qui séduit les visiteurs du monde entier. Entre ses célèbres remparts, ses petites ruelles pavées bordées de boutiques et ses marchés provençaux animés, Antibes est une destination qui marie charme et authenticité. En toile de fond, la mer et les montagnes complètent ce cadre idyllique.

ANTIBES PORT VAUBAN

www.leportvauban.com

International Boat Services

MERCURY GO BOLDLY

Vente pièces d'origine • Vente moteurs HB et IB • Remotorisation
DISTRIBUTEUR EXCLUSIF ALPES MARITIMES ET MONACO

40, avenue des Arlucs • 06150 CANNES LA BOCCA
www.mercury-parts-france.fr
04 93 47 00 48
comptoir@ibs-france.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ANTIBES PORT VAUBAN

06600

PORT VAUBAN ANTIBES · CÔTE D'AZUR

PORTS PROPRES

PORTS PROPRES

V.H.F. : 9 24h/24.
Bureau du port : Tél. 04 92 91 60 00
contact@vauban21.com
Réservation : resa@vauban21.com
Vigie : vigie@vauban21.com
I.Y.C.A. (méga yachting) : Réservation :
Tél. 04 93 34 30 30 - berth.iyca@vauban21.com
Service commercial : Tél. 04 92 38 46 44
commercial@vauban21.com
Météo : Affichage au bureau du port et à l'entrée de chaque quai.
Météo France 3250 ou 3201.
Sauvetage S.N.S.M. : Tél. 04 93 34 63 66.
Cross-Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Douanes : à Cannes.
Tél. 09 70 27 88 45 (47/48/49/50).
Gendarmerie maritime : Tél. 04 93 34 78 05.
Carburants : Quai Pierre Merli. Tél. 04 89 82 78 31.
Port de 1500 places. Bateaux de passage : selon disponibilité. Longueur maxi des bateaux : 150 m.
Services : Eau douce et électricité mono/triphasé. 20 WC. 18 douches. Wifi. Parking 800 places. Tri des déchets, pompe à eau usées, laverie, vélos électriques. Surveillance du port 24h/24. Canal 9. Aire de carénage publique et privée avec deux portiques de 300T et 80T et une grue de 70T. Une cale de mise à l'eau. Cours de sport gratuits. Agenda événementiel de 80 dates annuelles. Bibliothèque participative. Boutique Cadeaux. Service de billetterie. Application mobile. Déclaration d'absence digitale. Presse numérique. Accueil à quai. Navette électrique. Café et restaurant.

Feux : Entrée 4é b.R(15s). Jetée : digue du large. Epi Fort Carré : feu ISO V.4S.
L'accès au port par une large passe d'une centaine de mètres est praticable par tout temps. Par fort vent d'Est l'entrée est un peu délicate compte tenu des hauts fonds débordants dans l'Est du Fort carré.
Amers : tour de la vieille ville et fort carré visibles de 10 à 15 milles.
Approche de nuit : Digue du large - 43°35'4"N - 07°08'E. Amarrage système de coffres de mouillage Resinex. Amarrage du navire sur 2 bouées. Sémaphore de la Garoupe : Tél. 04 93 61 32 77 - V.H.F. 16. Au quai de grande plaisance les unités sont amarrées sur 2 coffres à la proue tandis que les autres postes sont équipés d'un ou deux corps-mort avec pendille.

navily

CANNES
04 93 47 72 73

MARINE Transmissions

NANTES
02 28 03 12 82

EXPERT EN INVERSEURS - SPÉCIALISTE PROPULSION

CJR PROPULSION · ZF · VULKAN · TWINDISC · Velvet Drive TRANSMISSIONS · TECHNODRIVE

ISO 9001

WWW.MARINE-TRANSMISSIONS.FR

CEAM

CANNES ELECTRICITÉ
AUTO MARINE

MARINE ELECTRICAL SPECIALIST,
SALES & SERVICE SINCE 1961
KOHLER GENERATORS,
IDROMAR, LOFRANS
GIANNESCHI
PUMPS

1 rue du Docteur Calmette, 06400 CANNES +33 (0)4 93 38 36 41 +33 (0)6 46 45 76 75 ceampierre@gmail.com www.ceam-marine.com

PORT MARINA BAIE DES ANGES

https://marinabaiedesanges.com

Photo : Capitainerie PortMarina Baie des Anges

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE MARINA BAIE DES ANGES VILLENEUVE-LOUBET *06270*

V.H.F. : 9.

Capitainerie :
Port Marina Baie des Anges
Bureau du port :
Espace Maurice Aubert 06270 Villeneuve Loubet
Tél. 04 65 00 00 40.
https://marinabaiedesanges.com
contact@marinabaiedesanges.com
Code Google Map du port :
J4MQ+M8 Villeneuve-Loubet
Heures d'ouverture (saison et hors saison) ouvert 24h/24 ; locaux administratifs : 9h/12h et 14h/17h.
Directeur du port : Franck GENEST.
Maître de port : Emmanuelle MARQUET.

Affaires maritimes : à Nice. Tél. 04 92 00 41 50.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. : 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Carburants : Au pied du quai d'accueil et des locaux techniques. Tél. +33(0)7 48 72 71 52.
Horaires : d'avril à juin 8h/12h30 ; 13h30/19h ; juillet/août 8h30/19h30 ; septembre/octobre 8h/12h30 et 13h30/19h ; de novembre à mars 9h/12h et 14h/17h30.

Port de 515 places. Longueur maxi des bateaux : 30 m. Bateaux de passage : suivant disponibilités, réservation par tél. ou par e-mail sous réserve ou sur site internet.

Services : Eau et électricité à quai 220V, 380V. 6 sanitaires. 6 douches. Accès Internet Wifi gratuit. Laverie, supermarché. Aire de carénage. Grue mobile de 2,5 T. Elévateur de 80 T. Pompe à récupération des eaux noires et eaux grises gratuite.

Accès au port : difficile par vent Sud-Est. **Amers :** Immeubles en formes de pyramide.

PORT SAINT-LAURENT DU VAR www.portsaintlaurent.com

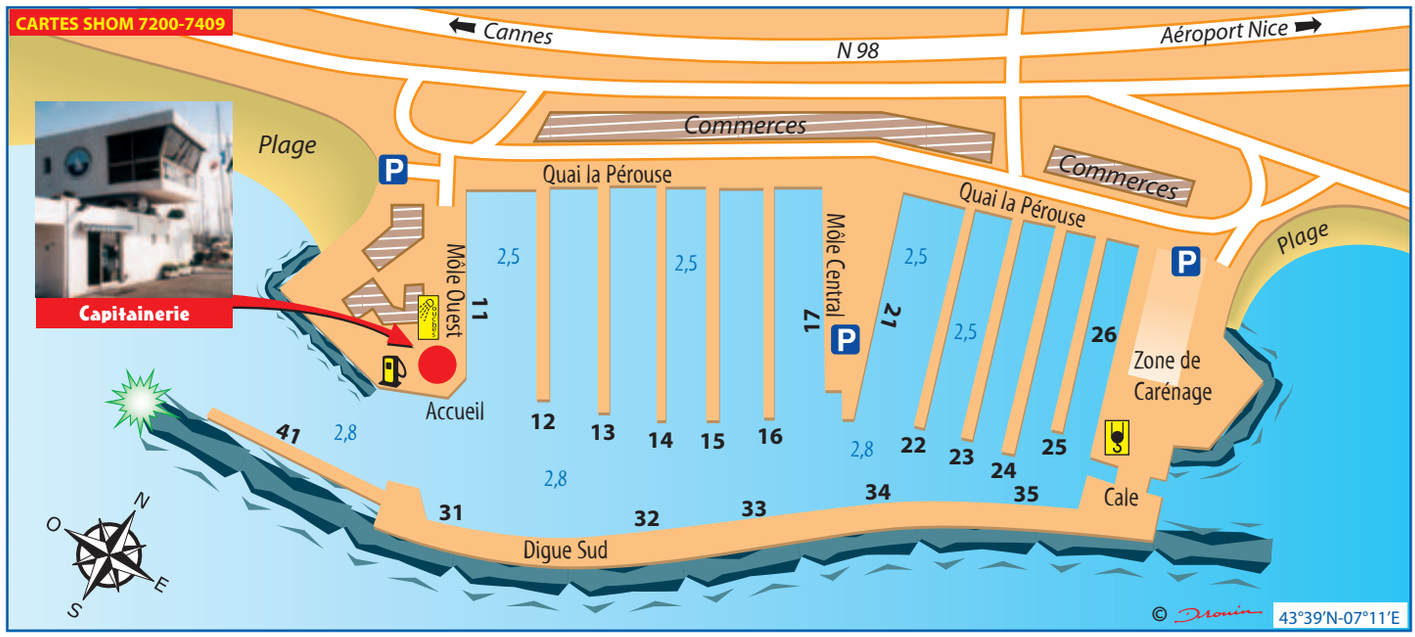

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINT-LAURENT DU VAR *06700*

V.H.F. : 9, veille permanente.
Capitainerie : Entrée du port. Tél. 04 93 07 12 70. Fax 04 93 07 35 55. contact@portsaintlaurent.fr
Permanence 24h/24. 7j/7.
Maître de port principal : Sébastien LALANDE.
Météo : affichage capitainerie. V.H.F. : 23. Météo France 3250 ou 3201.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Douanes : à Cannes. Tél. 04 70 27 88 45 (47à50).
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. : 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Carburants : Tél. 04 93 07 12 70. Entrée port gauche. 8h30/13h-13h30/19h
Port de 1089 places. Longueur maxi des bateaux : 25,30 m bâbord, franchise 15 mn pour accueil bateau. Bateaux de passage : suivant disponibilité. Droit de port.

Services : Eau : Postes d'eau sur tous les quais. Electricité : 220V 16A/32A. Nouveaux sanitaires au centre du port. Accès Internet. Récupérateur d'huiles, batterie, verre. 2 aires de carénage : Tél. 04 93 07 15 15. Grues mobiles de 4 et 6 tonnes. Elévateur de 70 T. Cale de halage ouverte toute l'année, service payant.
Feux : brise-lame Ouest. Jetée 43°39,3N-07°10,8E.
Accès au port : orientation de la passe Ouest (protégé par Cap Antibes T.E. 2,90 m, larg. 50 m). Abrité par vents : accès facile par vent d'Est et Ouest.Danger par vents : plus difficile par forte mer du Sud.
Divers : Vitesse maxima des navires dans le port : 3 nd (5,5 km/h).
Amers : Immeuble tour 10 étages au Nord du port à 100 m.
Commerces : Shipchandler, mécanicien bateaux, boulangerie-épicerie, tabac, coiffeur, restaurants, bars, bars de nuit, laverie.

© Port St-Laurent du Var

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

SAINT-JEAN CAP FERRAT

L.O.C.	AQUA MARINE SERVICE - Port de Plaisance	04 93 76 17 17
L.O.C.	BLUE HAT - Port de Plaisance	06 62 61 05 54
C.N.	CHANTIER NAVAL CIPOLLINA - 3, avenue Marie-Louise Sabatier	04 93 76 18 08
C.N.	CHANTIER NAVAL ST-JEAN - Port de Plaisance	04 93 76 02 57
L.O.C.	DARK PELICAN - Port de Plaisance	04 93 01 76 54
A.R.	MARINE ET SHIPPING OFFICE - Port de Plaisance	04 93 76 04 89
A.R.	NAUTIQUE RIVIERA - 9, montée du Cap	06 12 28 17 12

BEAULIEU-SUR-MER

D.I.V.	AGENCE MARITIME DE BEAULIEU	04 93 01 09 04
D.I.V.	AGENCE MARITIME SEASIDE	04 93 01 14 86
S.H.	ANTIC YACHTS NASARI - 2, quai Whitechurch	04 93 01 34 52
S.H.	AQUA MARINE YACHTS - Port de Plaisance	04 93 01 09 34
L.O.C.	BRISTOL MARINE - Port de Plaisance	04 93 01 33 11
C.N.	MONACO MARINE FRANCE - Port de Plaisance	04 93 76 47 64
E.X.P.	CABINET SEMAT - 1, rue François de May	04 93 01 39 90
R.E.	SUNSEEKER BEAULIEU - Port de Plaisance	04 93 76 48 48
D.I.V.	YACHT FRANCE - Port de Plaisance	04 93 01 21 10
D.I.V.	YACHTING PONEL JCS	04 93 01 03 42

CAP D'AIL

C.N.	CHANTIER NAVAL DU CAP D'AIL - Le Port	04 93 41 88 88
L.O.C.	MEDITERRANEAN YACHT SERVICE - Le Port	04 83 73 52 30
S.H.	NAVIMARINE - Le Port	04 93 35 20 54
A.M.	OFFSHORE SERVICES - Port de Plaisance	04 93 78 35 34
R.E.	TCF NAUTICAL - Le Port	04 92 41 66 70

MONACO

ABYS YACHTING - 1, avenue Henry Dunant2	377 97 70 78 94
ADEM - 18, cale Sud du Port Albert 1er	377 93 30 19 55
ALL YACHT MC - 17, avenue Albert II	06 77 58 32 45
AQUALUXE YACHT - 9, avenue Président J.F. Kennedy	377 97 70 31 36
ARCON YACHT - 27-29, avenue des Papalins	377 97 98 32 10
ARGOSEA - 7, avenue de Grande-Bretagne	377 97 98 77 36
CAMPER ET NICHOLSON MONACO - 7, rue du Gabian	377 97 97 77 00
CAPE MARITIME - 13, boulevard Princesse Charlotte	377 97 77 33 85
CECIL WRIGHT ET PARTNERS - 9, avenue d'Ostende	44 20 7408 1001
CENTRAL SHIPPING MONACO - 1, avenue Henry Dunant	377 97 97 96 26
CHAMPION MARINE S.M.M. - 9, av. J.F. Kennedy	377 93 25 10 03
CYMONA SHIPPING MANAGEMENT - 7, rue du Gabian	377 97 77 67 37

PORT DE NICE

www.leportdenice.com

Droits @MarcParis

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Bureau de Plaisance

Capitainerie

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NICE *06000*

V.H.F. : Canaux 12 (Trafic commercial). Appel canal 9 (Nice Plaisance).

Capitainerie : quai du Commerce. Tél. 04 92 00 42 68.

Service plaisance : quai Entrecasteaux.
Tél. 04 92 06 42 14. contact.nice@nicecotedazur.org
www.leportdenice.com
Heures d'ouverture : saison : 7h/21h, hors saison : 7h/18h.

Affaires maritimes : 56 boulevard Stalingrad.
06300 Nice. Tél. 04 93 72 72 72.

Météo : Affichage au service plaisance et sur les quais.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Douanes : 4 quai de la Douane. Tél. 04 92 00 83 04.

Club Nautique de Nice : Tél. 04 93 89 39 78.

Yacht Club de Nice : Tél. 04 93 89 44 17.

ABPPN : La Mouette Tél. 04 93 89 99 18,

Carburants : par camion citerne ou station d'avitaillement. Tél. 04 97 12 00 40.

Port de 489 places-postes passages disponibles dans toutes les catégories : s'adresser au Service Plaisance.

Services : Eau, électricité (16A sur pontons, 125A postes yachting, 250A et 400A sur quais grande plaisance et 2 x 600 A).
Wifi offert aux plaisanciers. Douches, sanitaires : s'adresser au Service Plaisance. Tri sélectif sur le port. Cale de mise à l'eau. Containers à huiles. Aire de carénage :
Grue de 18 tonnes : s'adresser au Service Plaisance.
Lave-linge, sèche-linge, prêt de vélos électriques, .

Prescriptions pour les yachts : Aviser Nice Plaisance par VHF avant tout mouvement (entrée ou sortie). Priorité aux bâtiments de commerce.

Port abrité de tous vents sauf secteurs Sud/Sud-Est. Feux d'introduction de mouvement 3 éclats rouges.

Nice a conservé ses richesses architecturales, mises en valeur par un site exceptionnel.
Sur les hauteurs de Cimiez se trouve le site archéologique gallo-romain. De la colline du château en ruine descend la vieille ville au charme italien baroque (place Garibaldi).
Ses églises, la plupart bâties au XVIIème s., présentent des décors somptueux (église Saint-Jacques, imitée du Gesù de Rome).
La place Massena en est le cœur.
La fameuse promenade des Anglais, qui longe la mer, est bordée par les plus anciens hôtels de la ville et offre un point de vue inoubliable sur la baie des Anges. Derrière, le cours Saleya étale son marché aux fleurs.

VILLEFRANCHE-DARSE

www.departement06.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Département des Alpes-Maritimes
Régie des ports de Villefranche-sur-Mer

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
VILLEFRANCHE DARSE *06230*

V.H.F. : CH 09.
Bureau du port : au fond du port.
Tél. 04 89 04 53 70.
portvillefranchedarse@departement06.fr
https://villefranche.magelan-eresa.com
Horaires d'ouverture : 1er mai-30 septembre 7h30/12h30 et 13h30/19h, tous les jours ; 1er octobre-30 avril 8h/12h30 et 13h30/18h, tous les jours.
Lors de l'arrivée au port, appeler sur CH 09 de la V.H.F., puis se présenter au bureau pour régulariser votre séjour.

Capitainerie : Tél. 04 89 04 53 70.

Affaires Maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.

Météo : 1 panneau d'affichage 24h/24.

Douane : Nice - Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Sauvetage : CROSSMED : V.H.F. 16 ou Tél. 196.

Carburants : Station d'avitaillement. Tél. 04 93 01 96 99. Distributeur automatique ouvert 24h/24 par CB.

Port de 500 places, accès côté W de la rade, au sud de la Citadelle. Longueur maxi des bateaux : 30 m.

Services : Eau, électricité 220V et 380V /16-63A. 6 WC et 5 douches. Wifi gratuit. Vidéo surveillance. Gardien nocturne de mi-juin à mi-septembre. Ports certifiés « Ports Propres actifs en biodiversité ». Tri de déchets. Récupérateur d'huiles usées. Pompage des eaux usées par pompe mobile. 2 Points propres. Cale de mise à l'eau. 2 aires de carénage : 2 grues mobiles de 35 T chacune. 2 slipways 50 et 100 T. 1 bassin de radoub de 60 m de longueur par 11 de large. Point de gonflage des pneus des vélos. Point de recharge pour vélos électriques.

Accès au port : Bateau de 3,70 m maxi de tirant d'eau, jour et nuit.

Amers : Sémaphore de St Jean Cap-Ferrat (Fl.W. 3s69m25M). Tél. 04 93 76 04 06. Port bien abrité de tous les vents.

PORT DE VILLEFRANCHE SANTÉ : Capitainerie : Tél. 04 89 04 53 80. https://villefranche.magelan-eresa.com. Ouverture : avril à octobre.
Port de 50 postes d'amarrage sur bouée.

Au creux de la légendaire rade dominée par les pinèdes, les jardins et les somptueuses villas, le port garde un charme particulier que l'on retrouve dans les étroites ruelles de la vieille ville, sur laquelle veille une citadelle de la fin du XVIème. Elle abrite des collections d'archéologie sous-marine, de céramiques et le musée Volti (sculpture). L'église Saint-Michel, baroque, abrite de superbes orgues de la fin du XVIIIème s. ; la chapelle Saint-Pierre a été décorée par Jean Cocteau.

A voir : à moins de 5 km (E), s'étirant sur la baie des Fourmis, la station balnéaire de Beaulieu-sur-Mer qui, bien abritée des vents, est une oasis de calme nichée dans un décor superbe. La villa Kérylos, conçue par un archéologue et édifiée en 1902, est la reproduction fidèle d'une demeure caractéristique de la Grèce de l'Antiquité. Les matériaux précieux utilisés (marbre, bois exotiques, etc.), les mosaïques, les vases... illustrent l'idéal artistique grec.

SAINT-JEAN CAP FERRAT

www.portcapferrat.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT *06230*

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : Tél. 04 93 76 45 45.
Heures d'ouverture : 9h/12h30 et 14h/17h30. Permanence : 6h30/21h30 + gardien la nuit.
Réservation : bureau du port contact.
portcapferrat@nicecotedazur.org
Ports d'Azur, Métropole Nice Côte d'Azur.
Directeur : Jean-Marc BERARD.
Chef des services techniques : Jean-René DE MARCHI.
Maître de port : Grégory MALIGNAGGI.
Affaires maritimes : à Toulon.
Tél. 04 94 46 83 83.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie nationale : à Nice. Tél. 04 93 56 03 91.

Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Carburants : à l'entrée du port. Tél. 04 93 76 45 45.

Port de 550 places dont 1 poste de 50 m. Longueur maxi des bateaux : 28 m. Bateaux de passage selon disponibilité. Voir la capitainerie. Droit de port. Port bien abrité du mistral et des vents du Sud. Attention, pour franchir la passe d'entrée par fort vent d'Est.

Services : Eau et électricité à quai 220V (de 16A à 125A).
2 sanitaires complets, lave-linge et sèche-linge, restaurants. Point propre. Shipchandler. Chantier naval, aire de carénage. Grue mobile de 9 T. Elévateur de 40 T. Slip de 800 kg.

Feux : Nord 4éR(12s).

Accès au port : en arrivant au port, virer le phare par le Nord.

Abrité par vents : mistral et sud. Danger par vents d'Est (houle par le travers en entrant).

Divers : Office de Tourisme. Tél. 04 93 76 08 90. Station de taxi : Tél. 04 93 76 86 00.

La presqu'île, qui porte l'ancien village de pêcheurs de Saint-Jean-Cap-Ferrat, constitue un lieu de villégiature recherché.

Les somptueuses villas y abondent, comme la villa-musée Ephrussi-de-Rothschild (mobiliers, tapis et tapisseries... essentiellement du XVIII[ème] s.), entourée de jardins dans un cadre incomparable.

Entre la somptueuse baie de Villefranche et celle de Beaulieu, le site est célèbre pour sa beauté et la luxuriance de sa végétation.

De nombreuses promenades sont possibles, notamment vers la pointe Saint-Hospice et le Cap Ferrat.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MONACO (suite)

DAHM INTERNATIONAL - 17, bd Albert 1er **377 93 50 25 86**
DREAMLINE YACHT INTERNATIONAL - 9, avenue des Papalins..... **377 97 70 49 51**
DYNAMIQ - 45, rue Grimaldi **377 99 90 54 57**
EDMISTON AND COMPAGNY - 27, boulevard Albert 1er **377 93 30 54 44**
EMES FEDERING - 24, avenue de Fontvieille..... **377 97 97 80 49**
ESPEN OEINO INTERNATIONAL - Jetée Lucciana **377 97 97 22 90**
FONTVIEILLE YACHT SERVICES - 2, quai Jean Charles Rey..... **377 93 25 07 48**
FRASER YACHTS - 2, quai Antoine 1er **377 93 10 04 50**
FYD MONACO - 20, avenue de Fontvieille **377 97 98 30 91**
GAMMA YACHTS - 7, boulevard des Moulins..... **06 43 91 91 39**
HANSA HEAVY LIFT - 7, rue du Gabian **377 92 16 01 10**
HISTRIA MARITIME - 11, avenue Saint-Michel..... **377 97 70 50 70**
HODGDON YACHTS - 20, avenue de Fontvieille..... **377 92 05 00 93**
ISCS - 26, boulevard du Ténao..... **377 97 70 48 02**
IFCHOR MONACO - 20, boulevard Princesse Charlotte..... **377 97 98 07 90**
IMPERIAL YACHTS - 27, boulevard Albert Ier **377 97 98 38 80**
INTERNATIONAL YACHT COLLECTION - 25, boulevard Albert Ier..... **377 97 98 24 24**
INTERYACHTS MONACO - 18, quai Jean-Charles Rey..... **377 97 70 66 55**
INWARDS MONACO - 51, rue Grimaldi..... **377 93 50 40 20**
LE'MON GROUP - 9, avenue des Papalins **377 93 25 04 75**
LIVERAS YACHTS - 11, boulevard Albert Ier **377 97 97 45 10**
MAC SHIPPING - 17, boulevard Rainier III **377 97 70 81 68**
MAMA SHIPPING - 7, rue du Gabian..... **377 97 77 46 46**
MARCELLO MAGGI - 41, avenue Hector Otto **06 43 91 83 12**
MARE NOSTRO - 45, avenue de Grande-Bretagne **377 97 98 57 77**
MARINE CONSULTING MC - 38, rue Grimaldi..... **377 97 70 78 82**
MARINE WIZARD - 16, quai Jean-Charles Rey **377 93 50 36 96**
MARINE YACHTING MONACO - 6, boulevard des Moulins..... **377 97 98 36 53**
MC4 YACHTS - 14, avenue Prince Pierre..... **377 97 98 16 46**
MECANIQUE NAVALE J. PAEZ - 2, quai Rainier 1er **377 93 30 13 51**
MED YACHT SERVICES - 9, avenue d'Ostende..... **377 93 12 53 03**
MEDITERRANEAN YACHT SERVICES - 7, rue du Gabian **377 97 97 77 00**
MONACO BOAT SERVICE - 8, quai Antoine 1er..... **377 93 10 53 33**
MONACO BOATS AND YACHTS - Quai Jean-Charles Rey **06 80 86 89 73**
MONACO BOATYARD SERVICES - 26 bis, bd Princesse Charlotte.... **377 93 50 20 11**
MONACO ENGINEERS - 57, rue Grimaldi **06 40 62 27 70**
MONACO MARINE - 14, quai Antoine 1er..... **377 97 97 60 60**
MONACO SAILS - Avenue Henry Dunant..... **377 97 98 26 65**
MONACO YACHT - 30, quai Jean Charles Rey..... **377 97 77 80 08**
MONTE CARLO RENT A CAR - 17, rue des Roses..... **377 99 99 00 19**
NAVIGATOR - 14, quai Antoine 1er **377 93 10 41 04**
NORTH STAR MONACO - 57, rue Grimaldi..... **377 97 97 15 00**
OCEAN INDEPENDENCE - 57, rue Grimaldi..... **377 97 70 38 80**
PALUMBO GROUP - 33, boulevard Princesse Charlotte **377 92 16 19 00**
POWER BOAT - 14, quai Antoine Ier..... **377 97 97 60 60**
PRINCESS YACHTS - 9, avenue Président J.F. Kennedy **377 97 70 84 44**
SHAMROCK MARITIME - 6, boulevard des Moulins..... **377 93 25 21 05**

PORT DE BEAULIEU PLAISANCE https://beaulieu.portsdazur.org

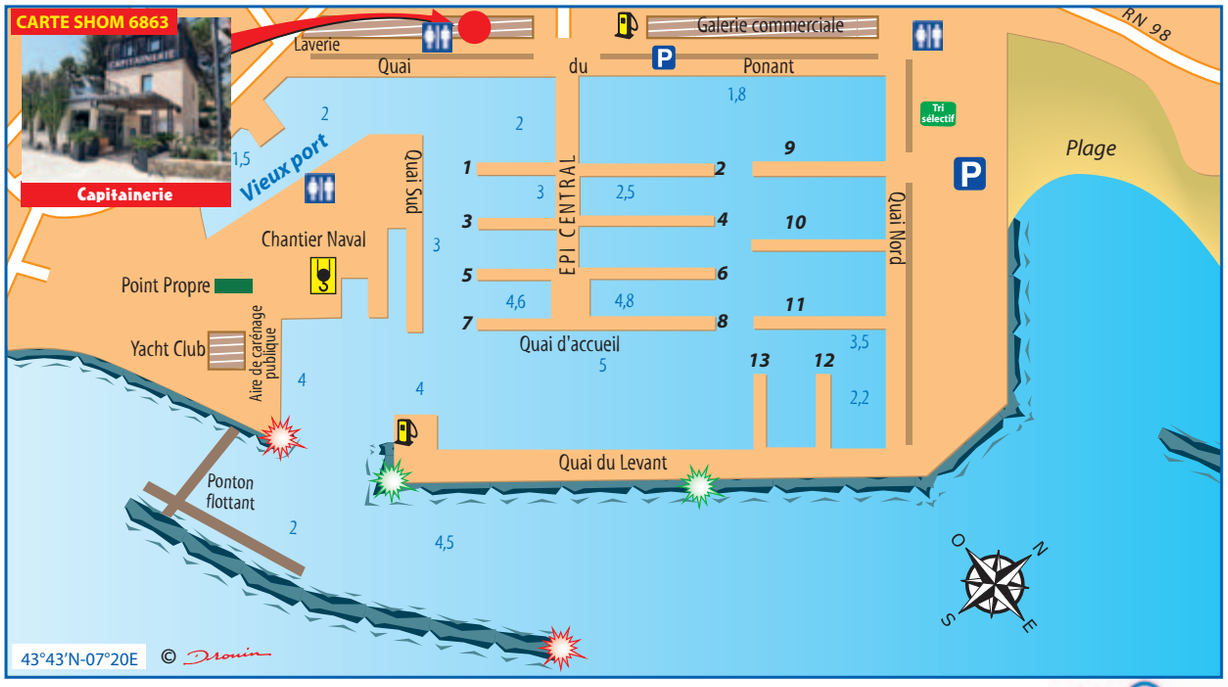

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES — BEAULIEU-SUR-MER 06310

PORTS PROPRES

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : Bld Mal Leclerc. Tél. 04 93 01 10 49.
contact.beaulieuplaisance@nicecotedazur.org
https://beaulieu.portsdazur.org
Permanence 24h/24. Toute l'année.
Services administratifs : 9h/12h30 et 13h30/17h00.
Maîtres de port : Thomas PAYS, Julien GASPARRO.
Météo : Affichage journalier à la capitainerie tous les matins. Monaco radio VHF canal 23. Lien direct site web. Canal 64 (V.H.F.).
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 93 56 03 91.
Douanes : Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.
Carburants : Tél. 717 ou 04 93 01 41 22. Pompes à essence automatiques (CB).
Port de 719 places. Bateaux de passage : toutes places de libre. Longueur des bateaux : 0 à 45 m (1 poste de 45 m). Quai d'accueil.
Services : Eau, électricité à quai 220 V. ou 380 V. 12 douches. 13 WC. Internet ou Wifi gratuit. Webcam et vidéo protection. Conteneurs sélectifs de déchets ménagers (verre, cartons, emballages, papiers). Point propre avec tri déchets spécifiques (huiles, filtres, batteries, emballages souillés). Aire de carénage publique. Grutage les lundis à la demande. Pompage eaux grises, eaux noires des bateaux jusqu'à 150 l. Pompage des eaux noires intégrés sur les Quais du Ponant et Transit A. Chantier naval privé. Grue mobile de 3,5 T. Elévateur 350 T. Droit de port. Réception des déchets des navires au mouillage dans la Rade de Beaulieu sur présentation du document MARPOL signé. Retour feux de détresse chez accastillages du Port.
Transmissions : Pour communiquer avec la Capitainerie avant l'arrivée, 2 possibilités : téléphone ou V.H.F. Canal 9.
Il est interdit de mouiller des ancres dans le Port, utilisez des pendilles.
Situation : Le Port situé au nord de la pointe de Beaulieu est d'un accès relativement facile, bien qu'il n'est guère visible en mer. Mais lorsque vous verrez la vieille cité d'Eze se profiler derrière le Cap-Ferrat, vous ne serez plus loin du mouillage.
Accès au port : au Nord par la passe principale. Abrité par vents d'Ouest. Approches de jour (Modification au 1er Juillet 2025) : Passe principale Nord : feu tribord scintillant vert - Feu bâbord scintillant rouge. Passe secondaire Sud (suppression au 1er juillet 2025) : pour les bateaux de faible tirant d'eau (- 3 m) bateaux jusqu'à 18 m chenal balisé lumineux.
Vitesse limitée à 3 nœuds.

navily

PORT DE CAP D'AIL

www.portdecapdail.fr

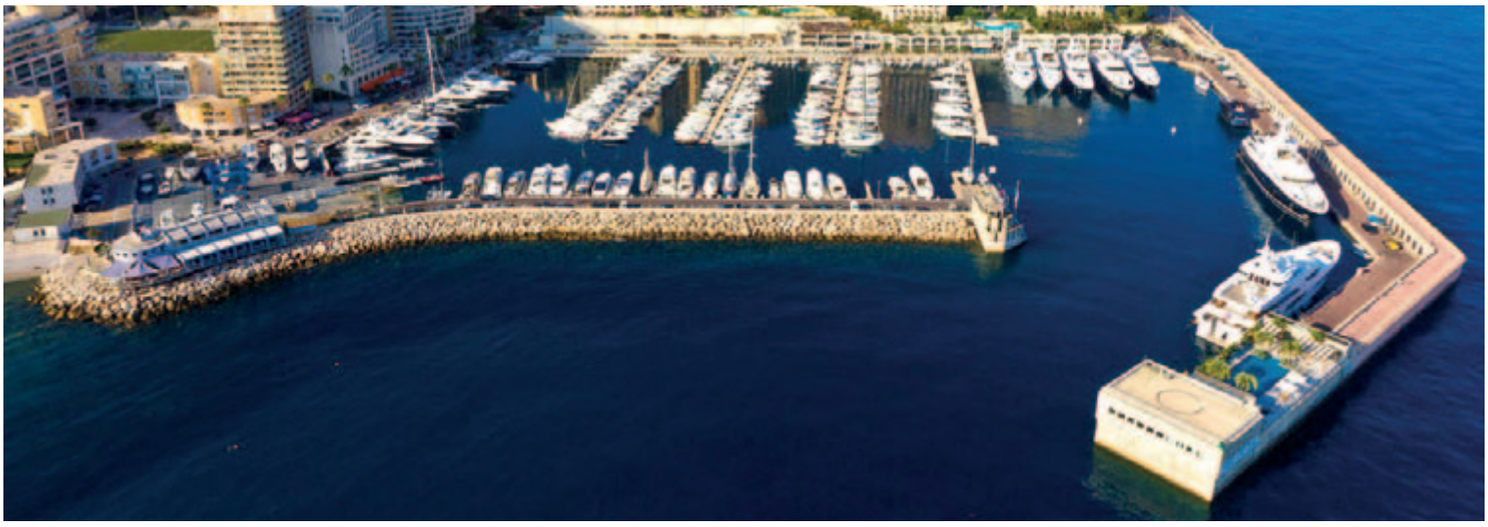

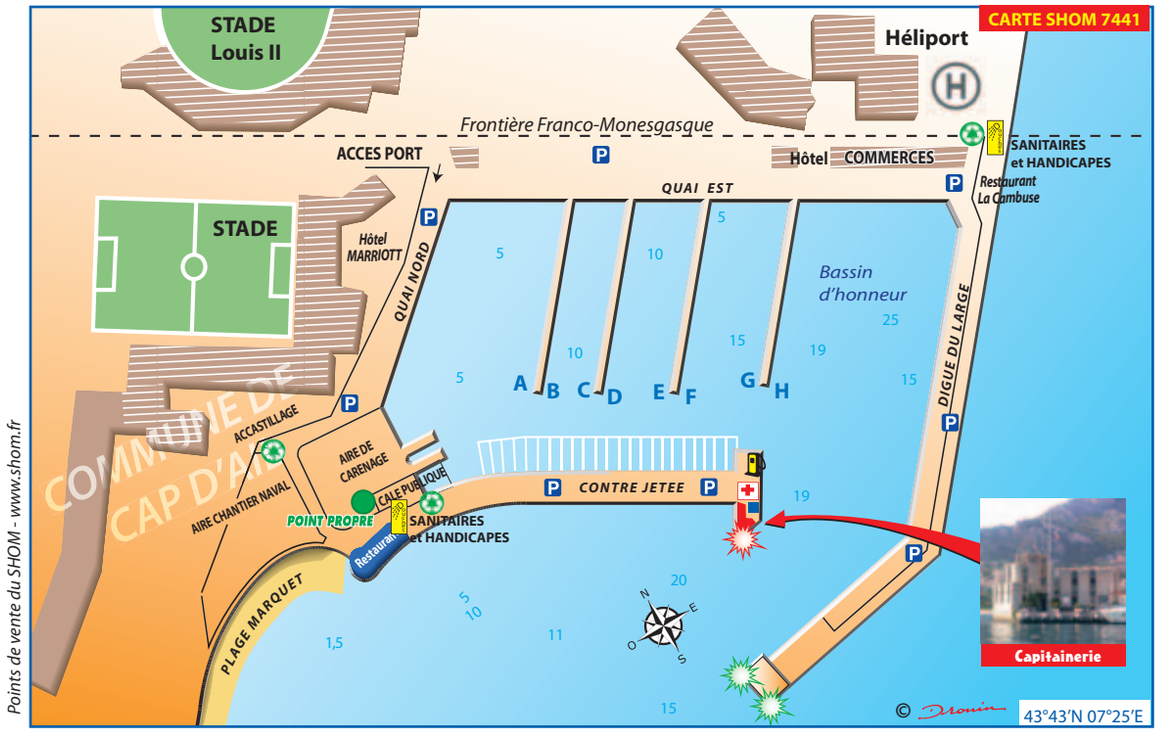

PORTS PROPRES

PORTS PROPRES

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE CAP D'AIL *06320*

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : Tél. 04 93 78 28 46.
contact@portdecapdail.com - www.portdecapdail.fr
Directeur du port : Peter MURRAY-KERR.
Maître de port : Alexandre ROUQUETTE.
page Facebook : Port de plaisance de Cap d'Ail - SPPC.
Compte INSTAGRAM (portdecapdail) et applications NAVILY et NAUTICSPOT.
Accueil : Surveillance 24h/24 et assistance 6h/22h toute l'année.
Météo : Affichage à la capitainerie + électronique + affichage pontons.
Affaires maritimes : à Toulon. Tél. 04 94 46 83 83.
Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16 ou Tél. 04 94 61 71 10 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie : de Cap d'Ail. Tél. 04 93 78 76 80.
Gendarmerie maritime : à Nice. Tél. 04 93 56 03 91.
Douanes (Monaco) : Tél. 00/377 97 97 02 30.
Carburants : Quai d'accueil. Tél. 04 93 41 95 93. Société Navimarine.

Port de 265 places. Longueur maxi des bateaux : 65 m. Bateaux de passage selon disponibilités.
Services : Eau, électricité (220/380V). 9 douches et 13 sanitaires. Glace. Aire de carénage. Elévateur de 50 T. Slip. Parking payant (1 heure de franchise). Fontaine à eau ■ (service payant). Point propre. Wifi gratuit. Evacuation des eaux grises/noires par connexion ou par pompage.
Environnement : Port titulaire de la certification européenne "Ports Propres" depuis 2015, de la certification "Port propre actif en Biodiversité" depuis 2019 et labellisé "Pavillon Bleu" depuis 2017. Port Certifié ISO 18725 depuis 2024.
Feux d'entrée du port : angle SW FV (4s) P10M. Contre-jetée : FR (4s) P10M.
Accès au port : chenal d'entrée Cap vrai 90°.
Par vent fort d'Est ou d'Ouest, forte houle et ressac à l'extrémité de la digue du large et dans le bassin d'honneur.
Amers : Montagne «tête de chien» dans le NW du port. Phare de Cap Ferrat à 5 m. Rocher de Monaco à moins d'1 M dans le NE.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MONACO (suite)

SHIPPING 2 UPGRADE - 31, avenue Princesse Grace **377 97 77 79 06**
SHIPPING 360 - 1, avenue de Grande-Bretagne **377 93 25 01 29**
SIMONAZZI GROUP - 1, avenue Henry Dunant **377 97 98 79 61**
SPENCER SHIP MONACO - 14, quai Antoine Ier **377 97 97 07 77**
SPLIETHOFF MARTIME - 57, rue Grimaldi **377 97 70 75 35**
SUPERTOYS - 57, rue Grimaldi **377 97 77 48 00**
THURLESTONE SHIPPING - 7, rue du Gabian **377 97 70 21 50**
TRADESURE - 8, rue Imberty **377 92 16 16 83**
UNIQUE YACHTING MONACO - 20, boulevard de Suisse **377 97 70 89 68**
VELMAR YACHT BROCKERS & AGENTS - 9, avenue des Castelans . **377 92 05 77 90**
VIARE - 14, quai Antoine Ier **377 98 80 03 00**
WALLY - 6, avenue Albert II **377 99 90 53 74**
WORTH AVENUE YACHTS - Boulevard Albert 1er **377 99 90 74 63**
YACHTA - 9, avenue Président J.F. Kennedy **377 97 98 10 00**
YACHTING PARTNERS INTERNATIONAL - 57, rue Grimaldi **377 99 99 97 97**
YACHTZOO - 9, avenue d'Ostende **377 97 70 52 00**
YCO - 17, avenue Albert II **377 93 50 12 12**
SWISS ELEMENTIC - 3040 Berne - Suisse **41 77 999 55 73**

MONACO PORT HERCULE www.ports-monaco.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PRINCIPAUTE DE MONACO

98000

V.H.F. : Canal 12.

Fonctionnement : Sté d'exploitation des ports de Monaco.
Tél. 00377 97 77 30 00. info@ports-monaco.com.
Directeur général : Olivier LAVAGNA.
Directrice d'exploitation : Virginie FABRON.

Capitainerie : Port Hercule. 30, quai L'Hirondelle. BP 453. Monaco
Tél. 00377 97 77 30 00. info@ports-monaco.com
Heures d'ouverture : 7h30/21h30 en saison estivale et 7h30/19h30 hors saison estivale.
Maîtres de port : Guillaume FABRE, Robert GUYOT et Julien TETART.

Météo : Affichage : aux capitaineries et au siège de la société. V.H.F. : 23.

Direction des Affaires Maritimes : : 20 Quai l'Hirondelle. 98000 Monaco. Tél. +377 98 98 22 80.

Police maritime : 14, quai Antoine 1er. 98000 Monaco
Tél. 00377 93 15 30 16.

Douanes : 8, quai l'Hirondelle. 98000 Monaco. Tél. 00377 97 97 02 30.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. : 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants : SOMODIPE. Tél. 00377 93 50 20 30. Ponton BP Darse Sud.

Port de 760 places. Tél. 00377 97 77 30 00. Port gardienné 7J/7 et 24h/24. Pour toute demande de poste d'amarrage : remplir le formulaire de demande en ligne sur notre site internet : www.ports-monaco.com.

Services : Eau, électricité 220/380 V. 4 sanitaires : 6 WC, 4 douches. TV : à quai. Conteneurs pour huiles usées. Pompages gratuit des eaux usées et des fonds de cales à la station d'avitaillement pour les navires inférieur à 25 mètres sur demandes auprès de la Capitainerie.
Grues fixes : 5T, 6T et 15T. Points propres dédiés sont présents tout autour du port.

Feux : 2. Jetée nord : V. occ 4 s. Jetée sud : R. occ 4 s.

Accès au port : facile en eau profonde. Utiliser la carte marine du service hydrographique. Danger par vents : accès dangereux par vents d'Est.

Amers : Trophée d'Auguste.

V.H.F. : *Channel 12.*
Operation: *Operating system of the ports of Monaco.*
Tel. 00377 97 77 30 00. info@ports-monaco.com.
Managing Director: Olivier LAVAGNA.
Operations Director: Virginie FABRON.
Harbor master's office: *Port Hercule. 30, quai L'Hirondelle.*
BP 453 - Monaco. Tel. 00377 97 77 30 00.
Fax 00377 97 77 30 01. infos@ports-monaco.com
Opening hours: 7:30 a.m. to 9:30 p.m. in the summer season and 7:30 a.m. to 7:30 p.m. outside the summer season.
Port masters: Guillaume FABRE, Robert GUYOT and Julien TETART.
Weather: *Posting: at the harbor offices and at the company's headquarters. V.H.F. : 23.*
Department of Maritime Affairs: : *BP 468. 98022 Monaco Cedex.*
Tel. 00377 98 98 22 80.
Maritime police: *14, quai l'Hirondelle. 98000 Monaco. Tel. 00377 93 15 30 16.*
Customs: *8, quai l'Hirondelle, 98000 Monaco - Tel. 00377 97 97 02 30.*
Rescue: *Cross-Med: V.H.F. : 16; 196, free call from a landline or mobile phone.*
Fuels: *SOMODIPE. Tel. 00377 93 50 20 30. BP Darse Sud pontoon.*
Port *of 760 places. Tel. 00377 97 77 30 00. Guarded port 7 days a week and 24 hours a day. For any berth request: complete the online request form on our website: www.ports-monaco.com.*
Services: *Water, electricity 220/380 V. 4 toilets: 20 WC, 20 showers. TV: dockside. Container for used oils. Free pumping of black and gray water on certain quays on request from the harbor master's office. Fixed cranes : 5T, 6T and 15T. Dedicated clean points are present all around the port.*
Lights: *2. North pier: V. 4 sec occ. South jetty: R. occ 4 s.*
Access to the port: *easy in deep water. Use the nautical chart of the hydrographic service. Danger by winds: dangerous access by easterly winds.*
Bitters: *August Trophy.*

PORT DE FONTVIEILLE

www.ports-monaco.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE FONTVIEILLE

98000 PRINCIPAUTE DE MONACO

V.H.F. : 9.

Fonctionnement : Sté d'exploitation des Ports de Monaco

Capitainerie : quai Jean Charles Rey.
Tél. 00377 97 77 30 00 - info@ports-monaco.com
Heures d'ouverture : 7h30/21h30 en saison estivale et 7h30/19h30 hors saison estivale.
Directeur général : Olivier LAVAGNA.
Directrice d'exploitation : Virginie FABRON
Maîtres de port : Matthieu DESSAIGNE, Sébastien ROBIN et Franck VAN DEN CORPUT.

Météo : Tél. 00377 93 15 37 10. Affichage : capitainerie et siège société.

Direction des Affaires maritimes : Tél. 00377 98 98 22 80.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Police maritime : Tél. 00377 93 15 30 16.

Douanes : 8, quai l'Hirondelle. 98000 Monaco. Tél. 00377 97 97 02 30.

Carburant : sur appontement au Port Hercule.

Port de 290 places. Port gardienné 7J/7 et 24h/24.

Services : Eau douce, électricité 220/380 V. 3 sanitaires avec 3 douches. T.V. à quai, conteneurs pour huiles usées et batterie. Aire de carénage : cale de halage. Pompage gratuit des eaux noires et grises sur certains quais sur demande auprès de la capitainerie. Points propres dédiés sont présents tout autour du port.

Feux : 2. Jetée 1 : contre-jetée.

Accès au port : utiliser la Carte marine N° 688[1] du Service Hydrographique de la marine.

Danger par vents : accès dangereux par vents d'Est.

Amer : balisage de l'Héliport (système cardinal).

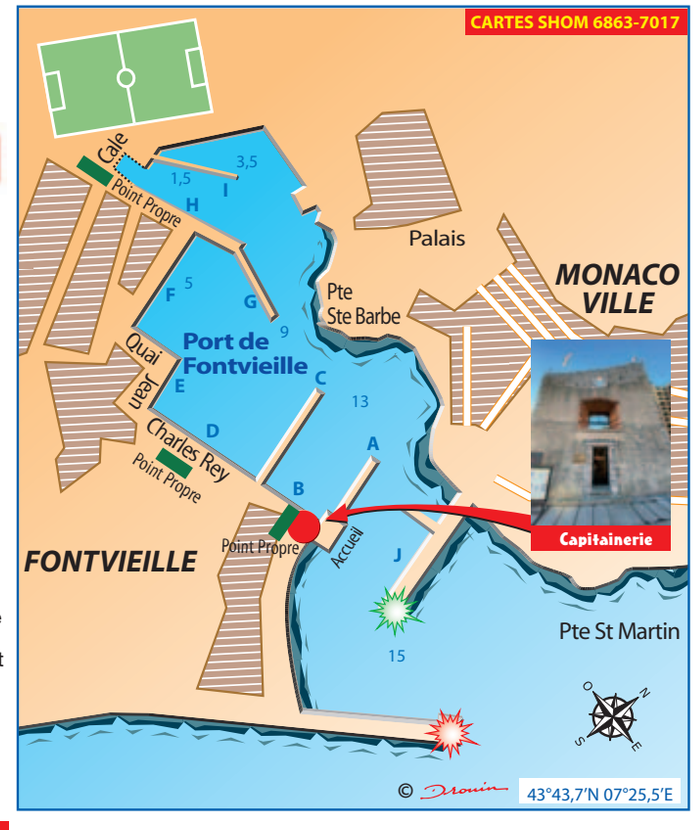

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

VIEUX PORT DE MENTON

www.ports-menton.fr

Photo : Capitainerie Port de Menton

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
VIEUX PORT DE MENTON *06500*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Société : SPL PORTS MENTON - Siège social : Terre-plein du nouveau port. 06500 Menton. contact@portsmenton.fr
Tél. 04 92 01 07 30.
PDG des Ports de Menton : Marinella GIARDINA

V.H.F. : Canal 9.

Capitainerie : Tél. 04 92 01 07 30.
www.ports-menton.fr. Horaires : Saison : 7h/21h ; hors saison : 8h/20h.
Maître de Port Principal du Vieux Port : Gabriel AMORETTI

Météo : Affichage capitainerie.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. : 16. Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable. Urgence : 112.
SNSM : Vedette St Michel

Gendarmerie maritime : à Nice. Tél. 04 22 43 65 68.
à Nice. Tél. 04 93 56 03 91

Douanes : à Cannes. Tél. 09 70 27 88 47/48/49/50.

Affaires maritimes : à Nice. Tél. 04 93 76 96 89 / 04 94 46 83 83.

Carburants : Station YSBLUE située au Port de Garavan.
Tél. 04 93 57 83 96.

Port de 596 places. Longueur maxi des bateaux : 30 m. Tirant d'eau : environ 6 m.

Services : Eau, électricité, sanitaires (WC, douches, PMR), Wifi gratuit, Point Propre tris sélectifs, aire de carénage privé et publique, navette électrique, parking plaisanciers, pompe mobile des eaux usées, vidéosurveillance, commerces et restaurants. Parkings plaisanciers. Laverie.

Accès au port : difficile par fort vent d'Est.

Feux d'entrée au port : Jetée Sud / 43°46,54 N - 07°30,7 E : F.4é.r.3s(10M). Feu vert extrémité jetée Eugénie F.4é.v.15s(3M).

Amer : Clocher de la basilique Saint-Michel. Vents dominants E.

Accueil : Important s'arrêter au quai "Réception" (Avant Port) pour connaître le poste d'amarrage prévu. Ne pas jeter l'ancre.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

MENTON

S.H.	AZUR NAUTIC - Port Garavan	04 93 35 48 99
C.N.	CHANTIERS NAVALS GARAVAN - Terre plein - Nouveau port	04 93 35 31 46
L.O.C.	DEWINTER LOCATION - 2165, rte de Ciappes	04 93 28 57 56
A.M.	MENTON NAUTIC MOTORS - 1, porte de France	04 93 35 92 69
R.E.	RIVIERA YACHT AGENCY - Port Garavan	04 93 35 44 62
R.E.	VS MARINE - 19, quai Nord	04 93 41 62 62

ALPES-MARITIMES

A.M.	ADRIEN DIAZ - 693, ch. du Flaquier Nord - 06530 Le Tignet	06 64 25 35 80
L.O.C.	AU FIL DE L'EAU - 664, route de Valbonne - 06700 Chateauneuf	04 93 42 08 45
G.	BIOT SERVICE PLAISANCE - 776, route de la Mer - 06410 Biot	04 93 65 63 66
R.E.	BOAT CENTER - 98 impasse Ecole Vieille 06550 La-Roquette-sur-Siagne	04 92 19 03 34
E.X.P.	BOAT CONSULTLING - 5 rue de la Poste - 06810 Auribeau	09 64 20 25 51
E.X.P.	BOAT & SEA CONSULTING 5 rue de la Poste - 06810 Auribeau-sur-Siagne	09 64 20 25 51
A.R.	BOAT EQUIPEMENT - Impasse Fragonard - 06130 Grasse	06 11 57 52 39
I.M.P.	BOERO COLORI FRANCE - 06580 Pégomas	04 92 38 90 88
C.O.	CHANTIER NAVAL DE BIOT - ZI du Pré Catalan - 06410 Biot	04 93 65 61 81
R.E.	CHANTIER QUELART - 457, ch. des Prés - 06410 Biot	04 93 34 43 79
E.X.P.	CHASTEL GILBERT - 18 chemin de Frayère - 06650 Le-Rouret	04 93 77 28 91
A.R.	CHRIS MARINE - 371, ch. des Prés - 06410 Biot	06 22 97 00 13
F.A.B.	CRESSI SUD FRANCE - 9565, route de St-Laurent - 06610 La Gaude	04 93 29 03 18
A.R.	DREAM YACHTING - 3142, route de Valbonne - 06410 Biot	06 35 59 50 42
R.E.	EAMS - 776, route de la Mer - 06410 Biot	04 93 65 63 55
E.C.	ECF EVELYNE - 4, place César Ossola - 06130 Grasse	04 93 36 15 02
L.O.C.	ESPRIT PASSION - 245, ch. des Iles - 06250 Mougins	04 93 90 19 95
E.L.E.	EUROMARINE - 06580 Pégomas	04 93 77 65 62
R.E.	HYDROCAP - 788, ch. de la Foux - 06370 Mouans-Sartoux	06 08 62 54 57

A.M.	ATELIER MECANIQUE	C.O.	CONSTRUCTEUR	E.X.P.	EXPERT	L.M.	LIBRAIRIE MARITIME	S.E.L.	SELLERIE
A.R.	ATELIER DE REPARATION	D.I.V.	DIVERS	G.	GARAGE	L.O.C.	LOCATION	S.H.	SHIPCHANDLER
A.S.S.	ASSURANCE	E.C.	ECOLE DE NAVIGATION	G.E.	GARAGE EXTERIEUR	M.P.	MATIERES PREMIERES	T.R.	TRANSPORTEUR
C.N.	CHANTIER NAVAL	E.L.E.	ELECTRICITE MARINE	I.M.P.	IMPORTATEUR	R.E.	REVENDEUR	V.O.	VOILERIE

PORT DE GARAVAN

www.ports-menton.fr

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE GARAVAN

Terre plein du nouveau port
06500 MENTON

PORTS PROPRES — PORTS PROPRES

Société : SPL PORTS MENTON - Siège social : Terre-plein du nouveau port. 06500 Menton. contact@portsmenton.fr - Tél. 04 92 01 07 30.

Capitainerie : Tél. 04 92 01 07 30. www.ports-menton.fr.
Maître de Port Principal du Port de Garavan : Jérôme BARUTELLO
Commandant du Port, Police Portuaire : Jean-Paul FILIPPI
Tél. 04 92 10 50 50
Horaires : Saison : 7h/21h ; hors saison : 8h/20h.

Affaires maritimes : Tél. 04 93 76 96 89 / 04 94 46 83 83.

Douanes : Tél. 09 70 70 27 88 47/48/49/50.

Gendarmerie maritime : à Nice, Tél. 04 93 56 03 91.
à Toulon : Tél. 04 22 43 65 68.

Carburants : Station YSBLUE. Tél. 04 93 57 83 96.

Feux d'entrée du Port : Extrémité jetée Sud : Phare F. é. r. (4 s), portée 10 m **(43°47,0 N - 07°31,4 E)** - Môle Nord : F. é. v. (4 s) 2 m.

Accès : De jour et de nuit par tous les temps, accès par l'Est, dans le 080° à 090°, passe de 50 m de large (T.E. 2,80 m), vers le quai d'attente situé dans l'avant-port (phare à l'entrée).

Météo : affichage à la capitainerie. Rép. Météo France 08 92 68 08 08 / 08 92 68 02 06. Météo Consult 08 92 68 12 34. Fax 01 39 28 00 28.

Sauvetage : Cross-Med : V.H.F. : 16. Tél. 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable. Urgence : 112. SNSM : Vedette St Michel située au Vieux Port de Menton.

Port de 770 places dont 170 pour visiteurs (bat. long. max. 40 m). Droit de port, pas de franchise. Profond. passe d'entrée 2,80 m après dragage. Bassins 2 à 4 m.

Services : Eau, électricité, sanitaires (WC, douches, PMR), Wifi gratuit, Point Propre tris sélectifs, aire de carénage privé, parking plaisanciers, pompe mobile des eaux usées, vidéosurveillance, commerces et restaurants, 2 laveries, recharges voitures électriques.

Amarrage dans le port : par pendille, chaîne sur corps mort.

Accueil : **Important** s'arrêter au quai d'attente (Avant Port) pour connaître le poste d'amarrage prévu. Ne pas jeter l'ancre. Mouillage en rade interdit.

Amer : A 1 m à l'Ouest du Port, le Clocher de l'Eglise Saint-Michel situé sur le haut de la vieille ville de Menton.

Clubs : ISYM, Tél. 04 93 28 78 00.

La capitale du citron, célébré au moment du carnaval, jouit, dans un cadre montagneux, du climat le plus agréable de la Côte d'Azur. Montant du vieux port, un escalier monumental conduit à l'église Saint-Michel, magnifique édifice baroque qui domine toute la ville. Le vieux Menton, au pittoresque lacis de ruelles parfumées et de petites places ombragées, a su préserver son authenticité. Le musée Jean-Cocteau est installé dans un bastion du vieux port. Il faut également admirer les splendides jardins aménagés autour de la ville : ceux du Val Rameh, des Colombières, etc.

A voir : à moins de 5 km (S-O) le vieux village de Roquebrune-Cap-Martin, qui surplombe la Méditerranée. Un donjon (Xème s.) domine les calades, les passages couverts et un olivier millénaire. Au cap Martin, Le Corbusier a laissé son nom à une promenade et à son célèbre "cabanon"

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

ALPES-MARITIMES (suite)

S.E.L.	IVAN DE MAISTRE - 11, rue des Roses - 06410 Biot	06 63 84 17 26
I.M.P.	KOK SARL - 133, ch. St-Marc - 06130 Grasse	04 92 42 04 51
R.E.V.	LA GAUDE MARINE - 680, av. Marcel Pagnol - 06610 La Gaude	04 93 24 84 57
E.X.P.	MALNOE SIMON - 72, bd Honoré Teissière - 06480 La Colle sur Loup	04 93 32 03 74
R.E.	MEA (Marine Electronique Assistance) - 06130 Grasse	06 63 53 48 97
A.R.	MIKE MARINE - 457, ch. des Prés - 06410 Biot	04 93 65 54 03
V.O.	NORTH SAILS MEDITERRANEE - PA de l'Argile - 06370 Mouans-Sartoux	04 92 28 25 00
A.R.	PAVON METAL - 246, ch. de la Romaine - 06410 Biot	04 93 74 28 04
S.H.	PERFORMANCE GREEMENT - 462, ch. de l'hôpital - 06580 Pégomas	04 93 77 65 62
E.L.E.	POLYMARINE REFRIGERATION - 2, av. de l'Oliveraie - 06130 Grasse	06 09 68 99 06
F.A.B.	REYA - 2599, route de la Fènerie - 06580 Pegomas	04 93 90 47 00
A.R.	RP MAGNE - 1488, route de la Mer - 06410 Biot	04 93 65 71 35
L.O.C.	SAIL TIME - 300, route des Crêtes - 06410 Valbonne	04 93 00 61 90
I.M.P.	SARL MAGNE - 1488, route de la Mer - 06410 Biot	04 93 65 71 35
G.	SQUARE FOOT - Ch. de la Romaine - 06410 Biot	04 93 65 62 57
I.M.P.	SRAF FRANCE - 1476, ch. de la Plaine - 06250 Mougins	04 93 75 10 78
A.M.	SUD DIESEL MARINE - 13ème, rue Bis - 06515 Carros	04 92 08 02 06
G.	VINTHORA MARINE - 1253, ch. du Ferrandou - 06250 Mougins	04 92 95 12 14
A.R.	YACHT DESIGN - 1165, ch. des Teilles - 06750 Andon	06 78 85 86 01
A.R.	YACHT RENOV - 30, ch. St-Sauveur - 06670 Colomars	06 26 20 05 10

INFORMATIONS PRATIQUES

La VHF : modalités et conditions d'utilisation

Les émetteurs-récepteurs du service mobile maritime dans la gamme des ondes métriques (VHF) sont des éléments importants de sécurité pour la navigation de plaisance et l'organisation des secours en mer. Depuis le 1er janvier 2017, la VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière (entre 6 et 60 milles d'un abri).
Les obligations dépendent désormais de la zone d'utilisation de la VHF, soit dans les eaux territoriales françaises, soit dans les eaux internationales.

Dans les eaux territoriales maritimes et les eaux intérieures françaises

Pour l'utilisation d'une VHF portative d'une puissance maximale de 6 watts sans ASN*
Aucune qualification spécifique n'est exigée.
Pour l'utilisation d'une VHF portative ASN ou d'une VHF fixe avec ou sans ASN de plus de 6 watts
Des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'utilisation de la VHF sont intégrées dans le programme de formation ainsi qu'à l'examen du permis de conduire de bateaux de plaisance.
Le titulaire du permis plaisance peut ainsi manœuvrer une VHF, fixe ou portable, dans les eaux nationales maritimes ou intérieures sans avoir à passer un examen supplémentaire. L'examen théorique pour l'obtention de l'option côtière ou de l'option eaux intérieures de 30 questions intègre des questions sur la VHF.
Les personnes non titulaires du permis plaisance restent soumises à l'obligation de posséder un CRR. Pour informations et formalités d'inscription, contacter l'Agence nationale des fréquences.
Vérifiez que votre VHF est correctement initialisée et connectée au GPS.
Dans les eaux intérieures françaises, l'utilisation de l'ASN est interdite.

Dans les eaux internationales

Il est toujours nécessaire d'être titulaire du CRR pour l'utilisation de la VHF dans les eaux internationales.
Les personnes ayant obtenu le CRR avant le 1er octobre 2004 n'ont pas à passer de module complémentaire et peuvent utiliser une VHF ASN. Il leur est cependant fortement conseillé de parfaire leurs connaissances en consultant les informations disponibles sur **www.anfr.fr**.

Texte de référence
Arrêté du 18 mai 2005 relatif aux certificats restreints de radiotéléphoniste du service mobile maritime et du service mobile fluvial et aux droits d'examen concernant ces certificats, modifié par l'arrêté du 22 février 2011.

Pourquoi faire une demande de licence alors que l'on a déjà obtenu le CRR ?

Le CRR est un examen validant des connaissances, la licence est un droit à utiliser les fréquences. La licence représente l'autorisation d'exploiter les fréquences maritimes. C'est grâce à elle que le bateau est doté d'un identifiant unique (indicatif et/ou MMSI) qui permet aux centres de secours de déterminer précisément, lors d'un appel de détresse, quels sont les moyens à engager.
La licence doit être conservée à bord car elle peut être réclamée par les autorités compétentes, en France et à l'étranger. Pour l'obtenir, il suffit de remplir le formulaire « Demande ou modification de licence » disponible sur le site de l'ANFR, accompagné des pièces justificatives demandées.

Qu'est-ce que le codage MMSI ?

Le MMSI (Mobile Maritime Service Identity) est une série de neuf chiffres qui constitue le passeport radio d'un navire dans le monde entier. Un MMSI est attribué à un navire et permet d'enregistrer les équipements qui utilisent la technique ASN (VHF et BLU), les balises de détresse ainsi que des émetteurs-récepteurs par satellite (stations Inmarsat B, C et M). A la sortie d'usine, certains équipements comme les balises ne sont dotés que d'un numéro de série. L'ANFR gère l'attribution des MMSI.

L'encodage MMSI et le couplage avec le GPS sont obligatoires à compter du 1er mai 2015 si le navire est équipé d'une VHF ASN.

Pour en savoir plus : **www.anfr.fr** (rubrique Radiomaritime)
L'ensemble des fiches sur la plaisance est téléchargeable sur le site **www.mer.gouv.fr/fiches-dinformation-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques**

**ASN : appel sélectif numérique = DSC : digital selective calling*

PORT DE CALA DEL FORTE - VENTIMIGLIA

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE CALA DEL FORTE VENTIMIGLIA *18039*

Gestion intégrale par les Ports de Monaco

V.H.F. : Canal 73

Bureau du port : Tél. : +39 0184 33109
E-mail : info@caladelforte-ventimiglia.it
Heures d'ouverture : lundi au vendredi 8h/19h + samedi et dimanche : 8h/20h.

Sauvetage : Cross Med : V.H.F. 16, 112 ou garde Côte 1530.

Carburants : Sur le port, sur le quai / 1 station AQUA superPower pour bateaux électriques (recharge AC et DC avec une puissance maximale de 150 kW).

Météo : Affichage à la capitainerie.

Port de 178 places pour des bateaux jusqu'à 70 m.

Services : Électricité, eau, douches, toilettes, Wi-Fi, vidéosurveillance, surveillance nocturne, collecte des eaux usées, rampe de mise à l'eau, recyclage, location de vélos et de voitures, laverie, vente de glace. Système de pompage des eaux noires gratuit à tout moment pour les bateaux de plus de 24 m. Bornes de recharges pour véhicules électriques. Sécurité et surveillance 24h/24 et 7j/7 avec 80 caméras de surveillance.

Accès au port : Situé à Vintimille, Italie, à seulement 15 à 20 mn de la Principauté de Monaco (7,9 milles nautiques).

Situé à Vintimille, en Italie, à seulement 7,9 milles nautiques de Monaco, le port de Cala del Forte est une marina moderne et luxueuse gérée par la Société des Ports de Monaco. Avec 178 places pouvant accueillir des yachts jusqu'à 70 m, il offre des services haut de gamme, une sécurité renforcée et un cadre exceptionnel. Son emplacement stratégique et son accès privilégié à la Principauté en font une escale prisée des plaisanciers en quête de confort et d'exclusivité.

SANREMO PORTO VECCHIO

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SANREMO *18038*

IND. : Via Nazario Sauro, 22.
Tél. +39 0184 505531.
V.H.F. : 16/14.
Capitainerie : Tél. +39 0184 505531.
Sur le vieux Port. Ouvert de 7h à 22h.
Commandant du port : Bruno FERRONE
Maître de port : Amélio GIUSEPPE.
Affaires maritimes : Via Nazario Sauro, 22. Tél. +39 0184 505531.
Sauvetage : Tél. +39 0184 505531.
Météo : Affichage à la Capitainerie.
Carburants : Sur les quais, grande jetée et en face Capitainerie.
Tél. +39 0184 506481
et +39 0184 503477
Douanes : Via Nazario Sauro, 22.
Tél. +39 0184 505531.
Ports de 400 places dont 15 pour les visiteurs. Longueur maxi des bateaux : 30 m.
Eau : voir Capitainerie.
Pas d'électricité à quai.
Yachts Club SANREMO :
Motonautique et aviron sur le Port.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

SANREMO PORTOSOLE www.portosolesanremo.it

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :
SANREMO *18038*

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : Portosole CNIS Srl, via del Castillo, 17
Tél. +39 0184 500349.
Ouvert avec permanence, de 8h à 19h (juillet-août) et de 8h à 18h hors saison
www.portosolesanremo.it
info@portosolesanremo.it
Météo : Affichage à la Capitainerie.
Affaires maritimes : Via Nazario Sauro, 22. Tél. +39 0184 505531.
Sauvetage : Tél. +39 0184 505531.
Cross Med Toulon :
Tél. 04 94 27 27 11.
Gendarmerie : Tél. +39 0184 663493.

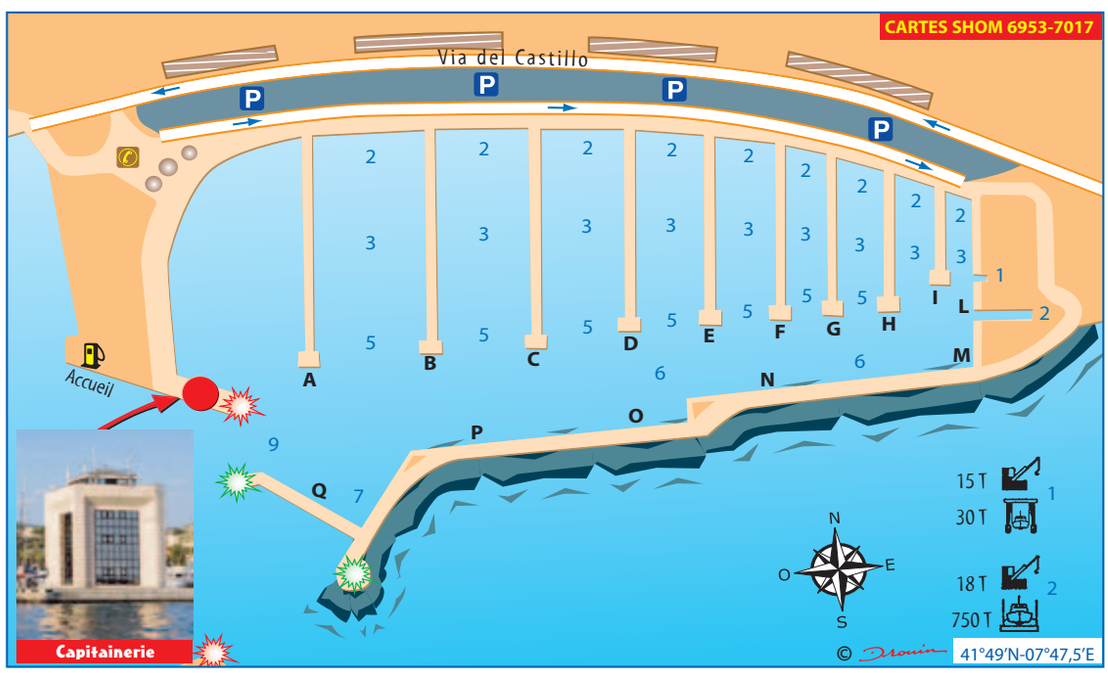

Douanes : Via Nazario Sauro, 22. Tél. +39 0184 505531.
Carburants : Sur le port, quai d'accueil
Tél. +39 0184 505123.
Eau : Postes à quai.
Electricité : 220-380V, 11 douches, un bloc WC.
Port de 770 places dont 40 pour les visiteurs.
Longueur maxi des bateaux : 90 m (bateaux de passage 40 m, hors saison 20 m).
2 aires de carénage :
Grue mobile de 45 tonnes
Slip de 750 tonnes.
Feux : Fer. Fev. 2M.
Accès au port : 43° 49' N - 07° 47'24"E.
Danger par vents : Nord Ouest.
Amers : Pannes avec pendilles.

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

MARINA DEGLI AREGAI

www.marinadegliaregai.it

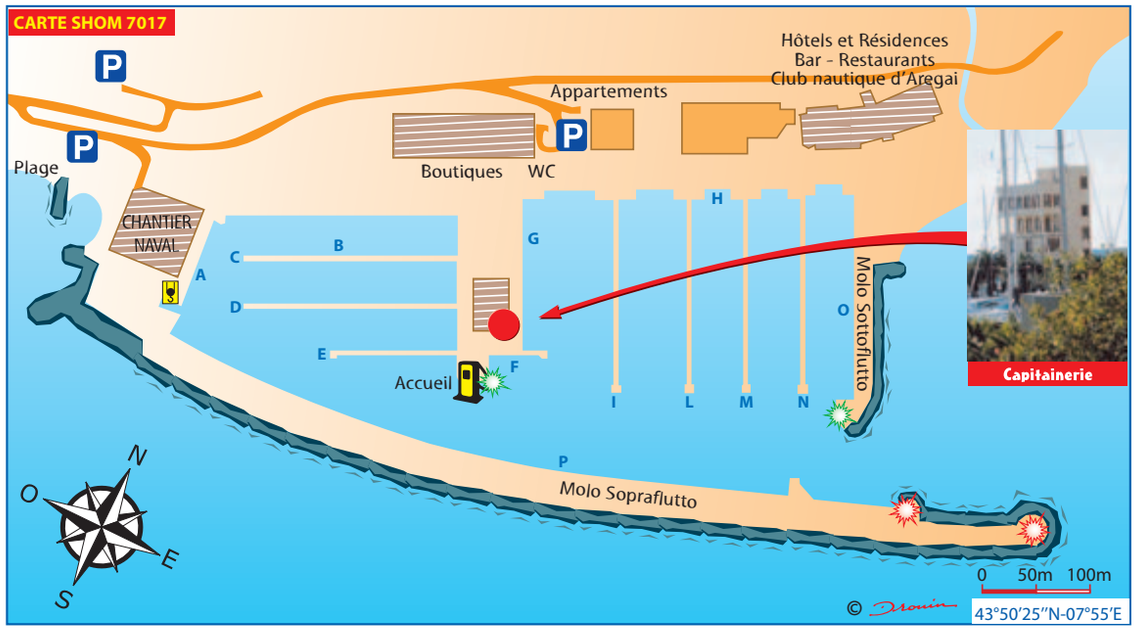

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SANTO STEFANO AL MARE
18010

La Marina degli Aregai offre tous les ingrédients pour des vacances en bateau parfaites, avec une gamme complète de services et des normes de qualité élevées. Diverses activités commerciales destinées à enrichir l'offre touristique et à rendre votre séjour pratique et fonctionnel.

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : Via Gianni Cozzi, 1.
Réception du port : +39 0184 4891
www.marinadegliaregai.it - reception@marinadegliaregai.it
Météo : Affichage à la Capitainerie.
Affaires maritimes : Tél. +39 0184 481006.
Gendarmerie maritime : Tél. +39 0184 481006.
Douanes : Tél. +39 0183 650047.
Carburants : Sur le port, quai d'accueil - 8h/12h et 14h/17h.
Tél. +39 3938 882061 - V.H.F. canal 9.
Services : Chaque poste d'amarrage est équipé d'eau et d'électricité 220-380V. Veilleur de nuit. Assistance à l'amarrage 24/24h. Station-service. Agences nautiques. Ateliers mécaniques, électroniques et de voile. Service météo. Service de prévention des incendies. Parking couvert et non couvert. Toilettes et douches. 2 bars. Hôtel 4* près du port. Location de vélos. Gymnase-Laundry. Appartements à vendre en en construction derrière le port.
Aire de carénage : Chantier naval avec travel lift de 200 T, Tél. +39 0184 489213. Cale de halage et d'échouage. Grue de 220 T.
Port de 961 places. Longueur des bateaux : de 6 à 50 m.
Accès au port : 43° 50' 35" N - 07° 55' 00" E.
Danger par vents : Sud-Ouest (Le Libeccio). **Amers :** Pannes avec pendilles.

MARINA DI SAN LORENZO

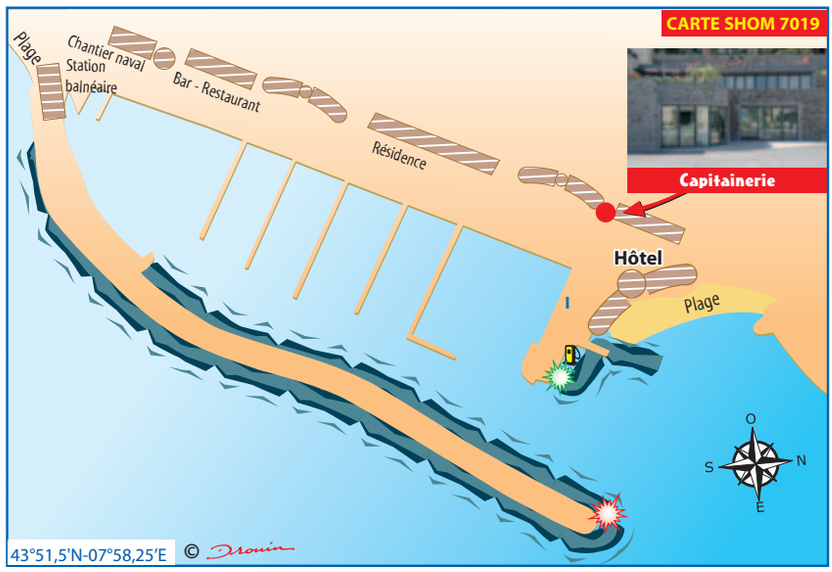

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
MARINA DI SAN LORENZO
SAN LORENZO AL MARE 18017

V.H.F. : Canal 9.
Capitainerie : Via Aurelia, 3. Tél +39 0183 9352.
Fax +39 0183 93 14 18. www.marinadisanlorenzo.it
Météo : MétéoMed. Affichage à la Capitainerie.
Gendarmerie maritime : Tél. +39 0184 481006.
Douanes : Tél. +39 0183 650047.
Port de 268 places. Longueur maxi des bateaux : 40 m. Profondeur : de 3,5 à 4 m.
Services : Chaque poste d'amarrage est équipé d'eau et d'électricité 220-380V. Veilleur de nuit. Assistance à l'amarrage 24/24h. Service météo-service de prévention des incendies. Parking couvert et non couvert. Toilettes et douches. Bar-Hotel4*. Location de vélos. Spa. Gymnase.
Feux : Rouge et Vert 3 sec. - **Jetée :** 3 NM.
Accès au port : 43° 51' 20" N - 07° 58'10"E.
Danger par vents : Est. Abrité par tous les vents.
Amers : Pannes avec pendilles.
Divers : Hôtel-Bar-Restaurant avec 43 chambres.

Le port est situé entre Imperia et Sanremo, à 400 m du centre de San Lorenzo al mare. Il dispose de 260 couchettes avec des dimensions entre 6 et 40 m avec électricité et eau potable. Le port dispose de places de stationnement couvertes et non couvertes. Dans le port, il y a un Hôtel-Bar-Restaurant avec 39 chambres, une plage privée, un spa privé, un service de location de vélos et d'e-bikes. San Lorenzo est la destination idéale pour ceux qui recherchent la détente et la tranquillité, c'est une baie vraiment magique.

ECHELLE BEAUFORT

Échelle utilisée par la Météorologie internationale, elle indique la force du vent et partant de là, sert à déterminer l'état de la mer.

Degré	Terme descriptif	Vitesse moyenne en nœuds	Vitesse moyenne en km/h	Hauteur probable des vagues en mètres	Etat des eaux
0	Calme	1	1	0,1	comme un miroir
1	Très légère brise	1 - 3	1 - 5	0,2 - 0,3	quelques rides sur l'eau
2	Légère brise	4 - 6	6 - 11	0,6 - 1	vaguelettes ne déferlant pas
3	Petite brise	7 - 10	12 -19	1 - 1,5	les moutons apparaissent
4	Jolie brise	11 - 16	20 - 28	2 - 2,5	petites vagues, nombreux moutons
5	Peu agitée	17 - 21	29 - 38	3 - 4	vagues modérées, moutons, embruns
6	Agitée	22 - 27	39 - 49	4 - 5,5	lames, crêtes d'écume blanche, embruns
7	Grand frais	28 - 33	50 - 61	5,5 - 7,5	lames déferlantes, traînées d'écume
8	Coup de vent	34 - 40	62 - 74	7 - 10	tourbillons d'écume à la crête des lames, traînées d´écume
9	Fort coup de vent	41 - 47	75 - 88	9 - 12,5	lames déferlantes grosses à énormes, visibilité réduite par les embruns
10	Tempête	48 - 55	89 - 102	11,5 - 14	
11	Violente tempête	56 - 63	103 - 117	14 - 16	
12	Ouragan	64 - 71	118 - 133	– –	

En MÉDITERRANÉE, le Mistral se lève rarement dans la journée mais en été, entre 16 et 18 heures, le vent peut malgré le ciel très clair monter très fort jusqu'à force 8. Repérez bien sur vos cartes les calanques bien abritées du Mistral et aussi les ports, si vous devez vous y réfugier. L'entrée de certains ports par Mistral relève de l'exploit au grand détriment de votre coque ou d'accident beaucoup plus grave.

MISTRAL QUI SE LEVE DE NUIT NE DURE QU'AUJOURD'HUI.
MISTRAL QUI SE LEVE DE JOUR DURE TROIS, SIX, OU NEUF JOURS
(Dicton provençal)

Signaux visuels d'avis de tempête

De jour	De nuit	Signification
		Vent fort (6 ou 7 Beaufort) direction quelconque
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Nord-Ouest
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Sud-Ouest
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Nord-Est
		Coup de vent (égal ou supérieur à 8 Beaufort) débutant dans le quadrant Sud-Est
		Saute de vent dans le sens des aiguilles d'une montre (la couleur du pavillon est indifférente)
		Saute de vent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (la couleur du pavillon est indifférente)
		Ouragan (12 Beaufort) vent de direction quelconque

Conversion des milles marins en kilomètres et kilomètres en milles.

Kms	Milles	Milles	Kms
1	0.54	1	1.852
2	1.08	2	3.704
3	1.62	3	5.556
4	2.16	4	7.408
5	2.70	5	9.260
6	3.24	6	11.112
7	3.78	7	12.964
8	4.32	8	14.816
9	4.86	9	16.668
10	5.40	10	18.520
11	5.94	11	20.372
12	6.48	12	22.224
13	7.02	13	24.076
14	7.56	14	25.928
15	8.10	15	27.780
16	8.64	16	29.632
17	9.18	17	31.484
18	9.72	18	33.336
19	10.26	19	35.188
20	10.80	20	37.040
21	11.34	21	38.892
22	11.88	22	40.744
23	12.42	23	42.596
24	12.96	24	44.448
25	13.50	25	46.300
26	14.04	26	48.152
27	14.58	27	50.004
28	15.12	28	51.856
Kms	Milles	Milles	Kms
29	15.66	29	53.708
30	16.20	30	55.560
31	16.74	31	57.412
32	17.28	32	59.264
33	17.82	33	61.116
34	18.36	34	62.968
35	18.90	35	64.820
36	19.44	36	66.772
37	19.98	37	68.524
38	20.52	38	70.376
39	21.06	39	72.228
40	21.60	40	74.080
41	22.14	41	75.932
42	22.68	42	77.784
43	23.22	43	79.636
44	23.76	44	81.488
45	24.30	45	83.340
46	24.84	46	85.192
47	25.38	47	87.044
48	25.92	48	88.896
49	26.46	49	90.748
50	27.00	50	92.600
60	32.40	60	111.120
70	37.80	70	129.640
80	43.20	80	148.160
90	48.60	90	166.680
100	54.00	100	185.200
200	108.00	200	370.400

CONSEILS PRATIQUES

Avant de prendre la mer...
avez-vous consulté la météo ?

votre sécurité, celle de votre famille, de vos amis en dépend.

Serre Ponçon
Le grand Lac des Alpes du Sud
LE GRAND LAC
DES ALPES DU SUD
91 KM DE RIVAGE
9 PLAGES
10 PORTS
90 PRESTATAIRES D'ACTIVITÉS NAUTIQUES
Consultez le réglement de navigation du lac

PORT DE LA BAIE SAINT MICHEL
Chorges

- Ponton avec électricité
- Station d'avitaillement en carburant
- Aire de carénage
- Station eaux grises et eaux noires
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -15m par remorque et -17m par grutage

PORT DE PRUNIÈRES
Prunières

- Ponton sans électricité
- Station d'avitaillement en carburant et aire de carénage situées à proximité sur le port de la baie Saint Michel
- Une cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -5m

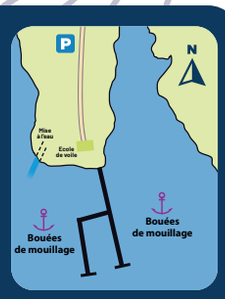

PORT DE CHADENAS
Puy Sanières et Embrun

- Ponton sans électricité
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -5m

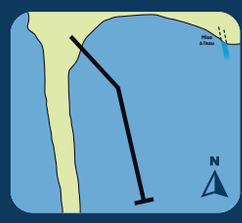

PORT DE CHANTELOUBE
Chorges

- Ponton avec électricité
- Bouées de mouillage

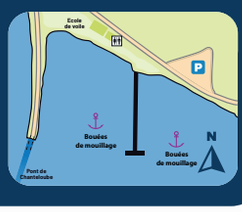

PORT DE CHANTERENNE
Crots

- Bouées de mouillage

PORT DE LA CAPITAINERIE
Savines-le-lac

- Ponton avec électricité
- Bouées de mouillage
- Station d'avitaillement en carburant
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -14m
- Ascenseur PMR

PORT DU BARNAFRET
Savines-le-lac

- Ponton avec électricité

PORT DE BOIS VIEUX
Rousset

- Bouées de mouillage
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -16m

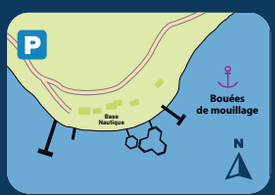

PORT SAINT PIERRE
Sauze-du-lac

- Ponton avec électricité
- Station d'avitaillement en carburant
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -9m

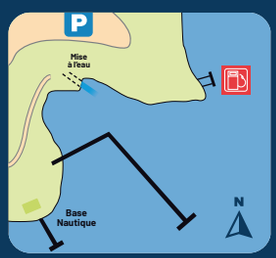

LES EYGOIRES
Savines-le-lac

- Bouées de mouillage
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -29m

PORT DE SAINT VINCENT-LES-FORTS
Ubaye Serre-Ponçon

- Ponton avec électricité
- Bouées de mouillage
- Cale de mise à l'eau utilisable jusqu'à -16m

Protection de l'espace littoral et marin de Corse

Réserves naturelles

❶ Réserve Naturelle de Scandola

Sur la partie terrestre, sont interdits :
- toute atteinte à la faune et à la flore ;
- la circulation des personnes et des animaux domestiques ;
- l'exercice de la chasse ;
- l'exercice de la pêche ;
- la détention et le port d'armes à feu ou de munitions ;
- le camping et le bivouac ;
- le dépôt d'ordures ;
- le survol à moins de 1 000 m d'altitude ;
- les feux.

En mer, sont interdits :
- toute atteinte à la faune et à la flore ;
- l'exercice de la pêche ;
- l'exercice de la chasse à partir d'embarcations ;
- la détention et le port d'armes à feu ou de munitions ;
- la pratique de la plongée en scaphandre autonome ;
- le rejet ou l'immersion dans la mer, ainsi que le dépôt sur le domaine public maritime, d'eaux usées, de résidus ou de détritus ;
- le survol à moins de 1 000 m d'altitude ;
- le mouillage de tous navires et embarcations entre le coucher et le lever du soleil, sur l'ensemble de la réserve naturelle ;
- le mouillage de tous navires et embarcations de jour et de nuit, dans la réserve intégrale et dans le "Goulet de Gargalo".

❷ Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Superficie de la réserve naturelle (80 000 ha) :
- Il est interdit d'introduire, de porter atteinte ou d'emporter des animaux, des végétaux, des minéraux vivants ou fossiles.
- La chasse est interdite sur le domaine public maritime de l'étang et du golfe de Ventilègne, ainsi que sur les étangs de Testarella et de Pisciu Cane.
- La fréquentation du public est libre et autorisée dans le respect de la tranquillité des lieux.
- Les travaux publics et privés, modifiant l'aspect des lieux, sont soumis à autorisation.
- Les activités commerciales autres que celles liées à l'exercice de la pêche professionelle, de la navigation professionnelle, de la plongée sous-marine, de la baignade ou de la plaisance, ainsi qu'à la visite et à la découverte de la réserve naturelle, sont interdites.
- La pêche maritime de loisir (déclarations de pêche, limitations de captures, tailles minimales de captures, marquage des captures, conditions d'exercice de la pêche du thon rouge et de l'espadon) et la pêche professionnelle sont soumises à la règlementation en vigueur adoptée par des arrêtés préfectoraux consultables sur le site www.rnbb.fr (pour la pêche maritime de loisir).
- La plongée avec appareil respiratoire ou en apnée est autorisée.
- La pêche sous-marine ne peut s'exercer qu'avec l'usage exclusif du fusil harpon (interdiction d'utiliser tout autre artifice tels que locos plongeurs ou de surface, filets, cordes, lampes, etc.). Dans certains sites (notamment Lavezzu, Piantarella et La Rondinara) de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio et afin de gérer les problématiques induites par la fréquentation nautique, l'Office de l'Environnement de la Corse a participé, en collaboration avec les communes et la Préfecture Maritime de Méditerranée, à l'élaboration de plans de balisage (consultables en ligne sur le site de la Préfecture Maritime de Méditerranée).

Zones de protection renforcée (12 000 ha) :
- Le débarquement des personnes n'est autorisé que sur l'île Lavezzu, l'îlot de la Pyramide et l'île de Piana. Sur l'archipel des Cerbicale, le débarquement n'est autorisé que du 1er septembre au 31 mars sur les îles Forana, Piana, Maestro Maria et Pietricaggiosa. Il est strictement interdit sur l'îlot de La Vacca et les îlots du Toro.
- La circulation des personnes est limitée aux sentiers balisés.
- Les chiens sont interdits sur tous les îlots.
- La circulation et le stationnement de véhicules à moteur sont interdits sur les îlots.
- La circulation maritime, l'accostage et le mouillage sont autorisés mais peuvent être réglementés par le Préfet Maritime, après avis du Comité Consultatif.
- La pêche maritime de loisir est autorisée depuis une embarcation à l'aide de la palangrotte, de la traîne ou du lancer, à l'exception de trois zones où elle est interdite et soumise à autorisation nominative par arrêté préfectoral (se renseigner auprès de la DIRM de Corse).
- La pêche professionnelle est autorisée.
- La plongée sous-marine est autorisée.
- La chasse à terre, la pêche sous-marine (toute arme de chasse sous-marine ne peut être introduite dans ces zones que déchargée et placée sous étui ou dans un coffre fermé), le camping et le bivouac sont interdits.

Zones de non prélèvement (1 200 ha) :
- Toute forme de pêche est interdite (toute arme de chasse sous-marine ne peut être introduite dans ces zones que déchargée et placée sous étui ou dans un coffre fermé).
- La plongée sous-marine est limitée aux actions de gestion de la réserve et de recherche scientifique.
- La baignade et l'apnée sont autorisées.

❸ Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia

Sont interdits :
- toute atteinte à la faune et à la flore ;
- l'exercice de la chasse, sur la totalité du plan d'eau (incluant "l'île des Pêcheurs") et sur les parties terrestres (sauf sur la zone à l'ouest de l'étang entre la station de pompage de Fornoli et l'embouchure de l'étang) ;
- l'exercice de la pêche sur une superficie au moins égale à 10 % du plan d'eau ;
- la circulation des véhicules, des personnes avec engins non motorisés et des bateaux à moteur ;
- le camping et le bivouac, l'introduction de chiens et le dépôt d'ordures ;
- les feux.

❹ Réserve Naturelle des îles Finocchiarola

Sont interdits :
- toute atteinte à la faune et à la flore ;
- l'exercice de la chasse ;
- le débarquement, la circulation et le rassemblement des personnes du 1er mars au 31 août ;
- la baignade dans un rayon de 50 m autour des îles ;
- le mouillage de tous navires, embarcations de plaisance et de pêche dans un rayon de 200 m autour des îles ;
- le camping et le bivouac ;
- le dépôt d'ordures ;
- les feux.

❺ Réserve Naturelle des îles Cerbicale

Sont interdits :
- toute atteinte à la faune et à la flore (dérangement, introduction d'espèces ou de végétaux, cueillette de végétaux…) ;
- la chasse, le port d'armes et de munitions ;
- tout activité commerciale, industrielle, de recherche et d'exploitation minière ;
- le camping et le bivouac ;
- toute manifestation sportive ou touristique ;

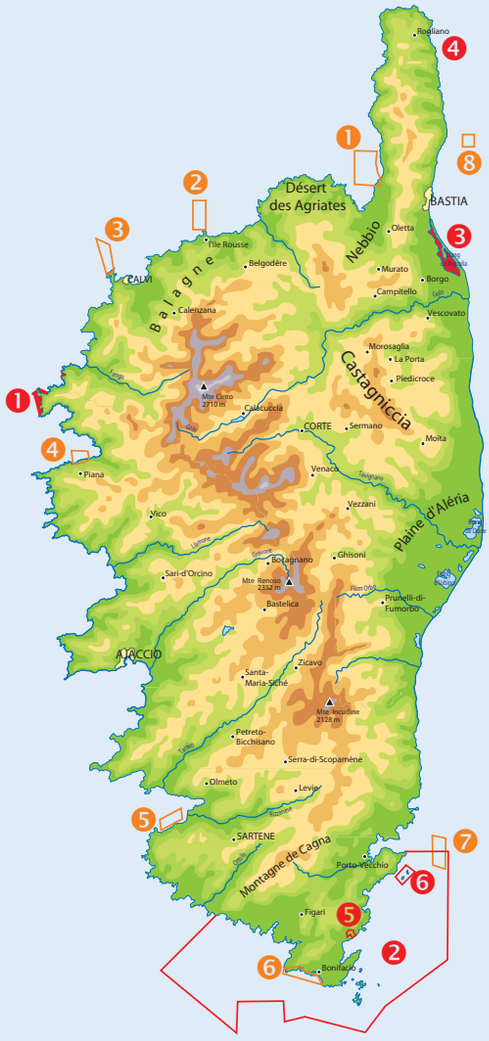

- le débarquement, la circulation et le stationnement de véhicules à moteur ;
- le débarquement, la circulation et le stationnement de piétons sur les îles Forana, Piana, Maestro Maria et Pietricaggiosa entre le 1er avril et le 31 août ;
- le débarquement, la circulation et le stationnement de piétons en tout temps sur l'îlot de La Vacca ;
- le dépôt d'ordures.

Se conformer également à la règlementation applicable au sein de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio qui englobe cette zone.

❻ Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone

Sont autorisés conformément à la règlementation en vigueur :
- la chasse ;
- l'activité pastorale (limitée au libre parcours du bétail).

Sont interdits :
- toute atteinte à la faune et à la flore (dérangement, introduction d'espèces ou de végétaux, cueillette de végétaux…) ;
- le camping et le bivouac ;
- l'introduction de chiens ;
- toute activité organisée, sportive ou touristique ;
- toute activité agricole et forestière ;
- tout dépôt d'ordures ;
- toute activité industrielle et commerciale ;
- la circulation et le stationnement de véhicules à moteur.

Cantonnements de pêche

A des fins de conservation de la ressource halieutique, l'exercice de la pêche et de la plongée sous-marine est interdit dans les huit cantonnements de pêche créés en Corse (Saint-Florent, Piana-Porto, Ile Rousse, Bonifacio, Calvi, Porto-Vecchio, Propriano et Bastia), à l'exception de la pêche à pied et de la pêche à la ligne depuis le rivage.

Principales espèces du Sanctuaire

Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
Delfino comune • Common dolphin.
Lg : jusquà 2,30 m à l'âge adulte, pour environ 130 kg.
On le rencontre du plateau au talus. Il forme des groupes comptant plusieurs dizaines d'individus. Il se nourrit surtout de poissons en bancs. Observations occasionnelles dans le Sanctuaire.

Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
Tursiope • Bottlenose dolphin.
Lg : jusqu'à 3,5 m pour 300 kg. Peut vivre jusqu'à 50 ans. Rencontré des côtes au talus. On observe généralement des groupes de moins d'une douzaine d'individus. Prédateur opportuniste qui fait preuve de grandes capacités d'adaptation. Observation régulière toute l'année près des côtes de Corse et de Provence.

Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)
Stenella striata • Striped dolphin.
Lg : jusqu'à 2,2 m pour 120 kg. Peut vivre jusqu'à 40 ans.
Au-delà de la zone côtière, c'est le dauphin le plus abondant du Sanctuaire.
On le rencontre en bandes de quelques dizaines d'individus, ils viennent souvent jouer à l'étrave du bateau.
Prédateur opportuniste de calmars et de poissons.
Fréquent toute l'année partout dans le Sanctuaire.

Dauphin de Risso (*Grampus griseus*),
Grampo • Risso's dolphin.
Lg: jusqu'à 4 m pour 400 kg. Il peut vivre jusqu'à 50 ans. Il se rencontre du talus au large.
Il évolue en groupes de 5 à 50 individus, certains portant de multiples balafres.
Il se nourrit surtout de calmars. Observation régulière toute l'année partout dans le Sanctuaire.

Globicéphale noir (*Globicephala melas*),
Globicefalo • Long-finned pilot whale.
Lg: jusqu'à 6 m pour 2 t. Il peut vivre jusqu'à 60 ans et plus. On le rencontre du talus au large. C'est un animal très sociable qui vit en groupes comptant jusqu'à une centaine d'individus. Il se nourrit presque exclusivement de calmars.
Observation régulière en zone ligure et provençale, surtout en été.

Baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*)
Zifio • Cuvier's beaked whale, goose-beaked whale
Environ 6 m pour un poids moyen de 2 à 3 t.
Il vit surtout dans les zones de reliefs sous-marins.
On le rencontre souvent en groupes de 2 à 6 individus. Son observation est difficile, car son comportement est discret. Il plonge profondément, plus d'une heure, pour se nourrir de calmars. Observation régulière dans l'est du Sanctuaire.

Cachalot (*Physeter macrocephalus*),
Capodoglio • Sperm whale .
Lg : jusqu'à 18 m, pour 40 t. Il peut vivre jusqu'à 80 ans.
Rencontré du talus au large. Il évolue seul ou en groupes comptant jusqu'à 10 individus. Il plonge à plus de 1 000 m pendant 40-50 min pour chasser des gros calmars. Régulier du printemps à l'automne, partout dans le Sanctuaire.

Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*),
Balenottera comune • Fin whale.
Lg: jusqu'à 22 m pour 70 t. Peut vivre jusqu'à 80 ans.
Observé normalement du talus au large.
Plus d'un millier fréquente le Sanctuaire en été.
Il vit isolé ou en petits groupes et se nourrit de petits crustacés planctoniques (krill). Observation régulière du printemps à l'automne, partout dans le Sanctuaire.

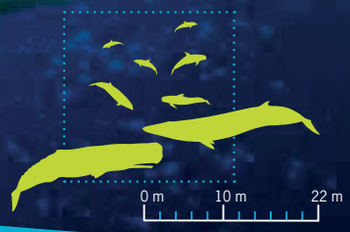

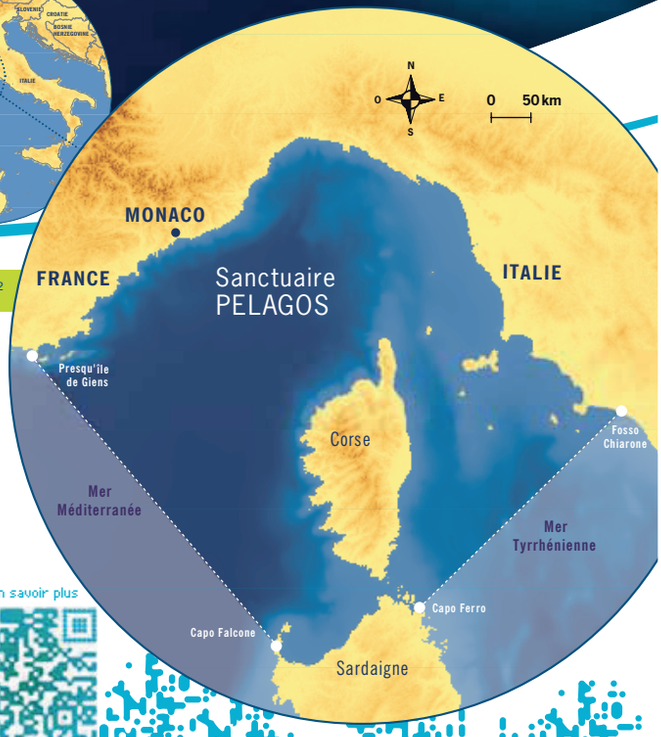

Superficie du Sanctuaire : 87 500 km²

Depuis la disparition du Phoque moine, les cétacés sont les seuls mammifères marins habitant le Sanctuaire, plusieurs espèces y sont fréquemment observées.

Si par leur forme les cétacés ressemblent à des poissons, ils sont comme les êtres humains des mammifères. Pour respirer, ils doivent regagner la surface et leurs petits, qui se développent dans le ventre de la femelle, sont allaités plusieurs mois et élevés pendant plusieurs années.

Les cétacés sont divisés en deux grands groupes :

- Les mysticètes (baleines et rorquals) qui se nourrissent en filtrant l'eau à l'aide de fanons. Relativement individualistes, ils se nourrissent de bancs ou d'essaims de petites proies planctoniques dont le krill.
- Les odontocètes (cachalots, globicéphales, dauphins, etc.) qui possèdent des dents et chassent des poissons, des céphalopodes (seiches, poulpes, calmars) et des crustacés et qui vivent en groupes aux structures sociales complexes.

pour en savoir plus

www.sanctuaire-pelagos.org

Illustrations : M. Wurtz - Musée océanographique de Monaco, Fondation Albert I^er, Prince de Monaco • Cartographie : Parc national de Port-Cros - données SRTM 90m - SHOM 2005

PORT DE BASTIA

www.bastia.port.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

VIEUX PORT DE BASTIA *20200*

V.H.F. : 9
Capitainerie : Quai de la Madonnetta.
Tél. 04 95 31 31 10. Fax 04 95 31 77 95
vieuxport@bastia.corsica - www.bastia.port.fr
Horaires été : 8h/12h et 14h/20h ; hiver : 8h/11h30 et 14h/16h30.
Directeur du port : Michel BORCHIA.
Météo : Tous les matins et soir.
Tél. 08 92 68 02 20. Météo France 3250 ou 3201.
Affaires maritimes : Tél. 04 95 32 92 72.
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : Tél. 04 95 54 50 65.
Douanes : Tél. 09 70 27 89 71/72/74.
Carburants : Tél. 04 95 31 31 10. Quai sud.
Port de 263 places dont 20 pour les bateaux de passage.
Longueur maxi des bateaux : 30 m, 40 m en bassin d'été.
Services : Eau. Electricité. Sanitaires : côté hommes : 1 WC, 1 douche, 1 douche PMR, 1 lavabo, 1 lavabo PMR et 2 urinoirs ; côté femmes : 1 WC, 1 douche, 1 douche PMR, 1 lavabo et 1 lavabo PMR. Wifi. Laverie automatique. Conteneur d'huiles usées et batteries.
Accès au port : facile de jour et de nuit, abri moyen, mouillage difficile, ressac par vent fort d'E. et clapot par vent fort d'W. Mouillage dans l'avant-port sur bouée et ancre interdite. Mouillage quai du Dragon, sur bouée (ancre interdite), ne pas s'approcher à moins de 2 m du quai : rochers. Amarrage sur pendille sur le môle génois. Se mettre en attente à la station de carburant si la capitainerie est fermée.
Se méfier du trafic des navires du port de commerce.
Club Nautique Bastiais : Tél. 04 95 32 67 33 ou 04 95 32 56 61.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

BASTIA

R.E.	CATONI MARINE - Marine de Sisco	04 95 35 21 09
C.N.	CNB CHANTIER NAVAL DE BASTIA - Port de Toga	04 95 34 09 09
R.E.	CORSICA MARINE - Casatorra - Biguglia	04 95 33 71 24
D.I.V.	IENCO - Montée San Rocuccio	04 95 31 86 61
R.E.	INOX CONCEPT - Immeuble Gasso - RN 193 - Furiani	04 95 32 53 59
S.H.	MARINE SERVICE EQUIPEMENT - Vieux Port	04 95 32 39 39
R.E.	NAUTICORSE - RN 193 - Furiani	04 95 33 50 07
R.E.	NICOLAS ELECTRICITE ELECTRONIQUE MARINE - Les Hauts de Biguglia	04 95 31 84 53
D.I.V.	OBELL INTERNATIONAL - Résidence Casa del Sole	04 95 55 04 95

MACINAGGIO - ROGLIANO

A.M.	CAP AZUR MARINE - Lieu-dit Plan Delle Borre - Rogliano	04 95 35 00 67
L.O.C.	CORSICA VOILE - Port de Plaisance - 20248 Bogliano	04 95 60 56 14

PORT DE BASTIA

www.bastia.port.fr

Photo : FORM'ACTUEL

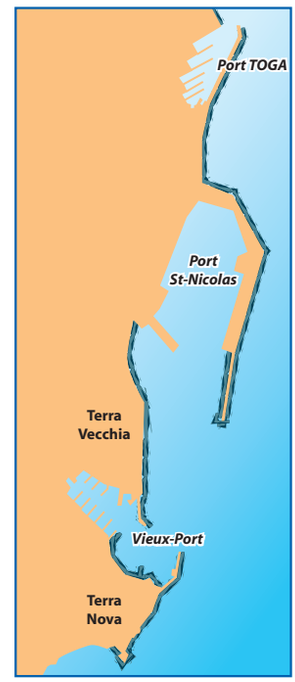

PORT TOGA

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT TOGA
20200 BASTIA

V.H.F. : 9.

Capitainerie : 20200 Bastia.
Tél. 04 95 34 90 70.
E-mail : port.toga@orange.fr
Saison 8h/20h ; hors saison 8h/12h et 14h/18h.
Capitaine du port :
Thierry CHOLET ALLEGRINI.
Statut du port : S.E.M.L.

Affaires maritimes : Tél. 04 95 32 97 72.

Douanes : Tél. 09 70 27 89 71/72/74.

Gendarmerie maritime :
Tél. 04 95 54 50 65.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Météo : Affichage à la capitainerie. Météo France 3250 ou 3201. Tél. 08 92 68 02 20.

Carburants : Station d'avitaillement VITO ouverte en libre service 24h/24h 7j/7j
Tél. 06 51 37 23 80.

Port de 357 places dont 60 places environ sont réservées aux bateaux de passage.
Longueur maxi 30 m.

Services : Eau douce à quai.
Electricité 220 V/380 V. 6 WC.
6 douches. 4 lavabos. 2 bacs à lessive. Point phone. Wifi disponible à la capitainerie. Glace. Laverie automatique. Aire de carénage, cale de halage. Slip. Elévateur. Travelift 75 T.

Situation : au nord du port de Commerce, à l'entrée de Bastia.

Accès au port : entrée Sud/Sud Ouest passe de 30 m de large draguée à 4 m.

CNB
CHANTIERS NAVALS DE BASTIA
Travelift 75 T • Levage • Stationnement • Réparation
Entretien • Gardiennage • Location • Vente
Centre de service Volvo Penta • Agent Yamaha
+33 (0)4 95 34 09 09
Port de Toga - 20200 BASTIA infos@cnbastia.com

PORT SANTA SEVERA

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT SANTA SEVERA

20228 LURI

V.H.F. : 9.
Fonctionnement : Mairie de Luri. 20228 Luri.
Capitainerie : Tél. 06 31 35 70 25.
Responsable du port : Freddy GIULIANI. Tél. 06 10 62 73 74.
En cas d'absence contacter Julien TOMEI Tél. 06 25 37 17 65.
Affaires maritimes : à Bastia. Tél. 04 95 32 92 72.
Gendarmerie : à Luri. Tél. 04 95 35 04 53.
Gendarmerie nautique : Tél. 04 95 54 20 65.
Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74.
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Météo : Affichage à la capitainerie. Prévisions détaillées à 15 jours.
Carburant : Station à 100 m. Tél. 04 95 45 59 17. Ouvert tous les jours 7h/19h, sauf le dimanche. Automate permanent. Livraison de carburant sur le port tous les jours sauf le dimanche Tél. 04 95 45 59 17.
Port de 174 places dont 20 places pour les bateaux de passage. Ponton d'accueil. Vitesse maximum 3 nœuds dans la passe et le port.
Services : Eau. Electricité. WC. Douches. Téléphone. Wifi. Conteneur sélectif de déchets. Slip.
Accès au port : Passe (30 m de large env.) ouverte au sud. Venant du nord, se méfier du haut-fond rocheux à l'est du port. Feux d'entrée. Entrer largement dans la baie pour voir la passe.
Amarrage : Sur pontons en béton le long des quais, ou sur pontons flottants, pendille chaîne galvanisée.
Mouillage : Toute l'année.

PORT DE CENTURI

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
CENTURI *20238*

Photo : FORM'ACTUEL

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 07 85 01 95 33 (ouverte uniquement en saison estivale), en cas d'absence contacter la mairie Tél. 04 95 35 60 06.
secretariat@mairie-centuri.fr
Seuls les bateaux de moins de 10 m peuvent entrer dans le port.
ATTENTION : L'accès au port est très difficile par vent d'ouest à nord-ouest.

Affaires maritimes : à Bastia. Tél. 04 95 32 92 72.
Gendarmerie nautique : à Bastia. Tél. 04 95 54 20 65.
Douanes : à Ajaccio. Tél. 04 95 51 63 40.
Services : Electricité et eau seulement sur certain postes (pas de sanitaires, pas de carburant).

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

SAINT-FLORENT

L.O.C.	CORSE HORIZON - Le Port	06 15 77 85 53
S.H.	CORSE PLAISANCE - Résidence du Port	04 95 37 00 58
A.M.	CORSICA MARINE - ZA - RN 193	04 95 33 71 24
C.N.	PARODI - Route de la Plage	04 95 37 08 31
R.E.	SAINT FLORENT MARINE - ZAC sortie Sud	04 95 37 00 63

ILE ROUSSE

E.C.	ECOLE DE PLONGEE	06 81 97 86 82
A.M.	JL MARINE - Rés. L'Alivi	06 03 15 98 73
R.E.	NAUTIMARINE - Route de Calvi	04 95 60 00 73

SANT AMBROGGIO - LUMIO

D.I.V.	ALLO TAXI LUMIO - Port de Sant'Ambroggio	06 11 78 78 35
C.N.	CNC CHANTIERS NAVALS DE CALVI - Port de Sant Ambroggio - Lumio	04 95 60 70 98
D.I.V.	NAUTIC SERVICES - Trefolo 20167 - AFa	06 10 04 59 31
D.I.V.	SARL MARINA - Carburant à quai - Port de Sant'Ambroggio - Lumio	04 95 60 60 98

CALVI

D.I.V.	AMENAGEMENT ASSISTANCE EXPLOITATION EPIC - Rés. Lugaro	04 95 65 42 22
R.E.	CALVI MARINE - Les Chênes Verts	04 95 65 01 12
E.C.	CALVI NAUTIQUE CLUB - Base Nautique	04 95 65 10 65
R.E.	CNC - CHANTIER NAVAL DE CALVI - Port de Plaisance	04 95 60 70 98
C.N.	CNS - Calvi Nautique Services - Aire de Carénage	06 33 48 15 13
A.R.	CORSICA SUPER MARINE INTERNATIONAL USHIP - Le Port	04 95 65 35 79
D.I.V.	L'HIPPOCAMPE - Le Port	06 11 56 70 48
L.O.C.	LOCAT LOISIRS - 38, rue Clémenceau	04 95 60 29 11
A.R.	MOTOR DIESEL SERVICE - Calenzana	04 95 65 17 01
R.E.	NAUTIC BALAGNE - ZI de Cantone	04 95 65 17 38
R.E.	NAV COM SERVICES - 20, route Nationale	04 95 60 14 74
L.O.C.	TRA MARE ET MONTI RAIDS ET DÉCOUVERTES - Port de Plaisance	04 95 65 21 26

PORT DE MACINAGGIO

www.portmacinaggio.com

Cap Azur Marine
04 95 35 00 67
MÉCANIQUE HORS BORD IN BORD • ENTRETIEN
RÉPARATION • HIVERNAGE • STATIONNEMENT • PIÈCES DÉTACHÉES
N° 565 Pian delle Borre - 20248 MACINAGGIO
capazurmarine@cegetel.net
YANMAR
SUZUKI
Way of Life!

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MACINAGGIO *20248*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Portu Paul Luigi.
Tél. 04 95 35 42 57 - Fax. 04 95 35 47 00
portmacinaggio@ruglianu.corsica
Heures d'ouverture et permanence : juillet et août 8h/20h30 7j/7j, octobre à mars 9h/12h et 14h/17h (fermé le samedi après-midi et le dimanche), avril/mai/juin/septembre 8h/12h et 14h/18h 7j/7j (sauf avril fermé le dimanche).
Maître de port : Eric MATTEI.
Météo France : Tél. 08 92 68 02 20. Affichage en continu sur un écran de télévision extérieur accessible 24h/24h à la capitainerie
Affaires maritimes : à Bastia.
Tél. 04 95 32 92 72.
Sauvetage en mer : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196 appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie maritime : à Bastia.
Tél. 04 95 54 20 65.
Douanes : à Bastia. Tél. 04 95 34 87 44
Carburants : Tél. 04 95 35 46 55 / 06 80 71 24 36 (voir plan). Heures d'ouverture : haute saison (juillet, août) 7h/20h 7j/7j, moyenne saison (avril à juin et sept. à oct.) 8h/12h et 14h/18h, basse saison (nov. à mars) 9h/12h uniquement sur rendez-vous.
Port de 605 places. Longueur maxi des bateaux : 45 m. Bateaux de passage : env. 180.
Services : Eau, électricité 220/380 V, 16-32-63A, 125A. 20 douches (dont 1 PMR), 8 WC (dont 1 PMR). Wifi gratuit. Dépôt d'huiles usées. Pompe à eaux grises-noires et pompe à eaux de cale. Laverie automatique. Aire de carénage de 4000 m^2. Elévateur de 60 tonnes. Slip. Vidéo-surveillance. 2 gros points de collecte ordures ménagères avec tri sélectif.
Réservations : à partir du site https://www.resaportcorse.com
Feux d'entrée : Jetée Est : feu à secteurs rouge et blanc - Jetée Nord : feu vert.
Accès au port : Facile avec chenal d'accès à partir de 300 m. Abrité par vents S.E. Ponton d'accueil à bâbord après le feu rouge d'entrée. Vitesse 3 nœuds dans le port.
Amers : Avancée nord du port, pointe de la Coscia (colline dominée par une grande antenne de communications).

Situé à la pointe Nord-Est du Cap-Corse, le port de plaisance de Macinaggio, **« au bout de ce doigt tourné vers la mer »**, face aux îles de l'archipel toscan (Capraia et Elbe), est la première escale en provenance du continent italien. C'est aussi une destination incontournable pour tous les plaisanciers désireux de découvrir le Cap-Corse de par la beauté de ses paysages sauvages et préservés tout le long de son littoral. Le port est situé aujourd'hui au cœur du Parc Naturel Marin du Cap-Corse et de l'Agriate (PNMCCA), tout proche de la réserve naturelle des Iles Finochjarole et du site naturel protégé « Pointe du Cap-Corse » avec son fameux « sentier du douanier », ce qui démontre la grande richesse écologique de son environnement exceptionnel.

SAINT FLORENT MARINE
VENTE - ENTRETIEN - SAV - BATEAUX, MOTEURS & EQUIPEMENTS - STOCKAGE - HIVERNAGE - SAF
ZAC Sortie Sud - 20217 SAINT FLORENT 04 95 37 00 63 06 47 21 67 34
SFM SHIP' saintflorentmarine@orange.fr www.saintflorentmarine.com
Concessionnaire agent
3D TENDER FANALE MARINE YANMAR ZODIAC MILPRO SUZUKI

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SAINT-FLORENT *20217*

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Tél. 04 95 37 00 79. Fax 04 95 37 11 37.
capitainerie.saintflo@wanadoo.fr - www.portsaintflorent.com
Directeur du port : David DONNINI.
Heures d'ouverture : saison 8h/21h ;
hors saison 9h/12h et 14h/17h du lundi au vendredi et 9h/12h le samedi.
Réservation obligatoire en saison : www.resaportcorse.com

Météo : TL5 affichage à la Capitainerie. Répondeur automatique.
Tél. 08 36 68 08 20.

Affaires maritimes : à Bastia. Tél. 04 95 32 92 72.

Carburants : Saison 8h/20h ; hors saison à la demande, BP route de Bastia. Tél. 04 95 37 00 53.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie : Tél. 04 95 37 00 17.

Gendarmerie nautique : Tél. 04 95 54 20 65.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 04 95 51 63 40.

Carburants : Tél. 04 95 37 00 53 à l'entrée du port.
8h/20h en saison ; à la demande hors saison.

Port de 910 places. Longueur maxi des bateaux : 45 m en saison. Bateaux de passage saison : 240 places. La jetée sud a été aménagée en quai à l'intérieur. La profondeur est d'environ 1,70 m tout le long de cette jetée. Profondeur maxi : pour les yachts 3,7 m ; pour les voiliers : 2,80 m.

Services : Eau, électricité 220 + 380v. 1 bloc sanitaire situé au premier étage de la capitainerie avec 4 douches et 2 WC pour les hommes et 5 douches et 2 WC pour les femmes. Les douches sont payantes : 2€30. Wifi gratuit. Dépôt d'huiles usées. Aire de carénage. Elévateur Travel lift de 60 T. Slip. Gardiennage à flot.

Feux : Jetée Nord Est : F.e. - Jetée Sud : F.v.

Accès au port : facile jour et nuit par passe d'entrée de 35 m.
Abrité par tous les vents de S à E par W. Clapot par vent S-E.

Amer : balise rouge à 300 m de l'entrée.

navily

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

HAUTE CORSE

R.E.	CORSE EXMAR - 4, espace Lazzarini - 20253 Patrimonio	06 24 55 00 91
R.E.	COSTA VERDE NAUTISME - RN 198 - 20230 Poggio-Mezzana	04 95 36 86 58
L.O.C.	CTF BALAGNE - Lieu dit Borgo - 20220 Monticello	06 08 65 72 97
A.M.	DIESEL NAUTIQUE INSULAIRE - Lot. Mangia - 20115 Vescouato	04 95 36 78 41
S.E.L.	L'ATELIER - Hameau Tegani - 20218 Castifao	04 95 47 15 49
A.R.	MARINE PASSION COMPOSITES - Lot. 62A de Foletti 20213 Castellare-di-Casinca	06 11 97 53 30
A.R.	POLYELEC - Hameau de Cannelle - 20238 Centuri	06 15 81 44 90
E.X.P.	RICHARD ET ASSOCIES - 2, av. du Gal de Gaulle - 20250 Corte	04 95 46 05 59

SAGONE

R.E.	MARINA DU GOLFE - 20118 Vico	04 95 28 00 31
D.I.V.	MARINA OUEST - Plage d'Orcino - 22111 Calcatoggio	06 09 49 70 03
D.I.V.	RELAIS DU PONT DE SAGONE - Station Total	04 95 28 01 15

AJACCIO

C.N.	2 ART NAVAL - Port de Plaisance	06 13 64 78 52
S.H.	AD NAUTIC - Port Charles Ornano	04 95 20 87 87
R.E.	AJACCIO MARINE CENTER - Port Tino Rossi	04 20 01 58 70
C.N.	AJACCIO NAUTIC - Port Chales Ornano	06 25 51 41 65
G.E.	AJACCIO PLAISANCE - Port Tino Rossi	04 95 51 47 92

SAINT-FLORENT

www.portsaintflorent.com

Photo : FORM'ACTUEL

Longeant la côte occidentale aux paysages sauvages et accidentés vous doublerez la pointe de la **Mortella** pour découvrir le **Golfe de Saint-Florent** et tout au fond, le village qui lui a donné son nom. **Protégé des vents** il offre un mouillage sûr pour les plaisanciers qui viennent y séjourner.

L'attrait majeur du port de Saint-Florent est incontestablement sa situation **en plein coeur du village**, au pied des remparts de la Citadelle, vous permettant ainsi de **flâner le long des quais** colorés et pittoresques.

Vous prendrez plaisir à y déambuler et le soir venu, face au soleil couchant, sirotant un verre ou dînant aux terrasses des nombreux restaurants, vous profiterez de l'animation ambiante renforcée par un petit marché nocturne. **De nombreux commerces**, magasin d'accastillage, laverie, superette, etc., **sont accessibles à pied depuis les quais.**

PORT DE L'ILE ROUSSE

Photo : FORM'ACTUEL

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Port de plaisance Isula Grande

Capitainerie : Route du port - Tél. 04 95 60 26 51. ports@lilerousse.fr
Directrice du port : Martine JOLIBOIS.
Maître du port : Alexandre MARCELLI. Maître du port adjointe : Adélaïde DEIANA.
Heures d'ouverture : saison 8h/12h et 14h/20h 7/7 ; hors saison 8h30/12h et 14h/17h30 du lundi au vendredi

Météo : Affichage quotidien à la Capitainerie. Météo France
Tél. 08 92 68 02 20. Météo consult Tél. 08 99 70 11 11.

Affaires maritimes : à Bastia : Tél. 04 95 32 92 72.

Gendarmerie maritime : à Bastia. Tél. 04 95 54 20 65.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 04 95 51 63 40.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ;
196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants : Au port-abri. Tél. 09 61 23 38 36.

Port de 250 places. Places pour visiteurs : 41 bouées et 20 places de passage au port. Longueur maxi des bateaux : 30 m, franchise 2h (voir Capitainerie pour mouillage en rade).

Services : Eau, électricité à quai et sur ponton. Sanitaire. Douches. Conteneurs huiles usées. Carburants.

Feux : Voir documents nautiques.

Accès au port : Suivre l'alignement du mont qui domine la ville au SE par le musoir du môle à 165° pour laisser les hauts-fonds rocheux et le danger du groupe des îles de l'Ile-Rousse (difficile par grosse brise).

Danger : Haut-fond de Naso.

PORT DE SANT'AMBROGGIO

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
SANT'AMBROGGIO *20260 LUMIO*

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Port Eugène Ceccaldi. Tél. 04 95 60 70 88. Astreinte : 06 47 50 37 02
santambroggioyachtingclub@orange.fr
Ouverture : Été 8h/12h et 14h/19h ; hiver 8h/12h et 14h/17h.

Carburants : du 1er avril à fin sept. 8h/12h et 15h/19h. Tél. 04 95 60 73 82.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ;
196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Météo : Affichage à la Capitainerie. Météo France 3250 ou 3201.

Affaires maritimes : à Bastia. Tél. 04 95 32 92 72.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74.

Port communal situé sur la commune de Lumio. Situé à mi distance de Calvi et de l'Ile Rousse. 15 000 m². Capacité 200 places jusqu'à 20 m. 20 % de places de passage en saison. Tarifs spéciaux d'hivernage à flot hors saison. Vidéo surveillance, personnel assermenté.

Services : Eau, électricité 220 V. Sanitaire. Laverie. Chantier naval CNC tous services. Grutage jusqu'à 30 tonnes. Location de bateaux (5 à 18 m). Shipchandler. Marina avec nombreux commerces. Boulangerie. Salon de thé. Boucherie-charcuterie. Coiffeur. Agence immobilière. Vêtements. Vins et spiritueux. Presse. Supérette. Bar-restaurant. Club de plongée.

Feux : Jetée Nord-Est 2 éclats **vert** toutes les 6 secondes. Jetée Sud-Ouest, 2 éclats **rouge** toutes les 6 secondes. Portée : 2 milles.

Entrée : difficile par vent de Nord-est en Hiver.

DANGER : Ecueil d'Algajola marqué par une balise située à 1 mille au Nord-Est de la pointe de San Damiano.

Photo : Port de Sant'Ambroggio

PORT DE CALVI

www.calvi-marina.corsica

CNC
CHANTIERS NAVALS DE CALVI

VENTE ET LOCATION DE BATEAUX

Gardiennage intérieur ou extérieur • Hivernage
Grutage 50 T • Manutention et transport de bateaux
Spécialiste en remotorisation
Centre de service Volvo Penta • Agent Yamaha

RÉSERVEZ VOTRE LOCATION

Port de Sant Ambroggio - 20260 LUMIO
Sur le port de plaisance de Calvi - 20260 CALVI

+33 (0)4 95 60 70 98
www.cncalvi.com
infos@cncalvi.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Port de plaisance “Xavier Colonna” CALVI *20260*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Xavier Colonna. Tél. 04 95 65 10 60. portplaisance@ville-calvi.corsica
Heures d'ouverture saison : 7h30/21h ; hors saison du lundi au vendredi 8h30/12h - 14h/17h.
Directeur : M. Philippe GABRIELLI - directeurport@ville-calvi.corsica
Réservations : www.calvi-marina.corsica ou application mobile : Smart Waters
Météo : Tél. 04 95 20 13 63. Affichage vidéo permanent avec mise à jour automatique. Répondeur automatique : Tél. 08 36 68 08 20.

Affaires maritimes : à Bastia. Tél. 04 95 32 92 72.
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Douanes : Port de plaisance. Tél. 04 95 65 00 69.
à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74.
Gendarmerie : Tél. 04 95 65 00 17.
Gendarmerie nautique : Tél. 04 95 54 20 65.
Carburants : Tél. 04 95 39 48 16. A l'entrée du port.
Port de 500 places. Longueur maxi des bateaux : 150 m.
Bateaux de passage, places en saison : 100 ; hors-saison : 400.

Services : Eau (manche à eau équipé obligatoirement d'un système de fermeture obligatoire). Electricité sur les quais (220/380V). 12 douches + 1 douche handicapé. 1 WC handicapé 24h/24 + 8 WC. Wifi. Dépôt d'huiles usées. Aire de levage. Elévateur de 100 T. Slip.
Accès au port facile. Abrité par vents : N-SW. Danger par vents : N-NE.
Amers : Pointe Revellata (4 M).

La puissante citadelle et l'ancien palais des Gouverneurs racontent le passé de ce bastion génois. On peut y visiter l'église Saint-Jean-Baptiste (XVI^{ème} s.) et l'oratoire de la confrérie Saint-Antoine (XV^{ème} s.). Mais la ville, avec ses palmiers et sa longue plage bordée de pins parasols le long d'une admirable baie, séduit surtout par le quartier du port - la Marine - toujours animé. Elle est célèbre pour les belles cérémonies de la semaine sainte.

A voir : à 4 km (O), à proximité d'un chaos granitique, la grotte des Veaux-Marins, qui doit son nom à une colonie de phoques moines qui y avait élu domicile. Un chemin conduit à la punta di a Revellata.

PORT DE GALERIA

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Port de GALERIA *20245 Galéria*

V.H.F. : 9.

Bureau du port : Capitainerie : Tél. 04 95 62 00 09.
Mairie de Galéria : Tél. 04 95 62 00 09. galeria.mairie@wanadoo.fr
Horaires à la capitainerie : Eté : 10h/12h - 13h/18h - 5 jours/7.

Météo : Météo quotidienne à la Capitainerie. Météo France : 32 50. Prévisions régionales 0 892 68 0820.

Port : Places d'escales pour des bateaux de plus de 8,99 m (2 minimum). 68 places contractualisées pour les plaisanciers : bateaux de moins de 7,5 m de long. 22 places pour les professionnels (louleurs de bateaux, prestataires, excursions en mer, clubs de plongée…).

Equipement : 4 pontons. 1 quai réservé aux activités de pêche (3 marins-pêcheurs inscrits à la Prud'homie des pêches de Calvi). Rampe de mise à l'eau.

Divers : Animaux autorisés.

La municipalité de Galéria travaille actuellement sur un projet de réaménagement du port, pour qu'il devienne exemplaire en matière écologique.

Nouvelle zone de mouillage, remplacement des pontons flottants, création d'un dispositif expérimental pour lutter contre l'ensablement… Port d'entrée de la réserve naturelle de Scandola, la commune de Galéria souhaite réaménager son port afin d'en faire « l'un des exemplaires de Corse en matière écologique ».

GOLFE DE SAGONE

Fonctionnement du port : Mairie de Vico.
Tél. 04 95 16 60 58.
Port de 160 places sur bouées, profondeur 5 m. Station à quai. Tél. 04 95 28 01 15.

Photo : Antoine MAÏSANI

Photo : Antoine MAÏSANI

Tuccia est une petite station balnéaire de Corse du Sud blottie dans un écrin magnifique « la CINARCA », vallée s'ouvrant sur le « Golfe de Sagone », à 25 km au nord d'Ajaccio, entre la ville d'Ajaccio et le village de Cargèse, à 30 km de Porto.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

AJACCIO (suite)

S.H.	AM LUIGI - Port Tino Rossi	04 95 21 51 23
A.M.	BIZZARI NAUTIC - ZI de Baleone	04 95 22 12 37
L.O.C.	CENTRE NAUTIQUE DE LAVAL - Appietto	04 95 23 27 96
C.N.	CHANTIER NAVAL D'AJACCIO - Port Charles Ornano	04 95 20 30 31
L.O.C.	CHRIS'NAUTIC - Port Charles Ornano	06 14 01 27 31
M.M.	COLANTONIO MARINE SERVICES - Domaine Suartello	04 95 28 48 34
L.O.C.	CORSAZUR MARINE - Quai de la Citadelle	06 31 84 97 21
S.H.	CORSE ACCASTILLAGE - BIG SHIP - C.C. Atrium Route de la Caldaniccia	04 95 71 02 85
R.E.	CORSE CATAMARANS - Port Charles Ornano	04 95 76 16 38
R.E.	CORSE MULTICOQUES - Port Tino Rossi	04 95 72 29 53
C.N.	ESPACE AICARDI - Route de Sagone - Mezzavia	04 95 22 94 67
R.E.	ESPACE JET - Route Mezzavia	04 95 22 99 48
R.E.	ETABLISSEMENT LUIGI - Port Charles Ornano	04 95 23 11 11
R.E.	EURO NAUTIC - RN 196 - Bastelicaccia	04 95 53 40 82
S.H.	INTERCASH PROFESSIONNEL - Mezzavia	04 95 20 20 94
A.R.	JS MARINE - 21 Effrico - 20167 Sarrola Carcopino	04 95 21 97 84
A.R.	MARINE 2 A - Boulevard Charles Bonaparte	06 17 63 61 48
D.I.V.	MARTINETTI - Avitaillement	04 95 73 00 38
R.E.	MARTINI PERFORMANCE MARINE - Lieu dit Favagiolo	07 85 44 53 78
L.O.C.	MOTORSHIP NAUTIQUE - Quai de la Citadelle	06 13 93 20 08
G.	NAUTICA 2A LOCATION - Avenue Mal Lyautey	06 70 08 32 22
C.N.	NAUTIC SERVICES - Trefolo	06 10 04 59 31
R.E.	PROSHOP 2A - Col d'Aspretto	04 95 20 01 19
A.R.	RESINE APPLICATION CORSE - Rue Miniatojo	04 95 10 78 85
R.E.	SANTARELLI MARINE - Route de l'Aéroport	04 95 22 64 21
R.E.	UNION NAUTIQUE INSULAIRE - Port de l'Amirauté	04 95 20 66 31
V.O.	VOILERIE SCS - Av. Maréchal Moncey	04 95 10 86 40
C.N.	YACHTING SERVICE - ZI du Vazzio	04 95 10 38 20

www.port-girolata.com GOLFE DE PORTO

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Port de GIROLATA *20147 Osani*

V.H.F. : 9.
Bureau du port : Sur la plage, côté gauche. Tél. 04 95 50 02 52. Accueil plaisancier haute saison : 8h/21h.
Maître de port : Pierre ZUCCARELLI.
contact@port-girolata.com - www.port-girolata.com
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 (journée) ou 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Port de 86 places visiteurs. Longueur maxi des bateaux : 30 m.
Services : Eau payante au ponton, tri des déchets, Wifi, sanitaires/douches.
Mouillage d'attente : Se placer en attente devant les bouées jaunes délimitant le mouillage et préparer les bouts à tribord en attendant le canot pneumatique du port qui positionne les amarres avant et arrière des bateaux.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Port de PORTO-OTA *20150*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 06 88 16 93 38 ou 04 95 26 14 90. Saison 8h30/12h et 14h/19h - capitainerie.porto@wanadoo.fr
Régisseur du port : Dominique CORSINI.
Gendarmerie maritime : Ajaccio. Tél. 04 20 00 43 22.
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 (journée) ou 04 94 61 16 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Carburants : à quai. Saison 8h/20h. Tél. 04 93 73 13 17.
Port de 150 places dont 20 pour les visiteurs.
Longueur maxi des bateaux : 25 m (voilerie déconseillée).
Services : Eau douce, électricité, carburant à quai 8h/20h en saison, Tél. 04 95 26 18 99.
Mouillage : devant la plage.

PORT DE CARGESE www.cargese.corsica

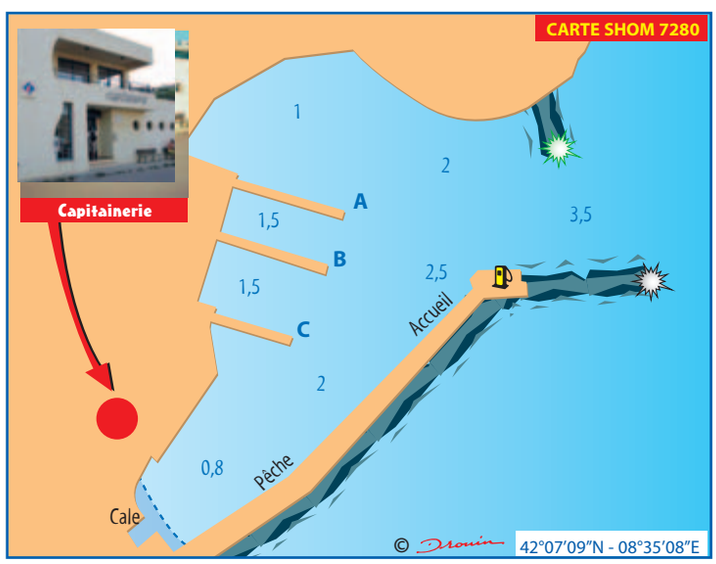

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Port de TOUSSAINT ROCHICCIOLI
MENASINA 20130 **CARGESE**

V.H.F. : 9
Capitainerie : Tél. 04 95 26 47 24
capitainerie@cargese.corsica - www.cargese.corsica
Heures d'ouverture saison : 8h-19h30 ; hors saison : 9h-12h - 15h-18h.
Directeur du port : Marc-André AMADORI.
Météo : 32.50. Affichage 2 fois par jour. Tél. 08 92 68 02 20.
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Affaires maritimes : à Ajaccio. Tél. 04 95 29 09 86/87/88.
Gendarmerie maritime : à Ajaccio. Tél. 04 20 00 43 22.
Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.
Carburants : Début jetée.

Port de 235 places. Longueur maxi des bateaux : 20 m.
Bateaux de passage : 35 places en saison.
Services : Eau, électricité. 6 douches. 6 sanitaires. Wifi. Conteneur sélectif de déchets et d'huiles.
Feux : 2. Jetée N (42°07'9"N-08°35'08"E) - Jetée S (F.30.12s, sect.r.b.).
Accès au port : A gauche dès que le muroir tribord sur arrière travers.
Danger par vents : Sud-Ouest.

PORT D'AJACCIO

port.ajaccio.fr

VOILERIE SUD CORSE SAIL

Fabrication et Réparation
Voilerie • Gréement
Préparation de bateaux
sur toute la Corse

Rés. Les Palmiers - Bât. B
Ave Maréchal Moncey - 20090 AJACCIO
0 495 108 640
0 681 788 011
scs.ajaccio@free.fr
voilerie-scs.com

2Art naval
CHANTIER NAVAL DU GOLFE

MISES À TERRE ET MISES À L'EAU
CARÉNAGE • HIVERNAGE

PORT DE PLAISANCE CHARLES ORNANO
Avenue Charles Bonaparte, 20090 Ajaccio
06 13 64 78 52
2art.naval@gmail.com

CORSE CATAMARANS

Vente • Gestion • Location
Réparation • Gardiennage

Port Charles Ornano, 20090 AJACCIO
+33 (0)4 95 76 16 38
contact@corsecata.com
www.corsecata.com

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER
en pages centrales du magazine

PORT D'AJACCIO

port.ajaccio.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE PLAISANCE AJACCIO CHARLES ORNANO *20000*

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Tél. 04 95 22 31 98 - Fax 04 95 20 98 08.
port.charlesornano@ville-ajaccio.fr - port.ajaccio.fr
Maître de port : Jean-Michel RECCO.
Heures d'ouverture : saison 7h/21h ; hors saison 8h30/12h et 14h/18h du lundi au vendredi, 9h/12h le samedi.
Permanence : saison 7h/21h (7J/7), hors saison 8h30/17h30.
N° astreinte : 06 30 23 11 24

Météo : Affichage permanent à la capitainerie. Météo France 3250 ou 3201.

Affaires maritimes : Terre plein de la Gare. 20302 Ajaccio cedex 9. Tél. 04 95 29 09 86/87/88.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie : Tél. 04 95 51 75 22.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 20 00 43 22.

Douanes : Bd Sampiero. Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.

Carburants : Face à la Capitainerie. Tél. 06 20 04 48 75.

Port de 1007 places. Places de passage intérieur : 200 sur pontons et quais + ponton extérieur 46 places. Chenal d'accès balisé.

Services : Eau, électricité : 220 V. 14 douches. 11 sanitaires. Bacs à laver. Laverie automatique. Conteneur sélectif de déchets et d'huiles. Cuve de pompage des eaux grises, noires et fond de cale. Aire de carénage : publique et privée. Grue mobile de 40 tonnes. Elévateur de 50 tonnes. Slip.

Feux : entrée du port (bâbord). Jetée : feu de Musoir.

Accès au port : De jour et de nuit par tout temps. Abrité par vents. Se méfier des vents forts Sud et Sud-Ouest. Ressac par vent d'Est et Sud Ouest.

Amers : A l'extérieur du port devant la jetée, il y a un coffre de mouillage qui n'est pas balisé de nuit.

PORT D'AJACCIO TINO ROSSI https://ajaccio-tinorossi-port.cci.corsica/

AJACCIO MARINE CENTER
VENTE DE BATEAUX ET SERVICES NAUTIQUES
YANMAR SEA-SAFE HERO AQUA-BASE
Port Tino Rossi Jetée de la Citadelle,
20000 AJACCIO
04 20 01 56 70
info@ajacciomarinecenter.fr
www.ajacciomarinecenter.fr

Photo : Port de Plaisance Tino Rossi

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORT DE PLAISANCE ET DE PECHE AJACCIO TINO ROSSI *20000*

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

V.H.F. : 9.

Capitainerie du Port de plaisance : Port de Plaisance
Tél. 04 95 51 22 72 - capitainerie.ajaccio@cci.corsica
https://ajaccio-tinorossi-port.cci.corsica/
Haute saison : 8h/21h ; hors saison 8h/12h et 14h/17h, fermé le dimanche de novembre à mars.
Période d'hivernage du 1/10 au 15/05.
Directeur du port : Jean-André SIMONETTI
Maître du port : Anthony PIETRI
Réservation : www.resaportcorse.com

Météo : Affichage à la capitainerie vidéo permanent avec mise à jour automatique. Répondeur automatique : Tél. 08 92 68 08 20.
Météo France 3250 ou 3201.

Affaires maritimes : Terre plein de la gare. Tél. 04 95 29 09 86/87/88.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie maritime : Tél. 04 20 00 43 22.

Douanes : Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.

Carburants : Le Comptoir Impérial. Jetée de la Citadelle.
Tél. 04 95 70 36 76.

Port de 300 places maxi. Longueur maxi des bateaux : 130 m. Bateaux de passage en saison : 150. Possibilité d'hivernage du 01/10 au 31/05.

Services : Eau, électricité 220/380V de 16 à 250 ampères. 7 douches dont 2 pour PMR. 8 sanitaires dont 2 pour PMR accessibles 24h/24, 7J/7. 1 téléphone public.Wifi gratuit. Aire de carénage (hors saison). Slip. 1 shipchandler. Pompage des eaux usées. Container pour huiles usées. Laverie automatique. Divers services proposés sur le port. Dépôt gratuit de fusées, batteries, piles, bidons souillés et filtres à huiles, huile végétale pour les plaisanciers. Potence pour l'embarquement des personnes à mobilité réduite.

Feux : Rouge jetée de la Citadelle. Vert/Rouge Môle des Capucins.

Accès au port facile. Abrité par vents : NW mistral. Danger par vents : Sud-Ouest - Libecciu.

Divers : Le quai d'honneur est équipé de bornes électriques 220V 32A allant jusqu'au 380V 250A.

CORSICA MULTICOQUES ONE LIFE, LIVE IT
Le spécialiste du Multicoques en Corse
Vente / Gestion / Location / Gardiennage
Une assistance technique dédiée aux Multicoques
www.corsica-multicoques.com
Port Tino Rossi, 20000 Ajaccio
04 95 72 29 53
XCS AQUILA LAGOON

MOUILLAGE DE PIETROSELLA www.pietrosella.fr

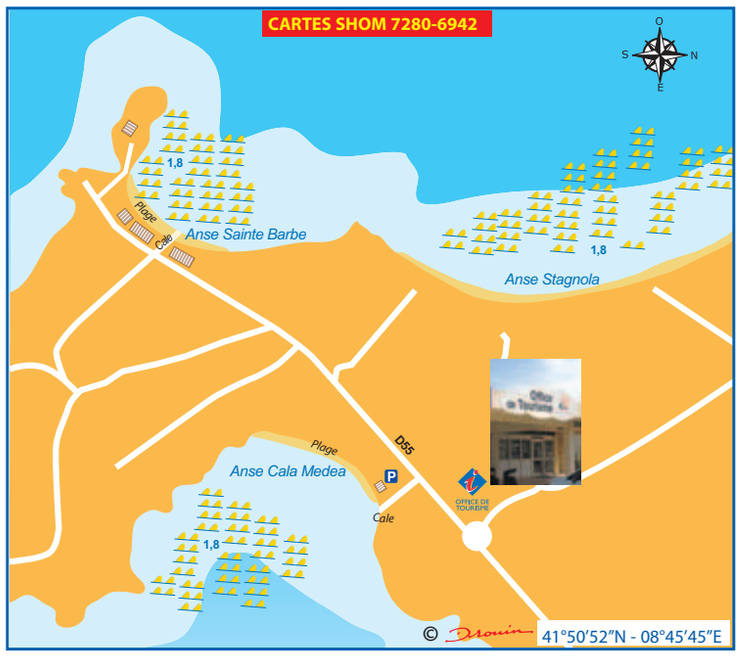

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
MOUILLAGE DE PIETROSELLA *20166*

V.H.F. : 9.

Fonctionnement :
Mairie de Pietrosella - Annexe Sorbella. Tél. 04 95 53 50 58.
mouillage@pietrosella.fr - www.pietrosella.fr
Horaires : du lundi au vendredi 8h30/12h et 13h30/16h30.

Carburants : Ajaccio.

Mouillage organisé de 380 bouées, situé autour de la presqu'île de l'Isolella, accueillant des bateaux jusqu'à 18 m. Profondeur : 1,80 m. Tél. 06 26 69 28 16.

Sauvetage : Cros Med Corse V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Photo : FORM'ACTUEL

PORT DE PROPRIANO

www.port-de-propriano.com

PORT DE PROPRIANO

PORT DE PLAISANCE ET DE PÊCHE PROPRIANO

Hivernage
8 et 9 mois

Réservation en ligne sur
www.resaportcorse.com

APPLICATION
Les Ports Corses

Google Play | l'App Store

Wifi gratuit

Un environnement exceptionnel

Situé au fond du magnifique Golfe du Valinco, sur la côte sud-ouest de la Corse, le port de plaisance et de pêche de Propriano (Prupià en langue corse), aura le plaisir de vous accueillir dans un cadre enchanteur, au cœur d'un espace littoral préservé. Point de départ et d'arrivée d'une majestueuse zone de navigation aux multiples contrastes, le port de plaisance de Propriano vous séduira également par son ancrage à la tranquille et agréable cité portuaire de Propriano.

04 95 76 10 40

www.port-de-propriano.com

V.H.F.: *9.*
Harbour master's office: Tel. 33 (0)4 95 76 10 40.
Fax 33 (0)4 95 70 26 72 - portuvalincu.com
portuvalincu@orange.fr - www.port-de-propriano.com
Director of the port : Mme Danielle CRISTIANI-BARTOLI.

Rescue: *SNSM (responsible Mr. Antoine-Jean GIANNETTI): 04 95 76 22 31 (tel.) 06 11 54 16 59/04 95 74 27 08; CROSS Corsica, VHF 16 or 04 95 20 13 63 or 1616 of the littoral; 196, free call from a landline or a laptop.*

Weather: *Access station with free consultation in captaincy and permanent display outside.*

Maritime Affairs: *(office located on the commercial port): Responsible Mr. Paul FORTINI: 04 95 76 06 07*

Customs: *in Ajaccio. Tel. 04 95 23 40 04.*

Fuel: *Gas station Total: TE of 5 m, open 7h / 19h from April to October, then on request: 04 95 76 38 36/06 10 81 24 35.*

Port *of 500 places including 100 places for passing boats (main pool up to 80 m). Depths: basin is (main): TE from 3 m to 5.5 m; Second basin (west): TE from 2 m to 3,5 m. Mooring: fixed pontoons, floating docks and docks on pendulums and at anchor. Anchorage: prohibited.*

Services: *Fresh water. Electricity (220 V / 16/32/63 A, 380 V three-phase), 125 A & 250 A. 2 toilets and showers (2x12 toilets and 2x8 showers) free of charge. Free WIFI connection. Cranes: lifting up to 40 t. (Possibility of exceptional lifting beyond). 3 ships. 3 shipyards.*

Lights: *White and green: range 16 to 11 miles; 3 occultations every 12 seconds; Pier: green isophare, every 4 seconds.*

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

PORTICCIO

L.O.C.	CENTRE NAUTIQUE DE PORTICCIO - Place de la Viva	04 95 25 01 06
R.E.	EURO NAUTIC - RN 196 - Bastelicaccia	04 95 53 40 82
R.E.	MARINE DIFFUSION - Port de Pisciatello	04 95 25 00 85
L.O.C.	NAUTISPORTS - Route du Vieux Molini - 20128 Albitreccia	06 09 79 36 07
L.O.C.	YACHTING CLUB DE PORTICCIO - Plage de la Viva	04 95 25 05 62

PIETROSELLA

L.O.C.	ISOLELLA LOCATION SERVICE - Tivolaggio	06 26 69 28 16
R.E.	SUD PLAISANCE - Tivolaggio	04 95 50 59 37
R.E.	U FANALE - Tivolaggio	06 23 57 55 01

PORTO-POLLO

C.N.	BARTOLI MARINE - Le Port - 20140 Serra-di-Ferro	04 95 73 50 64

PROPRIANO

C.N.	CORSE MARINE & ACCASTILLAGE - ZI de Tavaria	06 95 68 04 61
E.C.	EP2A - Port de Plaisance	04 95 77 25 61
L.O.C.	LOCAMARINE BOAT - Quai St Erasme	06 48 14 28 20
L.O.C.	LOCANAUTIC - Port de plaisance - Quai Saint Erasme	06 50 17 38 28
D.I.V.	MARINA CORSA - Carburant	04 95 76 38 36
C.N.	NAUTIC EXPRESS - Lieu-dit I. Vespi	04 95 73 25 61
R.E.	PROPRIANO MARINE PLAISANCE - La Paratella	04 95 76 01 61
S.H.	SERRA MARC - 19, av. Napoléon	04 95 76 06 33
L.O.C.	VALINCO - Quartier Terra Nova	04 95 76 35 27
C.N.	VALINCO MARINE - Pont de Rena Blanca	04 95 76 06 57
V.O.	WATTOU VOILERIE - Route de Viggianello	04 95 76 11 02

A.M.	ATELIER MECANIQUE	C.O.	CONSTRUCTEUR	E.X.P.	EXPERT	L.M.	LIBRAIRIE MARITIME	S.E.L.	SELLERIE
A.R.	ATELIER DE REPARATION	D.I.V.	DIVERS	G.	GARAGE	L.O.C.	LOCATION	S.H.	SHIPCHANDLER
A.S.S.	ASSURANCE	E.C.	ECOLE DE NAVIGATION	G.E.	GARAGE EXTERIEUR	M.P.	MATIERES PREMIERES	T.R.	TRANSPORTEUR
C.N.	CHANTIER NAVAL	E.L.E.	ELECTRICITE MARINE	I.M.P.	IMPORTATEUR	R.E.	REVENDEUR	V.O.	VOILERIE

PORT DE PROPRIANO

www.port-de-propriano.com

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PROPRIANO *20110*

V.H.F. : 9.

Fonctionnement : Port de Propriano, port de plaisance et de pêche, Commune de Propriano.

Capitainerie : au cœur du port de plaisance et de pêche, situé lui-même en pleine-ville. Tél. 04 95 76 10 40. portuvalincu@orange.fr. www.port-de-propriano.com

Responsable du port : Mme Danielle CRISTIANI-BARTOLI

Jours et horaires d'ouvertures :
- du 01/10 au 30/04 : du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/17h ;
- du 01/05 au 31/05 : du lundi au samedi (sous réserve) 9h/18h30 ; dimanche abstreinte VHF
- du 01/06 au 30/06 et 01/09 au 30/09 : du lundi au dimanche 8h/19h ;
- du 01/07 au 31/08 : du lundi au dimanche 8h30/21h.

Sauvetage : SNSM (responsable M. Antoine-Jean GIANNETTI) : 04 95 76 22 31 (tél.) 06 11 54 16 59 / 04 95 74 27 08 ; CROSS Corse, VHF 16 ou 04 95 20 13 63 ou 1616 du littoral ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Météo : Borne d'accès avec consultation gratuite en capitainerie et affichage permanent à l'extérieur.

Affaires maritimes : (bureau situé sur le port de commerce) : 13 quai l'Herminier - Responsable M. Paul FORTINI : 04 95 76 06 07.

Gendarmerie maritime : à Ajaccio. Tél. 04 20 00 43 22.

Brigade nautique : Tél. 06 12 30 76 16.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.

Carburants : Station essence Total : TE de 5 m, ouverte 7h/19h d'avril à octobre, puis à la demande : 04 95 76 38 36/06 10 81 24 35.

Port de 500 places dont 100 places pour les bateaux de passage (bassin principal jusqu'à 80 m). Profondeurs : bassin est (principal) : TE de 3 m à 5,5 m ; second bassin (ouest) : TE de 2 m à 3,5 m. Amarrage : pontons fixes, pontons flottants et à quai sur pendilles et à l'ancre. Mouillage : interdit. Possibilité d'amarrage temporaire au port de commerce en cas de Bulletin Météo Spécial ou de danger.

Services : Eau douce. Electricité (220 V/16/32/63 A, 380 V triphasé), 125 A & 250 A. 2 blocs wc-douches (2x12 wc et 2x8 douches) gratuits. Connexion WIFI gratuite. Grues : levage jusqu'à 40 t. (possibilité de levage exceptionnel au-delà). 3 ships. 3 chantiers navals. Ecole de voile (EFV). Club de plongée. Locations de bateaux et Jets ski. Promenades en mer. Laveries automatiques sur le port et en ville. Taxis à 50 m. Office de Tourisme Intercommunal attenant à 500 m. Aérodrome de Tavaria (piste de 1400 m) à 3 km. Tous commerces à proximité. Parking (160 places) payant de début mai à fin septembre. Déchetterie.

Feux : Blanc et vert : portée 16 à 11 milles ; 3 occultations toutes les 12 secondes ; Jetée : vert isophare, toutes les 4 secondes.

Photo : FORM'ACTUEL

PORT DE PORTO POLLO

www.serradiferro.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
Port de PORTO POLLO *20140*

V.H.F. : 9.

Fonctionnement : Mairie. Tél. 04 95 74 02 12. Port J.B. Tomi et mouillage organisé. Tél. 04 95 74 07 66 / 06 15 68 55 02. portjbtomi@sarradifarru.corsica - www.serradiferro.com

Carburants : Tél. 04 95 74 29 46

Port de 148 places. Longueur maxi des bateaux : 12 m. Bateaux de passage : 40.

Mouillage organisé de 200 bouées.

Sauvetage : Cros Med Corse V.H.F. 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Services : Eau potable, électricité 220 V, wifi, tri des déchets, carburants, rampe de mise à l'eau, système de mise à l'eau par remorque, restaurant, point infos, dépôt d'huiles usées. Défibrillateur à la capitainerie.

PORT DE TIZZANO

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE TIZZANO *20100 SARTENE*

V.H.F. : 9.

Fonctionnement : Capitainerie du Port de Tizzano. Hameau de Tizzano. 20100 Sartène. Tél. 04 95 22 09 43. tizzano@sartene.corsica - www.oti-sarteraisvalinco.com

Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants : Tél. 04 95 76 38 36.

Port de 85 places. Longueur maxi des bateaux : 16 m. Bateaux de passage : 20. Avant tout amarrage sur le plan d'eau, vous avez obligation de contacter la capitainerie ou d'appeler les numéros suivants : 06 72 33 05 42.

Mouillage possible dans l'entrée de la Calanque.

Services : Eau, électricité, cale de mise à l'eau, ramassage d'ordures.

PORT DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

www.resaportcorse.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PIANOTTOLI-CALDARELLO *20131*

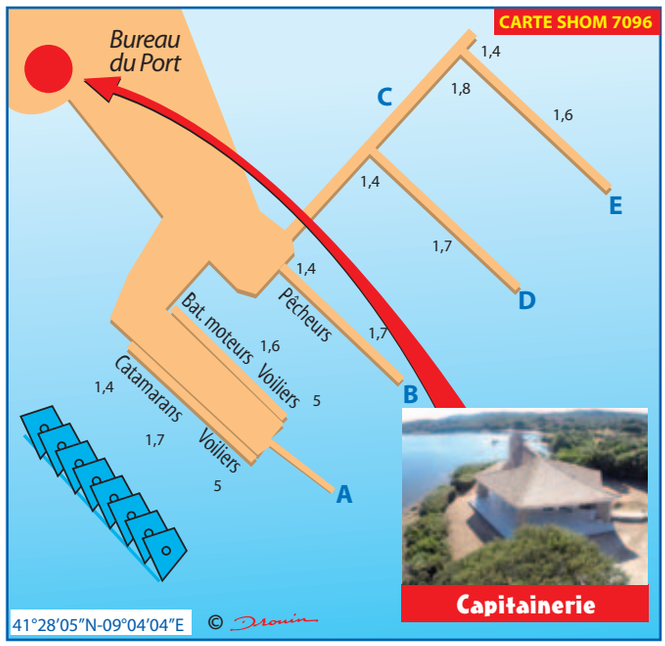

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

Liste des taxis disponible à la capitainerie. Drive sur le port : simonispar@orange.fr ou Tél. 04 95 71 85 10.

Amarrage : Bouées traversantes sur Panne A. Pendilles sur les Pannes B C D E.

Guidage : Bouée bâbord et tribord à l'entrée de la baie de Figari. Feu de guidage à secteur sur la jetée + feu bâbord sur l'extrémité de la jetée. Mouillage en rade : Interdit dans la zone portuaire, devant le port, dans le chenal d'écopage des canadairs.

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Maître de port : Jean-Louis BIANCONI. Tél. 04 95 71 83 57. Email réservations : port@pianottoli-caldarello.fr - www.resaportcorse.com Régie du port : Mme MASERATI Raphaelle - regie.port@pianottoli-caldarello.fr Heures d'ouverture : saison 8h/20h ; hors saison 8h30h/12h et 14h/17h30 sauf week-end et jours fériés.

Affaires maritimes : à Bonifacio. Tél. 04 95 73 01 10.

Gendarmerie : Tél. 04 95 73 50 07.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.

Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Météo : Affichage à la capitainerie, deux fois par jour (9h/19h).

Carburants : Bonifacio Propriano.

Port de 270 places dont 35 sur bouées. Longueur maxi des bateaux : 40 m à quai. Tirant d'eau compris de 0,80 à 10 m. 10 emplacements sur bouée à l'embossage.

Services : Eau, électricité 220v/380v 63 ampères. Slip. 2 WC. 5 douches. Wifi. Vidéo surveillance. Locations : bateaux, voitures. Drive supermarchés sur le port Utile et Drive Spar www.spar.fr. Ecole de kite surf et club de plongée sur le port. Tri sélectif. Aéroport de Figari 15 minutes. Laverie au village.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

PIANOTTOLI CALDARELLO - FIGARI

C.N.	CHANTIER NAVAL DE FIGARI - Lieu-dit Canella	04 95 71 89 50
D.I.V.	EOLE FIGARI - Paggiale - Figari	06 11 48 13 92
L.O.C.	KVO - Baie de Figari	04 95 71 89 70

BONIFACIO

R.E.	BONIFACIO WINDSURF - Hameau de Piantarella	06 80 31 51 41
S.H.	BONI SHIP SARL - Quai Nord	04 95 73 04 12
L.O.C.	EURO YACHTS - Quai Nord	07 81 20 85 95
D.I.V.	GAZANO - Quai de Commerce	04 95 73 00 29
S.H.	MECANIC MARINE TROJANI - 69, quai Comparetti	04 95 73 01 85
A.R.	MER ET NAUTISME - Musella	04 95 50 51 74
G.	SEANERJI - Résidence Giovasole	04 95 73 04 12
D.I.V.	STATION ESSO - ETS BOTTI - Sennola	04 95 73 01 03
L.O.C.	YACHT ET CHARTER - Résidence Giovasole	04 95 73 50 30

MOUILLAGE

- **Choisissez soigneusement votre zone de mouillage**, surtout lorsque certaines espèces sont en train de se nourrir, de couver ou lorsqu'il y a des petits :
  - **vérifiez que le mouillage choisi** ne se trouve pas dans une zone protégée ;
  - **mouillez en priorité sur le sable** afin de préserver les herbiers de posidonies ou de zostères ;
  - **soyez vigilant** lorsque vous mouillez l'ancre et évitez de la traîner sur le fond : de nombreuses espèces vulnérables vivent et se reproduisent au fond de l'eau ;
  - **privilégiez l'amarrage à un corps-mort** plutôt que le mouillage sauvage lorsque cela est possible.
- **Limitez la propagation des espèces invasives** en rinçant l'ancre à sa remontée sur le pont.

La Corse : le paradis nautique

S'il est vrai que le bonheur est sur l'eau, la Corse est incontestablement un paradis pour les adeptes de la mer et du nautisme sous toutes ses formes. L'île autorise des échappées belles, promenades et flâneries, et c'est, sans aucun doute, autour de la mer que s'articule la vie insulaire.Eaux cristallines, immenses plages de sable fin, petites criques désertes ou falaises granitiques peuplées d'oiseaux marins, sur plus de 1 000 kms de côtes, la Corse offre une variété de paysages marins unique en Méditerranée. Même au milieu de l'été il n'est pas difficile de trouver une petite crique tranquille où plonger, pêcher ou simplement se baigner. Les saisons importent peu lorsque l'on veut oublier son quotidien. Que l'on soit à la recherche de sites marins d'une incroyable pureté ou que l'on participe à de grands évènements sportifs, il suffit de suivre son instinct et de partir à la découverte de ce véritable joyau au cœur de la Méditerranée.

PORT DE SANTA TERESA GALLURA

www.portosantateresa.com

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE SANTA TERESA GALLURA *07028*

V.H.F. : 12.

Capitainerie : Tél. +39 (0)789.751936. info@portosantateresa.com.
A contacter avant d'entrer dans le port.
Réservation sur le site www.portosantateresa.com.

Sauvetage : IMRCC VHF 16 ou (0)6 592 3569 ; 1530 depuis le littoral ; 112 pour toute urgence.

Carburants : Horaires des distributeurs : hiver sur demande ; été 8h/19h.

Port de 700 places (<45 m). Amarrage : Partie N réservée aux pêcheurs et services maritimes à Banchina di Ponente. Mouillage possible devant la douane.

Services : Eau. Electricité. WC. Douches. Wifi (gratuit). Gardiennage. Parking. Récupération des huiles usagées. Rampe. Cale de halage. Chantier. Travelift 100 T. Grue mobile 20 T.

Dangers : Hauts-fonds à bâbord en entrant, à la hauteur du pont en bois, où s'étend un petit promontoire rocheux émergé. Normalement signalé par une bouée.
Vents dominants : Ponant, mistral.

PORT DE MADDALENA - CALA GAVETTA

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE MADDALENA - CALA GAVETTA *07024*

V.H.F. : 16 et 74.

Capitainerie : Tél. +39 (0)789.730121 - cgavetta@yahoo.it.

Gendarmerie : Tél. +39 (0)789.737004.

Douanes : Tél. +39 (0)789.737397.

Sauvetage : IMRCC VHF 16 ou (0)6 592 3569 ; 1530 depuis le littoral ; 112 pour toute urgence.

Carburants : Saison 8h/19h. Tél. 0039 (0)789.736910.

Port de 140 places (<60 m) dont 14 pour les bateaux de passage (gratuit de 11 à 17h). Amarrage dans la darse aux quais W, SW et E, en dehors des zones réservées à la pêche et à la douane.

Services : Eau (quai W). Electricité. Marché tous les matins (centre-ville). Laverie. Ships. Mécanique. Chantiers. Grue.

Dangers : indiqués par des bouées dans le chenal d'entrée, au niveau de secca di Mezzo passo et secca de Palau.

PORT DE PALAU

www.palau.it

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE PALAU *07020*

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Tél. +39 (0)789.708435 - 0789.770809
portoturistico@palau.it ou portopalau@tiscali.fr
Heures d'ouverture : du lundi au samedi 9h/13h et 16h/18h.
Directeur du port : Ignazio SANNA.

Gendarmerie : Tél. +39 (0)789.709503.

Douanes : Tél. +39 (0)789.709510.

Sauvetage : IMRCC VHF 16 ou (0)6 592 3569 ; 1530 depuis le littoral ; 112 pour toute urgence ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Carburants : En saison 8h/20h. Via Fonte vecchi 8. Tél. 0039 (0)789.708844.

Port de 400 places dont 30 pour les bateaux de passage (<13,5 m). Grue mobile 18 T. Travelift 60 T. Mécanique. Ship.

Services : Eau. Electricité. Recharge butane. Glace. Laverie. WC. Douches. Téléphone.

Accès : Facile. Attention aux manœuvres des ferries qui assurent les liaisons maritimes avec la Maddalena.

Dangers : La secca due Piagge, rocher situé à 200 m à l'E du môle commercial.

Divers : Yacht Club de Palau. Tél. 0039 (0)789.702002.

BONIFACIO

Enserré dans son goulet protégé par ses falaises enveloppantes, le port de Bonifacio, escale de référence en méditerranée, accueille chaque année plus de 10 000 bateaux de passage. La majorité de son territoire demeure sous haute protection avec la participation active de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et du Parc Marin International. Bonifacio est situé à un carrefour maritime entre les chemins de l'Espagne à l'Italie et de la France à la Grèce, avec une situation géographique et géologique exceptionnelle. Sa cité médiévale, flanquée sur un éperon rocheux, semble éternelle…

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

BONIFACIO *20169*

V.H.F. : 9.

Application mobile : Les ports corses.

Capitainerie : Quai Noël Beretti. Tél. 04 95 73 10 07.
Fax 04 95 73 18 73. info@bonifaciomarina.com
www.bonifacio-marina.corsica
Heures d'ouverture : Basse saison (15/10 au 15/04) : 8h30/12h30 et 13h30/16h30 ; Mi-saison (15/04 au 31/05 et 01/10 au 15/10) : 8h/19h ; Haute saison (1/06 au 30/09) : 7h30/20h30.
Directeur du port : Michel MALLARONI.

Météo : Tél. 3250. Affichage à la capitainerie.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie : Tél. 17 (04 95 73 00 17).

Gendarmerie nautique : Tél. 06 12 30 76 16.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74.

Carburants : Tél. 04 95 73 06 41. Sur le port.

Port de 350 places. Longueur maxi des bateaux : 85 m. Bateaux de passage : 150 places.

Services : Eau potable. Electricité 32A/63A/125A/250A. 8 douches. 8 sanitaires. Wifi gratuit. Laverie automatique. Micro déchetterie. Traitement des eaux. Conteneur d'huiles usées. Aire de carénage : Grue mobile de 30 T. Slip difficile d'accès.

Feux : Rouge de la Madonetta sur bâbord. Abrité par tous vents.

Accès au port de jour comme de nuit (alignement feu rouge de la Madonetta). Abrité par tous les vents.

Amers : Phare de la Madonetta.

Mouillage organisé de la Catena, géré par le port de plaisance, situé à l'entrée du goulet, partie Nord. Peut accueillir 80 unités d'une longueur maximale de 15 m. La tarification est un forfait journalier d'un montant de 25€ pour des monocoques et 50€ pour des multicoques.

PORT DE PORTO VECCHIO

www.portovecchio.fr

poli marine

Location de bateaux
Vente neuf et occasion
Gardiennage - Réparations

Avenue de Bastia - 20137 Porto-Vecchio - 04 95 70 15 06 - 06 20 63 12 92
polimarine@orange.fr - **www.poli-marine.com**

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes !

Aidez les sauveteurs en mer

A TERRE : 112 numéro abrégé pour envoyer les secours au large (depuis un téléphone portable).

EN MER : Canal 16 sur la VHF
La VHF est toujours préférable au téléphone portable, car elle permet une localisation rapide par les secours.

196 appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

PORTO VECCHIO

L.O.C.	ABSOLUTE YACHT - Quai Pascal Paoli	06 83 59 28 04
A.R.	ALLIANCE MARINE - Route de Palonboggia	07 88 58 49 02
L.O.C.	BOTTI MARINE - Port de Plaisance	04 95 72 12 98
S.H.	COMPTOIR DES MERS - Avenue Georges Pompidou	04 95 21 82 82
A.R.	CORSIL MARINE - Route d'Ajaccio - Lecci	04 95 71 44 41
D.I.V.	HELI SUD CORSE - Route Bonifacio	04 95 72 18 63
L.O.C.	L'HELICE - 3, rue Cala Rossa	04 95 70 23 97
L.M.	L'ILE AU SOLEIL - La Marine	04 95 70 64 68
L.O.C.	LOCORSA - Lecci	04 95 70 64 43
L.O.C.	LOLLY LOOPS - Lot 23 San Cipriano	09 74 56 34 83
C.N.	MARINE LIFT	06 82 59 29 22
L.O.C.	MARINE GROUP - Ave de Bastia	06 32 86 67 88
L.O.C.	MARINE LOCATION - Quai Pascal Paoli	04 95 70 58 92
A.M.	MECAMARINE - ZAC de Murtone	04 95 72 12 98
L.O.C.	MULTI SERVICES PLAISANCE - Marina di Santa Giulia	06 10 83 59 25
A.R.	OFFSHORE MARINE - Quai Paoli	06 86 48 19 99
R.E.	PASSION NAUTIQUE - Route de Porra	04 95 50 09 17
A.R.	POLI MARINE - Avenue de Bastia	04 95 70 15 06
R.E.	PORTO VECCHIO MARINE - Rue du 9 septembre	04 95 70 22 76
A.R.	QUILICI MARINE - ZI La Poretta	04 95 70 58 85
A.M.	SAN CIPRIANU MARINE - Lecci	04 95 71 60 12
L.O.C.	SUD CORSE NAUTIC - Route de Porra - Park St Louis	06 42 99 45 66
A.M.	SUD MOTEUR - Route de Nota Vignola	04 95 70 54 70
L.O.C.	SUN SHIP - Port de Plaisance	04 95 72 18 34
A.R.	TECH-PRO 2 A - Nivalella rte Chera - 20146 Sotta .	06 33 80 80 95 - 09 70 35 35 99
V.O.	VOILERIE HIPPOCAMPE - Cala Rossa	06 80 63 91 75
A.R.	YACHTING SERVICES - ZI du Vazzio	06 26 39 83 21

PORT DE PORTO VECCHIO

marina.portivechju.corsica

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PORTO-VECCHIO *20137*

V.H.F. : 9.

Capitainerie : Tél. 04 95 70 17 93. port@portivechju.corsica
Heures d'ouverture : saison 8h/21h ; hors saison (novembre à avril) 8h30/12h et 13h/16h30.
Permanence saison : 7J/7 ; hors saison : 5J/7.
Directeur du port : Battistu VALLI.

Météo : Affichage à la capitainerie. Météo France : 3201 ou 3264.

Informations nautiques : Affichage à la capitainerie.

Affaires maritimes : à Ajaccio. Tél. 04 95 29 09 09.

Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.

Gendarmerie nautique : à Ajaccio. Tél. 06 12 30 76 16.

Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.

Carburants : entrée du port - Tél. 04 95 70 21 41.

Réservation : resaportcorse.com (saison estivale).

Port de 350 places à quais. Longueur maxi des bateaux : 50 m. Bateaux de passage en saison : 150 à quais. Hivernage : 150 postes (8 mois : du 01/10 au 31/05 ou 6 mois : du 01/11 au 31/04).

Services : Eau + électricité sur toutes les places. Electricité quai d'honneur de 16A à 125A. Ponton principal de 16A à 63A. Quai Nord de 16A à 32A. Eau adaptateur mal/male. WC et douches : 3 douches hommes, 3 douches femmes. 2 WC hommes (urinoirs), 2 WC femmes. Sanitaires handicapés mixtes (1 WC et 1 douche). A savoir, fermeture des sanitaires 30 mn avant la fermeture des bureaux.
Grue mobile de 20 T (à côté de la station d'avitaillement).

Feux : Digue Est F.r.2é(6s) - Digue Nord Est F.é.v.(4s.).

Accès au port : par chenal balisé à l'entrée du golfe. Chenal tribord une fois la balisade dépassée. Abrité par vents d'Ouest et d'Est.

Le tourisme a considérablement développé ce qui n'était qu'un petit port près duquel on exploitait le sel et le chêne-liège. Le bastion de France et la porte Génoise sont les seuls vestiges des fortifications.

Le littoral attire les estivants, avec ses baies, criques et plages superbes. L'arrière-pays est riche de sites archéologiques, tels les deux ouvrages défensifs de Torre et l'Arragio, qui datent de l'âge du Bronze.

Long de 8 km, le golfe de Porto-Vecchio, en forme de fjord, est bordé de plages de sable fin (Santa Giula et Palombaggia) dominées par une forêt de pins et de chênes-lièges, d'où l'on distingue les îles Cerbicale (réserve naturelle).

SACS
Concessionnaire exclusif

Sun Ship

Location - Vente de bateaux
Entretien - Hivernage
Gardiennage

Chemin de Tenda - 20137 Porto-Vecchio - Tél. 04 95 72 18 34
sunship@sun-ship.net - **www.sun-ship.net**

PORT SOLENZARA

portdesolenzara.com

Photos : Port de plaisance de Solenzara

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SOLENZARA *20145*

V.H.F. : 9.
Capitainerie : du port de plaisance. Tél. 04 95 57 46 42. capitainerie desolenzara@wanadoo.fr
Heures d'ouverture saison : 7h/21h tous les jours ; hors saison : 8h/12h et 14h/17h.
Réservation : www.resaportcorse.com
Météo : Affichage 1 fois par jour à la capitainerie. Répondeur automatique : Tél. 01 39 28 00 28. Météo France 3250 ou 3201.
Affaires maritimes : à Ajaccio. Tél. 04 95 29 09 86 / 04 95 29 09 87 / 04 95 29 09 88 - cgam.dmlc@mer.gouv.fr
Sauvetage : Cross Med Corse : V.H.F. 16 ou Tél. 04 95 20 13 63 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie : Tél. 04 95 57 40 17.
Gendarmerie nautique : Tél. 06 12 30 76 16.
Douanes : à Ajaccio. Tél. 09 70 27 89 71/72/74/79.
Carburants : quai Sud. Tél. 04 95 57 06 42.
Port de 440 places dont 100 pour les bateaux de passage (toutes catégories confondues).
Longueur maxi des bateaux : 20 m.
Services : Eau. Electricité (220 v / 380 v / 16A, 32A, 63A, 125A). 12 douches. 12 sanitaires. Wifi. Conteneurs sélectifs de déchets et d'huiles usées. Laverie. Aire de carénage. Travelift de 85 T.
Accès au port : Boulée rouge à l'entrée. Feu rouge et feu vert.
Abrité par vents : N.E. et W.
Danger par vents d'E.S.E. et S.E. (force 6).
Autres renseignements : sur le môle tribord Antenne France tel base de 5 m hauteur 26 m blanche.

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

SOLENZARA

A.R.	AZTECH MARINE - Port de plaisance	04 95 31 83 64
A.R.	DNS - Travo - 20240 Ventiseri	06 12 17 35 50
R.E.	CORSE NAUTIC SERVICE - ZA de Travo - 20240 Ventiseri	04 95 33 73 96
S.H.	SHIPCHANDLER SMS - La Palmeraie	04 95 56 09 46
A.R.	SOLENZARA MARINE SERVICE - Résidence Les Trois Perles	04 95 57 45 50
V.O.	VEGA VOILES DU SUD - 48, 50 Solenzara - 20145 Sari-Solenzara	04 95 62 80 68
S.H.	ZARA SPORT - Route nationale 198	04 95 57 42 43

TAVERNA

L.O.C.	COSTA VERDE LOISIRS - Port de Taverna	04 95 38 00 50
A.M.	DIESEL NAUTIQUE INSULAIRE - Lot Rangia Torra - Vescovato	04 95 36 78 41
C.N.	L'ATELIER DE LA MER - Port de Taverna	04 95 59 01 81

CORSE DU SUD

R.E.	BARTOLI MARINE - Porto Pollo - 20140 Serra di Ferro	04 95 73 50 64
C.N.	CORSE MARINE & ACCASTILLAGE - ZI de Tavaria	06 95 68 04 61
L.O.C.	CORSIL MARINE - Rt 10 - 20137 Lecci	04 95 71 44 41
D.I.V.	STINTU MARINU - Rue Jacques Nicolaï - 20100 Sartene	04 95 77 00 26
R.E.	VALINCO BOAT SERVICES - Route des Cannes - 20113 Olmeto	06 15 04 08 27
D.I.V.	ZEN BOAT SERVICES - Aghja Piana - 20167 Alata	06 26 01 48 45

PORT DE TAVERNA

www.port-taverna.fr

Photo : Capitainerie de Taverna

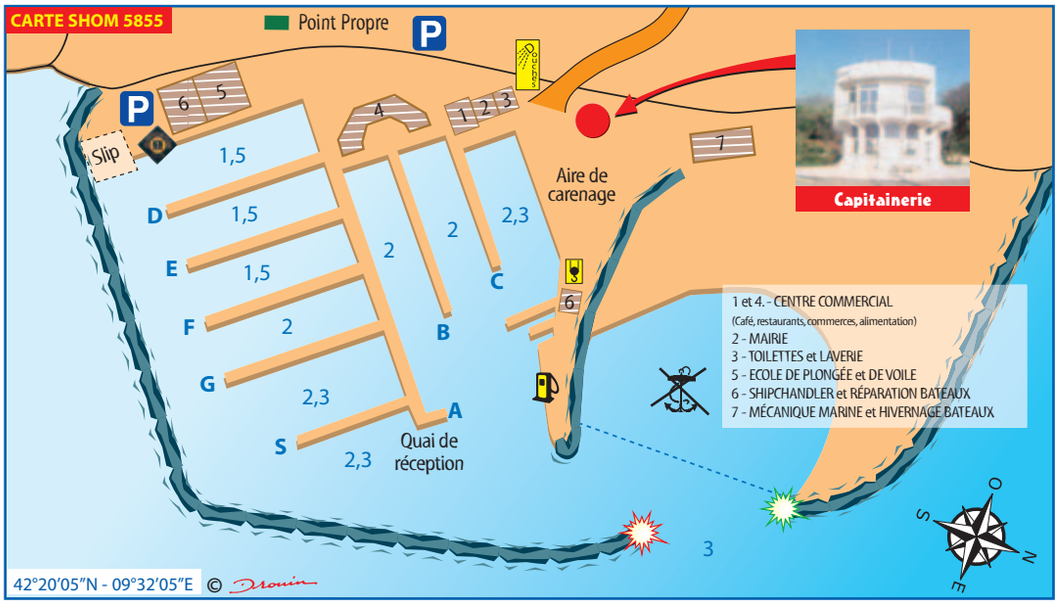

Points de vente du SHOM - www.shom.fr

PORTU di Taverna

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES
PORT DE TAVERNA *20221*

navily

@portdetaverna
Port de plaisance de Taverna

V.H.F. : 9.
Capitainerie : Tél. 04 20 04 09 00 - Fax 04 95 38 07 46. porttaverna@orange.fr - Ordonnateur : M. le Maire : François MELA. Maître de port : Alexandre CASALONGA.
Horaires en saison (juillet août) : 8h/20h 7/7.
Horaires hors saison : 8h/17h lundi au vendredi, samedi 8h/12h.
Météo : Consultable par code WIFI donné par la capitainerie.
Affaires maritimes : à Bastia. Tél. 04 95 32 92 72.
Sauvetage : Cross-Med Corse : V.H.F. canal 16 ; 196, appel gratuit depuis un fixe ou un portable.
Gendarmerie Maritime : Tél. 04 95 54 20 65.
Douanes : à Bastia. Tél. 04 95 51 63 40.
Carburants : Tél. 04 95 38 07 61. Tous types de carburant. Horaires : 24h/24h pour le règlement CB (à partir de juin 2022, travaux en cours, réaménagement complet) sinon horaires idem capitainerie pour autres moyens de règlement.

Port de 450 places dont 45 pour les bateaux de passage. Longueur maxi des bateaux : 25 m. Tirant d'eau maxi : 2,50 m. Réservation uniquement pour les unités de plus de 20 m et catamarans par téléphone. Informations supplémentaires disponibles sur le site du port de Taverna. www.port.taverna.fr
Services : Eau, électricité sur tous les quais. 6 douches. 4 sanitaires. Wifi. Port sous vidéo surveillance. VHF canal 9. Aire de carénage : 40 bateaux. Elévateur de 75 T. 1 slip.
Feux : Jetée Est 42° 20, SN-09° 32,5 E. - Jetée Nord F.é.v. visible 4 s 1,8 M, F.é.v. 4 s, 6 M.
Accès au port : Facile sauf par fort Sud-Est ou Nord-Est.
Divers : Office du Tourisme à 4 km. Marché nocturne hebdomadaire avec animations musicales, bar petits déjeuners à partir de 7h. Commerces (type supérette) à proximité (20 mn à pieds) accessibles par voie piétonne.
Amers : Phare d'Alistro Haut. 27 m. F.2é.b 10 s, portée 22 M.

FORM'ACTUEL
PROTECTION SÉCURITÉ INCENDIE
MAISON FONDÉE EN 1992
CLÉMENT DROUIN ◆ 06 65 33 32 81 ◆ drouin@formactuel.fr
AUDIT / CONSEIL / VÉRIFICATION / MAINTENANCE / VENTE DE MATÉRIEL
VOTRE SPÉCIALISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE
PLANS ET SIGNALÉTIQUE
EXTINCTEURS

CODE INTERNATIONAL DES SIGNAUX

ALPHA

• J'ai un scaphandrier en plongée : TENEZ-VOUS A DISTANCE ET AVANCEZ LENTEMENT.
I have a diver down ; kepp well clear at slow speed.

DELTA

• Ne me gênez pas : JE MANŒUVRE AVEC DIFFICULTÉ.
Keep clear of me : I am manoeuvring with difficulty.

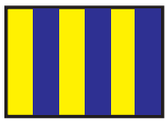

GOLF

• J'ai besoin d'un PILOTE.
• Par un navire en train de pêcher : "je relève mes filets".
I require a pilot. When made by fishing boats ; I am hauling in nets.

JULIET

• TENEZ-VOUS A DISTANCE. J'ai un incendie à bord et je transporte des marchandises dangereuses, ou j'ai une fuite de substance dangereuse.
I am on fire and have (or loose) dangerous cargo ; keep well clear of me.

MIKE

• Mon navire est STOPPE et n'a plus d'ERRE.
My vessel is stopped and making no way through the water.

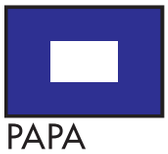

PAPA

• Au port : toutes les personnes doivent se présenter à bord, le navire doit prendre la mer.
• En mer : (1) - fait par un bateau de pêche : "mes filets sont accrochés par un obstacle " (2) : "J'ai besoin d'un pilote".
Vessel abut to put to sea. By fishing vessels : My nets are caught fast.

SIERRA

• Je bats en ARRIERE.
My engines are going astern.

VICTOR

• Je demande ASSISTANCE.
I require assistance.

YANKEE

• MON ANCRE CHASSE.
I am dragging my anchor.

BRAVO

• Je charge, ou décharge, ou je transporte des MARCHANDISESDANGEREUSES.
I am taking in, or discharging, or carrying dangerous goods.

ECHO

• Je viens sur TRIBORD.
I am altering course to starboard.

HOTEL

• J'ai un PILOTE A BORD.
I have a pilot on board.

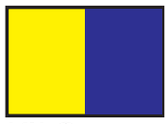

KILO

• Je désire entrer en COMMUNICATION avec vous ou vous invite à TRANSMETTRE.
I wish to comunicate with you.

NOVEMBER

• NON (réponse négative, ou le signal qui précède doit être compris sous forme négative.)
No.

QUEBEC

• Mon navire est indemne et je demande la libre pratique.
My vessel is healthy and I request free pratique.

TANGO

• Accusé de réception pour les signaux lumineux.
• Par un bâteau de pêche : "Ne me gênez pas, je fais du chalutage jumelé"
By fishing boat : Keep clear of me : I am engaged in pair trawling.

WHISKEY

• J'ai besoin D'ASSISTANCE MEDICALE.
I require medical assistance.

ZULU

• J'ai besoin d'un remorqueur.
• Par un navire en train de pêcher : "Je mets mes filets à l'eau."
I require a tug. By fishing vessels : I am shooting nets.

CHARLIE

• OUI (réponse affirmative, ou le groupe qui précède doit être compris comme une affirmation.)
Yes.

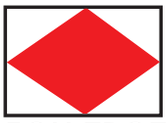

FOX-TROT

• Je suis DESEMPARE communiquez avec moi.
I am disabled ; communicate with me.

INDIA

• Je viens sur BABORD.
I am altering my course to portboard.

LIMA

• STOPPEZ VOTRE NAVIRE IMMEDIATEMENT.
You should stop your vessel instantly.

OSCAR

• UN HOMME A LA MER.
Man overboard.

ROMEO

• SIGNAL DE PROCEDURE (toute méthode de transmission) : "Reçu" ou "J'ai reçu votredernier signal".
OK.

UNIFORM

• Vous courrez vers un DANGER.
You are running into danger.

XRAY

• ARRETEZ vos manœuvres et VEILLEZ mes signaux.
Stop carryng out your intentions and watch for my signals.

NOVEMBER

JE SUIS EN DETRESSE ET JE DEMANDE ASSISTANCE IMMEDIATE.

CHARLIE

I am on distress and I require immediatly assistance.

PROCEDURE GENERALE POUR LES 3 MESSAGES

Le signal «MAYDAY ou PANPAN ou SECURITE» (répété 3 fois), ici, «Nom du bateau» (répété 3 fois). Donner une position précise, la nature de la détresse, les secours demandés, les intentions du commandant ou du patron, éventuellement tout autre renseignement qui pourrait faciliter les secours.

1 - Message de détresse : Signal : **MAYDAY** (service maritime)
Appel de détresse : MAYDAY (répété 3 fois), ici, «Nom du bateau» (répété 3 fois). Le message de détresse est émis sur l'ordre du commandant ou du patron, lorsque le bateau est sous la menace d'un danger grave et imminent, et qu'il demande assistance immédiate. **L'appel MAYDAY s'adresse à tous et donne une priorité absolue.**

2 - Message d'urgence : Signal : **PANPAN** («PannePanne» service maritime)
Appel de détresse : PANPAN (répété 3 fois). Le signal d'urgence indique que la station appelante a un message très urgent à transmettre concernant la sécurité d'un bateau, d'un aéronef, d'un autre véhicule ou d'une personne.

3 - Message de sécurité : Signal : **SECURITE** (service maritime)
Appel de sécurité : SECURITE (répété 3 fois). Le signal de sécurité précède un message concernant la sécurité de la navigation ou donnant des renseignements météo importants. Les capitaines sont tenus de signaler sous cette forme la rencontre d'objet dangereux pour la navigation, le fonctionnement défectueux de bouées lumineuses, la rencontre de vent supérieur à 10 Beaufort, etc.

LISTE DES PORTS

LES "PLANS PRATIQUES DES PORTS" sont disponibles dans les Capitaineries des Ports qui figurent sur la liste ci-dessous.

Météo ... 4
Port CAMARGUE ... 10
Port GARDIAN STES-MARIE ... 11
Port NAPOLEON ... 11
Port de SAINT-LOUIS-DU-RHONE ... 12
Port NAVY SERVICE ... 13
Port FOS-SUR-MER ... 14
Etang de BERRE ... 14
Port de SAINT-CHAMAS ... 15
Port d'ISTRES ... 15
Port de MARTIGUES ... 17
Port TERRA ... 17
Port de BOUC ... 18
Port de CARRO ... 18
Port de SAUSSET LES PINS ... 18
Port de CARRY LE ROUET ... 19
Port de CORBIERES ... 19
Port de L'ESTAQUE ... 20
Port du FRIOUL ... 21
Port de MARSEILLE ... 22
Port ANSE DE LA RESERVE ... 23
Port de LA POINTE ROUGE ... 25
Port de CASSIS ... 29
Ports de LA CIOTAT ... 30-31
Port de SAINT-CYR LES LECQUES ... 32
Port de LA MADRAGUE ... 33
Port de BANDOL ... 34
Port de SANARY ... 36
Port de LA COUDOULIERE ... 37
Ile et Port des EMBIEZ ... 39
Port du BRUSC ... 39
Port de SAINT-ELME ... 40
Rade de TOULON ... 40
Port de SAINT-MANDRIER ... 41
Port PIN ROLLAND ... 42
Port du LAZARET ... 43
Port de LA SEYNE-SUR-MER ... 43
Port de TOULON ... 44
Port SAINT-LOUIS DU MOURILLON ... 46
Port des OURSINIERES ... 46
Port LES SALETTES - CARQUEIRANNE ... 47
Port LA MADRAGUE ... 48
Port LE NIEL ... 48
Port AUGUIER ... 49
Presqu'île de GIENS ... 49
Ile et Port de PORQUEROLLES ... 51
Port LA TOUR FONDUE ... 53
Port de LA CAPTE ... 53
Port d'HYERES ... 55
Port du GAPEAU ... 58
Iles d'HYERES ... 59
Port de L'AYGUADE ... 59
Ports de LA LONDE ... 61
Port de PORT-CROS ... 64
Port de BORMES LES MIMOSAS ... 67
Port du LAVANDOU ... 71
Port HERACLEA de CAVALAIRE ... 72
Port de SAINT-TROPEZ ... 75
Les MARINES DE COGOLIN ... 77
Golfe de SAINT-TROPEZ ... 78
Port COGOLIN ... 79
Port GRIMAUD ... 80
Port de SAINTE-MAXIME ... 83
Port SAN PEIRE - LES ISSAMBRES ... 85
Port FERREOL ... 85
Port de SAINT-AYGULF ... 120
Port FREJUS ... 123
Port de SAINT-RAPHAEL - Vieux port ... 124
Port de SANTA LUCIA - SAINT-RAPHAEL ... 126
Port BOULOURIS ... 128
Rade d'AGAY ... 129
Port de LA FIGUEIRETTE ... 130
Port LA GALERE ... 131
Port de THEOULE-SUR-MER ... 132
Port de LA RAGUE ... 133
Port MANDELIEU LA NAPOULE ... 135
Golfe de LA NAPOULE ... 136
Port de CANNES MARINA ... 137
MANDELIEU - Port INLAND ... 138
Port du BEAL - CANNES LA BOCCA ... 139
Port de CANNES ... 141
Port PIERRE CANTO ... 142
Port du MOURE ROUGE ... 143
Port de GOLFE-JUAN ... 144
D-Marin Port CAMILLE RAYON ... 145
ANTIBES Port GALLICE ... 146
Port du CROUTON ... 147
ANTIBES Port VAUBAN ... 148
Port MARINA BAIE DES ANGES ... 149
Port SAINT-LAURENT DU VAR ... 150
Port de NICE ... 151
Port de VILLEFRANCHE-DARSE ... 152
Port de SAINT-JEAN CAP FERRAT ... 153
Port de BEAULIEU PLAISANCE ... 154
Port de CAP D'AIL ... 155
MONACO PORT HERCULE ... 156
Port de FONTVIEILLE ... 157
Vieux Port de MENTON ... 158
Port de GARAVAN ... 159

ITALIE

Port de CALA DEL FORTE ... 160
SANREMO PORTO VECCHIO ... 161
SANREMO PORTOSOLE ... 161
MARINA DEGLI AREGAI ... 162
MARINA DI SAN LORENZO ... 162

LA CORSE

Port de BASTIA ... 168
Port TOGA ... 169
Port de SANTA-SEVERA ... 170
Port de CENTURI ... 170
Port de MACINAGGIO ... 171
Port de SAINT-FLORENT ... 172
Port de l'ILE ROUSSE ... 174
Port de SANT'AMBROGGIO ... 174
Port de CALVI ... 175
Port de GALERIA ... 176
Golf de SAGONE ... 176
Port de GIROLATA ... 177
Port de PORTO-OTA ... 177
Port de CARGESE ... 177
Port d'AJACCIO - CHARLES ORNANO ... 179
Port d'AJACCIO - TINO ROSSI ... 180
Mouillage de PIETROSELLA ... 181
Port de PROPRIANO ... 183
Port de PORTO POLLO ... 184
Port de TIZZANO ... 184
Port de PIANOTTOLI-CALDARELLO ... 185
Port de BONIFACIO ... 187
Port de PORTO VECCHIO ... 189
Port de SOLENZARA ... 190
Port de TAVERNA ... 191

LA SARDAIGNE

Port de SANTA TERESA GALLURA ... 186
Port de MADDALENA - CALA GAVETTA ... 186
Port de PALAU ... 186

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN MER ... 86 à 119

Vous trouverez des INFORMATIONS PRATIQUES de la page 109 à 116 plus :

- Les nœuds ... 30
- Balisage des plages ... 84
- Echelle Beaufort ... 163
- Code international ... 192

AU SERVICE DE LA PLAISANCE

Noms, adresses, téléphones des chantiers navals, shipchandlers, constructeurs, importateurs, électriciens, mécaniciens, loueurs, etc. (classés par région)

RESPONSABILITE PENALE DU PLAISANCIER

Il est important que vous sachiez que les autorités maritimes considèrent les plaisanciers comme des marins. La solidarité entre professionnels et plaisanciers joue lorsqu'il y a des accidents de mer. L'imprudence de l'un entraîne pour l'autre l'obligation de porter secours, parfois au péril de sa propre vie. Comme tous les marins, les plaisanciers sont, en cas d'accident grave, justiciables.

GEARBOXES
EXPERT LASER ALIGNEMENT

VIBRATION ANALYSIS & TROUBLE SHOOTING

PROPULSION
SHAFTS - RUDDERS
PROPRELLERS

TWINDISC

REINTJES

VULKAN

Officiel Dealer

MARINE Transmissions

ISO 9001

CJR PROPULSION

CANNES
04.93.47.72.73
Z.I Les Tourrades
06210 Mandelieu

Velvet Drive®

MAX PROP

NANTES
02.28.03.12.82
21 Rue Jan Palach
44800 ST Herblain

info@inverseur.fr

WWW.MARINE-TRANSMISSIONS.FR